

Dette et résistance : la financiarisation communautaire de l'eau en Colombie

ECUYER, Brendan

Abstract

Cette thèse s'intéresse à l'émergence de la financiarisation communautaire de l'eau par la dette en Colombie. Alors que la gestion communautaire de l'eau représente près de 40% de l'approvisionnement en eau dans les zones rurales, celle-ci a historiquement été marginalisée par l'État colombien. L'accès au crédit auprès de coopératives financières locales permet aux communautés d'améliorer leurs infrastructures, d'étendre leurs réseaux de distribution et d'acquérir de nouvelles terres pour la conservation des sources d'eau. Dans un contexte de résistance face à la pression des politiques néolibérales de gestion de l'eau, la dette prend à travers les récits des communautés une dimension politique. La thèse se questionne sur l'appréhension ambivalente de la financiarisation comme moyen de résistance et examine de quelle manière l'utilisation du crédit, pensé comme instrument politique, contribue à la quête d'autonomie. Par ailleurs, elle met en évidence les transformations sociales qui résultent de ces nouvelles pratiques financières.

Reference

ECUYER, Brendan. *Dette et résistance : la financiarisation communautaire de l'eau en Colombie*. Thèse de doctorat : Univ. Genève, 2022, no. SdS 211

DOI : [10.13097/archive-ouverte/unige:165377](https://doi.org/10.13097/archive-ouverte/unige:165377)

URN : [urn:nbn:ch:unige-1653772](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:ch:unige-1653772)

Available at:

<http://archive-ouverte.unige.ch/unige:165377>

Disclaimer: layout of this document may differ from the published version.



UNIVERSITÉ
DE GENÈVE

Dette et résistance : la financiarisation communautaire de l'eau en Colombie

THÈSE

présentée à la Faculté des sciences de la société
de l'Université de Genève

par

Brendan Ecuyer

sous la direction de

Prof. Solène Morvant-Roux

pour l'obtention du grade de

**Docteur ès sciences de la société
mention socioéconomie**

Membres du jury de thèse :

Prof. Solène MORVANT-ROUX, Université de Genève, Directrice de thèse
Prof. Michel ORIS, Université de Genève, président du jury
Dr. Isabelle HILLENKAMP, Institut de Recherche pour le Développement, Paris
Prof. Germán Darío VALENCIA AGUDELO, Universidad de Antioquia, Colombie

Thèse no 211

Genève, 20 octobre 2022

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES	3
RÉSUMÉ.....	7
ABSTRACT	8
REMERCIEMENTS.....	9
LISTE DES ABRÉVIATIONS ET DES SIGLES	15
INTRODUCTION	17
Une ruralité néolibérale.....	21
<i>L'éternelle fracture</i>	<i>24</i>
<i>Medellin : « district rural paysan ».....</i>	<i>26</i>
<i>La gestion de l'eau comme vecteur de changement.....</i>	<i>29</i>
<i>Retour sur les origines et les pratiques des communautés de l'eau</i>	<i>32</i>
Les hypothèses de recherche	36
Plan de la thèse.....	38
PARTIE 1 : LES FONDEMENTS THÉORIQUES ET MÉTHODOLOGIQUES DE LA RECHERCHE.....	41
1. CADRE THÉORIQUE.....	42
De la gouvernance des biens communs à la gestion communautaire de l'eau	42
<i>Les communs : entre rivalité et excluabilité</i>	<i>43</i>
<i>L'Homo œconomicus face aux biens communs.....</i>	<i>44</i>
<i>Dépasser l'opposition État-marché</i>	<i>45</i>
<i>Une théorie de l'action collective auto-organisée.....</i>	<i>46</i>
<i>Un cadre d'analyse fécond pour la gestion communautaire de l'eau.....</i>	<i>48</i>
<i>Défendre la « troisième option économique ».....</i>	<i>49</i>
L'eau et le marché.....	51
<i>Du néolibéralisme à la néolibéralisation.....</i>	<i>52</i>
<i>Les mécanismes de la néolibéralisation de la nature</i>	<i>54</i>
<i>La déclaration de Dublin: le tournant de la néolibéralisation de l'eau</i>	<i>56</i>
<i>L'État, acteur de la néolibéralisation</i>	<i>59</i>
<i>Du « gap » financier à la financiarisation de l'eau.....</i>	<i>60</i>
Penser la financiarisation	63
<i>Une vision élargie de la société de marché</i>	<i>64</i>
<i>Dépasser les théories fonctionnalistes.....</i>	<i>66</i>
<i>La financiarisation par le bas : une approche axée sur la demande</i>	<i>69</i>
<i>Appréhender la dette.....</i>	<i>71</i>
<i>La monnaie du lien</i>	<i>73</i>
<i>La financiarisation par la dette comme moyen de résistance.....</i>	<i>76</i>
Conclusion.....	78

2. MÉTHODOLOGIE.....	79
Temps 1 : Pré-terrain improvisé.....	80
<i>Choisir mon terrain</i>	80
<i>Étudier les aqueducs communautaires</i>	84
Temps 2 : Questionner les pratiques financières	88
<i>Tensions autour des pratiques financières</i>	88
<i>L'éclairage de la socioéconomie</i>	92
<i>La construction d'une relation de confiance</i>	94
Temps 3 : La traque au crédit.....	96
<i>Les entretiens : laisser place à l'improvisation</i>	98
<i>Localisation des aqueducs communautaires</i>	102
<i>Tableaux des entretiens</i>	103
<i>Le social mapping.....</i>	112
<i>« Aller-retour entre faits et théorie »</i>	114
Conclusion.....	117
 PARTIE 2 : MARCHANDISATION, MUNICIPALISATION ET AUTOGESTION ...	 119
 3. ENTRE GESTION PUBLIQUE ET PRIVÉE, LA GESTION COMMUNAUTAIRE EN MARGE	 120
La privatisation et la corporatisation des services publics	121
<i>Une législation non adaptée aux communautés</i>	124
Autogestion : quand la menace vient de la municipalisation	129
<i>Acueducto La Gota de agua.....</i>	130
<i>Acueducto Filo verde.....</i>	131
<i>Acueducto El Paraíso.....</i>	133
<i>Manque de soutien et convoitise municipale</i>	134
Conclusion.....	136
 4. UN BESOIN DE RECONNAISSANCE ÉCLAIRÉ PAR LE « POST-ACCORD » DE PAIX.....	 138
Identifier la gestion communautaire dans les programmes de développement territorial	140
L'accès à l'eau dans les zones rurales les plus affectées par le conflit armé	143
<i>Diagnostic de l'accès à l'eau potable dans les territoires du PDET.....</i>	144
<i>Les initiatives pour l'accès à l'eau dans les PDET.....</i>	145
La gestion communautaire de l'eau au centre des initiatives de développement territorial.....	148
<i>Alto Patía Norte del Cauca</i>	149
<i>Sur de Tolima</i>	150
<i>Urabá Antioquiense</i>	151
Conclusion.....	152
 5. LA RÉSISTANCE COMMUNAUTAIRE S'ORGANISE ET SE VIT À PLUSIEURS NIVEAUX.....	 155
« Idéologie communautaire » et émancipation.....	157

Le plaidoyer et le travail en réseau	161
« Notre propre loi »	165
Le rôle des réseaux intercommunautaires	169
La résistance au quotidien	172
Le convite et la réciprocité comme fondements de la résistance communautaire	173
La communautarisation foncière	177
Conclusion.....	181
PARTIE 3 : RECONNAISSANCE DE DETTE OU PAR LA DETTE.....	183
6. DE L'EAU À CRÉDIT	184
Les nouvelles formes de financement de l'eau	185
Le financement des infrastructures d'eau colombiennes	187
La gestion de la dette des entreprises publiques	189
Le microcrédit communautaire	191
Autogestion et bancarisation	192
La bancarisation par le bas	194
Maintenir l'eau en vie par le crédit	198
Convite ou crédit, faut-il choisir ?	200
Pas de chiffres sans histoire.....	204
Un sentiment d'autonomie.....	209
Conclusion.....	212
7. « JE PAIERAI » : UNE RÉFLEXION SUR LA DETTE	213
La confiance et la reconnaissance des coopératives financières	214
Comprendre les préférences financières	216
Aqueduc en mutation.....	220
« Cooperativiser versus bancariser »	222
Faire confiance au marché.....	225
La bonne culture de paiement.....	230
Un partenariat gagnant-gagnant ?	231
Conclusion.....	235
PARTIE 4 : DE LA GOUVERNANCE COMMUNAUTAIRE À LA GOUVERNANCE PAR LA DETTE.....	237
8. LA REDISTRIBUTION DES RÔLES ET LE CHANGEMENT DE PRATIQUES 238	
Du plombier au banquier : les nouveaux leaders communautaires	239
Un banquier pas comme les autres.....	240
L'importance de la réputation	243
Vers un changement de posture de l'État ?	244
La tentation marchande	247
Les revenus de la dette	249

Conclusion.....	253
9. LE TRANSFERT DES RISQUES ET LA RESPONSABILISATION	255
Le principe de la réduction des risques	256
De l'eau prépayée : le cas des Entreprises Publiques de Medellin (EPM)	261
<i>De la déconnexion à l' « auto-déconnexion »</i>	262
<i>Le recouvrement de la dette</i>	264
Une question de solvabilité : retour sur les pratiques communautaires	267
<i>La superposition des couches de dettes</i>	269
<i>La responsabilité individuelle</i>	274
Conclusion.....	276
CONCLUSION GÉNÉRALE	279
Synthèse	280
Conclusions théoriques	283
Conclusions politiques	286
BIBLIOGRAPHIE	290

Résumé

En Colombie, la décentralisation et les réformes des services publics d'eau potable, orientées vers la corporatisation (recouvrement intégral des coûts, comptage volumétrique et financement par la dette), ont posé les jalons de la financiarisation de l'eau dans le pays. Cette thèse se penche sur la perspective des organisations de base et s'intéresse à l'émergence de la financiarisation communautaire de l'eau par la dette. Alors que la gestion communautaire de l'eau représente près de 40% de l'approvisionnement en eau dans les zones rurales, celle-ci a historiquement été marginalisée par l'État. L'accès au crédit auprès des coopératives financières locales permet aux associations d'aqueducs communautaires d'améliorer leurs infrastructures, d'étendre leurs réseaux de distribution et d'acquérir des terres pour la conservation des sources d'eau. En s'appuyant sur l'approche de la financiarisation par le bas, qui se concentre sur l'économie morale et politique de la dette, ce travail de recherche montre comment les nouvelles pratiques financières sont mises en place pour diversifier les sources de financement, réduire la dépendance vis-à-vis de l'État et affirmer le modèle de gestion communautaire. Dans un contexte de résistance face à la pression des politiques publiques néolibérales de gestion de l'eau, basées sur l'efficacité et la rentabilité, la dette prend à travers les récits des communautés une dimension politique. La thèse examine de quelle manière l'utilisation du crédit, pensé comme instrument politique, contribue à la quête d'autonomie et se questionne sur l'appréhension ambivalente de la financiarisation comme moyen de résistance. D'autre part, elle met en évidence les premiers effets de ces nouvelles pratiques financières, tels que la redéfinition des rôles au sein des communautés ou l'évolution des relations avec l'État. La thèse conclut en démontrant qu'en adoptant des formes de gestion entrepreneuriales les organisations communautaires de l'eau tendent à assumer les responsabilités et les risques associés aux logiques du marché et s'exposent ainsi à des transformations sociales importantes.

Abstract

In Colombia, decentralisation and corporatisation-oriented reforms of public drinking water services (full cost recovery, volumetric metering and debt financing) have set the stage for the financialisation of water in the country. This thesis looks at the perspective of grassroots organisations and focuses on the emergence of community-based water financialisation through debt. Although community water management accounts for nearly 40% of water supply in rural areas, it has historically been marginalised by the state. Access to credit from local financial cooperatives allows community water associations to improve their infrastructure, expand their distribution networks and acquire land for water conservation. Drawing on the bottom-up financialisation approach, which focuses on the moral and political economy of debt, this research shows how new financial practices are being put in place to diversify funding sources, reduce dependence on the state and reinforce the community management model. In a context of resistance to the pressure of neo-liberal water management policies, based on efficiency and profitability, debt takes on a political dimension through the communities' narratives. This thesis examines how the use of credit as a political instrument contributes to the quest for autonomy and questions the ambivalent understanding of financialisation as a means of resistance. On the other hand, it highlights the first effects of these new financial practices, such as the redefinition of roles within communities or the evolution of relations with the state. This thesis concludes by demonstrating that by adopting entrepreneurial forms of management, community water organisations tend to assume the responsibilities and risks associated with market logics and thus expose themselves to important social transformations.

Remerciements

La réalisation de cette thèse n'aurait pas été envisageable sans le soutien et les encouragements d'un certain nombre de personnes que je tiens à remercier ici. Mes premiers remerciements s'adressent à Solène Morvant-Roux, qui a cru en mon travail dès le début et m'a aiguillé tout au long de cette recherche. Son encadrement s'est parfaitement adapté à mes obligations professionnelles parallèles, lesquelles ont par moment rendu ma progression difficile. Ses remarques et ses recommandations constructives m'ont aidé à mener à bien mon travail et porté hors des sentiers battus. Je lui suis en particulier reconnaissant de m'avoir familiarisé avec les concepts de dette et de financiarisation, et de m'avoir orienté vers une compréhension théorique et une lecture analytique qui sortent du cadre. Le séminaire de Paris sur la financiarisation par le bas, organisé par Hadrien Saiag, Isabelle Guérin, Emilia Schijman et Solène, m'a beaucoup apporté et stimulé intellectuellement.

En Colombie, je souhaite exprimer ma profonde gratitude à toutes les personnes qui ont facilité et rendu possible mon travail de terrain d'une manière ou d'une autre. Je suis particulièrement reconnaissant envers les représentants et les membres des associations communautaires pour leur confiance et leur disponibilité. Ce travail n'aurait évidemment pas été possible sans leurs récits et leurs témoignages. J'en profite pour remercier chaleureusement la Fondation Boninchi pour son soutien financier. Celui-ci m'a permis de réaliser une partie de ce travail de terrain dans les meilleures conditions. Je remercie sincèrement Germán Valencia pour son accompagnement, le partage de sa réflexion théorique sur la gestion communautaire de l'eau et pour tous les échanges informels si riches que nous avons partagés dans l'enceinte de l'Université d'Antioquia. Mes pensées vont vers tous les membres de la Corporation Penca de Sábila qui m'ont largement facilité l'accès au terrain et m'ont transmis leur intérêt pour la gestion communautaire de l'eau. Un grand merci à Amalia Cuervo, Hector Lugo et Javier Márquez de m'avoir accueilli au sein de la Corporation « *como uno más* » et de m'avoir introduit aux dynamiques communautaires. Je remercie mon amie Bibiana Salazar pour son soutien moral, sa générosité et pour tous les moments passés en famille les dimanches à Sabaneta. Du côté de Bogotá, je remercie Lina Melendro pour son amitié qui dure et traverse les frontières. Je

remercie évidemment Maria et Tomas de m'avoir logé lors de mes déplacements à la capitale et de s'être montrés si généreux. Merci également à Andrea Bernal pour son intérêt et son « soutien logistique ».

Toujours en Colombie, je tiens à exprimer toute ma reconnaissance à mes amis de de Bello pour leur générosité et leur contribution directe ou indirecte à ce travail. Je remercie en premier lieu Edwin Gonzalez alias « *El Periodista* ». Il serait impossible d'énumérer ici toutes les raisons pour lesquelles je lui suis reconnaissant. Je mentionnerai simplement les moments de bonheur passés ensemble à sillonner les montagnes de Bello, de Girardota et de Barbosa. Merci à Sebastian Gutierrez alias « *El Ogro* », d'avoir joué le rôle de chauffeur lors de mes débuts et de m'avoir accompagné dans la réalisation des tous premiers entretiens. Merci à Fausto Garces, pour sa disponibilité et en particulier pour les kilomètres parcourus à moto dans les montagnes de San Carlos. Merci à Jair Lopez alias « *El Cabezón* », pour sa générosité. Merci à lui de m'avoir hébergé pendant plusieurs mois et de m'avoir excellemment conseillé en matière de mécanique. Je n'oublierai pas les nombreuses réparations du « B13 », comme le changement de freins réalisé avec son fils à même une place de parking. Merci à Sebastian Alvarez alias « *Puchis* », pour son précieux soutien dans les moments chauds, merci notamment de m'avoir porté secours dans le parking de Puerta del Norte et surtout d'avoir été là dans le quartier El Mesa quand j'ai percuté cette fameuse moto. Merci à Daniel Castaño alias « *El Tiburón* », pour sa disponibilité et pour m'avoir logé cette nuit-là au centre de Medellin. Merci à Santiago alias « *El Gordo* », pour sa tendresse et le partage de sa passion culinaire.

De retour en Suisse, je remercie infiniment les membres de mon jury de thèse, Isabelle Hillenkamp, Michel Oris et Germán Valencia pour leur relecture attentive et leurs commentaires pertinents. Leurs remarques et suggestions ont été précieuses dans la finalisation de mon manuscrit. Je remercie tout particulièrement Michel Oris pour son soutien moral dans les derniers moments de rédaction. Je remercie mes amis et compagnons de thèse, Anna, Joshua et Hadrien, pour les moments passés entre les quatre murs du bureau 5209. Me viennent notamment à l'esprit les premières réunions d'équipe avec croissants, les discussions interminables avec Joshua et Hadrien, les pauses café à rallonge à refaire le monde, les conférences à Paris, New York et Lille, autant de beaux souvenirs que je n'oublierai pas. Un grand merci à Anna d'avoir été

là pour moi ces dernières années, en tant que collègue, confidente et amie. Merci à tous les membres de l'Institut de démographie et de socioéconomie, et en particulier à Aurélie et Rojin d'avoir partagé ce bout de chemin avec moi. Merci aussi à Christian, mon directeur de thèse informel, qui n'a cessé de m'encourager du haut de son balcon.

Pour finir, je souhaite remercier mes collègues de la direction des affaires internationales de l'État de Genève et en particulier l'équipe du service de la solidarité internationale pour leurs encouragements soutenus et leur bienveillance durant la dernière phase de rédaction. Un grand merci à mes amies et amis. Merci aux membres de la Confrérie : Yasser, Yann, Fabien, Soufiene et Sari. Merci aux Peludos : Nuss, Stef et Fred qui ont toujours réussi à me motiver, notamment par la critique humoristico-déconstructive. Merci à Soso, ma meilleure amie, pour son amitié si précieuse. Je n'oublierai pas ce concert d'Oscar de León à Medellin. Je remercie profondément tous les membres de ma famille : Ecuyer, De la Orden, Alborta, Da Silva. Merci à Mamá, Pap Jo et Gaelijo, pour leur soutien inconditionnel. Merci à Teresa pour son amour et de m'avoir supporté au quotidien.

Enfin, merci à toutes celles et ceux auxquels je pense mais que je n'ai pas mentionnés ici.

À Diego, mon ami de toujours

Liste des abréviations et des sigles

ADACA : *Asociación Departamental de Acueductos Comunitarios de Antioquia*
AFEP : *Association française d'économie politique*
AMAC : *Asociación Municipal de Acueductos Comunitarios de Dosquebradas*
APC : *Administraciones Públicas Cooperativas*
AQUACOL : *Asociación de Organizaciones Comunitarias Prestadoras de Servicios Públicos de Agua y Saneamiento de Colombia*
ART : *Agencia de Renovación Territorial*
Bancóldex : *Banco de comercio exterior de Colombia S.A.*
BID : *Banque interaméricaine de développement*
BMZ : *Bundesministerium für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung*
BoP : *Bottom of the pyramid*
CAR : *Corporación Autónoma Regional*
CDAT : *Certificado de Depósito de Ahorro a Término*
CENIREC : *Corporación Red Especializada de Centros de Investigación y Desarrollo Tecnológico del Sector Agropecuario de Colombia*
CENSAT : *Asociación Centro Nacional Salud, Ambiente y Trabajo*
CESCR : *Comité des droits économiques, sociaux et culturels*
CFA : *Cooperativa financiera de Antioquia*
Cifin : *Central de información financiera*
Confiar : *Cooperativa financiera Confiar*
Conpes : *Consejo Nacional de Política Económica y Social*
COOPESAN : *Cooperativa de Organizaciones Prestadoras de los Servicios de Saneamiento Básico y Agua Potable en el Norte del Cauca*
CORANTIOQUIA : *Corporación Autónoma Regional del Centro de Antioquia*
CORNARE : *Corporación Autónoma Regional de las Cuencas de los Ríos Negro y Nare*
CPI-ACRE : *Comissão Pró-Índio do Acre*
CRA : *Comisión de Regulación de Agua Potable y Saneamiento Básico*
DANE : *Departamento Administrativo Nacional de Estadística*
DGRV : *Deutscher Genossenschafts und Raiffeisenverband*
DNP : *Departamento Nacional de Planeación*
DRI : *Desarrollo Rural Integrado*
EHESS : *École des hautes études en sciences sociales*
ELN : *Ejército de Liberación Nacional*
Enda : *ONG Enda América latina*
EOT : *Esquema de Ordenamiento Territorial*
EPL : *Ejército Popular de Liberación*
EPM : *Empresas Públicas de Medellín*
ESMAD : *Escuadrones Móviles Antidisturbios de la Policía Nacional*
FACORIS : *Federación de Acueductos Comunitarios de Agua Potable y Saneamiento Básico de Risaralda*
FARC-EP : *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia – Ejército del Pueblo*
FECOSER : *Federación de Organizaciones Comunitarias Prestadoras de Servicios Públicos Domiciliarios del Valle del Cauca*
FEMSA : *Fomento Económico Mexicano SA*
Finagro : *Fondo para el financiamiento del sector agropecuario*

Findeter : *Financiera de Desarrollo Territorial S.A.*
FIP : *Fundación Ideas para la Paz*
FIS : *Fondo de Inversión Social*
GEA : *Grupo Empresarial Antioqueño*
HCDH : *Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme*
IIPPE : *International Initiative for Promoting Political Economy*
IRCA : *Índice de riesgo de calidad del agua para consumo humano*
ISAGEN : *Empresa privada de generación y comercialización de energía*
JAC : *Junta de Acción Comunal*
MID : *Mesa Interbarrial de Desconectados*
MVAP : *Programa de Mínimo vital de Agua Potable*
NCFP : *Network Connection Funding Program*
ONG : *Organisation non gouvernementale*
OPE : *Organical Political Economy*
PAC : *Programa Anual Mensualizado de Caja*
PARES : *Fundación Paz y Reconciliación*
PATR : *Plan de Acción para la Transformación Regional*
PBOT : *Plan Básico de Ordenamiento Territorial*
PCTR : *Pacto Comunitario para la Transformación Regional*
PDA : *Planes departamentales de agua*
PDET : *Programas de Desarrollo con Enfoque Territorial*
Penca : *Corporación Ecológica y Cultural Penca de Sábila*
Piragua : *Programa Integral Red de Agua*
PMTR : *Pacto Municipal para la Transformación Regional*
PNCSA : *Projeto Nova Cartografia Social Amazônia*
PND : *Plan Nacional de Desarrollo*
PNUD : *Programme des Nations Unies pour le Développement*
POT : *Plan de Ordenamiento Territorial*
PPP : *Partenariats Public-Privé*
PSA : *Pago por Servicios Ambientales*
RETACO : *Red Territorial de Acueductos Comunitarios de Bogotá y Cundinamarca*
RRI : *Reforma Rural Integral*
RTD : *Rural Territorial Development*
SASE : *Society for the Advancement of Socio-Economics*
SENA : *Servicio Nacional de Aprendizaje*
SOFASA : *Sociedad de Fabricación de Automotores*
UBP : *Unidad Básica de Planeamiento*
UdeA : *Universidad de Antioquia*
UFAM : *Universidade Federal do Amazonas*
USD : *Dollar américain*
Watsin : *Water access via microcredit: A Socio-economic analysis of 'inclusive markets' for the poor in the 'South'*
WHO : *World Health Organization*
WMO : *World Meteorological Organization*

Introduction

« Nous devons encore rembourser de l'argent à la banque pour le réservoir d'eau », s'écrie l'un des paysans qui lance la conversation, à la suite de l'assemblée générale de l'association Guasimalito. Nous sommes en 2014, dans la périphérie rurale de la municipalité de Bello, au nord de la ville de Medellin, en Colombie. J'effectue alors un stage académique au sein d'une ONG locale, dans le cadre de mon master en socioéconomie. L'association en question a pour principale mission d'approvisionner en eau la petite communauté du même nom, perchée sur le flanc nord de la vallée d'Aburrá. Je dois avouer qu'à l'époque cette conversation de couloir ne m'avait pas semblée transcendante. D'ailleurs, je ne me souviens plus exactement des tenants et des aboutissants de la conversation en question, ni même des personnes y prenant part. Il me semble que l'un d'eux était le président de l'association et les deux autres, membres actifs. Ce n'est que quelques années plus tard, en 2016, à la suite d'une première discussion avec Solène Morvant-Roux, qui venait tout juste de lancer son projet de recherche intitulé, *Water access via microcredit: A Socio-economic analysis of 'inclusive markets' for the poor in the 'South'* (Watsin), que l'articulation de ces mots : « remboursement », « banque » et « réservoir d'eau » aussi simples puissent-ils paraître, ont pris une tout autre signification pour moi. Effectivement, ils révèlent l'un des grands défis de notre temps, à savoir le financement de l'accès à l'eau, qui reste un problème majeur pour environ 29% de la population mondiale qui n'a pas accès à l'eau potable (WHO, 2017) et pour les 5 milliards de personnes à venir qui rencontreront des difficultés d'accès à l'eau d'ici à 2050 (WMO, 2021). Ils renseignent également sur le choix de cette association de gestion communautaire de l'eau de s'endetter pour financer l'amélioration de son système d'approvisionnement en eau.

Si l'apparition de la finance au sein des associations d'aqueducs communautaires, est pour le moment résiduelle, la fusion entre la finance et l'eau dans son acception la plus large n'est pas un phénomène nouveau. La finance et l'eau n'ont jamais été aussi entremêlées à travers le monde, soulevant de sérieuses inquiétudes quant aux questions de conditionnalité, d'accès inéquitable à la ressource et de droit à l'eau en

tant que droit humain fondamental (Sultana & Loftus, 2013). La financiarisation¹ de l'eau a même dépassé toutes les prévisions avec la création de marchés boursiers de l'eau, au sein desquels les droits et les titres d'eau sont échangés au plus offrant, notamment en Australie (Wheeler & Garrick, 2020), dans l'ouest des États-Unis (Schwabe et al., 2020) ou au Chili, qui est un « cas d'école de traitement des droits sur l'eau non seulement comme propriété privée mais aussi en tant que marchandise entièrement commercialisable » (Bauer, 2008, p. 1). Avec la pénurie croissante des ressources en eau et la diminution de son approvisionnement, les acteurs du monde des affaires ont bien compris qu'en tant que ressource rare, l'eau deviendrait de plus en plus rentable (Barlow, 2013). Parallèlement aux débats sur la recherche d'une solution de gouvernance équitable à la crise mondiale de l'eau, celle-ci est de plus en plus considérée comme une nouvelle classe d'actifs potentiellement rentable. Willem Buiter, l'ancien économiste en chef de la société financière Citigroup, s'attend à voir « (...) un marché mondialement intégré pour l'eau douce d'ici 25 à 30 ans » (Bayliss, 2014, p. 302). Il affirme qu'une fois que les marchés au comptant de l'eau seront intégrés, les marchés à terme et les autres instruments financiers dérivés liés à l'eau - options de vente, options d'achat, swaps - négociés en bourse et de gré à gré suivront. Il prévoit différentes qualités et différents types d'eau douce, tout comme il existe aujourd'hui du pétrole brut léger et du pétrole brut lourd. L'eau en tant que classe d'actifs deviendra, selon lui, la classe d'actifs basée sur les matières premières physiques la plus importante, éclipsant le pétrole, le cuivre, les matières premières agricoles et les métaux précieux.

Dans son documentaire *Main basse sur l'eau*, diffusé en 2019 sur la chaîne de télévision franco-allemande Arte, le réalisateur Jérôme Fritel traite brillamment cette problématique et questionne les enjeux et les conséquences d'un tel phénomène. On y aperçoit des traders et des banquiers australiens et américains raconter comment ils s'enrichissent, alors que des paysans, affectés par l'explosion des coûts de l'eau qui ont dépassé leurs coûts de production agricole, expliquent, eux, leur faillite. Ce film d'environ 90 minutes, qui s'apparente davantage à un film de science-fiction qu'à un documentaire, décrypte à la perfection la forme la plus « criante » et

¹ La financiarisation est comprise ici comme « l'importance croissante des activités financières en tant que source de profits dans l'économie » (Krippner, 2011, p. 27).

compréhensive de la financiarisation de l'eau. La pointe de l'iceberg en quelque sorte. Toutefois, les processus de financiarisation de l'eau ne sont pas tous si visibles et sont parfois difficiles à appréhender. Ils s'expriment sous de multiples formes, caractérisés comme tout processus de financiarisation par leur ambiguïté (Fine, 2012), chacun répondant à des logiques très différentes. Dans le cas de l'association Guasimalito, la financiarisation par la dette² semble se nourrir des besoins de base et de reproduction sociale de la communauté. En d'autres termes, le rapprochement de l'eau et de la finance répond ici à des besoins primaires de la communauté et non pas à l'avidité de quelques cols blancs.

D'après le président de l'association, Gabriel Olarte, que je retrouve quelques années plus tard dans le cadre cette-fois de ma recherche doctorale débutée entretemps, le premier lien avec la finance s'est tissé afin de répondre à un besoin de financement pour des compteurs d'eau volumétriques, permettant de mesurer la consommation des membres de la communauté et de gérer la facturation. Ainsi, le crédit contracté par l'association aura permis d'optimiser la gestion et de remplir les exigences étatiques en termes de tarification de l'eau. Dans ce que l'on pourrait interpréter comme une tentative de justification de l'endettement, ce jeune retraité agriculteur revient, avec un brin de nostalgie, sur le développement de l'aqueduc et sur les nombreuses difficultés rencontrées par l'association dans le cadre de son autogestion. À l'époque, l'eau coulait librement de la montagne et la communauté se servait à même les tranchées ouvertes qui avaient été creusées au plus proche des habitations. À partir de 1968, la communauté s'est organisée en association afin de gérer au mieux l'approvisionnement en eau. Une zone de captage, un réservoir d'eau et une petite station de traitement ont été installés depuis, en partie avec le soutien de la municipalité, qu'il a fallu « implorer », mais surtout grâce à la participation communautaire, souligne Gabriel. Il évoque notamment la gestion des conflits avec les habitants qui défendent un accès individuel à la ressource, ainsi que la difficulté de satisfaire les standards et les conditions imposés par les autorités aux prestataires de services publics d'eau. Aujourd'hui, l'association peine à conserver ses 300 membres. La communauté étant située à la frontière périurbaine de la ville de Bello,

² Il convient de préciser ici qu'il s'agit d'un processus de financiarisation par la dette, étant donné que celle-ci est une composante de la financiarisation parmi d'autres.

la tentation est grande de quitter la gestion communautaire pour une connexion aux services publics municipaux. Les quartiers urbains qui se trouvent en contrebas sont pratiquement tous desservis en eau par le plus important prestataire de services publics du pays, les Entreprises Publiques de Medellin (EPM), détenues par la municipalité voisine de Medellin. Fondée en 1955 et s'inscrivant dans le cadre de la corporatisation des services publics entamée dans les années 1910 et 1920 en Colombie (Guerrero et al., 2015), EPM ne cesse de gagner du terrain. Pour Gabriel, une chose est sûre : « l'État veut en finir avec les aqueducs communautaires et le crédit peut nous aider à résister ».

Alors que la Colombie est l'un des pays avec la disponibilité d'eau douce de surface la plus importante au monde – elle compte un débit superficiel trois fois supérieur à la moyenne sud-américaine et six fois supérieur à la moyenne mondiale (Carrascal, 2009) – l'accès à l'eau potable reste problématique et les conflits liés à l'eau sont légion sur son territoire, en particulier dans les zones rurales. La répartition géographique inégale peut en partie expliquer cela. La disponibilité d'eau est relativement rare dans la région des Andes où une grande proportion de la population est concentrée et la région Magdalena/Cauca affiche 13,2% de la disponibilité pour 63% de la population totale (Dupuits & Bernal, 2015). Néanmoins, la principale cause est à chercher dans la gestion institutionnelle défailante et la mauvaise répartition du précieux liquide, découlant notamment de problèmes politiques et sociaux internes liés à la corruption, à la violence, mais aussi à des modèles d'accès à l'eau régis par les lois du marché. Par ailleurs, les ressources en eau de surface sont largement menacées par la forte demande du secteur minier, de l'agro-industrie et des centres urbains (Carrascal, 2009). Dans ce pays de plus de 48 millions d'habitants, se situant parmi les plus inégalitaires au monde³, les questions de gestion de l'eau en milieu rural sont, au même titre que celles liées à son financement, un enjeu socioéconomique majeur dans le processus de réduction de la pauvreté et de résolution des conflits au sens large. Comme en atteste le cas de l'association Guasimalito, certaines communautés de l'eau semblent avoir choisi la voix de la

³ En 2018, selon la Banque mondiale (<https://data.worldbank.org>), les 10 % les plus riches détenaient 39,7 % du patrimoine du pays. L'indice de Gini, qui permet d'estimer le niveau d'inégalités de revenu sur une échelle de 0 à 100 (à 100, toute la richesse est détenue par une personne) se situait, en 2018, à 50,4.

finance pour faire face à ces enjeux, malgré les conséquences relativement négatives que celle-ci semble avoir sur l'accès à l'eau.

Une ruralité néolibérale

Avant de présenter mes hypothèses et de passer au cadre théorique, je vais brièvement décrire, dans les lignes qui suivent, la Colombie rurale dans laquelle prend place cette thèse et de laquelle s'imprègnent en partie les acteurs qui la composent. Ce sera l'occasion de présenter les communautés de gestion de l'eau observées et de clarifier leur rôle et leur identité au sein de ce contexte.

Dans son article, *Critical reflections on the New Rurality and the rural development approaches in Latin America*, Ramírez-Miranda (2014) analyse les conséquences de la néolibéralisation sur les espaces ruraux latino-américains. Sur la base d'une considération des principaux défis auxquels ces espaces sont confrontés, l'auteur y développe une approche critique des prescriptions centrales du développement territorial rural (RTD), qui sont fonction du cadrage des politiques néolibérales, lesquelles ont conduit à la perte de la souveraineté alimentaire, à la prédominance de l'agrobusiness transnational et à l'émigration, et par conséquent, à l'affaiblissement de l'agriculture paysanne. Il soutient que les principales transformations de ces espaces correspondent à une ruralité néolibérale plutôt qu'à une supposée nouvelle ruralité, notion actuellement hégémonique dans les institutions gouvernementales et qui gagnent du terrain dans les milieux universitaires d'Amérique latine.

En Colombie, cette ruralité néolibérale se caractérise principalement par la mise en pratique de toutes les recettes du consensus de Washington par les gouvernements conservateurs, depuis le début des années 1990. Comme l'explique (Godin, 2021), la politique économique a été centrée sur l'attraction des capitaux étrangers et la libéralisation de la production et de l'extraction des matières premières. L'État a alors soutenu les grands propriétaires terriens et l'agro-business à coups de baisses d'impôts et de subventions, tandis que la banque centrale, devenue « autonome » en 1992, assurait la stabilité financière et réduisait l'inflation. Ces stratégies ont permis une insertion rapide de la Colombie dans les chaînes de valeur internationales. Mais

loin de l'image de la *smart city* et de l'innovation véhiculée par les institutions internationales en faisant notamment référence à la ville de Medellin, la croissance colombienne s'est profondément inscrite dans le schéma classique de l'exportation de matières premières et de produits agricoles.

« Le pétrole et le charbon représentaient près de la moitié des exportations colombiennes en 2019 et, si l'on ajoute les produits agricoles bruts, on arrive aux deux tiers (...). Attirés par la main-d'œuvre bon marché, les capitaux étrangers se sont donc concentrés sur l'intensification de l'extraction, délaissant les investissements productifs. Le modèle colombien a alors maintenu des inégalités très élevées, tout en négligeant les gains de productivité et le développement industriel » (Godin, 2021).

En signant des accords de libre-échange avec différentes nations du monde, dans le cadre de la libéralisation et de l'internationalisation de son économie, l'État colombien a mis la production agricole en concurrence avec les industries internationales qui produisent massivement à des coûts très bas, alors que d'autre part, la Colombie reçoit des intrants agricoles, des machines et des technologies coûteuses que les paysans doivent acquérir par le biais de crédits qui, au final, deviennent des dettes impayables (Robledo, 2009). Suivant la stratégie néolibérale et sa proposition d'autorégulation du marché, la Colombie s'est ainsi spécialisée dans certains avantages comparatifs découlant de la richesse du sol. Il s'agit notamment des métaux précieux, du charbon, du pétrole, du gaz et des produits tropicaux à forte consommation tels que les bananes, le café, l'huile et les fleurs (Robledo, 2009). La production de ces biens a atteint un certain degré de technification et de massification, ce qui les rend compétitifs sur d'autres marchés, alors qu'en parallèle la production alimentaire paysanne continue de décliner. Par exemple, le centre de recherche et de développement technologique pour le secteur agricole en Colombie indique que le pays importe environ 30% des aliments qu'il consomme, tout en possédant les conditions nécessaires de production pour les marchés nationaux et internationaux (CENIREDA, 2016). Cette situation est due au peu de garanties et de conditions productives offertes par la politique économique nationale qui, depuis l'adoption du modèle néolibéral consignée dans la constitution de 1991, a cessé d'investir dans le secteur agricole, cherchant à ce que l'autorégulation du marché augmente la

compétitivité des producteurs (Cruz, 2010). Ainsi, sur les 42,3 millions d'hectares à potentiel agricole du pays, seuls 7,1 millions sont cultivés, tandis que l'élevage extensif occupe 24 millions d'hectares (DANE, 2020).

L'État colombien suit par exemple un modèle d'extraction des matières premières et met en avant l'exploration et exploitation minière. Jusqu'à ce jour, des dizaines de millions d'hectares ont été concédés à des multinationales minières au niveau national (Penca de Sábila, 2014). Conséquences : ce système d'accaparement des terres vient s'ajouter aux fortes inégalités au niveau de la répartition des terres. En 2009, l'indice de Gini de concentration de la propriété foncière était de 0,88, positionnant ainsi le pays comme l'un des plus inégaux au monde en termes de répartition des terres (Soto Baquero et al., 2013). Les exploitations couvrant plus de 500 hectares et qui ne représentent que 0,4% du total des exploitations, occupent 67,6% des terres productives (Guereña, 2016). En raison du manque de garanties pour produire à la campagne, une grande partie de l'attrait pour les investisseurs réside, plus que dans la production elle-même, dans l'augmentation du prix de la terre, une valorisation qui justifie le maintien d'entreprises aux rendements relativement faibles dans l'espoir que la vente des exploitations se traduise par un bénéfice capitalisé. De leur côté, les paysans et les indigènes survivent avec de faibles économies d'autoconsommation fondées sur la surexploitation de la main-d'œuvre familiale et leur pauvreté notoire (Robledo, 2009). La question des paysans sans terres et celle des paysans ne possédant pas de titres de propriété sont au centre de la problématique de développement rural en Colombie. On estime à 1'200'000 les parcelles agricoles non formalisées par un titre foncier (UNDP, 2011). Ce qui freine par exemple l'accès aux services publics de la population. Comme l'affirme Machado dans le rapport du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur la Colombie rurale (2011), « la préservation de l'ordre social rural, avec toutes ses inégalités et ses liens avec le développement », repose sur : (a) une structure foncière qui est devenue inamovible pour les politiques publiques, (b) une hiérarchie sociale qui restreint la mobilité des personnes dans la structure de la société, et (c) une hégémonie politique traditionnelle qui restreint les élections libres, équitables et compétitives et n'accorde pas de reconnaissance politique à la paysannerie (UNDP, 2011, p. 16).

L'éternelle fracture

Historiquement l'État entretient une relation politique délicate avec le secteur rural pour ne pas dire hostile. Au-delà de la situation productive complexe, l'État et le marché n'ont pas été en mesure de répondre efficacement aux multiples problèmes socio-économiques et politiques auxquels sont confrontés les habitants des zones rurales du pays, à savoir les déficiences dans la fourniture de services de base, la pauvreté et la violence armée (UNDP, 2011). Les causes du conflit armé vieux de près de 60 ans révèlent la fracture profonde existante avec la ruralité en Colombie (Valencia Agudelo, 2019b). Selon certaines estimations, près de 5 millions de paysannes et de paysans auraient été déplacés par le conflit au cours de ces dernières années (Quintero & Pérez, 2013).

Depuis novembre 2016, date de la signature, à la Havane, de l'accord final de paix avec les Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC-EP)⁴ (Mesa de Conversaciones en La Habana, 2016), la Colombie travaille à la mise en œuvre d'une série de réformes rurales économiques, politiques, sociales et législatives visant à inverser la tendance. Sans entrer ici dans les détails du conflit armé ni des accords de paix, on constate que les réformes contenues dans le traité de paix se concentrent presque exclusivement sur les zones rurales. La première réforme par exemple, qui s'intitule « Vers une nouvelle campagne colombienne : la réforme rurale intégrale (*Reforma Rural Integral* - RRI -) », comprend un ensemble de mesures visant à transformer la campagne colombienne en vue de réduire les inégalités sociales, le retard productif et la marginalisation qui ont plongé les communautés rurales dans la pauvreté et provoqué de multiples situations de violence dans le contexte du conflit armé interne (CNMH, 2013); (Melo et al., 2016)). L'accord final cherche ainsi à stimuler le développement social, économique et productif des zones les plus touchées par le conflit, en générant les conditions pour inverser les causes du conflit, comme le manque de biens et de services publics dans certains territoires (Restrepo Salazar &

⁴ A noter que le conflit armé se poursuit néanmoins entre l'État colombien et différents groupes armés impliqués, tels que des groupes paramilitaires, les guérillas subsistantes (EPL, ELN) ou encore les dissidents des FARC-EP.

Bernal Morales, 2014). La nature et le contenu des réformes issues de l'accord de paix sont révélateurs.

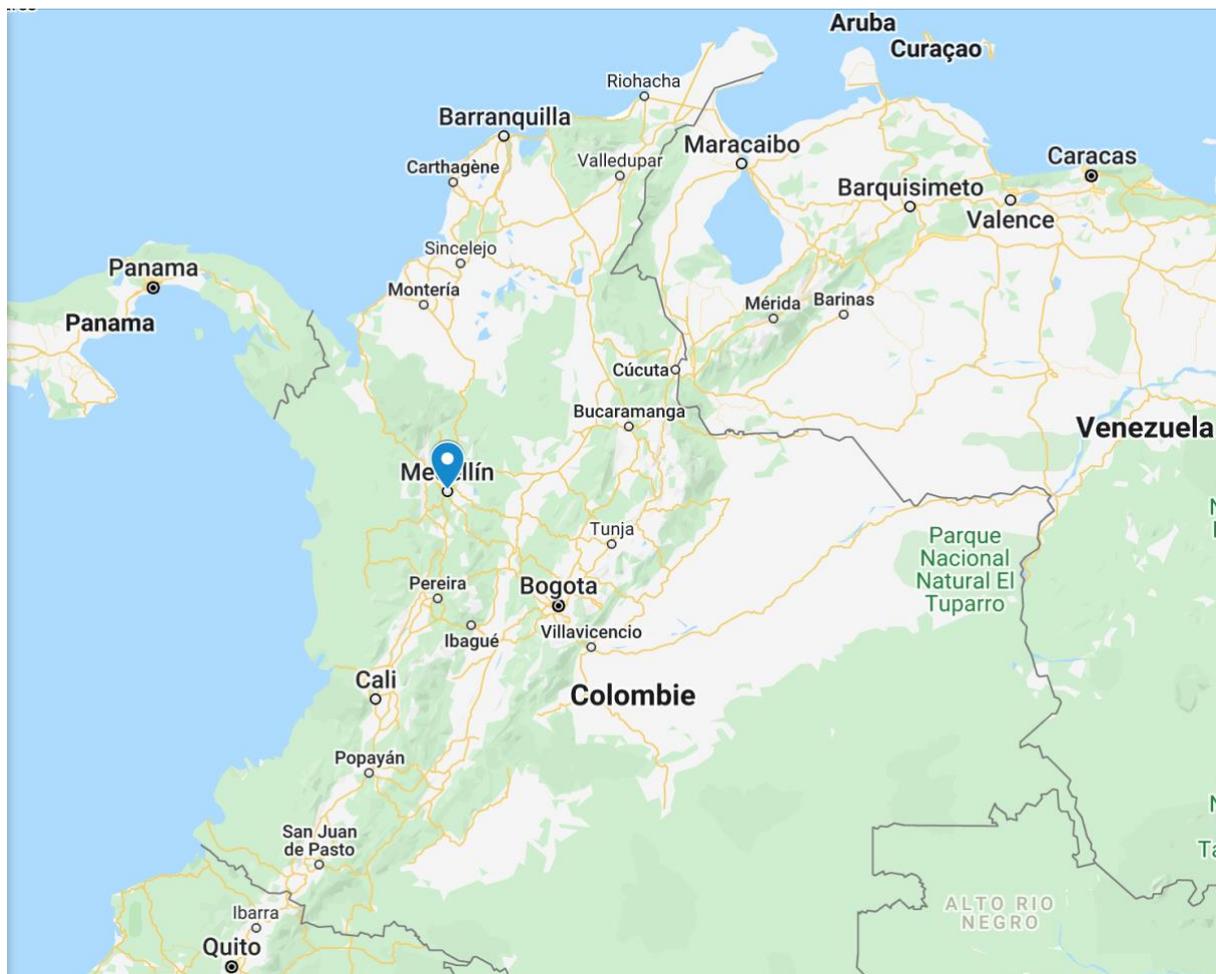
« La Colombie est entrée dans la modernisation sans avoir résolu le problème agraire, car elle a toujours pensé que le pays était plus urbain que rural. Elle a construit un modèle de développement qui implique l'échec du monde rural, vénérant le marché plus que l'État, qui a creusé les écarts entre l'urbain et le rural, préservant son ordre social injuste, qui n'a pas changé faute de décisions politiques et d'une vision d'envergure du monde rural et de son rôle stratégique dans le développement » (UNDP, 2011, p. 16).

Toutefois, « ni le marché ni l'État n'ont atteint une performance sectorielle satisfaisante. Des politiques publiques discriminatoires et intransigeantes de la part des investisseurs, des restrictions structurelles dans les infrastructures productives et sociales, la fourniture de biens publics, l'impardonnable négligence du rôle de la science et de la technologie, le mépris de la capacité productive et sociale de la paysannerie y ont contribué » (*Ibid.*, p. 17).

De la même manière, la différence d'accès à l'eau entre les zones urbaines et rurales est très disparate. Par exemple, alors qu'en 2017, la couverture des zones urbaines était de 98 %, en moyenne (un chiffre très similaire à celui des pays européens), dans les zones rurales, ce pourcentage ne dépassait pas les 73 %. Ce chiffre est considérablement réduit dans les zones les plus affectées par le conflit armé. Une disparité qui persiste au niveau de l'eau propre à la consommation humaine, représentant en zone urbaine 86%, alors qu'en zone rurale ce pourcentage est proche de 42% (Ministerio de Vivienda, Ciudad y Territorio, 2018). C'est dans le contexte dépeint ci-dessus qu'évolue la gestion communautaire de l'eau et dans lequel ses acteurs s'inscrivent. Alors même que cette dernière représente une réelle alternative, correspondant à 40% de l'approvisionnement en eau dans les zones rurales du pays (Conpes, 2014), elle a historiquement été marginalisée par l'État et n'a jamais vraiment été considérée comme une option sérieuse pour la prestation du service d'eau potable (Moncada Mesa et al., 2013). Nous le verrons dans le troisième chapitre, bien que les communautés de l'eau soient reconnues légalement comme des fournisseurs d'eau dans les zones rurales et urbaines, l'absence de

réglementation et de politiques publiques visant à promouvoir la gestion de l'eau à l'échelle locale a freiné leur croissance et leur autonomisation (Dupuits & Bernal, 2015).

Medellin : « district rural paysan »



Carte de la Colombie (source : Google Maps)

Située dans le nord-ouest de la Colombie, l'épicentre de ma recherche, Medellin, est au cœur de la cordillère Centrale entre 1500 et 1800 mètres. Elle est la capitale du département d'Antioquia et s'érige comme la seconde ville du pays au niveau démographique et économique. Nichée au cœur de la vallée d'Aburrá, son aire métropolitaine compte environ 4 millions d'habitants. Sa périphérie rurale étendue, qui est composée notamment de neuf autres municipalités rurales et semi-rurales, s'inscrit parfaitement dans ce contexte rural relativement complexe présenté en amont, dans lequel la ruralité est dorénavant envisagée sans paysans. La population

paysanne continue de se déplacer vers les zones urbaines à la recherche de conditions de vie plus dignes, avec pour corollaire l'augmentation de la précarité et la perte du potentiel et de la vocation agricole de la région.

Medellin, est une ville qui a beaucoup fait parler d'elle pour le meilleur et pour le pire. Elle passe de la ville la plus violente au monde dans les années 1980 et 1990, avec un taux d'homicides qui tourne autour de 350 homicides pour 100'000 habitants et une réputation internationale qui repose essentiellement sur le cartel de Medellin et la figure de Pablo Escobar (Rodríguez et al., 2005), à la ville la plus innovante du monde en 2013. Ce changement d'image radical est principalement dû aux importants efforts en matière d'urbanisme. Le *New York Times* (2015) célèbre la « ville du printemps éternel », l'une des « villes les plus progressistes d'Amérique latine » grâce « à ses projets d'infrastructures qui amènent des parcs et des bibliothèques à l'architecture très excitante dans des quartiers pauvres et à ses moyens de transport créatifs » (McShane Wulfhart, 2015). En effet, de nombreux projets d'aménagement urbain tels que le PUI (Projet urbain intégré) et le SITAV (Système de transport intégré de la vallée d'Aburrá) ont participé à l'amélioration des conditions de vie des habitants. Toutefois, les politiques publiques et d'aménagement du territoire qui se sont traduites principalement par la mise en place de macro-projets urbains ne parviennent toujours pas à résorber un mal plus profond : les inégalités. Medellin est classée comme la ville de Colombie ayant le plus haut niveau d'inégalité (El Colombiano, 2014). L'économie de la ville se caractérise par des niveaux extrêmes de concentration du capital, à l'image du Grupo Empresarial Antioqueño (GEA)⁵ qui constitue l'un des plus puissants conglomérats non seulement de Colombie, mais aussi de toute l'Amérique latine. Cette hypertrophie se résume à un chiffre : en 2021, le GEA représentait à lui seul 7,1% du produit intérieur brut (PIB) de la Colombie (Gómez et al., 2022). Par ailleurs, 77% des habitants de Medellin sont concentrés sur les strates socioéconomiques 1, 2 et 3 (ménages avec les ressources les plus faibles (environ 300 USD/mois) (UNIANDÉS, 2016) et on y recense un taux de pauvreté de 32,9 % (DANE, 2020), ainsi qu'un taux d'informalité du travail de 46,7 % (DANE, 2013). Ce mal endémique, que sont les inégalités, est partagé par une large majorité de métropoles en Amérique

⁵ Le GEA regroupe plusieurs conglomérats, liés les uns aux autres par un système complexe de participations croisées, dans lequel chaque compagnie détient des parts d'une autre. Il compte notamment Bancolombia, Suramericana Group (Sura), le groupe Argos ou le groupe Nutresa.

latine qui se caractérisent par de fortes inégalités socio-économiques et une fragmentation socio-spatiale flagrante (Memoli & Rivière d'Arc, 2006).

Dans le cas de Medellín, l'affluence massive de la population rurale à la fin du XIX^{ème}, attirée par l'industrialisation ou fuyant les conflits armés et la crise agraire, a progressivement développé les quartiers informels de la périphérie et les zones précaires du centre-ville. Cette expansion urbaine désordonnée s'explique aussi par une forte croissance démographique due à la baisse tardive de la natalité (Renault, 2012). Avec le temps, la périphérie rurale de l'aire métropolitaine de la vallée d'Aburrá s'est muée en un territoire tourmenté au sein duquel les conflits sont permanents. Les investisseurs, les groupes armés et les bandes se battent, au sens propre et figuré, pour le territoire et les enjeux socioéconomiques qui en découlent, l'expansion urbaine informelle et la spéculation immobilière représentant un négoce juteux. Mais ce territoire est également construit socialement par des communautés paysannes qui résistent inlassablement à l'urbanisation.

L'absence de politiques de développement spécifiques pour les communes semi-rurales de la périphérie (*los corregimientos*) et en particulier pour le secteur agricole place ces communautés dans des situations précaires. Le territoire rural se fragmente et se voit destiner à la construction de logements sociaux pour les plus démunis, de fermes de loisir et de résidences secondaires pour les citoyens aisés, ainsi qu'à l'entreprise de macro-projets urbains ou routiers tels que la connexion régionale controversée « Aburrá-Cauca » par exemple, qui aura beaucoup fait parler d'elle, ou les projets d'infrastructures « vertes » dans les quartiers des populations déplacées, qui occasionnent des expulsions et des relocalisations en chaîne. Le nombre de personnes déplacées de force à Medellín a plus que doublé en 2021 par rapport à l'année précédente (El Colombiano, 2021). La « ceinture verte », qui traverse la chaîne de montagne à l'est, et les 75 kilomètres de jardin périphérique (*jardín circunvalar*) qui s'étendent sur les versants de la vallée, tout autour du centre-ville illustrent bien la volonté des autorités politiques et du GEA de redorer l'image de Medellín. Les conséquences de ces multiples conflits territoriaux, couplées aux politiques rurales néolibérales décrites plus haut, sont désastreuses pour les communautés paysannes ; les déplacements de populations se poursuivent et on assiste à la disparition de la petite agriculture familiale et du tissu social qui en découle.

Entre 2013 et 2014, les communautés paysannes des communes rurales de la municipalité de Medellín ont exigé une protection particulière des territoires, de l'économie et de la vie paysanne lors du processus participatif convoqué par l'administration municipale dans le cadre de la formulation du plan d'aménagement du territoire (*Plan de Ordenamiento Territorial* - POT) de la municipalité de Medellín. Tout au long du processus, la communauté paysanne a mis en évidence l'existence d'environ 50'000 paysans vivant à Medellín (environ 12'500 familles) produisant 29'000 tonnes d'aliments consommés dans la ville par an (Penca de Sábila, 2015). En réponse à la mobilisation de la communauté paysanne des cinq communes rurales, l'administration et le conseil municipal de Medellín ont finalement intégré la figure d'un district rural paysan dans le POT. Cette nouvelle dimension de la ruralité paysanne est à présent réglementée, mais tout reste à faire pour définir les instruments qui rendront effective son implémentation.

La gestion de l'eau comme vecteur de changement

Devant ce tableau relativement sombre, on l'a vu, les individus et les communautés ne sont pas passifs pour autant. En témoigne également le développement, au sein des communautés paysannes de la région, d'un nombre important d'organisations communautaires de gestion de l'eau. Engagées et relativement bien développées dans cette région, ces dernières sont des vecteurs de changement et représentent une forme de résistance contre cette « nouvelle ruralité ». Dans la région andine, les organisations communautaires de l'eau représentent une part relativement importante de la gestion des ressources, dans un contexte de faiblesse de l'État et d'inégalités sociales en milieu rural ou périurbain. Elles seraient environ 80'000 en Amérique latine et assureraient l'accès à l'eau à plus de 40 millions de personnes (Dupuits & Bernal, 2015). Ces organisations communautaires, qui se caractérisent souvent par la gestion bénévole et participative, sont gouvernées par les usagers locaux qui créent leurs propres règles et droits pour gérer les services d'eau potable et d'assainissement, en s'appuyant sur les principes clés de l'autogestion, du travail collectif et de la démocratie participative locale. Elles offrent une solution durable pour la mise en œuvre du droit humain à l'eau, dans un continent où 35 millions d'habitants n'ont

toujours pas accès à l'eau potable, et 104 millions à l'assainissement (Dupuits & Bernal, 2015).

Par gestion communautaire de l'eau, on entend ici les unions de quartier, les organisations communautaires et autres formes associatives à but non lucratif, dont l'objectif est de s'organiser collectivement pour répondre au besoin public de services d'eau dans les foyers ou sur les lieux de travail. Les organisations de services communautaires d'eau et d'assainissement (OCSAS), communément reconnues comme les aqueducs communautaires en Colombie (*acueductos comunitarios*), sont des systèmes gérés de manière autonome par des conseils d'action communautaire, des comités ou des associations d'usagers afin d'approvisionner les zones rurales et périurbaines (Bernal et al., 2014). Un aqueduc « physique » à proprement parler désigne le réseau d'approvisionnement généralement constitué de conduites en PVC canalisant l'eau des sources situées en altitude vers les habitations et transitant par un système de traitement et de stockage d'eau parfois rudimentaire. Alors qu'un aqueduc communautaire fait davantage référence à l'association qui gère ce système. Celui-ci peut être composé de membres de la société civile, d'activistes et de défenseurs des droits économiques, politiques et sociaux ou de familles modestes ou pauvres, généralement issues de communautés paysannes, indigènes ou afro-colombiennes (Moncada Mesa et al., 2013). Un aqueduc communautaire compte en principe, au moins un plombier et un-e secrétaire salariés qui sont responsables de l'administration, de la gestion et de l'entretien. En parallèle, le comité directeur (*junta directiva*) se charge de la gestion du service et du contrôle interne. L'assemblée générale des usagers, elle, se réunit pour les prises de décision et le suivi des usagers. Enfin, des contrôleurs sont désignés pour superviser le service (Smits et al., 2013). Il existe autant de systèmes d'administration différents que de statuts juridiques correspondant, notamment les associations d'usagers (*Asociaciones de usuarios*), les comités de gestion (*Juntas administradoras*) ou les *Administraciones Públicas Cooperativas* (APC). Cette dernière constitue une approche coopérative qui permet la participation des institutions publiques comme les municipalités, les départements et l'État, en partenariat avec les communautés (Carrasco Mantilla, 2011). Toutefois, une grande partie de ces aqueducs communautaires gèrent la distribution d'eau sur une base informelle (Dupuits & Bernal, 2015).

Pour ma part, je découvre véritablement ce qu'est la gestion communautaire de l'eau en participant au suivi réalisé auprès des communautés de l'eau par l'équipe du programme de gestion environnementale de l'ONG Penca de Sábila dans laquelle j'ai effectué mon stage de master, tant à la périphérie de la ville de Medellín que dans les zones rurales du département d'Antioquia. J'essaie alors de mieux comprendre comment ce modèle de gestion communautaire fonctionne et s'articule avec son environnement. Je prends part à des ateliers et réalise des visites des communautés sur le terrain, initiant ainsi mes premières observations participantes, dans le cadre de la rédaction de mon mémoire de master encadré par Michel Oris. Lors de ces sorties, j'ai l'occasion de comprendre le fonctionnement plus technique des systèmes d'adduction et de traitement de l'eau, ainsi que d'y rencontrer les femmes et les hommes chargés de leur gestion.

Dans mon cas d'étude, la plupart des associations de gestion de l'eau sont issues d'organisations de quartiers ou d'habitants (*Juntas de acción comunal* - JAC), qui sont elles-mêmes, à la base, des partenariats autorisés entre voisins pour gérer les intérêts et les biens collectifs. Les comités d'action communale ont été institutionnalisés en Colombie en 1958. La création des comités d'action communale (JAC) est liée à la naissance du Front national (*Frente Nacional*), coalition entre les deux partis traditionnels, le parti libéral et le parti conservateur. Le pays connaissait un processus accéléré d'urbanisation, dû en grande partie au déplacement des paysans à la suite de la violence fratricide entre les partis traditionnels. Il s'agissait de pérenniser la coexistence, après les expériences traumatisantes de la violence des années 1950 et 1960 (Moreno, 2018). La stratégie du Front national en matière d'action communautaire consistait à associer la communauté et son travail volontaire à la construction de ses propres infrastructures et services, à réduire les coûts des programmes sociaux et à gérer le lien populaire avec les politiques de l'État (Sepulveda Franco, 2016). Le modèle de l'État providence et interventionniste ayant été appliqué jusque-là avec difficulté, cela explique que ce dernier ait été prêt à partager et à cogérer avec la société civile par le biais de l'action communautaire la grande variété des nouvelles tâches de l'État ou des « services publics », réduisant ainsi son rôle de « bienfaiteur » (Sepulveda Franco, 2016). On constate ici l'évolution du rôle de l'État sur le temps long à travers son positionnement qui change en fonction

des périodes et des contextes. Nous verrons tout au long de cette thèse comment ce dernier s'est repositionné depuis en État néolibéral.

Retour sur les origines et les pratiques des communautés de l'eau

A travers la loi 19 de 1958, le gouvernement national autorise les conseils municipaux et les assemblées départementales à confier aux comités d'action communale (JAC), composés de voisins organisés, des fonctions de contrôle et de surveillance de certains services publics, dont notamment gérer équitablement les eaux dont l'usage appartient à plusieurs riverains et établir des systèmes de distribution et de drainage adéquats (Sepulveda Franco, 2016). Toutefois, l'histoire des comités d'action communale (JAC), ainsi que celle des aqueducs communautaires ne se résume pas à leur institutionnalisation. Leurs pratiques trouvent leurs origines dans les pratiques indigènes et communautaires d'aide mutuelle, parmi lesquelles se distinguent la *minga*, le *convite* et la *mano vuelta*, et par lesquelles des actions étaient générées pour le bénéfice commun dans les espaces publics, et même dans les pratiques de la vie familiale comme la construction de maisons (Moreno, 2018).

Comme mentionné plus haut, la gestion de l'eau par des communautés organisées est une activité courante dans les Andes. Les communautés paysannes indigènes ont historiquement travaillé collectivement pour accéder à l'eau, construire et vivre avec les infrastructures et gérer les systèmes d'irrigation (Gentes, 2002). Actuellement, le terme « communautaire » ne renvoie pas nécessairement à une communauté indigène. De manière générale, le concept de communauté est sujet à controverse, notamment en raison de la question de l'actuelle cohésion culturelle (indigènes vs métis) et sociale (voir Dehouve (2003) cité dans Crucifix & Morvant-Roux, 2018). En Colombie, la gestion communautaire de l'eau désigne différentes formes d'organisation qui vont de la gestion dans les réserves indigènes à celle des conseils communautaires des communautés noires en passant par celle des communautés paysannes. Il convient de préciser que dans mon cas d'étude les organisations communautaires de gestion de l'eau sont issues de communautés paysannes

« métisses »⁶ et non de communautés « indigènes »⁷ (Wade, 2003). Utilisé de manière plus large, le terme « communauté » renvoie au pilier de l'organisation sociale, à un groupe, ses rituels, ses valeurs ou ses us et coutumes et revêt un sens qui dépasse la gestion de l'eau. Dans ce travail, j'utiliserai les termes « association », « communauté de l'eau » ou « aqueduc » de manière interchangeables pour désigner les organisations de gestion communautaire de l'eau. Lorsque qu'il sera question de la communauté dans son sens plus large, à savoir tous les habitants d'un même voisinage, hameau ou village, je ne manquerai pas de le préciser.

Même si les membres des associations analysées dans ce travail ne sont pas issus de communautés indigènes, ils en partagent souvent les valeurs et en reproduisent les coutumes et les pratiques de gestion de l'eau. Il existe donc une continuité entre les pratiques des communautés indigènes et celles des communautés de l'eau étudiées autour de la tradition et des valeurs « indigènes ». Ce faisant, ces pratiques découlent d'une certaine appréhension de la nature et en particulier des ressources en eau qu'il est utile d'évoquer ici. La question ontologique de leur relation à la nature et du statut donné à l'eau est essentielle pour comprendre les enjeux liés au contrôle de sa gestion. La gestion communautaire de l'eau doit être comprise comme la valorisation des pratiques anciennes maintenues par les communautés indigènes ou paysannes pour faire usage des ressources, et comme une proposition holistique basée sur une rationalité différente de la rationalité économique actuelle. Elle promeut une autre conception de la nature et des relations entre les êtres humains et la nature et implique une gestion des ressources naturelles de la société civile, portant des valeurs différentes des valeurs hégémoniques. En définitive, la gestion sociale de l'eau conçoit l'eau comme un élément constitutif du tissu socioculturel et naturel (Sandoval-Moreno & Günther, 2013, p. 168).

Le système de valeurs ou de normes dans les communautés a pour point de départ le besoin et/ou la volonté des familles d'accéder et d'utiliser l'eau qu'elles déclarent

⁶ Métis (*mestizo*) est entendu ici au sens large, s'appliquant aux personnes qui partagent une ascendance européenne et amérindienne ou africaine, quelles qu'en soient les proportions, avec des significations différentes qui leur sont attribuées selon la culture locale (Wade, 2003).

⁷ Le terme indigène (*indígena*) renvoie aux personnes possédant une identité ethnique autochtone, une langue et une appartenance tribale (Wade, 2003).

être la propriété de la communauté. En ce sens, le territoire et le système d'eau communautaire s'appartiennent l'un l'autre (Salazar Restrepo, 2018). Ainsi, la défense du territoire est intrinsèquement liée à la gestion de l'eau et représente un autre aspect essentiel partagé par les aqueducs communautaires et les associations. En espagnol, le terme « *territorio* » ne se limite pas à la connotation physique d'un lieu, mais inclut une série d'interactions et de relations autour d'un espace. Perera (2012) reprend la définition du territoire à partir de l'expérience de la campagne pour le référendum sur l'eau en Colombie en la décrivant comme « une compréhension du monde socio-naturel, ou de la relation entre la terre, les ressources, les personnes et la richesse, radicalement différente de ce que les industries extractives reconstituent » (Perera in Sultana & Loftus, 2012, p. 249).

Dans le cadre de sa recherche sur les communautés de l'eau en Colombie, Llano-Arias (2015) reprend les dires des membres d'une association d'aqueduc communautaire d'Antioquia au sujet de la dimension territoriale de la gestion de l'eau. Un participant à la recherche explique que :

« le territoire n'est pas une entité fixe ou physique, mais il condense différentes formes de vie. C'est sur le territoire que les gens construisent leur culture, ont des échanges sociaux, politiques et économiques » (Llano-Arias, 2015, p. 118).

Un autre participant discute de la relation entre l'eau et le territoire de la façon suivante :

« (...) l'eau est liée au territoire ; ils ne peuvent être séparés. S'il y a des conflits autour de l'eau, cela a un impact sur tout le territoire » (*Ibid.*).

A cet égard, Perera (2014) souligne que les utilisateurs et les bénéficiaires des aqueducs communautaires comprennent leur système d'approvisionnement en eau « non pas comme une partie de leur lieu, mais comme leur lieu » (Perera, 2014, p. 208). Elle ajoute que :

« Ils se réfèrent à l'eau comme quelque chose qu'ils possèdent collectivement et connaissent intimement en raison de leur expérience de vie physique dans leur

propre parcelle rurale (*barrio ou vereda*). Comme un cordon ombilical, l'eau est un conduit vers leur territoire et vers les autres personnes qui s'y trouvent » (*Ibid.*).

Si les oppositions entre la gestion communautaire de l'eau et ce nouveau territoire qu'est la ruralité néolibérale, décrite plus haut, ont souvent été abordées (Valencia Agudelo, 2008 ; Moncada Mesa et al., 2013 ; Salazar Restrepo, 2018), leur rapprochement, en revanche, n'a peu ou pas été traité. Ainsi, l'exercice de cette thèse est d'essayer de comprendre ce qui pousse les communautés de l'eau à se rapprocher de la finance, en situant ce processus de financiarisation de l'eau par la dette, dans le contexte si particulier de la Colombie rurale dans lequel les organisations communautaires analysées évoluent. En d'autres termes, j'essaie, à travers le récit des membres de ces communautés, de comprendre ce qui se cache derrière leurs nouvelles pratiques financières en apparence relativement éloignées de leurs pratiques habituelles ; de comprendre comment elles s'inscrivent dans une perspective économique, sociale et politique locale marquée par les politiques néolibérales d'accès à l'eau et comment elles participent de manière plus large aux enjeux de l'accès à l'eau en Colombie, en questionnant notamment la reconfiguration de la relation entre les communautés de l'eau et l'État. Ainsi, je tente de répondre à un certain nombre de questions : à quelles logiques répond l'accès au crédit formel ? A quelles fins est-il adopté ? Comment sont gérés les financements ? Quelles significations les communautés donnent-elles à la dette ? Quels sont les effets de l'adoption de cette dette ? Ou encore comment transforme-t-elle les relations sociales internes et externes ?

Ces questionnements participent de manière plus large à explorer les façons dont la financiarisation s'est intégrée et transforme l'approvisionnement en eau dans un large éventail de contextes à travers le Sud global, et comment les motivations financières, les marchés, les acteurs et les institutions permettant et propulsant ces processus sont interconnectés de multiples façons. La perspective particulière des organisations communautaires de base vient compléter une série d'études de cas (Bayliss & al., à paraître), qui démontrent comment la finance joue désormais un rôle transformationnel dans les systèmes d'eau à travers le monde. Allant du financement des investissements, aux partenariats public-privé et du microfinancement en passant

par les marchés d'échange de l'eau, ces différentes études de cas rendent visible les processus et les pratiques par lesquels la finance s'est positionnée en tant que médiateur clé dans la manière dont l'eau est fournie, et celle-ci définit par conséquent qui y a accès et à quel prix, et qui en est exclu. En complément, ma thèse met en évidence, au-delà de la variété des acteurs privés et publics impliqués, la manière dont les communautés d'usagers de l'eau, elles aussi, se sont tournées vers la finance, mais au travers de dynamiques relativement différentes.

Les hypothèses de recherche

Mes hypothèses pour répondre aux questions de recherche définies plus haut s'appuient sur une appréhension de la financiarisation par le bas. La littérature sur la financiarisation est relativement vaste. Comme nous le verrons dans le cadre théorique à travers les approches fonctionnalistes, la littérature sur la démocratisation de la finance se concentre généralement sur l'offre (par exemple, l'évolution de l'évaluation des risques, des instruments, des infrastructures) mais ne considère pas ce qui se passe du côté de la demande⁸. Adopter une approche par la « demande » ou par le bas implique de se concentrer sur les pratiques financières des organisations communautaires de l'eau analysées et permet de ne pas se limiter à voir la dette comme une source d'aliénation mais de voir également son potentiel émancipateur (Guérin in Farinet (dir.), 2018). L'une des approches qui appréhende la financiarisation comme potentiel émancipateur est celle de la financiarisation comme moyen de résistance (Appel, 2014 ; Mann, 2017 ; Pitluck et al., 2018). L'un des arguments de cette approche est que la financiarisation peut être vue comme un outil pour protester contre la connexion État - finance et réduire la dépendance financière qui en résulte.

Ces arguments, que nous approfondirons par la suite, m'ont aidé à formuler mes hypothèses de recherche. Ma première hypothèse considère le processus de financiarisation communautaire de l'eau comme un moyen de résistance vis-à-vis de l'État et de son modèle néolibéral d'accès à l'eau. De cette manière, je vois l'accès au crédit comme un moyen de réaffirmation de l'idéologie communautaire et des valeurs

⁸ Idée défendue par S. Morvant-Roux pendant le séminaire, *La financiarisation par le bas. Une économie morale et politique de la dette*. EHESS/CESSMA/ENS, 2019, Paris.

qui lui sont associées de façon plus large, ainsi que donnant la possibilité d'envisager une autonomisation du modèle de gestion communautaire. J'estime ainsi qu'il est important de saisir ces nouvelles pratiques financières dans une dimension politique et sociale, même si cette dimension n'est pas visible ni défendue de la sorte, et s'apparentent davantage à une « résistance du quotidien » au sens de Scott (1985). Si ces pratiques permettent, d'une certaine manière de contester le modèle néolibéral dominant, en particulier celui de l'accès à l'eau, elles participent également à sa reproduction, par la production d'effets indésirables, comme nous aurons l'occasion de le voir dans le dernier chapitre. D'où l'importance d'être attentif à l'aspect ambivalent de ces pratiques.

Ainsi, ma seconde hypothèse se concentre sur les effets différenciés de ce processus, qui se dessinent progressivement et que je traite dans les trois derniers chapitres, allant de la reconfiguration sociale au sein des associations d'aqueducs, à l'évolution des relations externes en passant par l'exposition simultanée aux logiques de marché qui en découlent (risque et responsabilisation). Ces effets qui supposent des nouvelles interdépendances vis-à-vis du crédit et des institutions financières éclairent les nouvelles tensions entre divers systèmes de valeurs et de normes, ainsi que la redéfinition des pratiques sociales et des rapports de pouvoir.

Au travers de la vérification de ces deux hypothèses relativement opposées, l'ambition de ma thèse est de contribuer à comprendre les différentes causes, formes, processus, impacts et conséquences plus larges de la financiarisation de l'eau dans les pays du Sud, ce qui offre de nouvelles perspectives empiriques et conceptuelles et peut contribuer à une discussion plus comparative, qui attire l'attention sur les manifestations, les moteurs et les résultats de la financiarisation de l'eau actuellement sous-reconnus.

Plan de la thèse

Cette thèse se subdivise en quatre parties principales. Dans la première partie, intitulée « Les fondements théoriques et méthodologiques de la recherche », je présente, dans un premier temps, le cadre théorique, puis, je développe mon positionnement épistémologique et retrace la démarche méthodologique de ce travail. Dans le chapitre 1 sont abordés les liens entre la théorie de la gouvernance des biens communs d'Elinor Ostrom et la gestion communautaire de l'eau. J'y réalise également une revue de la littérature sur la néolibéralisation de l'eau, permettant de mieux comprendre l'intensification de la relation entre l'eau et le marché et d'en saisir toute la problématique. Par ailleurs, je définis et discute les éléments théoriques m'ayant aidé à penser et appréhender la financiarisation pas le bas. Le chapitre 2, lui, reconstitue le cheminement méthodologique et expose les principaux enjeux, les difficultés rencontrées et les événements marquants qui ont ponctué cette recherche.

Dans la deuxième partie, « Marchandisation, municipalisation et émancipation », je reviens, dans le chapitre 3, sur l'évolution historique de la gestion de l'eau en Colombie et sur le contexte local hostile dans lequel la gestion communautaire de l'eau s'est développée. Dans le chapitre 4, tiré d'un article rédigé avec German Valencia (Valencia Agudelo & Ecuyer, à paraître), j'analyse les programmes de développement territoriaux (PDET) lancés à la suite des accords de paix entre les FARC-EP et le gouvernement de Juan Manuel Santos, dans le but de mettre en évidence le besoin de considération au niveau national du modèle de gestion communautaire de l'eau dans le cadre du diagnostic des besoins d'accès à l'eau dans les zones rurales les plus affectées par le conflit. Je montre ainsi que le besoin de reconnaissance s'étend bien au-delà des questions juridiques et normatives, mais qu'il a également un fondement politique et idéologique. Puis, dans le chapitre 5, je présente comment la gestion communautaire s'organise pour résister aux pressions gouvernementales et celles du secteur privé, en la présentant comme une alternative économique basée sur les principes de l'économie sociale et solidaire et en la définissant comme un mouvement social émancipateur.

Dans la troisième partie, qui porte le titre de « Reconnaissance de dette ou par la dette », je décris tout d'abord, dans le chapitre 6, le processus de financiarisation par le bas des communautés de l'eau que j'ai pu observer, tout en le situant dans un processus de financiarisation plus large qui est à l'œuvre au niveau national. Ensuite, dans le chapitre 7, je m'essaie à une réflexion sur la dette pour comprendre comment celle-ci est perçue par les communautés de l'eau et quelles sont les perspectives qui découlent de son appropriation.

Enfin, dans la quatrième et dernière partie intitulée « De la gouvernance communautaire à la gouvernance par la dette », je m'intéresse, dans le chapitre 8, aux changements sociaux internes et externes qu'implique l'adoption de ces nouvelles pratiques financières et tente de mettre en évidence le changement de la gouvernance que peut supposer la gestion de la dette au sein des associations de l'eau. Finalement, le chapitre 9 analyse les risques, liés à l'entrée dans une logique de marché, que les communautés de l'eau sont en passe d'assumer. Je mets en évidence, dans ce dernier chapitre, le modèle néolibéral de gestion de l'eau des entreprises publiques de Medellin (EPM) afin de mettre en perspective les premiers signes de rapprochement des communautés de l'eau à un tel modèle.

Partie 1 : Les fondements théoriques et méthodologiques de la recherche

La première partie de ce travail pose les bases théoriques sur lesquelles se construit ma recherche et en expose la démarche méthodologique. Le cadre théorique, correspondant au premier chapitre, présente les différentes littératures mobilisées dans ce travail, à savoir celles de la gouvernance des biens communs, de la néolibéralisation et de la financiarisation, orientées vers la problématique de la gestion de l'eau. Cette revue de la littérature situe la problématique de la gestion communautaire dans des dynamiques plus large, tenant compte du rôle de l'État et du marché, ainsi que dans les grandes tendances internationales d'accès à l'eau. Les principes de la gouvernance des biens communs développés par Elinor Ostrom facilitent la compréhension de la gestion communautaire comme étant une troisième option possible d'aborder les questions de gestion de l'eau, dépassant le dualisme État-marché. Ensuite, l'évolution de la connexion entre l'eau et le marché est passée en revue, tout en soulignant le rôle de l'État dans le processus de néolibéralisation de la nature et faisant le lien avec l'une des déclinaisons croissantes de ce processus, la financiarisation de l'eau. Enfin, la financiarisation par le bas, ainsi que la financiarisation associée au mouvement de résistance des communautés de l'eau sont discutées dans le dernier sous-chapitre du cadre théorique.

Le chapitre méthodologique présente, lui, la genèse de ma démarche. Il revient notamment sur l'identification de ma problématique et le choix de mon étude de cas. Ce dernier souligne l'inscription de ma recherche de terrain dans le temps long et dans des relations interpersonnelles et des expériences qui dépassent largement le simple cadre de la thèse. L'éclairage d'une approche socioéconomique et la construction de liens pérennes avec les individus enquêtés et le terrain de recherche sont également discutés. Par ailleurs, le déroulement des entretiens et de la collecte de données, avec ses aléas et difficultés, sont présentés, en relevant la nécessité d'avoir adopté une méthode flexible et transdisciplinaire.

1. Cadre théorique

Pour comprendre l'accroissement de l'importance de la finance dans les pratiques de la gestion communautaire, il convient de définir, dans le présent cadre théorique, ce que j'entends par gestion communautaire de l'eau et de la situer par rapport à l'État et au marché. Il est également nécessaire de revenir sur le concept de la néolibéralisation de la nature et en particulier de la ressource en eau qui sous-tendent les tendances actuelles de financement de l'accès à l'eau caractérisées par la financiarisation. Je définirai ensuite le concept de financiarisation et expliquerai de quelle manière je l'appréhende dans le cadre de ce travail.

De la gouvernance des biens communs à la gestion communautaire de l'eau

La gestion communautaire de l'eau est un modèle de gestion basé sur les principes de l'autogestion et du « bien commun ». Même si les origines de ce modèle sont bien plus anciennes, sa version « contemporaine » s'est largement développée dans les zones rurales des pays en voie de développement dans les années 1990. Afin de pallier, d'une part, les difficultés rencontrées par les gouvernements pour fournir l'accès à l'eau au sein des communautés rurales et périurbaines, et d'autre part, le manque d'investissements privés dû à la faible attractivité des rendements financiers dans ces zones (Foster, 2013 ; Harvey & Reed, 2006). La gestion communautaire de l'eau a acquis une légitimité et une reconnaissance mondiale au fil des années, et les connaissances locales sur les pratiques de gestion de l'eau sont devenues le fer de lance de cette approche (Devine, 2006). Les travaux de la politologue et économiste Elinor Ostrom permettent de mieux comprendre la pratique de la gestion communautaire de l'eau et ses enjeux. Son ouvrage majeur, *Gouvernance des biens communs : pour une nouvelle approche des ressources naturelles* publié en 1990, offre un cadre d'analyse fécond et une base théorique à cet objet d'étude. Dans ce livre, Ostrom commence par critiquer, dans un premier temps, les trois principales métaphores expliquant l'inefficacité économique relative à une gestion commune des biens. Elle s'attaque tant aux démonstrations pessimistes, telles que la « tragédie des biens communs » (Hardin, 1968) et le « dilemme du prisonnier » (Tucker, 1950),

qu'aux solutions qui s'inscrivent dans l'alternative marché-État, comme celle de l'action collective proposé par Olson (1965). En se basant sur ses recherches empiriques et sur celles d'autres chercheurs, Ostrom présente, dans un second temps, la solution de l'auto-organisation et de l'auto-gouvernance des ressources communes. En d'autres termes, Ostrom démontre comment les acteurs peuvent s'auto-organiser dans le cadre de la gestion des biens communs pour préserver la ressource et en tirer le meilleur parti. Cette solution pratique, efficace et durable qui s'inspire d'exemples réels n'apparaît pas comme une utopie politique, mais comme une pratique d'action collective susceptible de répondre à un grand nombre de problématiques économiques (Bonet, 2011).

Les communs : entre rivalité et excluabilité

Ostrom définit un bien commun comme une ressource renouvelable collective, plus précisément « un système de ressource suffisamment important pour qu'il soit coûteux, mais pas impossible, d'exclure ses bénéficiaires potentiels de l'accès aux bénéfices liés à son utilisation. » (Ostrom, 1990, p. 44), tel qu'un lac, un océan, une nappe phréatique ou un système d'approvisionnement en eau. Il s'agit de ressources renouvelables qui d'un côté sont produites continuellement, et de l'autre sont consommées par des personnes qui en dépendent. Ces flux de matières (mètres cubes d'eau, par exemple) doivent être équilibrés pour que la ressource puisse se renouveler. Ainsi, les ressources communes ont des caractéristiques de rivalité pure (l'eau consommée par une personne n'est plus disponible pour l'autre) et d'excluabilité relative. Les biens sont communs à un nombre limité d'utilisateurs, mais les raisons de cette limitation ne sont pas nécessairement juridiques, elles sont aussi liées, par exemple, à leur localisation géographique. Les biens communs ne doivent pas être confondus avec les biens publics où il n'y a pas de rivalité (par exemple, tout le monde bénéficie de l'éclairage public, sans en priver les autres) et l'excluabilité découle d'une décision juridique (par exemple, l'introduction d'un péage sur une route) (Bonet, 2011).

Ces ressources communes et leur équilibre sont de plus en plus menacés et l'un des objectifs majeurs de notre temps est évidemment d'apprendre à bien les gérer. Ceux qui prélèvent les ressources sont appelés les « appropriateurs », les personnes qui organisent la fourniture de la ressource sont les « fournisseurs » et enfin les

« producteurs » désignent ceux qui entreprennent des activités de construction ou de réparation afin d'assurer la subsistance du système. Bien sûr, une personne peut appartenir à plusieurs de ces catégories simultanément. Le problème auquel sont confrontés les appropriateurs de cette ressource est un problème d'organisation : comment changer la situation dans laquelle les appropriateurs agissent indépendamment en une situation dans laquelle ils adoptent des stratégies coordonnées pour obtenir de meilleurs bénéfices communs ou pour réduire leurs préjudices (Ostrom & Baechler, 2010).

L'Homo œconomicus face aux biens communs

Les économistes et politologues classiques ont centré leur analyse sur la défense du marché comme l'option la plus adaptée pour résoudre les problèmes économiques de base de la société. L'activité économique devrait donc, selon la thèse soutenue en 1776 par Adam Smith dans *La richesse des nations* (2010), être définie par la logique égoïste, individuelle et de maximisation du profit. Face à la question des biens communs, les courants économiques dominants assument dans le meilleur des cas l'inefficacité économique de l'action collective, dans le pire des cas, l'épuisement de ces biens, sur le moyen ou long terme. Il en découle un raisonnement politique qui soutient la privatisation de ces biens par des acteurs individuels et des entreprises ou leur contrôle par l'État, via le contrôle direct, la nationalisation, ou la régulation extérieure de l'action (Bonet, 2011).

D'une part, Garret Hardin (1968), fait valoir que la propriété partagée d'une ressource commune est susceptible de conduire à une utilisation inégale, à sa dégradation et finalement à sa destruction, ce qu'il a appelé la « tragédie des biens communs ». De nombreuses études de cas montrent qu'un bien commun non géré peut mener à sa disparition. Hardin parle donc de la nécessité d'attribuer des droits de propriété à ces biens pour éviter qu'ils ne soient pillés et détruits. Cette thèse a dynamisé la recherche visant à montrer comment l'absence de droits de propriété et l'indépendance dans la façon d'agir des individus entraînent des inefficacités sociales et des problèmes dans la gestion des biens collectifs. Dans le cas de la « tragédie des biens communs », chaque individu poursuit son propre intérêt. De cette manière, il ne calcule pas convenablement les coûts de son action et n'en perçoit que le bénéfice à court et à

moyen terme. Dès lors, la ressource diminue inexorablement, pour lui ainsi que pour les autres. D'autre part, le « dilemme du prisonnier » (Tucker, 1983), exemple bien connu de la théorie des jeux, place les acteurs dans une situation d'interdépendance qui n'offre aucune possibilité de coopération. En suivant leurs propres intérêts, ces derniers débouchent sur une allocation sous-optimale des ressources.

Dépasser l'opposition État-marché

Olson (1965) a montré comment le fait de laisser s'exprimer la logique individuelle et égoïste de Smith pour ce type de biens ne permet pas d'étendre le bien-être social. La coopération et l'organisation sont indispensables. Cela étant dit, la *Logique de l'action collective* (qui également le titre de son livre) que propose Olson conduit de la même manière à un résultat sous-optimal, l'opportunisme de certains acteurs empêchant l'efficacité optimale. L'opportunisme dont font preuve ces acteurs s'explique par des considérations économiques et non par la nature humaine. Si les bénéfices sont partagés, les coûts ne le sont pas forcément, ce qui peut décourager certains individus à s'engager et à participer. Étant donné que la répartition équitable des efforts n'est pas garantie, l'action collective a de fortes probabilités de ne pas fonctionner, « à moins que le nombre d'individus soit assez réduit ou qu'une forme de contrainte ou tout autre dispositif destiné à faire en sorte que les individus agissent en vue d'atteindre l'objectif commun existe » (Olson, 1965, p. 2). Olson ne pense pas que l'action collective soit impossible, il explique qu'elle sera mise en place uniquement si certaines conditions marginales sont réunies, comme le nombre réduit d'acteurs ou une forme de contrainte extérieure (Bonet, 2011). Il en résulte deux types de solution possibles pour appréhender une situation de ressources communes : le contrôle de l'État ou la privatisation des ressources.

Ostrom fait remarquer, en précisant que les cas de gestion de biens communs existent dans la réalité, précédemment à la théorie, que les deux solutions marché-État, à première vue opposées, renvoient pareillement à des autorités extérieures :

« Tant les partisans de la centralisation que ceux de la privatisation acceptent comme principe central que les changements institutionnels doivent venir de l'extérieur et être imposés aux individus concernés. Bien qu'ils partagent la foi

en la nécessité et l'efficacité de l'intervention de « l'État » pour modifier les institutions afin de renforcer l'efficacité, les changements qu'ils préconisent ne pourraient être plus divergents » (Ostrom & Baechler, 2010, p. 27).

Ceci l'amène à s'interroger sur le coût de cette intervention, aussi bien dans le cas de la privatisation que dans celui de la prise de contrôle par l'État. Puis, elle montre qu'aucune garantie de plus grande efficacité ne peut être attribuée à ces deux solutions. Au-delà du fait que dans de nombreuses situations, l'appropriation individuelle des ressources n'est tout simplement pas possible, les coûts de cette appropriation, lorsqu'elle est possible, ne sont pas sérieusement estimés (coûts physiques de séparation et coûts de transaction entre appropriateurs, notamment) ; de même, dans le cas d'un contrôle central, l'efficacité de l'intervention ne peut être garantie (coûts de la bureaucratie, effets sur l'action collective, etc.) (Bonet, 2011).

Une théorie de l'action collective auto-organisée

Ostrom explique que la manière de résoudre le dilemme des biens communs passe par une stratégie qui consiste à identifier les aspects du contexte physique, culturel et institutionnel qui, avec une certaine probabilité, influencent la détermination des individus qui participent à une situation. Les actions qui peuvent être entreprises et leurs coûts, les résultats qui peuvent être atteints, la manière dont les actions sont liées aux résultats, les informations qui seront disponibles, le degré de contrôle que les individus peuvent exercer et les gains qui seront attribués à des combinaisons particulières d'actions et de résultats sont essentiels pour atteindre l'objectif socialement souhaité. Pour résoudre les problèmes d'appropriation et de mise à disposition, elle suggère que :

« Les individus doivent connaître la structure du système physique dont dépendent conjointement leurs propres modes d'appropriation et d'utilisation, les normes de comportement suivies dans une communauté, les incitations qu'ils favoriseront ou non à mesure que les règles changent, et la manière dont tous ces facteurs affecteront cumulativement leurs avantages et coûts nets au fil du temps. Les individus doivent calculer les coûts de transaction liés à l'adoption de

différentes stratégies dans un ensemble de règles ou à leur modification » (Ostrom, 1990, p. 100).

Ostrom développe une proposition sur la façon dont les individus peuvent s'organiser et ainsi atteindre le bien-être individuel grâce à des normes partagées. Elle présente des exemples d'auto-organisation et d'auto-gouvernance dans la gestion de ressources communes (systèmes d'irrigation ou de pompage de l'eau, tenures communales, pêcheries côtières), qu'ils soient récents (gestion des aquifères américains, par exemple), traditionnels (*huertas* espagnoles ou *zanjeras* philippines), qu'ils impliquent un nombre important d'acteurs ou un nombre plus modeste. Elle en examine simultanément les succès et les échecs, les conditions de possibilité institutionnelles et culturelles, ainsi que les risques de dissolution (Bonet, 2011).

Ainsi, elle met en avant la gestion communautaire des ressources comme « troisième alternative » à celle de l'État et du marché. Elle montre que la gouvernance de ces ressources par des communautés organisées peut être efficace et durable, pour autant que certains critères institutionnels et d'action collective soient respectés. Le travail de recherche d'Ostrom, du fait de sa rigueur, la diversité des situations empiriques présentées et les pistes d'analyse développées, est un travail de référence pour ce qu'elle nomme « la théorie adéquate de l'action collective auto-organisée ». Une action collective qui ne se passe pas nécessairement de l'État, du rôle de ses experts, ou de l'entrepreneuriat, mais qui détermine ses propres règles et les moyens de les contrôler, notamment par le biais des sanctions graduelles et de l'intégration des normes. Le travail d'Ostrom ne néglige pas non plus les aspects économiques et s'intéresse, entre autres, à l'appréhension complexe de l'actualisation des coûts et bénéfiques et aux coûts de négociation. Par conséquent, ce cadre analytique offre des outils pour étudier les effets sur l'administration des biens communs et représente une contribution de grande importance pour l'avenir économique, social et politique des communautés. Notons que la sphère des ressources communes ne se limite pas aux seules ressources naturelles. L'approche de la gestion durable et auto-organisée est effectivement une solution réaliste et économiquement viable, qui peut s'appliquer à tous domaines de l'action collective, aussi bien aux systèmes d'irrigation qu'aux entreprises coopératives.

Un cadre d'analyse fécond pour la gestion communautaire de l'eau

Il est évident que l'un des objectifs de la gestion de l'eau dans la pratique dominante est notamment de gérer les concessions, les permis ou le prix pour assurer l'approvisionnement en eau et dans le même temps la croissance économique, tout en mettant l'accent sur la conservation. C'est généralement la tâche dont sont chargés la plupart des administrateurs de ressource. Trop souvent, la gestion de l'eau se concentre sur les aspects techniques de la protection, de la réglementation et de l'allocation des ressources, en accordant peu d'attention, voire aucune, à la participation continue des utilisateurs de la ressource à sa gestion. Ce n'est pas que les aspects techniques soient sans importance, bien au contraire, mais ces détails techniques, y compris la budgétisation, ne devraient pas être laissés aux seuls technocrates et aux ingénieurs travaillant de manière isolée, sans prendre en compte la participation active de la communauté autour d'un débat constructif (Moncada Mesa et al., 2013).

Ostrom affirme, à la suite de l'analyse des trois modèles les plus utilisés pour expliquer les relations économiques entre les individus et les ressources naturelles, à savoir la tragédie des communs, le dilemme du prisonnier et l'action collective, que les individus sont disposés à gérer les ressources naturelles de façon collective, en organisant une stratégie coopérative propre, avec une emphase sur leurs capacités d'autorégulation, autogestion et reconnaissance de différents niveaux de gouvernance. Pour y parvenir, elle formule des principes et des pratiques qui peuvent guider la bonne gouvernance de l'eau, par exemple, la définition de l'univers des utilisateurs, la cartographie des limites physiques de la ressource commune, la garantie des droits de gouvernance à toutes les parties prenantes, la conception de mécanismes de résolution à faible coût des conflits et de sanction et l'imbrication des règles de gestion et des institutions du local à l'international, de l'amont à l'aval. Ces principes et pratiques ne sont pas des prouesses d'ingénierie de l'eau. Ce sont des arrangements institutionnels largement intuitifs et trop souvent ignorés. La gestion communautaire de l'eau est la preuve qu'un tel modèle de gouvernance fonctionne et peut exercer une profonde influence sur l'allocation durable des ressources naturelles au-delà de la stricte activité économique. Ainsi, la gestion communautaire soutient que la gestion consiste

principalement à gérer les biens communs pour assurer leur viabilité écologique et économique à long terme.

L'un des principes de base de l'écrivaine et militante canadienne Maude Barlow (2013) par exemple, en matière de gestion du patrimoine hydrique, est que la conservation passe avant toute autre intervention. Réparer un tuyau qui fuit avant d'exploiter une nouvelle source d'eau relève du bon sens. En ce sens, le cas de la gestion communautaire de l'eau témoigne d'une éthique et d'une pratique de la conservation. Par ailleurs, les communautés de l'eau œuvrent pour une éthique de justice sociale qui associe la gestion de l'eau et le plaidoyer. Il s'agit de citoyens qui gèrent consciencieusement le système d'eau de leur communauté et qui, dans le même temps, plaident au niveau national et dans le monde entier pour qu'un barrage ne soit pas construit, pour qu'un service public ne soit pas privatisé ou pour qu'un opérateur de fracking ou d'exploitation minière ne mettent pas en danger un aquifère. En d'autres termes, les communautés autogérées rejettent les politiques néolibérales appliquées à la gestion des ressources en eau, celles-là même qui les mettent en péril (Moncada Mesa et al., 2013). A ce titre, il est important de concevoir la gestion communautaire dans son ensemble et en particulier au travers de sa dimension politique et le mouvement de résistance qui lui est associé. Aujourd'hui, les communautés autogérées sont confrontées à de nouveaux défis à l'échelle nationale et mondiale. Au niveau national, avec les pressions croissantes des États pour contrôler les ressources en eau pour de nouveaux projets de développement, comme l'hydroélectricité ou pour la demande croissante des villes. Au niveau global, elles font face à de nouveaux paradigmes définis par des acteurs internationaux, comme le mouvement de privatisation des années 1990 découlant des politiques néolibérales, qui les affectent directement à l'échelle locale (De Gouvello & Fournier, 2002).

Défendre la « troisième option économique »

Pour mieux comprendre le mouvement de résistance des communautés de l'eau et l'idéologie qui le sous-tend, il convient de dépasser le simple cadre de la gouvernance des communs. Je pensais au début, à tort, que l'idéologie communautaire dont me parlaient certains des individus enquêtés, désignait simplement une certaine approche de gestion des biens communs (théorisée par Ostrom) et en particulier les

techniques de gestion de l'eau « traditionnelles » adoptées par les communautés. Avec un peu de recul maintenant, je la comprends comme s'inscrivant dans un cadre économique et politique plus large. Alors qu'Ostrom désigne la gestion communautaire des ressources comme la « troisième alternative » à celle de l'État et du marché (Ostrom & Baechler, 2010), Moncada Mesa et al. (2013) la définissent comme la « troisième option économique », parce qu'elle n'appartient ni à l'économie classique de l'offre et de la demande, ni à l'économie de la régulation ou planifiée par l'État, la gestion communautaire résulterait de l'économie dite « traditionnelle ». Mais celle-ci s'inscrit également parfaitement dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, puisqu'on ne considère pas ici uniquement des individus calculateurs et rationnels, mais on s'intéresse à une économie communautaire faisant partie de la société, d'une culture et qui se construit par les relations sociales, par la constitution d'un groupe et la mise en place de réseaux. Isabelle Hillenkamp resitue l'apparition du terme contemporain de l'économie solidaire notamment en Amérique du Sud et le définit, en s'appuyant sur Bruno Eme et Jean-Louis Laville (Laville & Cattani, 2006), comme un ensemble de pratiques de production, d'échange, de financement et de consommation « soumis à la volonté d'un agor démocratique où les rapports sociaux de solidarité priment sur l'intérêt individuel ou le profit matériel » (Hillenkamp in Farinet (dir.) et al., 2018, p. 283).

Le mouvement de résistance des communautés de l'eau est donc à resituer dans le cadre de la proposition de changement qu'il porte. En effet, plus qu'un simple modèle de gouvernance, la gestion communautaire de l'eau semble participer de manière plus large à la construction d'une alternative socioéconomique. A ce propos, Sophie Swaton précise que « s'il est vrai que l'économie sociale et solidaire ne rejette pas le principe de marché, mais seulement son caractère hégémonique dans la société de marché, c'est bien une alternative idéologique qu'elle propose » (Swaton in Farinet (dir.) et al., 2018, p. 265). Ainsi, « l'ESS, (...), propose une idéologie différente de l'idéologie libérale, avec d'autres postulats de départ par le biais desquels la coopération entre les personnes devient pensable et théorisable. » (*Ibid.*, p.266). La gestion communautaire de l'eau partage une idéologie commune, qui ne dit pas son nom, mais qui se définit en opposition à l'idéologie libérale et tend à s'aligner sur les principes de l'économie sociale et solidaire. Celle-ci se définit, par exemple, par opposition à la logique du profit et intègre d'autres logiques, telles que la solidarité

ou la réciprocité. Effectivement, les aqueducs communautaires sont régis par des mécanismes de gouvernance et de gestion participatives de l'eau qui permettent de préserver les connaissances locales et d'améliorer la qualité de vie des générations futures, en ce sens que leur gestion renforce le tissu social des communautés et insuffle solidarité, confiance et réciprocité.

L'eau et le marché

Comme le relève Mader (2015) l'opposition d'aujourd'hui par rapport à la gestion de l'eau dépasse le privé et le public. Elle se situe entre deux paradigmes qui se sont pleinement articulés depuis la fin des années 1990. Le paradigme des droits de l'homme postule que l'accès inclusif est impossible sans la reconnaissance de l'accès à l'eau comme un droit humain inaliénable, indépendamment de la capacité à payer. A l'inverse, le paradigme du recouvrement intégral des coûts, visant à établir la tarification pour assurer l'efficacité du marché, postule que la fourniture inclusive de l'eau est impossible sans le recouvrement de tous les coûts auprès des utilisateurs, idéalement auprès de chaque utilisateur.

La tendance internationale de ces dernières décennies pour l'accès à l'eau est au marché. L'ère de la gestion de l'eau municipale a été remplacée par une phase de modernisation néolibérale, qui promettait de résoudre la crise des infrastructures urbaines en appliquant des stratégies orientées vers le marché. L'hypothèse sous-jacente est que le marché peut fournir des services d'approvisionnement en eau de manière plus efficace que l'État (Bakker, 2003). Ce changement a également entraîné une nouvelle conceptualisation du terme efficacité, qui s'est étroitement rapproché de celui de conservation (*ibid.*). Dans ce sens, les marchés ne sont plus présentés comme la cause des préoccupations environnementales, mais plutôt comme la solution pour atteindre la protection de l'environnement et garantir une meilleure distribution des ressources rares. Jusqu'à récemment, la privatisation de l'eau était le mot d'ordre des banques de développement et des gouvernements néolibéraux. Les préoccupations réelles concernant la mauvaise gestion publique se sont mêlées à l'opportunisme des entreprises, à la corruption des gouvernements et aux crises budgétaires des États pour créer l'alibi parfait permettant aux autorités publiques de

vendre leurs services publics (López Rivera, 2015). Même si cette tendance est désormais ralentie par les nombreux échecs des systèmes privés à fournir une eau de qualité pour tous à des prix abordables, le courant néolibéral qui en est à l'origine, s'exprime sous de nouvelles formes, notamment à travers la financiarisation qui s'impose de plus en plus comme la tendance internationale.

La gestion communautaire de l'eau en Colombie s'inscrit précisément dans ce contexte et se heurte aux politiques néolibérales appliquées à l'eau au niveau local, mais qui sont également à l'œuvre sur l'ensemble du globe. Le processus de financiarisation communautaire de l'eau et le contexte local qui l'accompagne doivent donc être compris dans ce cadre politique et économique plus large, qui est celui du néolibéralisme. Par extension, il convient également de se pencher sur le concept de la néolibéralisation de la nature, concept qui s'est appliqué en particulier à l'eau ces dernières décennies. Pour saisir ces différentes dynamiques, je vais brièvement revenir dans un premier temps sur le concept du néolibéralisme.

Du néolibéralisme à la néolibéralisation

« Néolibéralisme : le terme a été si souvent utilisé qu'il n'évoque plus aux yeux du public que l'appellation semi-savante de « pensée de marché ». Comme toutes les idéologies dominantes, celle-ci fait oublier ses origines pour se prétendre éternelle, naturelle. Or, à ses débuts, le néolibéralisme était en fait un courant d'après-guerre marginal, qu'un petit groupe d'évangélistes s'employa ensuite à populariser » (Lambert et al., 2016, p. 108).

L'économiste et philosophe austro-britannique Friedrich Hayek, tête de proue de ce courant, affirme dans son ouvrage, *La route de la servitude*, publié en 1944, que toutes les politiques fondées sur la justice sociale et l'interventionnisme conduisent inévitablement au nazisme ou au communisme (Hayek, 2013). Selon lui, la société ne tourne pas autour des classes sociales ni l'économie autour de grands agrégats comme l'offre et la demande, elle se fonde sur la rationalité des comportements individuels lesquels s'harmonisent dans « l'ordre spontané du marché ». Il fondera, aux côtés notamment de Milton Friedman, la société et groupe de réflexion du Mont-

Pèlerin en 1947 qui marquera véritablement le commencement de la nouvelle ère néolibérale (Lambert et al., 2016).

Bien que le néolibéralisme bénéficie apparemment d'une compréhension commune, trouver une définition concrète n'est pas une tâche aisée. La façon dont le terme est utilisé dans la littérature contemporaine varie considérablement, ce qui a donné lieu à des débats très controversés. Comme le soulignent Peck et al. (2010, p. 96), « le néolibéralisme est devenu un concept voyou ». Dans son sens le plus strict, le terme désigne un ensemble complexe d'engagements idéologiques, de représentations discursives et de pratiques institutionnelles qui favorisent la mise en œuvre de politiques axées sur le marché (McCarthy & Prudham, 2004) et soutiennent des changements paradigmatiques particuliers dans les relations entre l'État, le marché, la société et le monde non humain (Castree, 2010). L'institutionnalisation du néolibéralisme s'effectue par le biais d'un large éventail de stratégies, telles que la privatisation et la commercialisation de services autrefois fournis par l'État, l'extension des droits de propriété privée, la flexibilité du marché du travail, le passage à la récupération intégrale des coûts, pour des services qui étaient auparavant subventionnés, et la restructuration de l'appareil d'État d'une manière qui tend à renforcer l'autorité privée (Heynen et al., 2007). Le néolibéralisme a par exemple profondément influencé la pensée du développement international en établissant les règles de base pour les organismes de prêt mondiaux opérant dans les économies déchirées par la crise comme l'Afrique, l'Asie et l'Amérique latine, et l'ancienne Union soviétique (Peck & Tickell, 2002). Les organisations internationales telles que le Fonds monétaire international (FMI) ou la Banque mondiale suggèrent fortement, à travers leurs plans d'ajustement structurel, que les pays emprunteurs adoptent des politiques néolibérales. En Amérique latine, le « laboratoire d'expériences néolibérales par excellence » (Sader, 2009, p. 171), les réformes néolibérales ont visé la décentralisation de l'autorité administrative et le transfert des entreprises publiques aux entreprises transnationales (Perreault & Martin, 2005).

Toutefois, comme le souligne McDonald (2007, p. 71), « le néolibéralisme n'est jamais exactement le même dans deux endroits ». Perreault (2006, p. 153) soutient également ce point en suggérant que « le néolibéralisme doit être considéré non pas comme un produit final, mais comme un processus varié et hautement contesté,

déchiré par des contradictions internes ». Pour éviter l'écueil de traiter le néolibéralisme comme un « objet uniforme », il convient de faire une distinction analytique entre les termes néolibéralisme et néolibéralisation (Heynen et al., 2007 ; Castree, 2010). Alors que le néolibéralisme fait référence à des idéologies et institutions singulières et cohérentes associées au projet politico-économique visant à promouvoir la marchandisation et les impératifs du marché, la néolibéralisation représente les pratiques, processus et réseaux par lesquels ces idéaux et politiques sont promus et mis en œuvre (Castree, 2010). En outre, il est suggéré que la néolibéralisation devrait être analysée non seulement comme un processus politique et économique, mais aussi comme un processus environnemental (Castree, 2008 ; 2010 ; Bakker, 2010a). Ce caractère multidimensionnel peut être observé à travers la transformation des relations société-nature de telle sorte que cette dernière devient une marchandise à échanger sur le marché. Ce processus a des implications profondes sur l'accès, le contrôle et l'utilisation des ressources naturelles, avec des effets différenciés sur le plan environnemental et des résultats variables en fonction de contextes géographiques et historiques particuliers (Bakker, 2010b).

Les mécanismes de la néolibéralisation de la nature

Le néolibéralisme doit être considéré non seulement comme un projet politique et économique, mais aussi comme un projet environnemental. La dimension environnementale du néolibéralisme est mieux rendue par le terme « environnementalisme de marché », une forme de régulation des ressources qui promet simultanément une croissance économique et des avantages environnementaux (Bakker, 2005). Ceci ne sous-entend pas que l'État est absent, bien au contraire. L'État est un acteur central de la néolibéralisation de la nature, comme nous le verrons plus bas et tout au long de cette thèse. Le modèle de l'environnementalisme de marché a été adopté par un large éventail de pays et d'organisations pour admettre que la protection de l'environnement est mieux assurée par l'attribution de droits de propriété, l'intégration des externalités environnementales, l'application de mécanismes de prix aux services de la nature et l'échange de ces services au sein d'un marché capitaliste (Anderson et al., 2001). Comme le note Liverman (2004), les marchés des services environnementaux sont en passe de devenir l'approche dominante de la gestion et de la protection de l'environnement au

XXI^e siècle. En Amérique latine, par exemple, ces logiques sont appliquées à des ressources telles que la terre, la forêt, la biodiversité et l'eau afin de les échanger sur des marchés libres en tant que ressources rares et à des prix élevés tout en promouvant une gestion durable de l'environnement (Roberts & Thanos, 2003).

Bakker (2010a) développe une typologie analytique très utile pour une compréhension plus précise de la néolibéralisation in situ qui prend en compte les multiples modes de droits de propriété et de fourniture de services en l'appliquant au secteur de l'approvisionnement en eau. Elle distingue trois différents types ou modalités de pratiques néolibérales : la privatisation, la commercialisation et la marchandisation. La privatisation implique un changement de propriété, ou un transfert de gestion du public au privé (Bakker, 2010a) et elle est souvent impliquée dans la limitation des droits d'accès (Mansfield, 2008). La commercialisation implique des changements dans les pratiques de gestion des ressources, qui introduisent des principes commerciaux (tels que le recouvrement des coûts, la concurrence et l'efficacité), des méthodes commerciales (telles que l'évaluation coûts-avantages, les contrats de performance) et des objectifs commerciaux (tels que la maximisation des profits) (Bakker, 2005). Alors que la privatisation suppose un changement organisationnel, la commercialisation, elle, suppose un changement institutionnel (au sens des lois, règles et règlements) (Bakker, 2010a). Bien que ces deux types de pratiques néolibérales puissent se chevaucher dans la pratique, Bakker souligne l'importance de les distinguer (*ibid.*).

En pratique, la privatisation ou la participation du secteur privé implique souvent un processus de commercialisation. Cependant, dans certains cas, la commercialisation peut également se produire sans privatisation, les services de l'eau étant gérés selon une logique commerciale alors que la propriété reste entre les mains du secteur public sans la participation du secteur privé. Dans cette modalité, il est difficile de faire la distinction entre l'État et le marché, ou le privé et le public, car les pratiques de l'État sont réformées par l'introduction de pratiques du secteur privé. D'un point de vue néolibéral, la transformation d'un recours naturel en marchandise ne se produit ni dans le cadre de la privatisation, ni dans celui de la commercialisation (Bakker, 2010a). La marchandisation est nécessaire pour convertir une ressource en un bien économique, par l'application de mécanismes qui permettent à la ressource d'être apportée, vendue

ou échangée à un prix déterminé par le marché (Bakker, 2010a). Bien que la réification et la commercialisation soient des processus liés, Bakker suggère qu'une distinction analytique entre eux est nécessaire car « le second implique des changements dans les institutions de la ressource, une condition nécessaire mais insuffisante pour le premier, qui implique la conversion d'une ressource en un bien économique » (Bakker, 2005, p. 544).

La déclaration de Dublin: le tournant de la néolibéralisation de l'eau

Dans le secteur de l'eau, la marchandisation fonctionne comme un processus dans lequel les services d'approvisionnement en eau sont monétisés et le marché devient une institution sociale clé qui influence l'accessibilité et encourage la consommation individuelle. Des aspects tels que la concurrence et l'efficacité déterminent l'allocation. Toutefois, la marchandisation ne doit pas se limiter à des termes économiques. Une perspective politico-économique va au-delà des mécanismes de prix en comprenant la réification comme un processus multidimensionnel. Bakker (2005) suggère que le caractère multidimensionnel de la marchandisation entraîne les transformations suivantes : institutionnelles (changements dans les normes, règles et réglementations) ; discursive (transformation des significations et des valeurs attribuées à la nature afin qu'elle soit extraite des contextes biophysiques, valorisée et déplacée) ; et matérielle (interventions physiques qui permettent la standardisation de la nature afin qu'elle soit accessible à l'échange). A la typologie : privatisation, commercialisation et marchandisation, s'ajoute la financiarisation, que je définis plus en détail ci-après et qui est au centre de ma recherche.

Les débats sur la conversion de l'eau d'un bien public en une marchandise existent depuis les années 1980 avec la prédominance des réformes du consensus de Washington. Lors du sommet de Rio en 1992, la gouvernance et la gestion de l'eau basées sur le concept des biens communs ont fait des pas en avant et en arrière (Dargantes et al., 2012). Des modèles de développement opposés se sont affrontés. D'une part, un ensemble de pratiques de gestion de l'eau connu sous le nom de gestion intégrée des ressources en eau (IWRM) est né. Il s'appuie sur certains des meilleurs éléments de la déclaration de Rio - des expressions brillantes de la coexistence avec la nature et de l'adéquation entre les aspirations humaines et la

réalité écologique. D'autre part, l'idée millénaire selon laquelle l'eau appartient à tous et doit être sauvegardée pour les générations futures a été remise en question par des principes connus comme les principes de Dublin, puisque énoncés cette même année lors de la conférence sur l'eau et l'environnement tenue à Dublin. Cette conférence marque ainsi un tournant au niveau des politiques de gestion de l'eau en déclarant l'eau comme un bien économique et ayant une valeur économique à travers ses différentes utilisations concurrentes (WMO, 1992), s'alignant ainsi sur les approches néolibérales de développement qui ont émergé dans les années 1980 et 1990 (Baron et al., 2019). La gestion de la rareté prend alors un rôle central au sein des politiques d'approvisionnement en eau (Mehta, 2005) et s'accompagne d'une volonté de prioriser les droits individuels sur l'eau en les séparant de la terre et en les dotant de caractéristiques de propriété privée (Ahlers & Merme, 2016).

Ces réformes néolibérales du secteur de l'eau vont donc mettre l'accent sur la participation des parties prenantes (secteur privé et consommateurs) et la décentralisation du processus décisionnel (Ahlers et Merme, 2016) en s'appuyant sur des mécanismes de tarification censés mener à une allocation efficiente de la ressource en eau (Baron et al., 2019). Ceci sous-entend qu'il est nécessaire de se munir d'un modèle de recouvrement des coûts dans le but d'éviter la consommation superflue (Koudstaal et al., 1992), ce qui signifie que les processus doivent refléter le coût total des infrastructures et de l'entretien de l'eau afin d'obtenir des services durables, tandis que les consommateurs doivent payer pour ce qu'ils utilisent. On suppose que les consommateurs qui paient pour leur consommation à des prix reflétant les coûts utiliseront l'eau de manière plus efficace et s'abstiendront d'adopter un comportement non durable par rapport aux consommateurs qui sont desservis par des systèmes sans compteur. Les réformes des infrastructures sont axées sur l'équité économique (principe de la volonté de payer) plutôt que sur l'équité sociale (principe de la capacité de payer). Ainsi, des objectifs sociaux essentiels tels que la santé et le bien-être sont compromis, tandis que la pleine jouissance des droits de citoyenneté devient étroitement liée à la capacité de payer (López Rivera, 2015).

Dans le cadre de l'environnementalisme de marché, des prix élevés de l'eau encourageraient les pratiques d'efficacité et de conservation, par rapport au fait de traiter l'eau comme un bien public ou gratuit. Cet argument est soutenu par un discours

constructif sur la disponibilité de l'eau : l'eau est idéologiquement représentée comme une ressource rare afin d'inculquer la « vraie » valeur de l'eau aux consommateurs et d'introduire les fondements des mécanismes de marché dans l'approvisionnement en eau (Swyngedouw, 2004). Ainsi, le fait de traiter l'eau comme une ressource fondamentalement rare offre la justification idéale pour sa marchandisation. Swyngedouw (2009, p. 57) note à juste titre que « les arguments néolibéraux hégémoniques prétendent que le marché offre le mécanisme optimal pour l'allocation des ressources en eau présumées rares ». D'un point de vue technique, alors que les réseaux d'infrastructure étaient standardisés et organisés de manière homogène dans le cadre du modèle hydraulique municipal afin de répondre aux besoins en eau de base des utilisateurs, dans le cadre de l'environnementalisme de marché, les logiques de marché s'impriment non seulement dans les pratiques discursives, mais aussi dans les réseaux d'infrastructure grâce à l'introduction de technologies qui contrôlent la circulation de l'eau (par exemple, les limiteurs de débit, les systèmes de prépaiement) (Lopez, 2015). En conséquence, l'introduction des mécanismes de marché a induit une restructuration socio-spatiale afin d'établir de nouveaux régimes d'accumulation du capital, qui ont par conséquent produit l'éclatement des réseaux d'infrastructure de l'eau et la catégorisation sélective de la citoyenneté (Lopez, 2015).

De manière générale, on observe un basculement des politiques centrées sur l'offre (développement de l'approvisionnement en eau) vers des politiques centrées sur la demande notamment à travers le paiement (Baron et al., 2019). Dans de nombreux cas l'État délaisse ses fonctions de fournisseur pour devenir un facilitateur des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement (Baron et al., 2019). L'introduction de logiques de marché dans la fourniture des services d'eau a été reconnue comme le moyen le plus efficace d'améliorer la couverture dans les zones urbaines et de promouvoir des stratégies de conservation. L'argument de « l'échec de l'État » a été évoqué pour justifier le modèle d'environnementalisme de marché. Les activités autrefois entreprises par l'État ont été redistribuées entre une panoplie d'acteurs différents allant des sociétés multinationales aux organisations de base (Gandy, 2004), tandis que la Banque mondiale s'est positionnée comme un acteur international clé dans la gouvernance de l'eau en favorisant les programmes de néolibéralisation (Bakker, 2010a).

L'État, acteur de la néolibéralisation

« La promotion du marché s'opère en général sur la base d'une critique a priori de l'État, jugé pataud, dispendieux, voire corrompu. Il s'agirait de souffler dans les voiles du premier en contenant le second. Il en va cependant tout autrement : la concurrence repose sur une galaxie d'institutions façonnée par l'État, comme le souligne l'ordolibéralisme, le courant libéral allemand » (Lambert et al., 2016, p. 98).

La manière dont les concepts économiques et politiques définies ci-dessus se déploient dépend dans une large mesure du rôle de l'État. A ce titre, Bridge (2014) définit l'État en tant qu'acteur « extra-économique ». La transition actuelle du gouvernement à la gouvernance dans une économie néolibérale peut donner l'impression que l'État a perdu tout son pouvoir alors qu'en réalité, il s'est considérablement accru et que la société est plus que jamais soumise à des règles (Peck & Tickell, 2002 ; Mansfield, 2008). Contrairement à ce refrain souvent répété, la néolibéralisation fait de l'État un acteur crucial dans la création, le maintien et l'intensification du processus de marchandisation. Polanyi (1944) s'est penché sur cette question il y a longtemps en affirmant que « le libre marché est un mythe : les marchés doivent être régulés pour survivre », et permettant ainsi de penser le rôle de l'État dans le cadre du néolibéralisme. Dans une économie néolibérale, l'État est actif dans l'établissement de nouveaux cadres juridiques et institutionnels qui facilitent la dynamique d'accumulation du capital. Les politiques fiscales favorables aux entrepreneurs et aux consommateurs, les politiques du marché du travail favorables aux entreprises et les mesures visant à permettre la « libre » circulation des capitaux représentent quelques formes d'intervention de l'État (Castree, 2010). En outre, l'État est devenu plus efficace pour gérer les intérêts du capital, les tensions et les multiples contradictions de l'économie de marché, ainsi que pour s'effacer et laisser le marché fournir les services qui étaient auparavant des responsabilités essentielles de l'État (McDonald, 2007). Bien que la mobilisation du pouvoir de l'État ait changé de forme, d'échelle, de type de pratique ou d'efficacité, elle reste cruciale pour le bon fonctionnement des idéologies néolibérales (Heynen & al., 2007).

Dans le secteur de l'approvisionnement en eau, les hypothèses largement répandues du « retrait de l'État » sous le néolibéralisme sont également remises en question. L'introduction des principes du marché dans la fourniture de services d'eau a été un processus initié et guidé non pas par le marché, mais par l'État en réponse à des dilemmes stratégiques spécifiques, qui ne peuvent plus être gérés dans la conjoncture politico-économique actuelle (Mansfield, 2008). La néolibéralisation du secteur de l'eau doit donc être comprise comme un processus de re-réglementation plutôt que de déréglementation (K. Bakker, 2003 ; Castree, 2008) caractérisé par une forme émergente de gouvernance de l'allocation des ressources naturelles, qui nécessite simultanément un changement organisationnel (dans la forme du gouvernement) ainsi qu'un changement institutionnel (dans les formes de gouvernance). Cette hypothèse attire l'attention sur la façon dont l'État se repositionne, principalement en assumant la fonction non pas d'opérateur mais de régulateur ou de « gestionnaire de marché » des relations socio-naturelles contemporaines (Lopez, 2015), avec l'intention de protéger et de faire fonctionner les marchés plus efficacement. Ce faisant, le néolibéralisme met les intérêts privés au service de l'État lui-même. Il n'est donc pas surprenant que les fonctions essentielles de l'État fonctionnent « comme une entreprise » ou « des modèles d'entreprise » (Ferguson, 2010), tandis que l'État lui-même se consolide comme un acteur « extra-économique » (Bridge, 2014). Harvey va jusqu'à définir la marchandisation comme une stratégie d'« accumulation par dépossession » où les États s'allient au capital pour piller la nature et les biens communs (D. Harvey, 2004).

Du « gap » financier à la financiarisation de l'eau

A la suite du retrait partiel ou plutôt du repositionnement de l'État, comme expliqué ci-dessus, et face aux échecs successifs de la privatisation et des PPP qui ont été confrontés à des contestations importantes et à des rendements décevants (Ahlers and Merme, 2016), on constate un gap au niveau des stratégies d'intervention pour assurer l'accès à l'eau aux populations (Baron et al., 2019). Ce gap est principalement investi par le discours sur le *financial gap* (Bayliss, 2014) qui déplace la problématique de l'accès à l'eau d'une question de développement vers une question éminemment financière (Ahlers et Merme, 2016). Selon les estimations de l'OMS, 70 milliards de USD auraient dû être dépensés chaque année pour l'accès à l'eau et l'assainissement

afin de remplir les objectifs du millénaire pour le développement (OMD) (Hutton et al., 2008). En Colombie, on estime que des investissements de 82 milliards de pesos (près de 24,6 millions de USD)⁹ par an sont nécessaires pour répondre aux besoins en eau de la population rurale. Dans les faits, l'allocation des financements destinée au secteur de l'eau sous l'administration du président Juan Manuel Santos, par exemple, ne totalisait que 36 milliards de pesos (Urrea, 2013). Le reste devant être financé avec la participation de l'agence espagnole pour le développement international (AECID), omniprésente dans le pays.

Cette idéologie du *financial gap* peut être considérée comme une stratégie de financiarisation de l'accès à l'eau, dans la mesure où la non-fourniture de ce service de base, qui dépend en réalité d'une multitude de facteurs complexes, est réduite à un simple besoin financier (Bayliss, 2014). Le manque d'accès à l'eau dans les pays en voie de développement est donc à présent perçu comme un « déficit de financement » (Briceno-Garmendia & Foster, 2009). Ainsi, le Conseil mondial de l'eau (WWC), l'Organisation de coopération et de développement économique (OECD, 2010) et la Banque mondiale par exemple, tentent d'attirer de nouveaux groupes d'investissement (fonds d'investissement, fonds de pension ou banques multilatérales), afin de financer de grandes infrastructures dans le secteur de l'eau (Ahlers et Merme, 2016). De nombreuses recherches ont été menées sur la financiarisation croissante des services et des infrastructures de l'eau (Bayliss, 2014 ; Loftus et al., 2019 ; Pryke & Allen, 2019). De manière générale, la financiarisation rend compte des différentes façons dont les institutions financières et les logiques sous-jacentes d'efficacité, de croissance économique et de maximisation des profits en sont venues à dominer d'autres domaines, potentiellement non économiques, de la vie. Lorsque que l'on parle de financiarisation de l'eau dans la littérature spécialisée, il s'agit donc de l'intégration de l'eau et des services connexes dans les marchés financiers mondiaux, de sorte que les intérêts du capital financier privé ont façonné « l'architecture financière, économique et institutionnelle sur laquelle repose la prestation de services » (Bayliss, 2014, p. 292).

⁹ Le taux de change appliqué dans ce travail est celui de 2018 qui tournait autour de 1 peso colombien = 0,0003 USD.

D'après Loftus et al. (2019), la financiarisation des infrastructures de l'eau a des logiques variées. Toutefois, certains points communs incluent la manière dont le développement de nouvelles infrastructures est orienté vers les intérêts du capital financier privé, le déplacement de la propriété vers les investisseurs financiers, l'augmentation du comportement des rentiers, la création de nouveaux produits financiers, l'accent mis sur la gestion à court terme, et un ruissellement vers le haut plutôt que vers le bas de la richesse (Bayliss, 2014). En conséquence, la financiarisation a permis de transformer des formes d'actifs non liquides, comme les infrastructures, en actifs liquides, souvent grâce à des formes de rente découlant de la propriété monopolistique d'un besoin fondamental (Loftus et al., 2019). Les infrastructures deviennent un moyen d'extraction de profits sans nouvelle production par le biais de processus spéculatifs.

Les causes, les processus et les conséquences de la financiarisation de l'eau dans les économies capitalistes avancées sont de plus en plus explorés par les chercheurs en économie politique et dans les domaines adjacents (Allen & Pryke, 2013 ; Bayliss 2014 ; Loftus et al., 2016 ; Muehlebach, 2017 ; Pryke et Allen 2019). Pourtant, la financiarisation de l'eau dans les pays du Sud reste sous-étudiée, malgré une littérature bien fournie, sur la privatisation de l'eau et le néolibéralisme, qui a déjà étudié de manière critique les changements importants dans le financement de l'eau dans les pays en développement (Bayliss & Fine, 2008 ; Marin, 2009 ; K. Bakker, 2013). A ce sujet, Baron et al. (2019) et Bayliss (2020) notent qu'un autre phénomène est en cours, avec un « tournant » vers la finance qui voit le financement privé et les logiques financières s'introduire dans le secteur de l'eau de manière significative mais moins visible, sans nécessairement impliquer la privatisation formelle complète des infrastructures ou des ressources d'approvisionnement. Les logiques et cadres financiers gagnent en importance dans la gestion quotidienne, les décisions de gouvernance et les modes de distribution de l'eau dans les pays du Sud. Comme l'ont exprimé récemment Solène Morvant-Roux, Philip Mader et Kate Bayliss lors de l'appel à contribution pour le panel intitulé « la financiarisation de l'eau dans les pays du Sud », dans le cadre de la conférence annuelle *International Initiative for Promoting Political Economy* (IIPPE), cet enveloppement continu des flux d'eau dans des logiques et des cadres financiers peut être analysé comme une financiarisation de l'eau, à la fois au sens large d'un rôle croissant des « motifs financiers, des marchés

financiers, des acteurs financiers et des institutions financières » (Epstein, 2005, p. 3) dans les questions d'eau, et au sens plus étroit de la génération de nouveaux produits et titres financiers directement liés à l'eau.

En ce sens, la Colombie offre une image complète des différents modèles, canaux et acteurs de cette financiarisation, comme je le montrerai plus en détail dans le chapitre 6. Elle s'étend à différents domaines et échelles, allant de la dynamique intra-ménage et des dispositions de gouvernance locale au niveau des services publics régionaux, jusqu'aux politiques nationales de l'eau et de la gestion transnationale des bassins versants. Les schémas de financiarisation de l'eau sont à l'œuvre à différents niveaux. Dans les grandes villes du pays, à Bogotá, Cali ou Medellín, les mécanismes de financiarisation de l'eau sont portés par des entreprises publiques. Alors que dans les régions rurales, elles se caractérisent par la mise en place par l'État de schémas de financement basés sur l'endettement des municipalités ou encore par le financement de grandes infrastructures mettant en scène des multinationales et agences de coopération internationales.

Face à ce panorama, la gestion communautaire de l'eau, apparaît comme le dernier bastion à tomber sous l'influence de la finance. Toutefois, les stratégies d'adaptation adoptées par les organisations de gestion communautaire de l'eau, qui se caractérisent par la bancarisation et le recours au crédit collectif, de nature insolite et encore trop peu explorées, offrent une nouvelle lecture des logiques de financiarisation de l'eau que je présente et analyse dans ce travail. Elles supposent notamment une approche particulière de la financiarisation que je vais essayer de développer à continuation.

Penser la financiarisation

L'histoire de la financiarisation des communautés de l'eau que je raconte dans cette thèse s'appuie sur une approche particulière du concept de financiarisation. Une compréhension ambivalente de la financiarisation centrée sur les pratiques financières qui implique également une appréhension particulière de la dette. Il s'agit de la financiarisation par le bas. Comme l'explique Servet (2006), la financiarisation

ne peut être réduite à un essor significatif des marchés financiers, des dettes et des pratiques spéculatives qui permettent une captation croissante de la richesse produite par une infime minorité d'individus et d'entreprises. Ceci n'est que la partie visible du phénomène. La base de cette financiarisation est également alimentée par la monétarisation croissante des budgets des familles sous la pression de nouveaux besoins et de l'intermédiation financière, en y incluant la protection sociale via les actions les plus quotidiennes de l'existence et dans les régions les plus isolées du globe. La financiarisation par le bas se concentre justement sur les pratiques financières de ces individus et de ces familles qui alimentent le processus de financiarisation au sens large du terme.

Pour comprendre en quoi l'approche de la financiarisation par le bas est pertinente pour l'étude des pratiques financières des aqueducs, il est utile de définir au préalable ce que j'entends par société de marché, ainsi que de revenir sur les théories fonctionnalistes afin de bien saisir la plus-value de l'approche par le bas relativement à une approche plus classique. Je définirai ensuite plus en détail la financiarisation par le bas, avec les concepts de dette et de monnaie qui y sont associés, et développerai l'idée du rapport entre la financiarisation par la dette et la résistance, relation sur laquelle repose mes hypothèses de recherche.

Une vision élargie de la société de marché

Aborder la financiarisation nécessite tout d'abord de se pencher sur une certaine vision de la société de marché. Les travaux de Polanyi et Fraser sur le capitalisme et l'économie de marché aident à penser le concept de financiarisation de façon ambivalente, en adoptant une vision non évolutionniste (Servet, 2007). Polanyi analyse dans *La Grande Transformation* (1944) les changements politiques et sociaux survenus en Angleterre lors de l'essor de l'économie de marché. Dans la seconde moitié du XIX^{ème} siècle, l'amortissement du coût des nouvelles machines suppose que l'industrie puisse disposer d'un flux continu de terre, de travail et de monnaie, lequel doit dès lors être organisé par des marchés. Le problème soulevé par Polanyi c'est que ces éléments sont des « marchandises fictives » et qu'elles n'ont pas été « produites pour la vente ».

« Le travail n'est que l'autre nom de l'activité économique qui accompagne la vie elle-même (...), et cette activité ne peut pas non plus être détachée du reste de la vie, être entreposée ou mobilisée ; la terre n'est que l'autre nom de la nature, qui n'est pas produite par l'homme ; enfin, la monnaie réelle est simplement un signe de pouvoir d'achat » (Polanyi cité dans Lambert et al., 2016, p. 96).

C'est à travers ce mouvement de marchandisation que naît le capitalisme, en tant que « société de marché ». « Au terme d'un processus d'unification, d'extension et d'émancipation, le marché s'est alors « désencastré » du reste de la société au point de la dominer, les exigences économiques subordonnant pour la première fois de l'histoire toutes les autres » (*Ibid.*).

L'une de ses principales conclusions de Polanyi est que l'État-nation et la nouvelle économie de marché ne sont pas des entités distinctes, mais constituent un même objet qu'il définit comme la « société de marché ». Selon l'économiste hongrois, il est trop simpliste de penser l'économie politique en termes d'opposition entre le marché d'un côté et l'État de l'autre. Le système de marché s'est développé et stabilisé grâce à la mise en place d'institutions de marché et à la fonction régulatrice de l'État. L'intégration économique entendue comme ce qui assure l'unité et la stabilité des « économies empiriques », est assurée par la concomitance de trois principes : la réciprocité, la redistribution et le marché (Servet, 2007). Ce faisant, l'activité économique s'inscrit dans un contexte économique et social, et les marchés évoluent et se transforment à travers ce que Polanyi définit comme l'encastrement et le désencastrement des forces du marché. C'est l'idée du double mouvement qui façonne la société de marché. D'un côté, les forces du libéralisme économique tentent d'étendre l'influence du marché, et de l'autre, la société réagit au démantèlement de l'État providence et demande davantage de protection sociale. Il en résulte une lutte politique entre les forces de réintégration de la société et les forces du marché.

Fraser dépasse également la définition classique du capitalisme en le définissant comme un « ordre social institutionnalisé » (Fraser, 2014). Cet élargissement de la définition permet d'envisager sa compréhension au-delà de ses propriétés strictement économiques. Selon Fraser, il existe trois « conditions externes de possibilités » qui assurent la production de valeur, à savoir la nature, la politique et la reproduction

sociale. Ces conditions sont pensées en termes de séparation institutionnelle : la production/reproduction, la production/politique et la production/nature. Ces frontières ont été historiquement définies et leur position découle de luttes sociales. Elles peuvent donc être déplacées (Legault, 2018). Dans le cas des associations de gestion communautaire en Colombie, nous verrons comment, afin d'affirmer leur statut communautaire et leur mode de fonctionnement, qui ne relève ni de l'État, ni du secteur privé, ces dernières oscillent entre les forces de réintégration et de désintégration et déplacent constamment les frontières à travers leurs pratiques financières notamment. Ceci permet de mieux situer la gestion communautaire et aide à penser l'émancipation des communautés autogérées, comme un mouvement de la société civile et « jamais totalement alignées ni sur la protection ni sur la dérégulation » (Fraser in Hillenkamp & Laville (dir.), 2013, p. 49).

Dépasser les théories fonctionnalistes

Selon la définition largement répandue de Epstein (2005) la financiarisation est « l'importance croissante des marchés financiers, des motivations financières, des institutions financières et des élites financières dans le fonctionnement de l'économie et de ses institutions dirigeantes, tant au niveau national qu'international ». Le concept de financiarisation se distingue par son ambiguïté étant donné la diversité de la nature et des fonctions, des pratiques et des transactions financières auxquels elle se réfère (Fine, 2012). Servet (2006) relève quatre mécanismes qui sous-tendent la financiarisation : la monétarisation des dépenses, l'intermédiation financière croissante (épargne et crédit), la financiarisation de la protection contre les risques et le développement des spéculations. Même s'il n'existe pas une définition simple, figée et généralement acceptée de la financiarisation, une tendance se dégage toutefois pour les théories fonctionnalistes (Lapavitsas, 2011). Dans la littérature sur la démocratisation de la finance le concept est souvent défini et abordé par deux grandes approches, marxiste et post-keynesienne, ainsi que par une série de théories hétérodoxes découlant de ces deux courants. Même si certaines approches, telles que les théories *everyday life* par exemple, sortent de la vision globale pour se concentrer sur la financiarisation de la vie individuelle (Langley, 2009), la grande majorité des approches se centrent sur l'offre et insistent sur les changements

structurels. Ainsi, la financiarisation s'imposerait aux individus par le haut (Morvant-Roux et al., 2019).

Selon la théorie de l'économie politique marxiste, la financiarisation est définie à travers les changements systémiques des économies capitalistes arrivées à maturité. Cette approche fait le lien entre l'essor de la finance et une production de moins en moins performante. Les surplus générés par les multinationales ne pouvant être absorbés par la production cela entraîne une stagnation. Pour remédier à cette stagnation, le capital s'est dirigé vers la circulation et les pratiques spéculatives de la finance (Lapavitsas, 2011). On retrouve ce lien entre l'essor de la finance et la baisse ou stagnation de la production dans l'approche post-keynesienne. Epstein (2005) relève également la réorientation de l'investissement du capital dans la finance plutôt que dans la production. Toutefois l'approche post-keynesienne se centre davantage sur les effets néfastes de l'essor de la finance sur la production. Ainsi, la baisse de performance du secteur réel est expliquée en grande partie par le boom du secteur financier (Lapavitsas, 2006). Cette explication repose sur le concept du créancier rentier qui, en s'appuyant sur les politiques néolibérales, a favorisé le secteur financier en termes d'investissements au détriment du secteur industriel (Crotty, 1990 ; Pollin, 2007 ; Epstein, 2005).

D'autres approches issues de l'économie hétérodoxe et de la sociologie sont à relever. La théorie historique d'Arrighi (1994) fait référence à un modèle d'évolution cyclique des économies capitalistes hégémoniques dans lequel la financiarisation représente une saison, caractérisée par le déclin du pouvoir productif et l'éclosion de la sphère financière. Les auteurs de l'école de la régulation des années 1990 s'intéressent, pour leur part, au nouveau régime de réglementation qui s'est constitué autour des marchés financiers (Boyer, 2000). Ils se penchent notamment sur les effets négatifs de ces nouvelles régulations notamment sur les taux de croissance et la production (Aglietta, 2000). A cheval entre l'économie et la sociologie économique (economic sociology), certains chercheurs se sont penchés sur la maximisation de la valeur pour les actionnaires (shareholder value) et ses effets problématiques sur l'emploi et le travail (Lazonick & O'Sullivan, 2000). D'autres, issus de la sociologie et de la géographie économique, se sont intéressés à l'impact social au sens large de la financiarisation (Leyshon & Thrift, 2007).

La plus-value de ces approches réside dans le fait qu'elles aident à penser la transformation structurelle des économies capitalistes au cours des trois dernières décennies, en se penchant particulièrement sur ses implications sociales (Lapavitsas, 2011). Cependant, ces dernières n'analysent pas ce qui se passe du côté de la demande si ce n'est en expliquant que les banques ont étendu leurs activités vers les particuliers et que les ménages sont de plus en plus impliqués dans le secteur de la finance, à la fois en tant que débiteurs et en tant que détenteurs d'actifs. Les ménages sont incités par les éléments structurels et apparaissent comme des acteurs plutôt passifs subissant le processus de financiarisation par le haut. L'approche « demande » que nous allons adopter dans cette étude de cas implique de se questionner sur les pratiques financières des individus et les besoins auxquels elles répondent, dans ce cas les organisations de base actives dans la gestion de l'eau en Colombie.

A cet égard, l'approche des *everyday life* analyse la financiarisation de la vie individuelle (Langley, 2009). Elle s'intéresse au déploiement de la finance dans les domaines de la vie quotidienne en adoptant une perspective culturelle. Cette approche a quitté le niveau d'analyse macro pour se focaliser sur le citoyen comme investisseur. L'idée défendue ici est que l'introduction de produits et services financiers pour une grande partie de la population a permis à la finance de s'installer dans la vie quotidienne, se distinguant ainsi de l'idée selon laquelle la finance serait exclusivement réservée aux élites et aux rentiers (Erturk et al., 2007). La constitution du capitalisme financier est expliquée par des discours et des récits qui pointent la responsabilité individuelle, ainsi que l'évaluation et la prise de risque en gestion financière (R. Martin, 2002). Cette approche a questionné la « finance populaire » (Aitken, 2007) terme qui désigne la mise en place de dispositifs visant l'inclusion financière des ménages à faibles revenus et de la classe moyenne à travers divers produits financiers tels que le crédit, les prêts hypothécaires ou encore le régime de retraites par capitalisation (Langley, 2009; Montgomerie, 2006; Waine, 2006). Les théories *everyday life* montrent que la démocratisation de la finance n'est pas uniquement due à l'accroissement des flux financiers, mais à une convergence de la finance et des cycles de vie (Van der Zwan, 2014). Avec la financiarisation de la vie quotidienne on observe comment les individus et les ménages se tournent vers les

marchés financiers afin de subvenir à leurs besoins essentiels. Ces derniers participent donc à la financiarisation et se l'approprient par leurs pratiques. Reste à savoir pour quelles raisons ? Quels sont les facteurs qui poussent ces acteurs à se saisir des services financiers ?

La financiarisation par le bas : une approche axée sur la demande

Dans le cadre des théories fonctionnalistes, la littérature sur la démocratisation de la finance se concentre sur l'offre (par exemple, l'évolution de l'évaluation des risques, des instruments, des infrastructures) mais ne considère pas ce qui se passe du côté de la demande¹⁰. L'approche de la financiarisation par le bas, de laquelle je m'inspire dans ce travail, se penche sur l'intensification de la financiarisation des rapports sociaux (Servet, 2006) en questionnant les pratiques, les besoins et les aspirations des individus. Le recours aux services et produits financiers apparaît comme nécessaire pour une grande partie de la population mondiale afin de répondre à une multiplicité de besoins et d'assurer leurs conditions d'existence (Farinet (dir.) et al., 2018). Plusieurs travaux permettent de comprendre ce qui conduit les individus et les groupes d'individus à utiliser les services financiers. L'une des explications soutenues est celle des nouvelles aspirations à la consommation. La diversification de la consommation des ménages et l'accroissement considérable de leur accumulation de biens et de leur recours à des services payants augmentent les besoins monétaires. « Posséder et avoir à sa disposition l'emporte sur l'être et devient un comportement de masse, alors que chacun croit ainsi se distinguer des autres et s'individualiser » (Servet, 2006, p. 41). James (2014) s'est par exemple intéressée au développement du crédit et de la dette parmi la nouvelle classe moyenne sud-africaine. Elle montre que ces nouvelles pratiques financières répondent entre autres aux aspirations de mobilité sociale et à la revendication des ressources. Elle décrit le profil d'individus sud-africains raisonnables et ambitieux qui ont une attitude responsable face à la consommation mais s'endettent toutefois pour l'éducation de leurs enfants et des événements importants, tels que les funérailles et les mariages.

¹⁰ Idée défendue par S. Morvant-Roux pendant le séminaire, *La financiarisation par le bas. Une économie morale et politique de la dette*. EHESS/CESSMA/ENS, 2019, Paris.

Une autre explication tient à de nouveaux modes de protection contre les risques individuels et collectifs relatifs aux personnes ou à leurs biens (Servet, 2006). Cette protection a qui est généralement assurée par l'État providence, l'employeur ou le compte d'épargne, est désormais de plus en plus de responsabilité des particuliers de s'acquitter de produits financiers afin de se protéger face aux incertitudes de la vie (Van der Zwan, 2014). Ces nouvelles formes de protection répondent à une logique assurancielle individuelle (Servet, 2006). Les modalités et les fréquences des transferts financiers liés à la protection contre les risques reposent sur les choix des individus. Saiag (2011) montre avec ses enquêtes auprès du sous-prolétariat de la ville de Rosario en Argentine comment, afin de faire face à l'instabilité des revenus, la majorité des ménages ont mis en place une diversité de pratiques d'épargne et d'endettement, dans ce cas en marge des institutions financières et avant que ces derniers soient couverts par le système de protection sociale du gouvernement.

La reproduction sociale joue également un rôle central dans la compréhension des pratiques financières. Morvant-Roux (2006) et Guérin et al. (2013) montrent comment les membres des groupes d'emprunt de microcrédit respectivement au Mexique et en Inde s'approprient les pratiques financières et les adaptent à leurs propres habitudes. Les groupes d'emprunteurs se superposent à des relations existantes en termes de dette et de crédit. Afin de former des nouveaux groupes d'emprunteurs, par exemple, les leaders sélectionnent les membres en fonction des nécessités et de la solvabilité de chacun, dans le but de répondre aux besoins du groupe. Ces derniers mobilisent des informations exclusivement connues de personnes appartenant déjà à des circuits financiers comparables. Ces pratiques d'appropriation sont accentuées par le fait que certains groupes visent à reproduire les réseaux sociaux et financiers préexistants (Guérin et al., 2011).

L'originalité de mon travail est l'étude de la financiarisation par le bas au niveau des organisations, dans ce cas-ci des organisations communautaires. Adopter une approche axée sur la demande dans ce cas implique de questionner les différents acteurs de ce processus, mais en se focalisant principalement sur les débiteurs, à savoir les associations d'aqueducs communautaires. Ces associations sont très variées et il existe une grande diversité au sein même des associations en termes de profils, de fonctions ou de représentations. Il sera donc utile de connaître les divers

points de vue (celui des membres, des membres du comité ou encore des salariés), afin de voir s'il en ressort une tendance susceptible de confirmer les hypothèses de recherche.

Appréhender la dette

L'analyse du processus de financiarisation par la dette des communautés de l'eau nécessite également de se pencher sur le concept de la dette. La dette, qui représente un rapport de pouvoir plus ou moins asymétrique variant selon les époques et les contextes, est généralement perçue soit comme uniquement positive soit comme purement négative. Cependant, ce sont les deux cas qu'il convient d'analyser dans ce travail. Cela implique non seulement de s'intéresser aux communautés, à leur vécu, mais également de s'intéresser aux perceptions et de regarder de près les relations sociales. Il est utile donc de dépasser la stricte définition économique de la dette qui consiste à la considérer comme une somme monétaire à rembourser. Comme l'affirme Isabelle Guérin, « avant d'être une transaction économique, la dette doit être appréhendée comme le fondement de l'existence humaine » (Guérin in Farinet (dir.), 2018 : 134). La dette est avant tout un lien qui alimente les pratiques et les relations sociales.

Guérin explique relativement bien les nuances qu'il est important de garder en tête au moment d'appréhender le concept de la dette. Dette et crédit : ces deux termes sont à la fois identiques et diamétralement opposés selon les définitions. Il existe une vaste littérature sur le sujet (voir James, 2020; Peebles, 2010; Saiag, 2020). Selon Isabelle Guérin, le choix des termes met en évidence la dimension symbolique, sociale et morale des dettes, même lorsque celles-ci sont de nature monétaire, d'autant que l'étude des pratiques montre que la quantification ne mène pas forcément au remboursement. Les dettes monétaires sont, de fait, inséparables des relations sociales dans lesquelles elles s'inscrivent. Par exemple, le terme « crédit », du latin *credere* (croire), qui exprime l'idée d'une transaction fondée sur la conviction du créancier que le débiteur sera en mesure d'honorer sa dette, a une connotation positive, sous-tendue par l'idée de confiance, de réputation et d'honneur. Alors que le terme « dette » renvoie aux notions de péché, de faute et de culpabilité. Dans le cadre de cette recherche, c'est le terme « crédit » qui revient le plus chez les individus

enquêtés, avec une connotation positive. Le terme « dette », lui, est plutôt utilisé pour évoquer les difficultés de remboursement, les arriérés de paiement ou les risques de surendettement. Toutefois, les deux termes se confondent souvent dans les récits des membres des communautés d'aqueduc, d'où le choix de faire figurer les deux termes de façon interchangeable dans ce travail. Comme le dit si bien Isabelle Guérin, ce sont les « deux faces d'une même pièce ».

« Une dette monétaire est d'abord un crédit, qui désigne la mise à disposition temporaire d'une ressource. Au moment de la transaction, il s'agit d'une promesse sur l'avenir, un avenir plus ou moins lointain. En même temps, ce crédit consacre l'existence d'une dette qui en constitue son autre face puisque la ressource ainsi mise à disposition devra être remboursée ultérieurement » (Farinet (dir.) et al., 2018, p. 137).

Au-delà du terme utilisé, ce qu'il convient d'analyser auprès des communautés de l'eau ce sont les différentes facettes de la dette : son changement d'état. A quel moment celle-ci est perçue comme positive et à quel moment elle est perçue comme négative. L'approche socioéconomique offre en ce sens l'idée que les dettes sont plurielles et que leur qualité (émancipatrice ou asservissante) ne peut être préjugée. Cette dernière « dépend des pratiques quotidiennes et de leur vécu, mais aussi de la manière dont ces dettes sont à la fois modelées par des rapports sociaux préexistants et constitutives de ces mêmes rapports sociaux » (*Ibid* : 142). Ainsi, « les subjectivités individuelles doivent être resituées dans des mécanismes structurels plus larges qui les façonnent et s'en imprègnent. » (*Ibid* : 142).

L'ouvrage, *Dette de qui, dette de quoi ? une économie anthropologique de la dette* (2013), réunit les contributions de plusieurs auteurs issus des domaines de l'économie, de la sociologie et de l'anthropologie et propose différents éléments de réponses fondées sur des recherches diverses. Il permet de dépasser la théorie du don de Marcel Mauss (1925) et explore, à travers une approche pluridisciplinaire, les relations de domination ou d'asservissement, ainsi que celles de solidarité et d'émancipation qui sous-tendent les relations de dette. L'ouvrage présente notamment l'individu dans plusieurs contextes où la dette est appréhendée de manière distincte : l'individu citoyen, l'individu en société et l'individu en communauté.

Moisseron et Malanaïne analysent la distinction entre l'individu en communauté et l'individu en société dans leur étude de cas sur la microfinance au Maroc, en s'inspirant de la distinction entre communauté (*Gemeinschaft*) et société (*Gesellschaft*) faite par le sociologue allemand Tönnies.

« Alors qu'au sein de la communauté les rapports de dette sont personnalisés, qu'ils privilégient les significations symboliques et qu'ils garantissent la reproduction sociale du groupe, dans la société, à l'inverse, les relations sont anonymisées, les individus font affaires selon leurs seuls intérêts et dans le but de faire du profit » (Dissaux, 2014, p. 2).

Dans ce même livre, Servet, explique comment les pratiques financières qui émergent de l'économie sociale et solidaire et qui s'opposent à l'impersonnalité et à l'atomisation de la société, offrent une « interdépendance volontaire qui va au-delà des intérêts particuliers ». Par ailleurs, ce dernier va plus loin et envisage l'argent comme un bien commun, pour lequel l'application de règles particulières est nécessaire à l'inclusion de tous. Ainsi, il dépasse la question de la dette pour aborder celle de la distribution (Servet, 2013), en s'inspirant du cadre institutionnel d'Ostrom (2005). Autant d'éléments qui laissent penser que les communautés de l'eau analysées dans ce travail peuvent aider à voir le caractère commun des liens sous-jacents de la dette. C'est dans cette perspective que je place l'identification des pratiques financières des communautés de l'eau et que je développe mon interprétation de la dette comme support de solidarité, comme moyen de résistance, mais aussi comme moteur de mutation sociale.

La monnaie du lien

Il est difficile d'aborder la dette sans parler de la monnaie. Même si celle-ci est absente de mon analyse, il est utile d'y consacrer quelques lignes puisque l'analyse socioéconomique de la monnaie renforce l'idée de la dette comme lien social. Graeber (2011) affirme que l'histoire de la dette est nécessairement une histoire de la monnaie. Il explique que la monnaie et la dette entrent en scène exactement au même moment.

« Certains des tout premiers documents écrits qui nous sont parvenus sont des tablettes mésopotamiennes qui enregistrent des crédits et des débits, des rations distribuées par les temples, des fermages dus pour la location des terres des temples : chacune de ces valeurs est spécifiée très exactement en grains et en argent métal. Et certaines des toutes premières œuvres de philosophie morale sont des réflexions sur ce que veut dire imaginer la moralité comme une dette – c'est-à-dire en termes monétaires » (Graeber, 2011, p. 30).

Selon la théorie monétaire du crédit, la monnaie n'est pas une marchandise mais une unité de compte.

« Les unités monétaires ne sont que des unités de mesure abstraites, et, historiquement, comme le soulignaient à juste titre les théoriciens du crédit, ces systèmes abstraits de comptabilité sont de loin antérieurs à l'usage d'un objet particulier de type « jeton » dans les échanges » (Graeber, 2011, p. 59).

Graeber ajoute ceci :

« (...) si la monnaie est un étalon, que mesure-t-elle ? La réponse est simple : la dette. (...) Si, pour la théorie traditionnelle, un billet de banque est, ou devrait être, une promesse de payer un certain montant de « monnaie réelle » (en or ou en argent, quelle que soit sa forme précise), il ne représente aux yeux des théoriciens du crédit que la promesse de payer quelque chose d'une valeur équivalente à une once d'or » (Graeber, 2011, p. 59).

De ce point de vue-là, une pièce de monnaie n'est autre qu'une reconnaissance de dette. De la même manière, « la valeur monétaire ne mesure pas celle d'un objet ; elle mesure la confiance d'une personne dans d'autres personnes ».

Toutefois, « une forme monétaire n'est pas nécessairement une forme commerciale. Une pratique devient monétaire, un usage préexiste à la fonction » (Swaton, 2013). La théorie de la dette primordiale, développée notamment par Michel Aglietta et André Orléan, puis par Bruno Théret, écarte l'idée que l'origine de la monnaie soit économique (Aglietta & Orléan, 1998, 2002; Théret, 2008). D'autre part, selon

l'approche développée par Jean-Michel Servet dans son ouvrage *Les monnaies du lien*, « le lien prime sur la position » dans son analyse des pratiques monétaires (Servet, 2012, p. 367). Il explique, en analysant notamment les paléomonnaies, que les monnaies ne sont pas nécessairement des contreparties à des biens ou des services, mais s'incarnent dans des relations d'interdépendance au sein des communautés et favorisent l'émergence de liens (Swaton, 2013). Pour lui, il n'est pas possible de réduire les jeux monétaires, y compris les dettes et les dons, à un échange symétrique (*Ibid.*). « Plutôt qu'un simple intermédiaire, la monnaie est bien un symbole permettant de faire lien » (*Ibid.*). L'approche socioéconomique de la monnaie développée par Servet, qui s'appuie sur des travaux liés à la thèse de Polanyi, considère avant tout les pratiques monétaires dont les supports de monnaie n'en sont que l'expression partielle. Cette approche permet ainsi de sortir de la définition de la monnaie exclusivement liée à ses trois fonctions (unité de compte, moyen de paiement, réserve de valeur) et de dépasser l'idée du marché comme un espace d'échange dans lequel la monnaie permettrait de se décharger de toute forme d'obligation et d'intérêt (Swaton, 2013).

Dans le cadre des communautés de l'eau, la monnaie est un moyen de paiement mensuel pour les familles afin d'accéder à l'eau, mais elle est surtout un moyen de s'acquitter de sa part sociale et donc d'être reconnu par les autres membres de l'association. La contribution monétaire des membres participe à faire vivre le système de gestion communautaire de l'eau. La monnaie remplit ici un rôle sociale essentiel puisque la monnaie utilisée par les membres assure le maintien du fonctionnement communautaire basé sur la solidarité et la réciprocité. En d'autres termes, celle-ci participe au maintien du lien social entre les membres des associations, donne la possibilité aux ménages d'accéder à l'eau, à un prix accessible, mais surtout permet de garder le contrôle politique et social sur la ressource. Par ailleurs, la contribution des membres n'est pas exclusivement monétaire, la participation et le travail volontaire viennent compléter l'apport monétaire ou parfois même le remplacer, quand l'argent vient à manquer dans certains ménages.

La financiarisation par la dette comme moyen de résistance

« Puisque la finance est d'abord et avant tout un lien social avant d'être une transaction économique, pourquoi ne pourrait-elle pas être mobilisée comme vecteur de confiance, de lien social et in fine de lutte contre l'exclusion ? » (Farinet (dir.) et al., 2018, p. 19).

Si l'on s'autorise à penser la finance comme vecteur de confiance et la dette comme émancipatrice, ne pourrait-on pas également les considérer comme moyen de résistance ? Gabriel, le président de l'association Guasimalito, se réfère au rapprochement avec la finance comme un moyen de ne pas céder à la pression du gouvernement¹¹. Si l'on en croit les craintes de Gabriel, de voir son association se faire absorber par les tentacules des entreprises publiques EPM, la financiarisation peut être interprétée comme un moyen de résister contre les politiques néolibérales de gestion de l'eau portées par l'État et incarnées, on le verra plus en avant, par EPM. Le crédit bancaire, issu du marché, apparaît donc paradoxalement comme un outil de résistance contre une menace issue elle aussi du marché.

Inspiré par les travaux de Gramsci sur les *Politics as Praxis*, le courant *Organical Political Economy* (OPE) s'intéresse aux actions politiques plutôt qu'aux fonctions (Pitluck et al., 2018). Les approches OPE, à la différence des théories fonctionnalistes, ne partagent pas l'idée que la financiarisation est liée à un certain stade du capitalisme ou découle d'une réorientation du capital vers les marchés financiers. Elles défendent l'idée que la financiarisation résulte d'un ensemble de relations et d'institutions nées à la suite de luttes politiques au sein d'États-nations ou d'empires, contre et entre les élites étatiques et financières, comme illustré par le raisonnement de Graeber (2011), tout en insistant sur la diversité des processus de financiarisation selon les contextes (Becker et al., 2010; Bohle, 2018). L'une des affirmations de cette approche, sur laquelle repose mon hypothèse, est justement que la financiarisation peut être vue comme un outil de résistance contre l'État et de réduction de la dépendance

¹¹ Il convient ici de préciser qu'il a été difficile dans ce travail de distinguer systématiquement les concepts de gouvernement et d'État, étant donné que les individus enquêtés utilisent souvent ces termes indistinctement. L'utilisation, lors des entretiens, du terme *gobierno* (gouvernement) pour se référer généralement à l'État intemporel alimente cette confusion.

financière. Appel (2014) explique, à travers des enquêtes menées auprès des membres de l'Alternative Banking Group très actif lors du mouvement *Occupy Wall Street* débuté en 2011, que la financiarisation génère son propre mécontentement donnant lieu à des résistances qui peuvent déboucher sur des politiques et systèmes économiques alternatifs. Les individus interviewés par Appel affirment que leur expérience professionnelle au sein d'entités financières et leur expertise dans ce domaine sont une motivation supplémentaire et sont utilisées pour faire acte de résistance et proposer des systèmes bancaires alternatifs.

De son côté, Mann (2017) met en avant la financiarisation comme un moyen de réduire la dépendance financière des mouvements indépendantistes québécois vis-à-vis du gouvernement fédéral anglo-saxon dans les années 1960s. Dans son analyse, Mann explique, comment les indépendantistes se sont appropriés le langage, les symboles et les outils financiers afin de mettre en place un système de crédit coopératif, par le biais de la création de réseaux de caisses populaires, ceci dans le but de réduire le recours aux marchés obligataires canadiens. D'autant plus que le gouvernement central usait de mécanismes financiers, tels que l'augmentation des rendements obligataires (Pitluck et al., 2018), qui avait pour effet d'augmenter simultanément les coûts d'emprunt provinciaux et de favoriser la fuite des capitaux des régions francophones (Mann, 2017). La Caisse de Dépôts sera créée par le gouvernement provincial du Québec en 1965 et deviendra par la suite le principal acheteur de titres du gouvernement du Québec (*Ibid.*).

Ces dernières considérations théoriques aboutissent sur les deux points centraux que sont la résistance et l'autonomie. Dans le contexte colombien de tension autour de l'accès à l'eau et de sa gestion, l'enjeu est de comprendre comment les communautés de l'eau se sont financiarisées dans le cadre des déficiences de l'État en matière d'approvisionnement en eau potable et de son rejet du modèle de gestion communautaire. Mais l'enjeu est surtout de comprendre ce que la financiarisation signifie pour les membres des associations, d'essayer de montrer qu'il existe un lien entre le mouvement de résistance communautaire, la quête d'autonomie et la financiarisation et de voir de quelle manière celle-ci transforme les modes de fonctionnement et bouscule les identités, les valeurs et s'articulent avec les pratiques existantes.

Conclusion

Dans ce premier chapitre, j'ai établi les principes théoriques sur lesquels repose mon travail et qui orientent l'analyse du fait socioéconomique qu'est la financiarisation de l'eau, dans le contexte d'une société capitaliste néolibérale comme la Colombie. Toute la difficulté aura été de connecter les différentes littératures mobilisées entre elles de manière à comprendre les différents enjeux qui se jouent autour de la financiarisation de la gestion communautaire de l'eau. La plupart des principes et des concepts théoriques évoqués ont en commun le dépassement de la dichotomie État-marché et proposent d'appréhender les faits étudiés dans toute leur complexité et leur hétérogénéité, tant économique, sociale que politique. A l'instar du double mouvement de Karl Polanyi, qui se réfère au processus dialectique de marchandisation et de poussée pour la protection sociale en réaction à cette marchandisation, l'idée étant de tenir compte de l'aspect dynamique des faits observés.

Tout d'abord, nous avons abordé les principes de la gouvernance des biens communs qui offrent un support théorique à la gestion communautaire et qui permettent de mieux saisir le fonctionnement de ce mode de gestion des ressources. En dépassant le dualisme public-privé, le cadre théorique développé par Elinor Ostrom aide surtout à concevoir la gestion communautaire comme une troisième option légitime et efficace de gestion des biens communs et à s'affranchir de l'opposition entre l'État et le marché. J'ai également insisté sur sa dimension politique et son mouvement de résistance, qui s'inscrit dans le cadre plus large de l'économie sociale et solidaire, en vue de l'analyse et de l'interprétation des différentes pratiques et expériences présentées dans ce travail.

Nous avons ensuite vu que la déconstruction de l'opposition État-marché doit aussi être appliquée aux mécanismes de néolibéralisation de la nature au sein desquels le rôle de l'État est central et en constante évolution. A ce titre, j'ai essayé de montrer que la néolibéralisation doit être comprise comme un processus de re-réglementation plutôt que de déréglementation. Dans le cadre de l'eau, il est important de décomposer les différents processus à l'œuvre associés à la néolibéralisation, dont la financiarisation fait partie.

Pour finir, j'ai présenté l'approche de la financiarisation par le bas, retenue comme grille d'analyse, tout en présentant rapidement les approches plus classiques et expliquant mon choix de ne pas m'en contenter. Il m'a semblé important de passer en revue les théories fonctionnalistes afin de mettre en perspective la plus-value de l'approche ascendante de la financiarisation qui s'intéresse, elle, à l'intensification de la financiarisation des relations sociales (Servet, 2006) et va plus loin que les théories *everyday life*. Elle suggère d'interroger les pratiques, les besoins et les aspirations des individus et des communautés. On l'a vu, plusieurs études permettent de comprendre ce qui pousse les individus et les groupes d'individus à utiliser les services financiers (Morvant, 2006 ; Servet, 2006 ; Saiag, 2011 ; Guérin et al., 2013 ; Van der Zwan, 2014 ; James, 2014).

L'approche par la « demande », que j'adopte dans cette thèse, implique donc de se questionner sur les pratiques financières des organisations communautaires de l'eau et les besoins auxquels elles répondent. En outre, j'ai précisé les concepts de dette, de crédit et de monnaie comme facilitateurs de lien social, lesquels m'ont aidé à penser la financiarisation par la dette des communautés de l'eau de manière différente et à y porter un regard neuf. Ces éléments théoriques m'ont poussé à explorer la financiarisation par la dette comme moyen de résistance (Appel, 2014 ; Mann, 2017) et à introduire les deux points centraux que sont la résistance et l'autonomie communautaire, tout en gardant à l'œil les effets de l'adoption parallèle des logiques de marché.

2. Méthodologie

M'efforçant de suivre une approche interdisciplinaire mêlant la sociologie et l'économie politique, j'ai longtemps essayé de trouver un sens à mon positionnement épistémologique et à ma démarche méthodologique. Caractérisée par une apparente désorganisation, entrecoupée par mes impératifs professionnels, ma recherche de terrain s'est construite sur la longueur et s'inscrit dans un processus itératif, débuté il y a bien longtemps. Elle s'est déroulée dans la périphérie rurale élargie de l'aire métropolitaine de la vallée d'Aburrá, au sein de la cordillère Centrale des Andes, mais

aussi à Bogotá et ailleurs en Colombie, et s'est étendue sur une période totale d'environ 15 mois, entre 2014 (bien avant le début officiel de ma thèse) et février 2020 pour être précis, juste avant le début de la pandémie de Covid-19. Avant d'entamer les chapitres empiriques, je vais tenter ici de présenter, en trois temps dynamiques suivant une logique plus ou moins chronologique¹², les principaux enjeux, les difficultés rencontrées et les événements marquants qui ont ponctué ma réflexion sur un phénomène socioéconomique actuel tel que la financiarisation.

Temps 1 : Pré-terrain improvisé

Choisir mon terrain

Tout a commencé en septembre 2014. Je débutais alors mon stage de fin d'études de master en socioéconomie à Medellín, au sein de l'ONG environnementaliste colombienne, Penca de Sábila. Durant environ 7 mois, j'ai sillonné les montagnes qui ceignent la ville du printemps éternel et préparé sans le savoir le terrain de ma thèse. Je m'intéressais alors à l'instabilité territoriale de la communauté paysanne de la périphérie rurale. C'est à ce moment-là que je découvre mon actuel sujet d'étude, la gestion communautaire de l'eau, qui continue à ce jour d'alimenter mes réflexions. Ce sera aussi l'occasion de me familiariser avec le contexte et les codes culturels et de langage, propres à la Colombie rurale et aux communautés de l'eau de la périphérie rurale élargie de la ville de Medellín. Ce cocktail contenait pour ainsi dire tous les ingrédients nécessaires au bon déroulement d'une recherche centrée sur la problématique de l'eau en zones rurales et périurbaines dans une région fortement marquée par les inégalités et l'application de politiques néolibérales.

La corporation Penca de Sábila aura été, en quelques sortes, l'élément déclencheur de mon intérêt pour les questions d'accès et de gestion de l'eau, mais aussi ma porte d'entrée vers l'univers de la gestion communautaire de l'eau. Univers qui me semble encore aujourd'hui inaccessible et si lointain, certainement en raison du nombre d'heures interminables passées dans les bus de campagne ou cramponné à l'arrière

¹² Ce choix de structure méthodologique est inspiré de l'ethnographie du Mexique rural néolibéral de Clément Crucifix (2019)

d'une moto. Les départs à l'aube depuis la ville étaient devenus un rituel afin d'atteindre les communautés avant le repas de midi, de débiter les activités après manger et d'être de retour à la maison pour le dîner. Mais avant de prendre part aux sorties de terrain et accéder aux communautés de l'eau, il m'a fallu « faire mes preuves » au sein de la corporation, comme s'amusaient à le dire mon référent de stage, Hector, et comprendre le sens du travail des anthropologues, sociologues et travailleurs sociaux qui en composent le noyau dur. Penca de Sábila s'inscrit dans la lignée de l'ONG internationalement connue la Vía Campesina et se positionne comme défenseur des droits paysans. Concrètement, elle soutient les communautés paysannes en leur proposant un appui technique, une assistance juridique et/ou un accompagnement pour le plaidoyer, dans le cadre par exemple de processus de reconversion agroécologique, de reconnaissance de la propriété foncière ou de gestion des ressources en eau.

Au début de mon stage, mon affectation au sein du programme de gestion sociale et environnementale du territoire, coïncide avec la reformulation du plan d'aménagement territorial de la ville de Medellín par l'administration municipale (POT 2014-2027 : ce que l'on connaît en Suisse comme le plan directeur cantonal). J'y trouve un terrain fertile pour l'étude des inégalités, liées en particulier à la dichotomie urbain/rural et au manque de reconnaissance de la communauté paysanne dans le cadre des politiques d'aménagement du territoire. Dans ce contexte, Penca travaille dans l'optique de formuler des propositions concernant le plan d'aménagement territorial. En effet, cette année-là, l'élaboration du nouveau plan d'aménagement se veut davantage participative et la municipalité encourage la population à donner son avis. Je me retrouve donc parachuté au beau milieu d'un processus de négociations politiques et consultation des communautés – sachant que ce plan fixera les grandes lignes de planification territoriale pour les 13 prochaines années au niveau urbain et au niveau rural – dans lequel mon groupe de travail se positionne comme un syndicat qui défend les intérêts des paysans. L'idée étant d'accompagner les communautés rurales dans la mise en place d'une proposition concrète de territoire rural-paysan protégé et bien délimité. Entre conférences, débats publics et réunions au sein de mon groupe de travail, je commence à percevoir la complexité des enjeux politiques, sociaux et économiques liés à la reconnaissance des communautés rurales. L'un des points les plus importants de cette phase aura été de tisser, en amont, des liens de

confiance avec mes futurs interlocuteurs, issus du milieu associatif, de la communauté paysanne ou encore de l'administration publique locale et nationale. La base de confiance instaurée avec ces différents acteurs et ma connaissance du terrain m'auront donné un accès privilégié à l'information, sans quoi ce travail de recherche n'aurait pas été possible, compte tenu de la sensibilité du sujet traité.

À la suite de ce premier aperçu, j'ai l'occasion d'assister Edwin, un jeune étudiant en agronomie travaillant au sein du programme de gestion territoriale de la corporation, qui se charge d'animer des ateliers d'agriculture écologique à un petit groupe de femmes du *corregimiento* de San Félix, à quelques heures de bus de Medellín, dans les montagnes environnantes de la municipalité de Bello au nord de la vallée d'Aburrá. Ces ateliers sont donnés 2 à 3 fois par mois dans les fermes des participantes qui mettent leur potager ou leur salon à disposition à tour de rôle. En apparence quelque peu éloigné de mon sujet, il s'agit d'une étape importante de mon travail puisqu'Edwin deviendra par la suite, en plus d'un très bon ami, une personne clé pour la collecte de données et d'informations. Ainsi, je me suis largement appuyé sur ses contacts au niveau de la communauté paysanne et sa connaissance des zones rurales de la région pour réaliser les entretiens.



Ecole d'agroécologie de la corporation Penca de Sábila dans la commune de San Cristóbal en 2014 (source: Brendan Ecuyer)

En parallèle du travail réalisé « à domicile », la corporation Penca tient une école d'agroécologie (photo ci-dessus), qui forme des techniciens et techniciennes en production agroécologique, issus de la communauté paysanne. C'est par ce biais que je vais rencontrer les acteurs de la gestion communautaire de l'eau. L'école est située à l'intérieur d'une enceinte scolaire publique élémentaire de la commune rurale de San Cristóbal sur le flanc est de la Vallée d'Aburrá. Après quelques semaines de stage, j'assiste à une journée de cours au sein de l'école. Les infrastructures vétustes à disposition sont utilisées comme lieu polyvalent d'apprentissage dans lequel se côtoient théorie et mise en pratique, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur dans le potager partagé avec les enfants de l'école primaire. Les nombreux slogans apparaissant sur les murs de la salle de classe me mettent tout de suite dans le bain :

« A travers la reconnaissance des savoirs et des traditions, les organisations paysannes et les paysans eux-mêmes consolident leur permanence sur le territoire et cela de manière durable, l'agroécologie créant des liens entre l'homme et le territoire ! L'agroécologie contribue à la protection de l'environnement, à la souveraineté alimentaire et à la gestion durable des ressources naturelles ! La gestion durable de l'eau est au cœur de toutes pratiques agroécologiques ! »

L'importance de la gestion durable de l'eau dans l'agroécologie me semblait être logique, elle deviendra une évidence après ce cours. Je rencontre ce jour-là, parmi la communauté paysanne, des membres d'associations de gestion communautaire de l'eau venus de toute la région se former aux pratiques de l'agroécologie. Les membres de ces deux communautés n'en représentent en réalité qu'une seule. Ce sera, à titre personnel, une révélation que de découvrir ce modèle de gestion et la consistance de l'alternative sociale, politique et économique qu'il porte. Ces communautés rurales, qui ont construit leur propre réseau d'eau et se sont organisés pour les gérer, proposent à ce titre une réelle alternative citoyenne aux tendances néolibérales de privatisation ou marchandisation de l'accès à l'eau. Il n'en faudra pas plus pour me convaincre de l'importance de se pencher sur cette thématique. Au fil des visites, des ateliers et des événements organisés par la corporation, les uns et les autres commencent à me connaître, des liens de confiance se créent. Autant de contacts privilégiés qui faciliteront ma recherche de terrain par la suite.

Étudier les aqueducs communautaires

Par son travail, Penca de Sábila s'attèle à outiller les communautés de l'eau, sur le plan technique, administratif et juridique, et à les soutenir dans leur lutte pour la défense de la gestion communautaire, menacée par l'État. J'avoue avoir eu du mal au début à comprendre en quoi consistait cette menace. J'y reviendrai dans le chapitre suivant. Penca facilite également la mise en relation des différents aqueducs communautaires de la région entre eux, afin de contribuer à la résolution des problèmes par la transmission de l'expérience, du savoir-faire et de conseils, appliquant à la lettre les principes énoncés par Ostrom. A titre d'exemple, je vais décrire ma première visite d'aqueduc sur le terrain. La première d'une longue liste. Ce jour-là, le déplacement se fait avec un ingénieur spécialiste de la gestion de l'eau et une étudiante en ingénierie environnementale. Une fois arrivé au nord de la ville de Medellín en métro, c'est en bus que le trajet se poursuit jusqu'à la municipalité de Girardota. Enfin, quelques minutes de voiture nous permettent d'atteindre le hameau de San Andrés, où se trouve l'aqueduc communautaire du même nom. Sur place, le président accompagné de trois membres et du plombier de l'association nous reçoivent et nous présentent leurs activités. L'association satisfait la demande en eau de 2'500 personnes, l'équivalent d'environ 600 familles. La gestion se fait via un comité de direction élu, composé par un président, un vice-président, un porte-parole, un comptable et une secrétaire qui s'occupe aussi de la trésorerie. Chaque année, le comité de direction se réunit pour réaliser un plan d'action et pour déléguer les tâches. Le montant des participations mensuelles par famille est également discuté lors de cette réunion et est débattu lors de l'assemblée générale. Pour cet aqueduc, la facture s'élève à 3'500 pesos (environ 1 USD) par famille par mois.

La supervision des installations commence. C'est après une marche relativement longue à travers champs, suivie d'une ascension à travers une forêt humide que nous atteignons les sources et les réservoirs d'eau. Sans entrer dans les questions techniques, l'objectif de cette visite est que l'ingénieur puisse prodiguer des conseils d'amélioration et d'entretien du système d'adduction, à réaliser avec les moyens à disposition de la communauté. Cette communauté se mobilise par exemple pour être à jour au niveau des normes environnementales et de ce fait éviter le non

renouvellement des droits de gestion de leurs aqueducs accordés par Corantioquia, l'agence départementale en charge des concessions d'eau (*Corporación Autónoma Regional del Centro de Antioquia*). Le plombier m'explique en aparté que les municipalités légitiment souvent la privatisation ou la municipalisation des aqueducs par l'inefficience de la gestion communautaire et le non-respect des normes environnementales. Comme l'affirme le président de l'association, ils ont tout intérêt à défendre son autogestion puisque la prise en charge des aqueducs par une entreprise publique ou privée augmenterait considérablement les prix d'accès à l'eau pour les membres de la communauté. A ce titre, il est surprenant d'observer le décalage entre les exigences administratives gouvernementales qui sont attendues au niveau municipal et le degré d'information et les moyens dont disposent les communautés afin de les appliquer. A ceci s'ajoute leur compréhension de la gestion de l'eau qui est radicalement opposée à celle promue par l'État. Je reviendrai largement sur cette fracture tout au long de ce travail.



Support utilisé par la corporation Penca de Sábila lors des événements et des ateliers qui illustre et schématise relativement bien l'écosystème d'un aqueduc communautaire, 2018 (source: Brendan Ecuyer)

Nous parcourons le réseau. Les infrastructures sont loin des systèmes d'approvisionnement en eau ultra sophistiqués auxquels nous sommes habitués sous nos latitudes, mais elles suivent plus ou moins les mêmes logiques de base, à savoir,

une zone de captage¹³, un dessableur¹⁴, une station de traitement¹⁵, un réservoir de stockage et un réseau de distribution. La première construction de l'aqueduc de San Andrés date d'il y a plus de 60 ans. Elle s'est réalisée par le biais de *convites* (mot qui renvoie initialement à une fête avec nourriture et boissons avec plusieurs invités, mais qui désigne en Colombie une forme de travail collectif et volontaire). Par la suite, une nouvelle structure était nécessaire afin de subvenir aux besoins de la population qui était en constante augmentation. Celle-ci s'est construite avec la collaboration de l'administration municipale, du comité de producteurs de café (*comité de Cafeteros*) et du ministère départemental de la santé (*Secretaría Seccional de Salud y Protección Social de Antioquia*) qui a accordé un prêt. Au cours des 50 dernières années, les efforts de la communauté se sont concentrés sur l'amélioration du système d'approvisionnement sur le plan environnemental. En effet, à San Andrés les sources d'approvisionnement sont polluées par la décharge d'eaux usées et de pesticides. La communauté est, entre autres, touchée par l'hépatite et par des parasites intestinaux. Le président nous explique que le comité administratif de l'aqueduc négocie avec la municipalité, depuis de nombreuses années, afin d'obtenir les fonds nécessaires à l'installation d'un système de purification des eaux. Pourtant, l'association propose de mettre à disposition du projet ce qu'elle possède : le terrain, un apport économique modeste, de la main-d'œuvre non qualifiée et une participation engagée. Cependant, la municipalité se montre réticente et bloque le projet, mettant en avant des arguments juridiques. Durant la supervision de l'aqueduc, les membres de l'association posent beaucoup de questions techniques et organisationnelles, reflétant leur volonté de s'investir et de travailler à l'amélioration de leur système d'approvisionnement. Ce à quoi l'ingénieur répond par des solutions et des conseils. Tout cela se déroule dans une dynamique d'échange. Un plan schématique du système d'adduction est par exemple esquissé pour tenter de régler l'ouverture optimale des différentes valves afin

¹³ Il s'agit généralement d'un petit bassin depuis lequel l'eau est canalisée.

¹⁴ Les grosses impuretés sont séparées par décantation.

¹⁵ Le système va filtrer l'eau dans un premier temps en passant par des filtres constitués de différents types de pierres. C'est la porosité de certaines pierres qui permet la filtration. Pour les systèmes plus développés ils disposent d'un véritable processus de filtration par étapes qui compte de nombreux processus dont la coagulation, la floculation et la décantation : le but est d'utiliser un coagulant pour que les déchets se retrouvent sous forme de flocons (donc plus lourds) et tombent au fond de l'eau (décantation) pour être récupérés. L'ozonation (gaz) vise à désinfecter l'eau. Le filtre sur charbon actif à éliminer les micropolluants tels que les pesticides ou les médicaments. Enfin, la chloration permet d'éviter l'apparition de nouvelles bactéries.

que tous les usagers bénéficient du même débit. Le suivi de ces aqueducs communautaires s'inscrit sur la durée et s'effectue par le dialogue. Il faut savoir qu'il existe de nombreux problèmes liés à la manipulation improvisée des valves par des usagers dans le but de s'attribuer davantage de pression. La photo ci-après, prise dans la municipalité de Caldas au sud de Medellín, montre l'endroit où se situe la vanne d'une habitation. C'est également là que se place les compteurs volumétriques dans le cas de certains aqueducs qui ont la possibilité de mesurer la consommation et de payer en fonction des mètres cubes utilisés.



Canalisation d'alimentation en eau potable, Municipalité de Caldas, département de Antioquia, 2014 (source: Brendan Ecuyer)

A la suite de ce stage, qui a marqué ma première expérience avec la gestion communautaire, j'étais convaincu de vouloir l'étudier de manière plus approfondie. Toutefois, ni l'angle d'analyse, ni l'approche à privilégier n'étaient clairs pour moi. Je ressentais à vrai dire une certaine frustration. Celle de ne pas avoir saisi la complexité de leur gouvernance et leur réel positionnement dans la société. En effet, au-delà des aspects techniques que je ne maîtrisais pas plus que cela, le discours des membres de la Corporation et des associations partenaires m'apparaissait idéaliste, caricatural même. Le discours était unilatéral, les associations rencontrées reprenant un discours bien huilé transmis par la corporation. Le message véhiculait une vision tranchée de la société, sans nuances, dans laquelle on peut facilement identifier la dichotomie

suivante : d'un côté l'État et le secteur privé, de l'autre les communautés de l'eau. Or, le peu que je connaissais de ces communautés révélait des pratiques plus complexes, à commencer par les pratiques financières, qui associe dans le cadre du financement des infrastructures de l'association San Andrés par exemple, plusieurs acteurs, tels que le secteur privé, la municipalité, le département d'Antioquia et la communauté. Ainsi, mes questionnements sur les mécanismes de financement et les pratiques financières des communautés de l'eau, peu ou pas abordés par la corporation, me semblait mettre en évidence certains paradoxes de la gouvernance communautaire. Ces questionnements m'orienteront vers une première piste de réflexion.

Temps 2 : Questionner les pratiques financières

Tensions autour des pratiques financières

Je fouille alors du côté des pratiques financières et me souviens que toutes les communautés n'entretiennent pas un système de gestion harmonieux. Les tensions qui existent généralement entre les communautés et la municipalité, comme nous le verrons tout au long de ce travail, peuvent également se cristalliser au sein même de la communauté. Elles portent principalement sur les aspects financiers. C'est le cas de l'aqueduc communautaire de San Sebastián de Palmitas auquel Penca apporte un soutien notamment au niveau de la gestion financière. A titre d'exemple, j'assiste un jour à son assemblée générale avec l'équipe de gestion environnementale, accompagnée d'une juriste de la corporation. Tous les membres de la communauté affiliés à l'aqueduc sont censés être présent. Du moins, c'est le principe d'une assemblée générale. Pourtant, ils sont peu nombreux à y assister. On ressent d'emblée que l'ambiance est tendue. Le diagnostic est le suivant. D'un côté, le président de la communauté veut s'occuper de tout et s'attribue beaucoup de responsabilités. De l'autre, la communauté ne montre pas beaucoup d'intérêt et d'initiative. Il y a un gros souci au niveau de l'allocation des ressources financières. Le président ne sait pas à quel niveau il faut investir dans l'aqueduc. Et, la communauté se montre réticente à l'idée de payer des taxes plus élevées afin de pouvoir moderniser l'aqueduc. Le président a reçu d'ailleurs plusieurs menaces à ce sujet. A noter que le non-paiement des services par les membres est une problématique

commune à la plupart des associations. Penca tente d'apaiser la situation et de faire comprendre à l'assemblée que dans un système d'autogestion le président remplit uniquement un rôle de représentant et que l'aqueduc ne lui appartient pas puisque celui-ci appartient à la communauté. De ce fait, tous doivent s'investir à leur niveau dans la gestion de ce dernier. La corporation essaie d'expliquer que d'un point de vue économique, il est dans l'intérêt de tous d'augmenter un peu leur participation dans la mesure du possible pour pouvoir entreprendre les rénovations indispensables pour remplir les exigences fixées par les autorités environnementales (Corantioquia). Comme on l'a déjà mentionné ci-dessus, la municipalité cherche des failles dans la gestion communautaire et des problèmes techniques afin de pouvoir justifier sa main mise sur l'aqueduc. Si cela se produisait, les prix seraient multipliés par dix, insiste l'un des membres de Penca. La communauté a donc meilleur temps de consentir un petit effort financier afin de garder son autonomie. Les discussions portent ensuite sur la faisabilité d'une analyse de la qualité de l'eau qui permettrait de savoir s'il est nécessaire d'installer un système de purification des eaux. Elles portent également sur la potentielle installation de compteurs qui permettraient de réguler la consommation en eau des usagers. Quoi qu'il en soit, Penca prévient la communauté des risques qu'ils encourent s'ils ne s'unissent pas et ne se mobilisent pas pour défendre leur aqueduc. Cette dernière a par ailleurs déjà reçu des amendes pour non-respect des normes environnementales et plusieurs avertissements lors de contrôles des installations par le département.

Je suis confronté à une expérience similaire, en 2018, lors d'une médiation organisée par Penca avec une association de la municipalité de Santa Elena. Une rencontre avait été organisée par la juriste de la Corporation, Bibiana, un groupe constitué de ses élèves de l'Université dans laquelle elle enseigne le droit, de la présidente de l'association et de 3 salariés. Nous nous sommes rendus avec les étudiants pour trouver une solution de sortie de crise et essayer de comprendre au niveau juridique quelles étaient les problèmes et les voies à suivre. Je comprends que la gouvernance communautaire est également régie par les conflits d'intérêt personnel, et que ceux-ci sont souvent liés à la gestion financière. Dans ce cas précis, l'administratrice de l'association qui devait quitter son poste pour cause d'irrégularité dans la gestion financière, était très attachée à cet aqueduc. Elle expliquait son attachement comme ceci :

« La première expérience d'aqueduc avec la *junta de acción comunal* a été un échec. Ensuite, la municipalité ne voulait plus financer les infrastructures à travers la *junta de acción comunal* pour ne pas répéter l'échec précédent, c'est pourquoi une association s'est constituée en 1996, pour reprendre ce qui avait été abandonné. La municipalité a fourni la tuyauterie, les compteurs et la pompe. Mais ce sont les membres de l'association qui ont fixé les cotisations et engagé un plombier. Au début, il y avait 13 personnes connectés, aujourd'hui il y en a 419. Pour moi, cet aqueduc c'est comme mon fils, je ne veux pas le laisser inexploité. »

Étant en conflit avec le reste de la communauté, elle ne voulait pas le laisser aux mains de celle-ci. Aux yeux de l'administratrice l'eau n'est pas uniquement un besoin de base, mais revêt une signification plus importante de l'ordre symbolique et affectif.

Comme l'affirme à juste titre Boelens (2007), la gouvernance de l'eau n'est pas seulement technique mais l'expression de relations de pouvoir entre différents acteurs et la confrontation d'identités. Le concept de gouvernance de l'eau implique d'examiner qui possède l'autorité sur les ressources, comment les décisions sont prises, quelles sont les relations de pouvoir entre les acteurs, et comment les conflits sont arbitrés. De cette manière, l'équité est la pierre angulaire du concept de gouvernance de l'eau (Boelens, 2007). Elle peut être définie comme :

« la perception par les gens d'une relation sociale équitable entre des objets déterminés dans une situation d'échange particulière, entre les droits et les devoirs, entre les avantages et les charges, et entre les opportunités et les désavantages » (Boelens, 2007, p. 116).

La gouvernance de l'eau a aussi trait à une signification subjective. Des liens forts se créent avec la ressource naturelle et le territoire, comme nous l'avons vu avec les exemples de Llano-Arias (2015) et Perera (2014). Toujours est-il que la source du problème de l'association de Santa Elena est liée à une somme d'argent que l'administratrice doit rembourser à la communauté. Au même titre que pour

l'association de San Sebastián de Palmitas, l'aspect financier est au cœur de la gouvernance liée à l'eau et révèle ses difficultés.

Les exemples mentionnés ci-dessus, ainsi que la littérature spécialisée qui met en évidence les difficultés liées à la gestion financière des communautés de l'eau (Domínguez Rivera et al., 2016) m'ont conduit à m'intéresser à la nature de leurs pratiques financières et à essayer de leur donner un sens, restant persuadé que derrière celles-ci et les tensions qu'elles suscitent découlant de valeurs et de subjectivités, se cache une réalité bien plus complexe que ne le laisse paraître le partenariat entre la corporation Penca et les associations d'aqueducs. Elles renseignent autant sur les interactions internes qu'externes. J'ai essayé de le montrer dans l'introduction, l'eau et sa gestion sont constamment pensées par rapport à l'État et au marché. Toutefois, lors de mon expérience au sein de Penca, les communautés de l'eau m'apparaissaient figées dans leur rapport avec l'État. Leur positionnement semblait être marquée par la fatalité, comme si ces dernières étaient condamnées à manifester leur désaccord, puis attendre un changement de posture du gouvernement ou le bon vouloir des municipalités. Or, l'aperçu que j'avais eu de leurs pratiques internes, financières en particulier, me laissait penser que les relations avec l'État étaient constamment renégociées. Effectivement, le fait d'augmenter les tarifs et d'investir dans le traitement de l'eau, par exemple, peut modifier les interactions avec le département, notamment concernant les standards de qualité de l'eau contrôlés par celui-ci. En outre, l'absence d'interaction avec le marché, en dehors de la menace abstraite liée à la « privatisation », qui par ailleurs fait référence, la plupart du temps, à la prise de contrôle par des entreprises municipales et non privées, m'interpellait. Il était difficile de croire, compte tenu de la tendance actuelle pour l'accès à l'eau, que les interactions avec ce dernier se résument à la seule crainte de la privatisation. Qu'en est-il des relations avec le marché, me suis-je questionné à plusieurs reprises. Imprégné par l'approche socioéconomique, il me tardait d'y porter un regard qui permette de penser la gestion communautaire et son rapport à l'État et au marché de manière dynamique. En d'autres termes, je souhaitais pouvoir saisir la gestion communautaire, dans toute sa complexité, à travers ses relations sociales et ses pratiques économiques aussi bien marchandes que non-marchandes. Mais comment l'analyser sous le prisme de la socioéconomie ?

L'éclairage de la socioéconomie

La socioéconomie vise « la compréhension effective des économies modernes dans toute leur dimension sociale » (Convert et al., 2008, p. 7). Elle vise à en éclairer la complexité et l'hétérogénéité. L'approche de Polanyi, qui fait le lien entre pluralité économique et politique, représente un repère analytique et méthodologique essentiel pour mon travail. Elle porte une attention particulière « aux pratiques socioéconomiques qui débordent les marchés, mobilisant des principes d'intégration rendus visibles par une conception substantive de l'économie » (Hillenkamp & Laville (dir.), 2013, p. 12). Polanyi insiste de cette manière sur la nécessité de couvrir « ces zones où se rencontrent les frontières de l'économie de marché et de l'économie sans marché » (Polanyi, 1963, cité par Hillenkamp & Laville (dir.), 2013, p. 12). Selon sa méthode,

« c'est à partir de l'investigation sur des expériences sociales existantes que peuvent être élaborés des concepts dont le degré de généralité dépend du nombre et de la diversité des cas étudiés. Déconstruisant la représentation selon laquelle le capitalisme marchand détient le monopole de la création de richesses, ces cas concrétisent la pluralité des logiques socioéconomiques fondée sur l'enchevêtrement des principes d'intégration » (Hillenkamp & Laville (dir.), 2013, p. 21).

Vu sous cet angle, les associations d'aqueducs analysées semblent porter la dimension politique « dans la vie économique et sociale par le biais de l'auto-organisation volontaire » (Hillenkamp & Laville (dir.), 2013, p. 22). « Comme l'a montré Ostrom (1990), la reconnaissance des biens communs ne peut être obtenue à partir de la dichotomie entre marché et État » (*Ibid.*).

Lorsque je prends connaissance de la littérature sur la financiarisation par le bas, dans le cadre du séminaire de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) à Paris organisé par Solène Morvant-Roux, Isabelle Guérin, Hadrien Saiag et Emilia Schijman, j'y vois une opportunité de traiter, via un phénomène économique dit moderne et à travers une approche « par le bas », la complexité de la gouvernance communautaire, avec ses contradictions et paradoxes. Je me remémore alors la

conversation mentionnée en introduction entre des acteurs de la gestion communautaire, qui laissait entendre que des liens avec la finance était à l'œuvre et auxquels je n'avais pas prêté attention auparavant. De la même manière, je me souviens avoir remarqué la présence d'une institution financière lors d'une assemblée communautaire à laquelle j'avais assisté en 2015. Dès lors, l'une des difficultés sera de combiner deux littératures distinctes, à savoir celle liée aux questions d'accès à l'eau et à la financiarisation, impliquant des choix dans la sélection des outils conceptuels pour penser cet enchevêtrement interdisciplinaire.

Inspiré par l'approche de la financiarisation de l'eau proposée par Solène Morvant-Roux, à la suite de notre première rencontre en 2016, je réfléchis à ma contribution potentielle au travers de mon cas colombien et dans le cadre plus large de la financiarisation de la reproduction sociale dans les pays du Sud. Je reprends contact avec Solène Morvant-Roux en 2017, après quelques aller-retours avec le terrain et à la suite de la confirmation de Bibiana Salazar, ancienne collègue de la corporation Penca, qu'une association de l'eau avait bel et bien accédé au crédit auprès d'une institution financière. L'information est précieuse mais pas plus détaillée que cela. Quelques semaines plus tard, un deuxième cas est porté à ma connaissance. Sur cette base et suivant mon intuition et l'enthousiasme de Solène Morvant-Roux, qui y voit un sujet porteur, je soumetts, en 2018, un projet au Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS), à la suite d'une enquête préliminaire sur le terrain qui aura permis de valider mes premières hypothèses et de m'assurer que toutes les conditions soient réunies pour la réalisation du projet, en termes d'accessibilité au terrain et à l'objet d'étude. Suivant la logique du projet *Watsin* dirigé par Solène Morvant-Roux, mon premier projet de recherche porte sur l'appropriation communautaire de produits de microfinance pour l'eau, dans lequel je proposais d'analyser l'accès au microcrédit des communautés de l'eau en Colombie, afin d'en extraire les causes et les conséquences, mais aussi d'en soulever l'aspect innovant et solidaire découlant d'un partenariat avec des coopératives financières locales.

J'étais alors loin de me douter, d'une part, de la difficulté que représenterait la collecte d'informations sur un aspect si sensible, comme l'est celui de l'accès au crédit au sein des communautés organisées. D'autre part, si les aspects innovant et solidaire n'ont pas été écartés, la nature et le sens donné par les communautés à leurs pratiques

financières m'ont surpris. Je parlais de l'idée que je trouverais un bon nombre de cas de surendettement et de rapports de dette aliénants, découlant de ma première appréhension des liens entre la finance et l'eau qui était relativement négative. En fin de compte, il ne s'agissait pas de microcrédits mais de crédits commerciaux et la question du surendettement était absente de mon terrain. Je recadre alors quelque peu mon angle d'approche. A cet égard, le suivi des séminaires de l'EHESS sur la financiarisation par le bas, qui se concentre sur l'économie morale et politique de la dette, m'aide à trouver les concepts pour me concentrer sur la signification qui est donnée à la dette et à la mobiliser comme un objet et outil conceptuel pour comprendre le processus de financiarisation étudié. Ce faisant, je décide, tel que défendu dans le cadre théorique, d'appréhender la dette comme un lien qui alimente les pratiques et les relations sociales. A partir de là, il ne restait, entre guillemets, plus qu'à recueillir des témoignages et collecter des données sur le crédit.

La construction d'une relation de confiance

Avant de passer à la recherche de terrain à proprement parler et à la description des entretiens, il convient de revenir brièvement sur la construction en amont d'une relation de confiance avec les communautés de l'eau, qui s'est révélée être l'une des clés pour surmonter les difficultés rencontrées pour obtenir des données sur le crédit. Comme expliqué plus haut, la relation de confiance instaurée avec mes interlocuteurs a facilité mon accès à l'information. Même si celle-ci n'aura pas été d'une grande aide pour la collecte des données quantitatives, qui s'est avérée lacunaire principalement en raison du manque d'accès à des données agrégées et centralisées, elle aura eu un effet important sur la disposition des individus enquêtés à se livrer et se confier à moi lors des entretiens.

Avec un peu de distance, je comprends mieux sur quelles bases cette relation de confiance s'est construite. Pendant mon stage de master en 2014, je n'ai pas seulement réalisé des entretiens et assisté à des événements de manière passive, mais j'ai également participé activement à la mobilisation paysanne. Ainsi, dans le cadre du processus de participation de la communauté paysanne au plan d'aménagement territorial de la ville de Medellin (POT 2014-2027), j'ai pris part à des manifestations et à des débats publics en affichant clairement mon attachement à la

cause. A titre d'exemple, le 27 octobre 2014, la municipalité a organisé une séance publique au Conseil de Medellin en vue de l'approbation du POT par les députés. Une grande mobilisation est organisée. Beaucoup d'organisations, d'associations, de mouvements féministes et paysans, qui sont contre ou en désaccord avec certains points du POT, ont fait le déplacement pour faire savoir leur désaccord. Penca organise avec des paysans une manifestation devant le bâtiment du Conseil. J'y prends part avec des membres de la communauté paysanne. Après avoir installé des banderoles dans la salle, nous commençons à faire savoir notre mécontentement. Les esprits s'échauffent. A la pause de midi, certains militants ont été virés et les portes du Conseil ont été bloquées. Les organisations citoyennes ont également bloqué les accès pour empêcher les fonctionnaires et les députés d'entrer. Selon certains manifestants plusieurs fonctionnaires auraient été placés dans les tribunes du Conseil pour justifier la fermeture des portes sous prétexte que l'auditoire était plein. Dans la cour devant le parlement une manifestation pacifique a duré toute l'après-midi. Concerts improvisés, théâtre et chants sont à l'honneur. Cette manifestation est encerclée par les forces de l'ordre. Des provocations surgissent de part et d'autre. Les forces d'interventions antiémeutes font même leur apparition en fin de journée. Quelques affrontements éclatent, mais heureusement pas de dégâts majeurs.

Ce jour-là, j'appliquais, en quelques sortes et sans le savoir, une méthode d'observation participante consistant à étudier un groupe d'individus tout en partageant son mode de vie, en se faisant accepter par ses membres et en participant à leurs activités et leurs problèmes (Olivier de Sardan, 1995). Selon Alain Touraine, cette méthode a pour but « la compréhension de l'autre dans le partage d'une condition commune » (Moussaoui, 2012, p. 39). Dans mon cas, quand bien même je n'ai appliqué cette méthode que de manière partielle, au-delà de la compréhension de l'autre, le partage des activités décrites ci-dessus avec la communauté paysanne m'aura servi à établir une relation de confiance basée sur certaines valeurs communes, contribuant ainsi à dépasser la réticence des enquêtés à partager l'information. Il est évident que dans le cadre de la présente recherche, je n'ai pas toujours eu affaire aux mêmes individus avec lesquelles j'avais partagé des activités quelques années auparavant, toutefois, j'ai souvent pu mobiliser mes expériences passées et ma connaissance de leur condition afin d'inspirer confiance.

Temps 3 : La traque au crédit

En septembre 2019, je me rends à Medellin pour y réaliser les entretiens sur une période de 6 mois : moment que j'ai nommé la « traque au crédit », en souvenir du travail laborieux de recherche active du crédit au sein des communautés. Comme discuté, toute la difficulté aura été de dénicher des associations ayant contracté un crédit et voulant bien aborder les questions financières et partager leur perception de la dette. Sachant qu'il s'agit d'un sujet relativement sensible et compte tenu du contexte de tension vécu avec l'État, ceci n'aura pas été tâche facile. Les associations étaient craintives et refusaient parfois les rencontres. La représentante d'une association de la municipalité de Caldas, au sud de la vallée d'Aburrá, m'a répondu par exemple que je ne lui inspirais pas confiance et m'a demandé de ne plus contacter l'association. D'autres associations m'ont tout simplement fait comprendre qu'elles ne souhaitent pas s'exprimer à ce sujet. Ainsi, le début de la phase de terrain ressemblait davantage à une enquête policière qu'à une enquête académique. Edwin m'a beaucoup aidé dans ce processus puisque j'ai pu identifier des associations grâce aux contacts qu'il gardait de son étape au sein de Penca, mais aussi grâce à ses contacts personnels. Ceci me permettait de contourner la corporation avec qui le fait de me sentir redevable, m'obligeait à passer par une série d'engagements moraux et de formalités, tels que la réalisation de longues visites aux bureaux du centre-ville ou l'assistance aux événements organisés par la corporation, ralentissant considérablement ma démarche.

Souvent confrontés donc à la méfiance des personnes contactées, nous avons tout essayé afin d'obtenir des informations : les mails, les coups de téléphone, le bouche à oreille et même parfois les visites improvisées. A ce rythme, j'ai tout de même décidé d'acheter une voiture d'occasion pour simplifier mes déplacements de longue distance, que j'effectuais auparavant en bus, et pour être plus flexible, d'autant que dans certains cas les rencontres étaient annulées à la dernière minute en raison des horaires de travail imprévisibles des paysans. Il fallait par conséquent rapidement trouver d'autres options dans les alentours. Pour les déplacements dans des zones instables et peu accessibles, j'ai eu la chance de pouvoir toujours compter sur mes amis proches, qui m'accompagnaient par sécurité ou me transportaient à moto quand

les conditions d'accès ne s'y prêtaient pas pour la voiture. A titre d'exemple, un jour nous avons entrepris un périple en direction de la rivière Magdalena, située à la frontière nord-est du département d'Antioquia, pour y rencontrer l'association du village El Jordan dans la municipalité de San Carlos. Nous sommes partis à quatre, étant donné que la région avait connu il y a peu des affrontements entre différents groupes armés. Nous avons roulé des heures sur des routes impraticables, sur lesquelles il était souvent nécessaire de sortir de la voiture pour la pousser. A la nuit tombante, nous étions encore loin de notre destination. Heureusement, l'un de mes amis avait de la famille dans le village voisin de San Luis où nous avons pu passer la nuit. Le lendemain, l'un d'eux s'est porté volontaire pour effectuer le dernier tronçon à moto avec moi. Tout cela pour dire que cette « traque » au crédit m'a pris un temps considérable. Toutefois, elle s'est avérée payante. Les cas s'accumulaient et je découvrais chaque semaine de nouvelles associations pouvant témoigner d'une expérience avec le crédit.

Curieux de connaître la situation dans d'autres parties du pays, je me suis également rendu à Bogota pour y rencontrer l'ONG *Enda América latina* avec laquelle j'avais des contacts depuis mon stage et sonder la périphérie de la capitale. Le constat était assez clair. Dans le cadre des ateliers organisés par Enda, auxquels j'ai participé, qui regroupaient un nombre important de communautés de l'eau de la région, une seule association m'a confié avoir contracté un prêt. J'ai fait le même constat au niveau national, lors de la rencontre nationale des associations de gestion communautaire de l'eau qui s'est déroulée à Iza en 2018, dans la municipalité de Boyacá. Plusieurs régions de Colombie étaient représentées et n'ai pu identifier aucun autre cas en dehors de ceux déjà connus. Le phénomène étudié semblait donc pour le moment circonscrit au département d'Antioquia et en particulier à la périphérie rurale de la vallée d'Aburrá. J'en profite ici pour préciser que les aqueducs financiarisés représentent une petite minorité des aqueducs au niveau national. Dans la grande majorité des cas, les associations n'ont pas accès au système financier, ni au soutien de l'État d'ailleurs et vivent une double exclusion. Plusieurs associations que j'ai pu rencontrer entrent de ce cas de figure. Je pense notamment à l'association d'aqueduc de *La Unión*, avec qui j'ai pu longuement échanger sur le sujet, qui avant d'accéder au crédit a connu des refus à répétition. Toutefois, je n'aborde pas à proprement parler

dans cette thèse la question de l'exclusion des associations du système financier, faute de temps et de moyens.

Les entretiens : laisser place à l'improvisation

L'Université d'Antioquia (UdeA), auprès de laquelle j'ai été inscrit comme chercheur invité, m'a servi de « base arrière » pour organiser les entretiens et les retranscrire. Cependant, il m'a fallu constamment m'adapter à la situation du moment. Effectivement, l'accès à l'université est devenu difficile au fil des semaines dans le contexte des manifestations débutées en septembre 2018 et qui ont vu notamment s'affronter la communauté estudiantine avec les autorités, laissant des morts parmi les étudiants de l'Université d'Antioquia, dont un jeune étudiant, décédé à même les portes de l'université. Pour rappel, en termes de grandeur, de durée et de détermination, ces manifestations sont sans précédent dans l'histoire récente de la Colombie (Gómez et al., 2022). Parti des assemblées générales étudiantes et notamment de l'université d'Antioquia, le mouvement étudiant, réclamant initialement le respect du droit constitutionnel à manifester et un financement adéquat de l'éducation publique, a été le moteur d'un mouvement de protestation national plus large qui s'est étendu à toute la population et qui a donné lieu à une série de grèves nationales et de manifestations massives. Malheureusement, celles-ci se sont heurtées à la répression de la police nationale anti-émeute (*Escuadrones Móviles Antidisturbios de la Policía Nacional - ESMAD*), causant des dizaines de morts.

Lors de la préparation des entretiens, j'ai élaboré un questionnaire afin de collecter un certain nombre de données quantitatives dans le but de compléter les données qualitatives. Toutefois, autant par mail qu'en présentiel cela s'est avéré improductif, en raison du manque de moyen pour en effectuer le suivi mais également en raison de la difficulté de circulation de l'information entre les différents membres des associations. L'accent a donc surtout été mis sur les méthodes de recherche qualitatives par le biais de l'observation participante, des entretiens semi-directifs et des discussions informelles. Les échanges approfondis (*key informant interviews*) permettent de collecter des données que l'on ne pourrait pas obtenir avec d'autres méthodes, dans des contextes informels des pays en développement, dans lesquels les informations sont souvent transmises par oral (K. Kumar, 1989). Selon Olivier de

Sardan (1995), les enquêtes de terrain en anthropologie ou en sociologie sont principalement basées sur des échanges approfondis entre le chercheur et son objet d'analyse. Une série d'informations, que je souhaitais obtenir, et de questions prédéfinies m'ont permis de mener à bien ces entretiens principalement sous cette forme de discussion ouverte, tenue de manière individuelle ou en groupe. A noter que la consultation et l'analyse de sources écrites issues des coopératives financières et des associations de gestion communautaire (registres, compte-rendus de réunions, données quantitatives et qualitatives secondaires, etc.) effectuées en préparation m'ont permis de me sentir à l'aise et de garder le cap au moment des échanges, qui souvent s'éloignaient du sujet traité. Par ailleurs, j'ai souvent collecté des données en marge des rencontres organisées, lors d'événements tels que des assemblées, réunions ou ateliers de formation réunissant des membres de communautés de l'eau. Ceci a été possible en partie grâce aux liens tissés en amont avec les acteurs clés au niveau local (*Red nacional de acueductos comunitarios*, *Asociación departamental de acueductos comunitarios de Antioquia* (ADACA), *Corporación Penca de Sábila*, *Enda América latina*, *Cooperativa financiera Confiar*, etc).

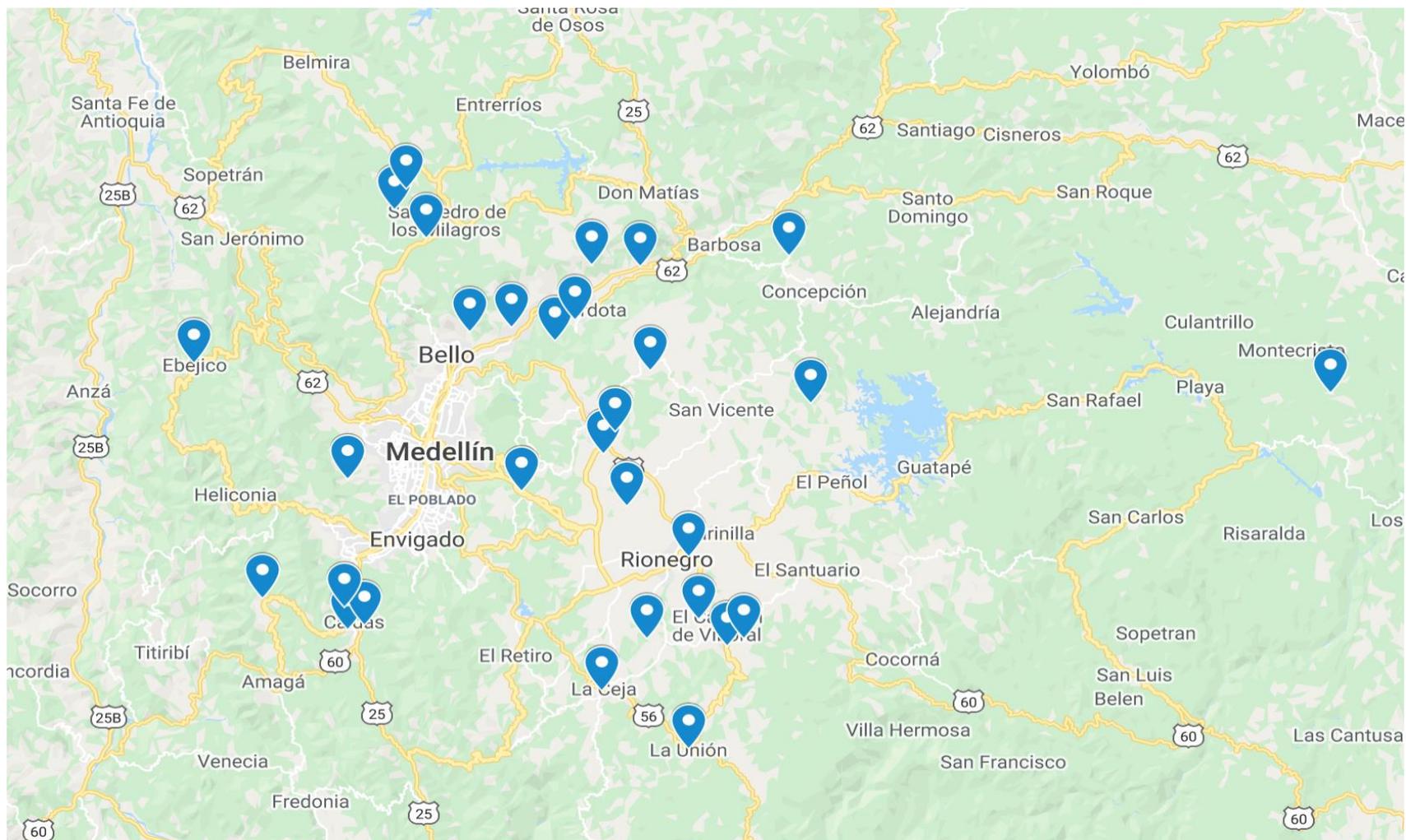
Les entretiens ont ciblé différents niveaux d'acteurs : ONGs (Penca, Enda), coopératives financières (Confiar, CFA), institutions gouvernementales (Bogotá) et municipalités (mairies locales), associations de gestion de l'eau (avec et sans crédits) et entreprises publiques (EPM). Ceux-ci ont été réalisés en espagnol et les personnes enquêtées ont donné leur accord pour que leurs propos soient cités, en les nommant ou non quand cela a été demandé, et que les documents partagés puissent être utilisés et valorisés dans le cadre de mon travail. Les rencontres organisées avec les coopératives financières m'ont permis de mieux cerner la nature des crédits contractés par les associations et de me faire une idée du rôle et de la position adoptée par les coopératives dans le cadre de ce processus de financiarisation. Le point de vue des autorités nationales et locales, lui, a non seulement été important pour comprendre les enjeux qui se jouent autour de la financiarisation des communautés de l'eau, mais il a aussi été utile pour sonder leur degré d'information par rapport à ces changements et en connaître leur interprétation et lecture le cas échéant. D'autre part, les entretiens avec les responsables de programmes « inclusifs » d'EPM, m'ont entre autres aidé à analyser les conséquences que peut avoir l'adoption de nouvelles pratiques financières liées à l'endettement sur les usagers.

Au sein des associations, des rencontres ont été organisées autant avec les membres des comités de gestion (président, représentant légal, administrateur, leader communautaire), que les salariés (plombier, secrétaire, etc.) ou les membres sans fonction particulière. Initialement, l'idée était d'aborder les mêmes questions avec tous les acteurs qui composent l'association, indépendamment de leur fonction, afin d'accéder à des discours plus contrastés. Je me suis vite rendu compte que l'accès à la parole des usagers et des membres (sans position particulière) était limité et que les questions financières allaient être difficiles à traiter au-delà du cercle restreint des membres du comité et des salariés, et ceci pour plusieurs raisons. Il a été difficile d'aborder ouvertement les questions financières avec les usagers notamment en raison de la réticence de ces derniers à s'exprimer sur ce sujet, de leur méconnaissance de la gestion financière réalisée par l'association, de la difficulté de trouver des moments privilégiés pour discuter de ces questions, mais aussi et surtout en raison de la place que prennent les membres dits « actifs ». Il faut savoir que c'est souvent dans le cadre de réunions, d'ateliers, d'assemblées ou encore en marge des entretiens avec les comités que j'ai eu l'occasion de rencontrer des membres « lambda ». Par exemple, les questions liées aux arrangements de paiement ou retards de paiement ont seulement pu être discutées en surface. En outre, les questions relatives à la gestion quotidienne des crédits bancaires sont circonscrites au comité et au secrétariat, et font uniquement l'objet de votations ponctuelles ou de brefs points d'information lors des assemblées générales.

Cette recherche donne donc surtout la parole aux membres actifs des associations et dans une certaine mesure à ceux qui prennent le plus de place. Malgré ce biais, il est important de préciser que si la parole a principalement été donnée aux membres actifs cela ne signifie pas que celle-ci est totalement déconnectée de celle d'un membre « passif ». Les membres actifs ont été membres « passifs » avant cela et peuvent le devenir à nouveau. Le statut des membres peut changer au sein de l'association. En fait, il serait plus juste de dire que les entretiens se sont concentrés, par la force des choses, sur la parole des leaders communautaires, qu'ils soient membres du comité, salariés ou même membres tout court. Inutile de préciser que pas tous les membres du comité sont des leaders communautaires et vice-versa. En effet, s'il a été aisé d'identifier l'identité des leaders communautaires, en revanche leur fonction au sein de

l'association et en dehors n'est pas toujours claire. Nous le verrons, les profils sont relativement variés : paysan, plombier en passant par le banquier. Au total, j'ai réalisé une cinquantaine d'entretiens, tous niveaux d'acteurs confondus, géolocalisés sur la carte ci-dessous, pour ce qui est des aqueducs communautaires, et listés avec quelques informations pertinentes dans les tableaux à continuation.

Localisation des aqueducs communautaires



Carte du sud-ouest du département d'Antioquia. Les points bleus correspondent à la localisation des associations d'aqueducs communautaires rencontrées dans le cadre des enquêtes de terrain (source : Brendan Ecuyer/Google Maps)

Tableaux des entretiens

1. Associations d'aqueducs	Date de rencontre	Lieu	Personnes rencontrées	Nombre familles	Bancarisation	Crédits et utilisation de l'argent des crédits
Asuasi	03.10.2018	Santa Elena, Medellin	Marta Escobar (présidente de l'association) et l'ancienne administratrice qui souhaitait restée anonyme	419	L'association possède 2 comptes bancaires avec Coopasana et Bancolombia.	3 crédits ont été contractés avec Comfama, Cooperativa agropecuaria Coopasana et Bancolombia respectivement pour la construction d'un réservoir d'eau, la régularisation foncière d'un terrain abritant une station de pompage et l'achat d'un terrain afin de construire le siège social de l'association.
Juan Cojo	04.10.2018	Municipalité de Girardota	Raul (représentant légal) et Carlos Gomez (trésorier)	950	L'association a un compte chez CFA.	2 crédits ont été pris avec la CFA pour l'extension du réseau et à titre de contribution à l'achat d'un terrain et à la construction d'une station d'épuration.
Manga Arriba	05.10.2018	Municipalité de Girardota	Duvan (représentant légal)	Entre 200 et 300	L'association possède un compte avec CFA.	Un crédit a été contracté auprès de la CFA pour payer et dédommager l'ancien plombier qui avait entrepris des démarches juridiques contre l'aqueduc à la suite d'un conflit interne.
Rivera Arriba	07.10.2018	Municipalité del Carmen de Viboral	-	128	L'association a ouvert un compte bancaire chez Confiar.	L'association n'a pas réussi à obtenir de prêt auprès de Confiar car les conditions étaient trop contraignantes.
Guasimalito	25.10.2018	Municipalité de Bello	Gabriel Olarte (représentant légal)	Entre 200 et 300	L'association a un compte chez Bancolombia.	Le représentant de l'aqueduc a contracté un prêt à son nom auprès de Bancolombia pour l'achat de micro-compteurs. Les conditions étaient trop exigeantes pour accéder à un crédit au nom de l'association.

La Clara	05.11.2019	Municipalité de Guarne	Elkin Arley Arcila Ramirez (administrateur)	468	L'association possède 2 comptes avec Bancolombia et Confiar. Ces comptes ont été ouverts pour faciliter la gestion des ressources et la transparence. Avant cela, la gestion se faisait au domicile du trésorier, mais des problèmes de traçabilité, de mauvaise gestion et de vols sont survenus.	3 crédits ont été pris avec Confiar pour construire un réservoir de stockage, pour l'extension et le remplacement de conduites, ainsi que pour l'amélioration de la station d'épuration et le système de pompage. Le prochain crédit sera destiné à l'achat d'un terrain.
La Hondita	05.11.2019	Municipalité de Guarne	John Jairo Gil Ospina (représentant légal) et plusieurs membres	1928	L'association possède 5 comptes bancaires auprès du Banco Santander, de Itaú, du Banco Bogotá, de Bancolombia et de Confiar. Le premier a été ouvert en 1992 afin de faciliter les paiements, la gestion financière, ainsi que pour assurer la sécurité des fonds et la transparence.	8 crédits ont été contractés pour l'aménagement de la zone de captage, l'installation d'une nouvelle prise d'eau, la réparation des canalisations, la construction de la station de traitement, la construction réservoirs de stockage, ainsi que l'extension du réseau.
Cuatro Esquina	06.11.2019	Municipalité de Rionegro	Humberto León Santa Cardona (président), la secrétaire et un membre	1135	L'association a 2 comptes bancaires chez Confiar et un compte auprès du Banco Caja social. Le premier compte a été ouvert avec la coopérative Granahorrar en 1982. Il a été ouvert pour gérer l'argent liquide qui était géré à domicile et au bureau, à la suite de vols, mais également pour faciliter la facturation.	2 crédits ont été pris auprès de Confiar pour la construction d'un réservoir de stockage, la réparation et l'entretien de la station de traitement, ainsi que l'installation d'une clôture autour du réservoir.
Carmin Cuchilla	06.11.2019	Municipalité de Rionegro	Humberto Nicolas Restrepo Amaya (gérant)	Environ 3000	La corporation Carmin Cuchilla possède 4 comptes avec Banco de Occidente, Bancolombia, BBVA et Confiar. La facturation est effectuée avec Confiar, Aval et Banco Caja Social. Aucune de ces institutions financières ne fait payer la facturation.	6 prêts ont été réalisés pour l'achat de camions et 4 pour les infrastructures de l'aqueduc. Il faut noter que cet aqueduc n'est plus communautaire. Il possède un statut hybride se situant entre l'association et l'entreprise. Il s'agit d'une corporation à but non lucratif.

Agua Viva (association faîtière des aqueducs del Carmen)	13.11.2019	Municipalité del Carmen de Viboral	Maria-Yolanda Sanchez (représentante légal) et plusieurs membres des associations	9 aqueducs membres	La faîtière a 3 comptes bancaires auprès de Confiar, Bancolombia, Banco agrario.	Sur les 9 associations membres de la faîtière, 6 ont contracté des crédits pour l'achat de terres de conservation, pour la construction de leur siège social ou pour d'autres infrastructures.
Cerro Samaria	13.11.2019	Municipalité del Carmen de Viboral	Maria Angélica (représentante légal), l'administratrice et 2 membres	1989	L'association a 4 comptes bancaire : 2 avec Banco Bogotá (un compte d'épargne et un autre spécifique pour la facturation des membres), un avec Bancolombia pour recevoir la subvention BancO2 et un avec Confiar.	Un crédit a été contracté avec Banco Bogotá et 3 autres avec Confiar pour acheter des terrains et reboiser la zone de captage, ainsi que pour construire des réservoirs de stockage d'eau brute.
Campo Alegre	13.11.2019	Municipalité del Carmen de Viboral	Jorge Ramirez (ancien administrateur) et Jeny (nouvelle administratrice)	400	L'association possède 3 comptes : un auprès de Banco Agrario (actuel) pour l'accès au crédit, un avec Bancolombia (compte d'épargne) pour les subventions BancO2 et un avec Confiar (épargne) pour assurer la facturation. Le tout premier compte bancaire a été ouvert pour des raisons de sécurité et pour la facturation.	2 crédits ont été pris auprès de la banque agricole pour l'achat d'une propriété et pour le remplacement du réseau d'approvisionnement en eau potable et d'évacuation des eaux usées.
El Capiro	18.11.2019	Municipalité de Rionegro	Carlos Mario (représentant légal)	Environ 1000	L'association a 2 auprès de Bancolombia pour gérer les liquidités, les excédents et parce que la plupart des utilisateurs ont un compte là-bas ce qui facilite la facturation. Et un compte d'épargne avec Confiar qui a été ouvert uniquement pour accéder au crédit.	2 crédits ont été pris pour l'installation d'infrastructures, telles que la station de traitement, la conduites et les réservoirs. Il s'agit de « crédits- ponts », en attendant le paiement des droits de raccordement d'un nouveau hameau. Il est prévu que les crédits soient payés avec l'arrivée des nouveaux usagers.

Piedra Gorda	18.11.2019	Municipalité de San Vicente	Fernando Alsato (représentant légal)	670	L'association a 2 comptes bancaires chez Creafam et Banco Agrario. L'ouverture de ces comptes s'est faite pour la centralisation financière des paiements. La facturation se fait toujours dans un bureau mais l'argent est ensuite déposé à la banque.	Un crédit a été contracté auprès de la banque agricole pour réparer les dommages causés par une tempête au niveau du viaduc.
Buenavista	18.11.2019	Municipalité de la Unión	Celmira Muñoz Botero (représentante légale), la trésorière, le plombier et un membre	275	L'association possède un compte chez Confiar pour assurer la transparence et l'organisation, ainsi que pour contrôler les versements et les retraits.	Un prêt a été réalisé pour finir de payer les réservoirs de stockage et pour remplacer la conduite principale. L'accès au crédit a été facilité en raison de la confiance de Confiar basée sur une la relation de longue date.
La Corrala	22.11.2019	Municipalité de Caldas	Humberto Loaiza (administrateur)	1250	L'association a ouvert 2 comptes bancaires. Un avec Cotrafa et l'autre avec Davivienda. Le premier compte date de 2009 avec Cotrafa. Il a été ouvert afin d'améliorer la sécurité de la gestion financière et la facturation.	Un crédit a été pris avec Cobelén et 2 avec Cotrafa pour des projets spécifiques, à savoir la rénovation et construction d'infrastructures, telles que la station de traitement, l'extension des réseaux et les réservoirs de stockage.
La Chuscala	22.11.2019	Municipalité de Caldas	Froilan Antonio Arboleda Espinosa (représentant légal)	960	L'association a ouvert un premier compte auprès de la banque agricole dans les années 2000. Il a été gardé jusqu'en 2015 et par la suite 3 comptes ont été ouverts chez Confiar. Ces comptes ont été ouverts pour : 1) Centraliser les ressources financières de l'association (surtout le paiement des usagers de l'aqueduc). 2) Remplir les conditions légales pour accéder à un crédit (personne morale).	3 crédits ont été contractés auprès de Confiar, dans un premier temps pour avoir un historique de paiement des créances, puis, pour l'extension du système et la construction de réservoirs d'eau (taux d'usure) et pour construire une batterie de réservoir d'eau (<i>batería de almacenada</i>).

Guapante Asoagua	27.11.2019	Municipalité de Guarne	Diana-Maria Fernandez Florez (secrétaire) et Francisco Garcia (représentant légal)	240	L'association possède un compte chez Confiar.	Un crédit a été pris avec Confiar pour proposer des arrangements de paiement aux usagers qui ne sont pas en mesure de payer (pour couvrir des crédits internes).
Aveza El Zarzal	06.12.2019	Municipalité de Copacabana	José Arango (administrateur), et membres	812	L'association a 3 comptes bancaires : un chez Cotrafa, un chez CFA et un chez Bancolombia qui a été ouvert en 2003 (premier compte). Ceux-ci ont été ouverts pour faciliter la gestion des ressources et la facturation, assurer la sécurité, remplir les exigences fiscales et pour accéder aux subventions. Un point de facturation mobile (PAC) a été mis en place pour faciliter le paiement.	2 crédits ont été pris auprès de Cotrafa et 3 auprès de CFA pour investir dans les infrastructures et acquérir des terrains.
Acuasfran	12.12.2019	Municipalité de San Pedro de los Milagros	Nora Bedoya (représentante légale)	220	L'association possède un compte chez CFA (depuis 1996) et un autre chez Bancolombia. Ces derniers ont été ouverts pour assurer la facturation, améliorer la gestion financière et remplir les règles énoncées dans les statuts. Il s'agissait également d'être transparent avec la communauté et pouvoir effectuer des extraits bancaires.	Un crédit a été contracté avec CFA pour le remplacement des conduites d'eau.

La gota de agua	17.12.2019	Municipalité de Barbosa	Oramaica Roldan (administrateur)	287	L'association possède 2 comptes chez CFA. Le premier compte de l'association a été ouvert chez Bancolombia pour déposer les premiers apports (épargne) qui ont servi à la construction de l'aqueduc. Ensuite, ce compte a été fermé et la directrice de CFA (Pilar) leur a suggéré d'ouvrir un compte chez eux, car ils offraient de meilleures conditions. L'association s'est surtout affiliés à CFA pour accéder au crédit avec des taux d'intérêts plus bas.	Le crédit a été contracté dans le cadre d'un projet avec la fondation Grupo Social afin de construire un toit, aménager un socle en ciment pour le réservoir et pour la construction d'un réservoir d'eau.
Belen Altavista	21.12.2019	Corregimiento de Altavista, Medellin	Gustavo Cano (gérant)	Environ 2500	La corporation a 3 comptes bancaires : un chez Cobelén, un chez Confiar et un chez Banco de Bogotá. Le premier compte avec Cobelén a été ouvert car la coopérative ne lui fait pas payer la facturation en raison de la relation historique avec l'association.	Environ une vingtaine de crédits ont été contractés, quasiment tous avec Cobelén pour l'exploitation de l'aqueduc, la station de traitement, la construction des bureaux, l'extension des réseaux, les compteurs, le raccordement des ménages, ainsi que pour la conception de plans. Il faut noter que cet aqueduc n'est plus totalement communautaire. Il s'agit d'une corporation également.
El Jordán Auajor	08.01.2020	Municipalité de San Carlos	Pedro (administrateur) et le président du comité	617	L'association possède 3 comptes, chez Banco Agrario, Bancolombia et Coogranada. Ces comptes sont utilisés comme « filtre de comptabilité » (dépôt, retrait, etc.), ainsi que pour gérer et faciliter la gestion des ressources financières.	Un crédit informel a été contracté pour gérer le processus administratif de la légalisation de l'association auprès des instances étatiques. Un autre crédit a été pris pour l'extension du café internet de l'association.

San Andrés	10.01.2020	Municipalité de Girardota	Carlos Tabares et Gersain (représentant légal et membre)	442	L'association possède un compte auprès de CFA.	Un crédit a été pris pour construire la station de traitement et comme alternative au manque de capitalisation.
Multiveredal de Ebéjico	11.01.2020	Municipalité de Ebéjico	Alvaro Betancur (représentant légal)	Environ 1000	L'association a un compte chez Banco Agrario. Il a été ouvert pour faciliter la gestion des ressources, assurer la sécurité de l'argent (<i>platica</i>) et prévenir la fraude au sien de l'association. La facturation a été confiée à une entité externe, un magasin agricole qui reçoit un pourcentage et se charge de la facturation.	Un crédit a été contracté avec la banque agricole pour l'achat d'un terrain et pour construire les bureaux de l'association.
San Nicolas	21.01.2020	Municipalité de la Ceja	Ulises Morales Guerra (représentant légal)	290	L'association possède un compte chez Confiar.	Un prêt a été réalisé pour la construction d'une station de traitement de l'eau potable.
Multiveredal de Angelópolis	24.01.2020	Municipalité de Angelópolis	Claudia (administratrice), le président et le plombier	550	L'association a un compte chez Banco Agrario. Les raisons de l'ouverture du compte sont les suivantes : l'épargne en vue de dommages, la gestion financière et la transparence. La facturation se fait toujours au bureau car la facturation à la banque est très coûteuse.	Un crédit a été pris auprès de l'institution Microempresas dans le cadre du programme « Banco de los pobres » pour l'achat de compteurs volumétriques pour les ménages qui avaient acheté le compteur à crédit auprès de l'association.
Filo Verde	04.02.2020	Municipalité de Barbosa	Gloria Cecilia (représentante légale)	402	L'association a 3 comptes (Cotrafa, CFA et Bancolombia).	L'association n'a pas pris de crédit par crainte de surendettement.
El Paraíso	05.02.2020	Municipalité de Barbosa	Luisa Cataño (administratrice)	400	L'association a un compte chez CFA pour les facturations, la sécurité et la gestion financière.	3 crédits ont été pris avec CFA pour l'amélioration et l'extension des réseaux, ainsi que l'achat d'un terrain.
El Platanito	06.02.2020	Municipalité de Barbosa	Yuliana Bustamante (représentante légale)	430	L'association a un compte chez Cotrafa qui permet de simplifier la gestion financière (collecte et opérations avec les contractants)	L'association n'a pas encore pris de crédit, mais celle-ci veut en prendre un pour acheter un terrain au niveau de la source.

2. Événements et ONGs	Date	Lieu
Escuela del agua ONG Penca	27.09.2018	Medellin
Escuela del agua Restaurante Manantial Rionegro en la plaza principal	28.09.2018	Municipalidad de Rionegro
Escuela del agua Jericó	11-12.10.2018	Municipalidad de Jericó
Taller en Sopetrán	29.09.2018	Municipalidad de Sopetrán
Reunión equipo agua, ONG Penca	02.10.2018	Medellin
Jardín Escuela comunitaria	19-20.10.2018	Municipalidad de Jardín
ONG Enda Colombia	07.11.2018	Bogotá
Encuentro nacional de acueductos Iza	16-18.11.2018	Municipalidad de Iza (département de Boyacá)
<i>Convite</i> aqueduc Mochuelo alto	13.11.2018	Mochuelo alto (Bogotá)
Assemblée générale Aqueduc Guapante	16.11.2019	Municipalidad de Guarne
Entretien avec le responsable du programme <i>AZURE</i> agua y saneamiento de ONG Catholic Relief Services au Salvador	10.01.2020	visioconférence

3. Institutions financières	Date	Lieu	Personnes rencontrées
Coopérative financière Confiar	01.10.2018	Medellin	Emperatriz (directrice régionale)
Coopérative financière Confiar	18.10.2018	Medellin	María-Eugenia (responsable crédits)
Coopérative financière CFA	25.10.2018	Municipalidad de Copacabana	Claudia Parra (directrice agence)
Coopérative financière CFA	05.11.2019	Medellin	Juan Fernando Céspedes (Directeur réseaux et circuits économiques)
Entretien avec gérant de Banco de Occidente	23.12.2019	Municipalidad de Bello	Hector Díaz (gérant de banque et membre du comité de Aveza El Zarzal)

4. Autorités étatiques et services publics	Date	Lieu	Personnes rencontrées
Vice-ministère de l'eau	08.11.2018	Bogotá	Andrea Bernal
Vice-ministère de l'eau	14.11.2018	Bogotá	María Elisa
Comisión de Regulación de Agua potable y saneamiento básico (CRA)	14.11.2018	Bogotá	Guillermo (CRT)
Alcaldía de Guarne	27.11.2019	Municipalité de Guarne	David Gallego (maire)
Alcaldía La Ceja	13.12.2019	Municipalité de la Ceja	Carmen (chargée des services publics)
Equipe projet Asir-Saba, DDC ambassade de Suisse	04.12.2019	Bogotá	Tania Garcia, Angela Bernal et Viviana Angulo
Alcaldía de Girardota	06.02.2020	Municipalité de Girardota	Juan Fernando Bustamante Piedrahita (coordinateur services publics, direction des infrastructures)
Entretien avec responsables du programme <i>Aguas Prepago</i> de EPM	19.12.2019	Medellin	Santiago Álvarez Vásquez (Unité d'offres pour les ménages)
Entretien avec responsable du programme <i>Unidos por El Agua</i> EPM	20.12.2019	Medellin	Edgardo Martínez (Directeur marketing relationnel)

Le social mapping

Il me semble important ici de mentionner la méthodologie du *social mapping*, qui m'a beaucoup aidé, en amont, à identifier et mieux comprendre les enjeux liés à la gestion communautaire de l'eau dans le contexte étudié, puis, tout au long de ma recherche de terrain, à rencontrer et créer du lien avec les membres des associations. Je l'ai tout d'abord expérimentée dans le cadre de l'évaluation de projets de coopération internationale, en Afrique de l'Ouest, au Mexique et au Guatemala notamment, puis j'ai eu l'occasion de l'utiliser via l'organisation d'ateliers participatifs de création et présentation de cartes mentales, sociales (*social cartography*) et collectives au sein de la corporation Penca de Sábila. La photo ci-dessous a été prise lors d'un atelier de social mapping avec des membres d'associations de gestion de l'eau dans les locaux de la corporation Penca de Sábila à Medellin, en 2018. Lors de mon stage en 2014, c'est principalement par le biais de ces ateliers que je me suis familiarisé avec la gestion communautaire. Je ne connaissais alors pas cette méthodologie. Ce n'est que plus tard que j'ai compris son importance pour mon travail de recherche. Quand bien même je ne l'utilise pas directement dans le cadre de cette thèse, les quelques lignes qui suivent sont utiles pour saisir le rôle qu'elle a eu pour moi.



Atelier de social mapping au siège de la Corporation Penca de Sabila, Medellin, le 27.09.2018 (source : Brendan Ecuyer)

D'une part, la méthodologie des cartes mentales simplifie l'organisation de la pensée, l'exploitation de l'espace et la structuration des idées en stimulant par l'image et en attirant par la couleur. L'organisation visuelle facilite les échanges et la présentation compréhensible d'informations. En produisant de telles cartes, les membres des communautés de l'eau peuvent se repositionner par rapport à la communauté et s'approprier leurs pratiques. D'autre part, la cartographie sociale facilite l'analyse des processus différenciés de territorialisation en cours. Ce faisant, cet outil se concentre sur la relation entre ces processus et l'émergence d'identités collectives ancrées dans les mouvements sociaux. La cartographie sociale produite par les communautés sur leurs propres territoires traduit une forte conscience environnementale et ses effets en représentations cartographiques. L'objectif est de cartographier les forces de mobilisation tout en les décrivant et en les géoréférençant à partir de ce qui est considéré comme pertinent par les individus concernés. La cartographie sociale représente un instrument qui renforce l'émergence d'identités collectives tout en équilibrant l'accent mis sur la biodiversité. Par conséquent, la cartographie sociale crée des liens avec la diversité culturelle et avec la mobilisation des peuples et communautés traditionnels qui luttent pour défendre des droits territoriaux et culturels.

La cartographie sociale et l'ethnocartographie sont par exemple souvent utilisées lors d'activités avec les communautés autochtones pour discuter des conflits, des problèmes et des progrès liés à leur territoire. Ces ateliers sont utiles pour cartographier et classer la conception autochtone, les différents écosystèmes qui composent leurs terres, les zones d'utilisation agricole, la gestion et la conservation des ressources naturelles et l'agroforesterie. Les cartes produites par les communautés sont un outil très important dans la planification des activités de gestion territoriale et environnementale parce que les pratiques de cartographie permettent la réflexion, la discussion et la mobilisation communautaire pour des formes plus durables et organisées d'utilisation de la terre et des ressources naturelles. Le travail de cartographie présuppose la formation et le renforcement des capacités des membres des communautés. Il permet de créer collectivement des récits critiques et de partager des contributions pour la création de pratiques émancipatrices. La production de cartes, créées par les communautés, intègre les connaissances approfondies que les communautés ont sur leurs terres et leur environnement. Le

processus de cartographie participative est notamment pertinent pour la planification et la gestion du changement. Elle a par exemple été utilisée pour des travaux de recherche tels que *New Social Cartography of the Amazon Project* (PNCSA) qui a débuté en 2005 avec la *Federal University of Amazonas* (UFAM) (orangotango+, 2018), pour dénoncer l'agro-industrie du soja et les mégaprojets miniers dans la pampa et les Andes (Iconoclastas, 2020), pour la création d'un atlas critique en Équateur (Colectivo de Geografía Crítica del Ecuador, 2017) ou encore pour influencer les politiques publiques au Brésil dans le cas de la cartographie indigène élaboré par la *Pro-Indian Commission of Acre* (CPI-Acre) (orangotango+, 2018).

Notons que les cartes sont des outils qui capturent un instantané d'un moment particulier, mais qu'elles ne peuvent décrire complètement la réalité territoriale complexe et problématique sur laquelle elles sont basées. Au contraire, une carte transmet une idée collective particulière d'un territoire dynamique et en constante évolution dans lequel les frontières réelles et symboliques sont constamment affectées par les perceptions et les actions des individus et des subjectivités. Les cartes doivent faire partie d'un processus plus vaste, d'une stratégie parmi tant d'autres, d'un moyen de stimuler la réflexion, de socialiser les connaissances et les pratiques et de stimuler la participation collective. La création et la présentation de cartes au sein des espaces de rencontre entre associations communautaires m'ont permis d'apprécier et d'évaluer le positionnement de chacun dans le contexte étudié, au sein de la communauté et de façon plus large sur le plan national. Ces moments créatifs et participatifs ont par ailleurs stimulé le débat et la réflexion en interne et fait office d'auto-apprentissage, tout en facilitant les discussions sur les sujets plus complexes abordés dans le cadre de cette recherche. C'est dans ce type de moments privilégiés que j'ai souvent abordé la question du crédit pour la première fois avec certaines associations.

« Aller-retour entre faits et théorie »

Je me suis efforcé tout au long de ma recherche d'appliquer le principe de l'« aller-retour entre faits et théorie » et de rester « ouvert à la remise en cause des postulats de départ » (Morvant-Roux, 2006). Ceci m'a permis de préciser ma démarche et de corriger le tir au fur et à mesure que je collectais de l'information sur le terrain. Ainsi,

j'ai essayé de confronter le plus possible mes idées, mes intuitions et mes observations avec la littérature spécialisée, mais surtout de les soumettre aux critiques et aux avis de chercheurs expérimentés. C'est dans l'échange avec ces derniers que j'ai véritablement pu avancer dans la construction de mon interprétation et orienter en retour ma recherche sur le terrain.

Au cours de l'été 2019, la présentation d'un article dans le cadre de deux conférences internationales, SASE à New York et AFEP-IIPPE à Lille, ont été l'occasion de me confronter à des chercheurs internationaux travaillant sur les questions de financiarisation et d'avoir un retour sur mes hypothèses et mon interprétation. Je fais notamment la rencontre d'Aaron Pitluck, Professeur associé au sein du département de sociologie et d'anthropologie de l'université d'État de l'Illinois, qui assiste à ma présentation et se montre très intéressé par mon étude de cas. Spécialisé sur les questions de morale et d'éthique du marché et de la financiarisation, il est l'auteur d'articles dont je me suis largement inspiré pour penser la financiarisation comme moyen de résistance. De manière générale, mon travail suscite l'intérêt. Les retours des conférences sont encourageants et me confortent dans mes choix. Ils suggèrent, toutefois, que je me montre particulièrement attentif aux potentielles transformations sociales émanant des nouvelles pratiques financières observées. Ainsi, j'ai tâché de regarder de près les effets différenciés liés à l'insertion des communautés dans une logique de marché. A cet égard, j'ai bénéficié d'échanges soutenus avec Solène Morvant-Roux et Philip Mader, notamment dans le cadre de ma modeste contribution à un article commun, présenté lors de la conférence IIPPE de septembre 2021, qui analyse la financiarisation de l'eau sous le prisme du développement du *de-risking*. Ces échanges ont été précieux dans la construction de mon interprétation du matériau collecté et à la compréhension en particulier du transfert du risque vers les membres des communautés. Bien qu'adoptant un angle d'analyse davantage top down, je reprends en partie cette réflexion sur le *de-risking* dans le dernier chapitre, en me penchant sur le cas des Entreprises Publiques de Medellin (EPM), afin de mettre en perspective les premiers effets de la financiarisation observés sur les communautés enquêtées.

J'ai poursuivi parallèlement ma réflexion sur la gestion communautaire de l'eau en Colombie, lors de mon séjour à l'Université d'Antioquia, avec German Valencia,

Professeur à l'Institut d'études politiques. Nous nous sommes notamment intéressés au manque de considération dont souffre la gestion communautaire, dans le contexte des réformes rurales et des programmes de développement territorial issus de l'accord de paix. Il en ressortira un article commun que je reprends partiellement dans le chapitre 4, pour mettre en évidence le manque de reconnaissance du système de gestion communautaire de l'eau à l'orée des politiques publiques de développement rural. Le travail réalisé avec German sur la situation de la gestion communautaire, son contexte et les limites auxquelles elle est confrontée sont une étape importante dans ma compréhension de celle-ci à travers son mouvement de résistance, de sa proposition d'une alternative économique et sociale, mais aussi de son processus de financiarisation. Nous nous rejoignons ainsi sur un point. Si l'existence même de la gestion communautaire se construit dans une opposition constante à un modèle néolibéral défendu par l'État et qui s'oppose quasiment en tout point à celle-ci, cela ne doit toutefois pas nous empêcher de penser l'adoption de pratiques en apparence contradictoires ou de formes d'adaptation et de mimétisme, dans le cadre ou non d'un processus de résistance. A titre d'exemple, j'étais surpris, voir déçu, lors de mes premiers entretiens, d'entendre :

« Nous sommes organisés comme une entreprise et satisfaisons toutes les conditions au niveau contractuel, des normes de travail, de l'imposition et de la sécurité sociale des salariés. Nous sommes pratiquement un prestataire de services publics comme un autre. Les membres n'ont presque plus envie de venir aux réunions. D'un côté, c'est négatif pour l'aspect associatif, mais de l'autre, c'est positif parce que cela prouve que tout fonctionne bien, qu'il y a de la confiance » (Acueducto Juan Cojo, Girardota, 04.10.2018).

Peut-être parce que la réalité venait bousculer en moi l'image que j'avais de la gestion communautaire de l'eau, nourrie par les discours de Penca et par l'idéal théorique d'Ostrom. C'est donc l'un des défis de cette thèse que de traiter l'ambivalence des pratiques communautaires et de les appréhender dans toute leur complexité.

Conclusion

Ma recherche de terrain est paradoxalement et comme le dit si bien l'expression populaire « pas très académique », dans le sens où elle n'a pas toujours été marquée d'une ligne directrice claire ni régie par la rigueur académique. J'ai exposé dans ce chapitre la démarche qui m'a permis d'obtenir de précieuses informations, de confirmer mes hypothèses de départ et de présenter dans ce manuscrit une interprétation cohérente du matériau collecté. J'ai essayé ici d'en faire la genèse et de retracer les moments et rencontres clés qui ont marqués mon cheminement, ainsi que d'exposer les difficultés auxquelles j'ai été confronté.

Dans un premier temps, il m'a paru important de resituer ma démarche dans la durée et de revenir sur les phases d'identification et de réflexion qui se sont déroulées en amont, en dehors du cadre de la période de thèse stricto sensu. Ensuite, j'ai expliqué mon choix d'adopter une approche socioéconomique, qui vise à éclairer la complexité et l'hétérogénéité, afin de pouvoir montrer les mécanismes et les dynamiques qui sous-tendent la diversité des communautés de l'eau à partir de mon angle d'analyse de « l'instrumentalisation politique » de l'outil de crédit. La définition de certains concepts, tels que la dette, le crédit ou la monnaie ont été nécessaire pour saisir ces différentes dynamiques observées. Comme j'ai voulu le donner à voir, ma réflexion et mon interprétation des faits observés a évolué au fil de ma recherche et ceci principalement en raison des échanges avec différents chercheurs et à la suite de l'exposition de mon travail à la critique.

Ces aspects-là ont été pris en compte lors des entretiens réalisés sur le terrain et m'ont notamment permis de répondre à des questions spécifiques concernant l'impact de la financiarisation sur le système d'organisation des communautés, leur modèle de gestion financière et administrative ; les changements dans les comportements des usagers et leur participation monétaire et non monétaire ; les contraintes d'accès aux subventions et crédits gouvernementaux ; la redéfinition des relations avec l'État, les institutions financières et autres acteurs externes ; l'évolution des relations avec l'État en termes de contrôle administratif, financier et de normes de qualité ; l'évolution du degré de dépendance financière et politique vis-à-vis de l'État ; les interdépendances

avec les créanciers et dans une moindre mesure l'impact du financement par le crédit sur l'amélioration de la qualité de l'eau et du service d'approvisionnement que j'ai finalement décidé de ne pas traiter dans cette thèse car ceci impliquait de mobiliser un cadre d'analyse technique que je ne maîtrise pas.

Enfin, j'ai montré également que le travail de terrain n'a pas été cantonné à la seule phase des entretiens, mais que d'autres activités comme celle du social mapping, ont été fondamentales dans ma compréhension des enjeux locaux liés à la gestion de l'eau. C'est à partir des différents ateliers organisés par la corporation Penca de Sábila que j'ai commencé, par exemple, à m'intéresser aux rapports entre les associations et les autorités municipales et nationales. En définitive, la chose la plus délicate aura sans doute été d'équilibrer les différents champs conceptuels, théoriques et empiriques entre eux, que ce soit pendant les entretiens, dans la phase d'analyse ou lors de la rédaction. Effectivement, il m'a fallu constamment orienter mon travail vers les questions les plus pertinentes à mes yeux, sans pour autant perdre de vue mon cadre théorique divisé en deux domaines distincts, à savoir celui de la gestion de l'eau et celui de la financiarisation.

Partie 2 : Marchandisation, municipalisation et autogestion

La deuxième partie de cette thèse présente le contexte dans lequel les organisations communautaires de gestion de l'eau évoluent actuellement en Colombie et s'intéresse à la place qu'elles occupent et leur marge de manœuvre. L'intitulé de cette première partie fait référence aux trois grands projets historiques de Polanyi revisités par Nancy Fraser qui sont la marchandisation, la protection sociale et l'émancipation. « Relevant l'absence d'une théorie élaborée de la société civile chez Polanyi, Nancy Fraser propose d'élargir le tryptique État, économie, société sur lequel se fonde le double mouvement à un quatuor qui tient compte de la sphère publique de la société civile » (Hillenkamp & Laville (dir.), 2013, p. 26). La catégorie de l'émancipation, que Fraser nomme le « tiers » manquant (Fraser, 2010) et que j'adapte et traduis par autogestion, apparaît ici comme relativement importante puisqu'elle aide à penser l'interaction entre les trois sphères et m'encourage à appréhender la gestion communautaire de l'eau comme un mouvement de la société civile susceptible d'apporter des changements en dépit des facteurs externes.

Dans le chapitre 3, je reviens brièvement sur l'évolution historique des services publics colombiens d'approvisionnement en eau et les événements clés de privatisation et corporatisation au niveau national, ainsi que l'adoption de certaines lois qui auront pour conséquence paradoxale, de légaliser, d'une part, la gestion communautaire et d'autre part de la marginaliser. Je me concentre ensuite sur l'échelle plus locale et m'intéresse aux rapports entretenus entre les associations de l'eau et les autorités municipales. Dans le chapitre 4, je montre que le besoin de reconnaissance de la gestion communautaire s'exprime de manière systématique en Colombie. Il s'exprime notamment dans le cadre des programmes de développement territorial découlant de l'accord de paix. Enfin, dans le 5^{ème} et dernier chapitre de cette partie, je mets en avant la gestion communautaire comme mouvement social et m'intéresse aux différentes formes de résistance, visibles et moins visibles. Ce chapitre, donne à voir les organisations communautaires comme vecteurs de changement et comme partie

prenante de ce cadre dans lequel elles évoluent. Il introduit, pour finir, l'idée des pratiques quotidiennes comme moyen de résistance.

3. Entre gestion publique et privée, la gestion communautaire en marge

Une réflexion sur la financiarisation communautaire de l'eau en Colombie implique la prise en compte de deux perspectives distinctes mais complémentaires. D'une part, la manière dont les politiques publiques ont été structurées, et de ce point de vue, la valeur qui a été accordée, à l'accès à l'eau et à l'occupation du territoire dans la Colombie rurale, parallèlement au modèle de gestion de l'eau privilégié et développé dans les villes. D'autre part, la façon dont le territoire rural colombien a effectivement évolué en tant que construction sociopolitique et culturelle et comment les initiatives autonomes de gestion de l'eau ont émergé et se sont développées, généralement en dehors et indépendamment de l'administration de l'État et contrastant avec la négligence systématique de la ruralité par ce dernier et ses institutions.

Historiquement, l'État colombien a privilégié les modèles de gestion de l'eau public, privé ou en partenariat public-privé (PPP), négligeant ainsi le modèle de gestion communautaire. Dénommée par certains spécialistes comme la « troisième option économique » (Moncada Mesa et al., 2013), la gestion communautaire a pourtant montré qu'elle n'avait rien à envier aux modèles de gestion dominants, aussi bien en termes qualitatifs que quantitatifs. Ce modèle de gestion représente, pour ainsi dire, l'alternative la plus convaincante dans les zones rurales et à la périphérie des villes, là où les investisseurs privés et l'État n'ont pas réussi à combler le fossé entre les zones rurales et urbaines. Il s'est notamment imposé dans les zones rurales les plus reculées et a démontré sa capacité d'approvisionnement des populations les plus démunies, ce que les autres prestataires de service ne sont pas parvenus à faire. Selon certaines données, il existerait plus de 16'000 aqueducs communautaires en Colombie, qui bénéficieraient à plus de 12 millions de personnes (PROTOS-CEDIR, 2011). Toutefois, la gestion communautaire a du mal à se financer et à se maintenir à flot. Ceci peut s'expliquer en partie par la privatisation et la corporatisation des services publics, résultant notamment de l'évolution des politiques publiques d'accès

à l'eau orientées vers la néolibéralisation de l'approvisionnement en eau. La gestion communautaire s'est vue particulièrement affectée par les mesures imposées par l'État en vue de la corporatisation des prestataires de services d'eau et d'assainissement.

La corporatisation désigne le processus de restructuration et de transformation des actifs de l'État, des agences gouvernementales, des organisations publiques ou municipales en sociétés (Grossi & Reichard, 2008). Cette dernière implique l'application et l'adoption de pratiques dites « entrepreneuriales » et la division de la gestion et de la propriété par le biais de la création d'une structure par actions ou d'un actionnariat (Voorn et al., 2018). Le résultat de la corporatisation est la création de sociétés d'État ou d'entreprises publiques dans lesquelles le gouvernement conserve la majorité des actions de la société. Les raisons évoquées par ses promoteurs sont généralement l'amélioration de l'efficacité d'une organisation, la commercialisation des opérations, la mise en place des techniques de gestion d'entreprise et de commerce dans les fonctions publiques ou tout simplement l'introduction d'une privatisation partielle ou totale (Grossi & Reichard, 2008 ; Voorn et al., 2018). Dans le cas des services d'eau, les pratiques adoptées sont notamment centrées sur les principes de recouvrement intégral des coûts et le comptage volumétrique (McDonald, 2014).

Je vais présenter brièvement dans ce chapitre l'évolution historique des services d'approvisionnement en eau en Colombie, marquée par la privatisation et la corporatisation du secteur, et les mettre en perspective avec le développement parallèle de la gestion communautaire dans les zones rurales. Je tenterai ensuite d'expliquer en quoi les tendances actuelles de gestion de l'eau et les normes législatives qui en découlent constituent des freins et des obstacles pour le développement de ce modèle de gestion participatif.

La privatisation et la corporatisation des services publics

L'histoire des services publics prestataires d'eau potable colombiens se décline en trois grandes phases. Jusqu'à la fin du XIX^{ème} siècle, l'approvisionnement en eau est

assuré par des particuliers au niveau local. Puis, à partir de 1910, l'État garantit de manière progressive les services d'approvisionnement, en commençant par les municipalités et jusqu'à l'étatisation complète dans les années 1990. Enfin, à la fin du XX^{ème} siècle, la réforme des services publics, ayant pour objectif de dépasser les difficultés du gouvernement à fournir l'accès à l'eau potable, marque un tournant vers la privatisation et la corporatisation du secteur (Moncada Mesa et al., 2013). C'est sur cette dernière phase, s'étalant sur plus de cent ans jusqu'à ce jour, que je vais me concentrer. Plus de cent ans donc de basculement permanent et de négociations entre le secteur privé et le secteur public dans le cadre de la corporatisation des prestataires de services publics, ont eu pour effet, comme mentionné plus haut, de marginaliser davantage le modèle de gestion communautaire de l'eau. Il est cependant important de noter qu'il existe quelques exceptions à cette tendance, l'État ayant occasionnellement soutenu la gestion communautaire, notamment à travers le lancement, en 1962, d'un programme national d'assainissement de base en zone rurale orienté vers la gestion communautaire et, par la suite, en finançant la construction des aqueducs destinés aux communautés rurales au début des années 1970 (Hurtado et al., 2006).

Le gouvernement lance dès les années 1990s une réforme des services publics d'eau, caractérisée par une politique de décentralisation accompagnée d'une stratégie de corporatisation des entreprises publiques et d'implication du secteur privé (World Bank, 2016), s'alignant ainsi sur la tendance internationale. L'objectif annoncé est de surmonter les difficultés du gouvernement à fournir l'accès à l'eau potable. Concrètement, il s'agit de promouvoir l'efficacité, améliorer la qualité de l'offre et étendre la couverture, en profitant des économies d'échelle et de densité dans l'utilisation des intrants, la prestation de services, l'administration et les finances (Tobon Orozco & Valencia Agudelo, 2006). Les règles du jeu de la participation privée dans le secteur des services publics ont été introduites dans la réforme constitutionnelle de 1991 (Barrera-Osorio et al., 2009). Les contrats de concession sont réglementés à partir de 1993 (article 32 de la loi 80 de 1993), autorisant dès lors de confier la prestation totale ou partielle des services publics au secteur privé. A noter que cette réglementation sur les concessions sera par la suite intégrée dans les schémas de partenariats public-privé (article 2 de la loi 1508 de 2012).

Deux lois majeures doivent en particulier être retenues de cette réforme. La loi sur la privatisation (loi 226 de 1995), qui assure la participation des travailleurs au processus de privatisation et la démocratisation de la propriété, ainsi que la loi sur les services publics (loi 142 de 1994), qui régule les services d'eau et d'assainissement et met l'accent sur l'innovation technologique et l'efficacité en se concentrant sur les moyens et grands fournisseurs. Alignant ainsi la prestation des services publics sur la logique du marché, la loi 142, qui présente le cadre réglementaire, définit les entreprises de services publics comme de nouvelles entités ayant pour seul objectif de gérer la fourniture de services publics. La création de ces entités spécialisées vise à corporatiser la gestion des services publics, afin d'éviter que la municipalité fournisse le service et le gère directement (World Bank, 2016). Le Conseil National de Politique Économique et Sociale de 2005 (CONPES 091 de 2005) confirmera par la suite que la politique est axée sur l'adéquation de la structure et des modèles d'entreprise des prestataires de services publics, insistant sur le fait qu'« un programme de modernisation de l'entreprise doit être mis en œuvre et les opérations et prestations de services privées encouragées » (World Bank, 2016, p. 14). L'État colombien adopte ainsi progressivement le rôle d'agent planificateur et régulateur. Il se limite alors à contrôler les actions du secteur privé, des entreprises publiques corporatisées et des municipalités (Sánchez Garcia & Villegas Carrasquilla, 2001) et à mettre en place des programmes de soutien technique et financier pour les fournisseurs de services publics.

Le meilleur exemple pour illustrer le changement de tendance est certainement la vague bien connue de privatisations qui a déferlé sur la côte Caraïbe dès 1995, caractérisée par la prise de contrôle de la gestion de l'eau par de grandes entreprises privées ou publiques étrangères, principalement espagnoles (Motta Vargas, 2011; Urrea & Camacho, 2007). C'est le cas de l'entreprise mixte Aguas de Cartagena, détenue à 45% par Aguas de Barcelona, elle-même détenue par Suez. C'est le cas également des sociétés Metroagua à Santa Marta ou encore de l'entreprise Triple A à Barranquilla, détenue majoritairement par INVASSA, qui fait partie de la société publique madrilène Canal Isabel II. Cependant, cet exemple ne représente qu'un aperçu du processus de néolibéralisation de la ressource en eau qui est à l'œuvre dans le pays. On l'aura compris, les entreprises de services publics corporatisées jouent également un rôle clé dans ce processus.

La particularité du cas colombien en termes d'évolution de la régulation de l'approvisionnement en eau, est d'une part, le processus non linéaire de néolibéralisation et de décentralisation de l'approvisionnement en eau (Guerrero et al., 2015). Effectivement, la corporatisation des services publics, le recouvrement intégral des coûts et le comptage volumétrique ont commencé bien avant les premières lois décrites ci-dessus, mais plutôt dans les années 1910 et 1920, et non dans les années 1970 et 1980, comme on peut le voir habituellement dans d'autres contextes (Guerrero et al., 2015). Ces mesures, généralement associées à la montée du néolibéralisme, se sont développées presque simultanément avec la municipalisation. D'autre part, l'expérience centenaire du pays en matière de corporatisation de l'approvisionnement en eau a maintenu les secteurs public et privé profondément engagés dans la fourniture de services, et n'a pas eu pour effet d'exclure les autorités locales (Furlong et al., 2018). Ceci confirme les propos de (Bakker, 2010a). La commercialisation peut aussi avoir lieu sans privatisation. Les services d'eau sont alors gérés sur une base commerciale et la propriété reste entre les mains du secteur public sans participation du secteur privé. Dans ce cas, il est difficile de faire la distinction entre l'État et le marché, ou entre le public et le privé, puisque les pratiques de l'État sont réformées avec l'insertion des pratiques du secteur privé.

Une législation non adaptée aux communautés

Essayons maintenant de comprendre en quoi la réforme de 1990 a affecté la gestion communautaire de l'eau. Pour commencer, la loi 142 de 1994 donne certains éléments de réponse. Comme expliqué ci-dessus, elle offre la possibilité aux individus, aux entreprises privées, mais également aux communautés organisées de gérer et d'administrer les systèmes d'eau et, dans de nombreux cas, d'en devenir propriétaires (*Ibid.*). Cette loi, qui reconnaît de fait les associations de gestion communautaire de l'eau, s'avère insidieuse à bien des égards. Étant donné qu'il n'existe pas de réglementation spécifique au niveau national pour les communautés de l'eau, elles sont tenues de se conformer aux mêmes règles que celles qui régissent les grandes entreprises du marché (Valencia Agudelo, 2008). Ainsi, ces dernières se voient obligées de rivaliser avec les entités publiques et privées en termes de dépenses, de

taxation ou de normes de qualité de l'eau (Dupuits & Bernal, 2015). En outre, elles doivent se munir de licences environnementales et rendre compte de leur gestion administrative et financière auprès de la comptabilité publique. Difficile à envisager compte tenu des difficultés financières auxquelles elles sont confrontées et du manque de soutien technique externe pour investir dans leur système (Domínguez Rivera et al., 2016). Et c'est que le nombre limité d'utilisateurs ne permet pas de réaliser des économies d'échelle génératrices de revenus pour accéder à l'expertise technique et financière (Smits et al., 2013). Ces exigences sont autant d'obstacles à franchir pour ces structures modestes qui peinent à suivre le règlement énoncé par la commission de régulation de l'eau potable et de l'assainissement de base (CRA). Comme l'expliquait le plombier de l'association de San Andrés, le gouvernement peut décider, via son agence départementale dédiée, de ne pas renouveler les concessions d'eau pour cause de non-respect des normes et des standards de qualité, par exemple.

Sur cette base, la législation nationale et les plans de développement mis en œuvre par les gouvernements successifs jusqu'à présent représentent des contraintes considérables et peuvent être considérés comme un moyen de ralentir le développement des systèmes communautaires. Les anciens plans départementaux de l'eau (*Planes departamentales de agua* – PDA) ou le récent programme « Eaux pour la prospérité » (*Aguas para la prosperidad*) vont dans ce sens et sont axés sur le monopole et la gestion privée des services d'eau dans tout le pays, en favorisant la création de sociétés régionales qui couvrent de vastes territoires et unifient les tarifs (Salazar Restrepo, 2018).

Selon certains chercheurs, ils sont un moyen de pression pour forcer les aqueducs de taille modeste à se muter en entreprises privées, à fusionner avec des entreprises publiques plus importantes ou à disparaître (Moncada et al., 2013). Il convient de noter que bon nombre des nouvelles entreprises de distribution d'eau sont le résultat de la transformation d'associations communautaires, qui, selon leurs détracteurs, étaient incapables de répondre aux exigences techniques et structurelles de la modernisation (Llano-Arias, 2015). D'autres disparaissent ou sont tout simplement « municipalisées » par les entreprises publiques, faute de moyens financiers pour subsister. De sorte que seulement 17 % des associations sont enregistrées auprès de

l'État, le traitement juridique indifférencié décourageant encore de nombreuses associations de se formaliser (Chaves & García, 2009). Cela les empêche, par exemple, de mener des projets dans le cadre d'accords avec les municipalités ou d'accéder à des subventions tarifaires (subventions croisées).

A ce sujet, il est intéressant de voir comment les subventions croisées ont vu le jour dans le cadre de la mise en place du recouvrement intégral des coûts et du comptage volumétrique. Guerrero & al. (2015) expliquent comment, dans les plus grandes villes du pays, les subventions ont été impulsées par les sociétés de services publics nouvellement corporatisées qui accompagnaient leurs objectifs commerciaux de mesures sociales. À Bogotá, l'accord 25 de 1929, qui introduisait la facturation par compteur et les tarifs basés sur la consommation dans le but d'augmenter les revenus des services publics et d'étendre les infrastructures aux quartiers non raccordés, établissait également des tarifs différenciés, avec un tarif inférieur pour la consommation de « subsistance » et un tarif supérieur pour toute consommation supplémentaire. Puis, via l'accord 48 de 1929, un système préliminaire de subventionnement croisé est mis en place. Grâce à l'évaluation de la valeur des propriétés, les personnes appartenant aux catégories de valeur supérieure ainsi que le secteur institutionnel, commercial et industriel payaient des tarifs supérieurs au coût total des services, subventionnant ainsi les ménages dont l'évaluation était inférieure. Suivant l'exemple de Bogotá, Medellín développe des programmes de comptage, de recouvrement intégral des coûts et de subventions croisées dans les années 1950 et 1960. Le subventionnement croisé sera finalement établi au niveau national et appliqué à tous les services publics de Colombie, à travers le décret 3069 de 1968 qui exige que les municipalités soient divisées en strates socioéconomiques basés sur l'évaluation de la valeur des propriétés aux fins d'appliquer la subvention croisée. Ce décret marque également la création de la commission nationale des tarifs, qui a pour mandat de garantir le recouvrement des coûts tout en « tenant compte de la capacité financière des différents secteurs sociaux » (Guerrero & al., 2015).

A Bogotá, le message est clair, la gestion communautaire n'est pas le modèle à suivre. Il n'est ni rentable ni efficient de soutenir des petites associations autogérées dispersées sur le territoire et qui fournissent chacune de l'eau à une quantité limitée de familles, n'atteignant pas d'économies d'échelle (Smits et al., 2013). Je me suis

rendu à plusieurs reprises dans la capitale pour assister à des conférences, pour rencontrer des ONG travaillant sur la gestion communautaire, mais surtout pour y interroger les autorités nationales et tenter de mieux comprendre cette fracture. Lors d'une visite dans les locaux de la commission de régulation des tarifs (CRA), je suis surpris par la méconnaissance des fonctionnaires sur ce système de gestion de l'eau. Une tolérance est appliquée à travers les textes de loi, mais il n'existe pas de stratégie pour les aider à se développer. « Ce n'est pas un objectif » m'explique l'un des fonctionnaires présents. L'explication qui m'est donnée ensuite reprend grosso modo les principes de la déclaration de Dublin : il est impératif d'adopter un modèle de recouvrement des coûts afin d'éviter le gaspillage et ainsi pouvoir assurer la distribution de la ressource en eau de manière efficiente (Koudstaal et al., 1992). Et de conclure que « les organisations communautaires ne suivent pas ce modèle et ne font pas supporter de tels coûts à leurs membres ».

Je rencontre également Andrea Bernal, spécialiste de la gestion de l'eau et de la gestion communautaire en particulier, qui travaille pour le ministère de l'eau et de l'assainissement. Andrea essaie tant bien que mal de défendre le modèle communautaire en interne, mais elle reste pour le moment réaliste et témoigne du décalage existant entre la réalité du terrain et l'administration nationale. Elle, qui a tant valorisé la gestion communautaire dans ses recherches (voir Bernal et al., 2014; Bernal & Rivas, 2012; Dupuits & Bernal, 2015), se déplace régulièrement dans les municipalités rurales pour y rencontrer les autorités locales et les communautés, afin d'expliquer les conditions de gestion appliquées par le gouvernement et convaincre les associations de se formaliser pour accéder par exemple aux subsides croisés. Pourtant, Andrea ne semble pas convaincue par cette stratégie. Selon elle, les aqueducs préfèrent souvent rester informels pour ne pas avoir à suivre les standards, qui sont difficiles à remplir, en dépit du fait qu'ils tirent ainsi un trait sur les subsides de l'État. Loin des standards exigés par l'État, la photo ci-dessous donne à voir un point de captage rudimentaire d'une association dans la périphérie rurale du nord de la vallée d'Aburrá.



Zone de captage d'eau de l'aqueduc Manga Arriba, département de Girardota, 2018
(source: Brendan Ecuyer)

Il faut savoir qu'en Colombie, une organisation de base peut obtenir le statut légal pour fournir des services d'approvisionnement en eau, une fois qu'elle est enregistrée auprès de la Chambre de commerce, de la Superintendance des services publics et de la Direction nationale des impôts et des douanes. La formalisation des communautés autogérées est freinée, d'une part, par les exigences complexes et coûteuses pour démarrer les opérations, d'autre part, par les responsabilités liées au maintien de ce statut. Le suivi post-formalisation se traduit par une série de contrôles sur le terrain. Un premier contrôle sanitaire est effectué par *Sanidad*, le secrétariat régional de la santé du département d'Antioquia (*Secretaría Seccional de Salud y Protección Social de Antioquia*). Pour ce faire, plusieurs « petites boîtes de contrôle » sont généralement disposées dans chaque hameau (*vereda*) pour que les associations puissent y déposer les échantillons à analyser. L'autorité départementale effectue également des contrôles techniques en plus du contrôle des registres financiers. Ensuite, des informations doivent être envoyées à la Superintendance des services publics. Il arrive que des associations paient des impôts relativement élevés tout simplement parce que leur statut d'association à but non lucratif n'a pas encore été reconnu. Par ailleurs, les contrats de « concession » sont à renouveler chaque 5 ans auprès de Corantioquia, l'autorité environnementale. Ceci coûte environ 500'000

pesos (150 USD) par an. Enfin, Corantioquia réalise également des contrôles physico-chimiques et hydrobiologiques des sources d'eau dans le cadre de son programme intégral du réseau eau (*Piragua*). La commission de régulation de l'eau potable et de l'assainissement de base (CRA), elle, n'effectue pas de contrôle directement, elle fixe uniquement les normes tarifaires.

Autogestion : quand la menace vient de la municipalisation

Dans le discours, c'est souvent la privatisation issue du secteur privé qui est pointée du doigt, qui cristallise les peurs et représente une menace pour la gestion communautaire. Pourtant, on l'a vu, l'État est un acteur central de la néolibéralisation du secteur de l'eau. Comme le souligne Lopez (2015), celui-ci s'est repositionné en tant que « gestionnaire de marché » des relations socio-naturelles, avec l'intention de protéger et de faire fonctionner les marchés plus efficacement. Dans le cas précis des communautés étudiées, on se rend vite compte que le mauvais rôle est davantage endossé par l'État via la menace immédiate de la municipalisation de la gestion de l'eau au niveau local. C'est par exemple ce que laisse entendre les communautés de la municipalité de Barbosa, dans laquelle les tensions avec celle-ci sont palpables. Je m'y suis rendu à plusieurs reprises pour comprendre comment étaient vécus ces rapports de force et saisir les enjeux qui se jouent autour de la gestion de l'eau. Située à l'extrémité nord de la vallée d'Aburrá, la municipalité de Barbosa fait partie de la zone métropolitaine et se trouve à seulement 36 kilomètres de la ville de Medellin, sur la rive droite de la rivière du même nom. De passé mouvementé et de réputation sulfureuse, cette municipalité à majorité rurale (environ 70 % du territoire de Barbosa est rural) a souffert de la violence et du conflit armé. Elle a notamment vécu la présence de la guérilla, mais aussi et surtout la présence de paramilitaires et continue de subir le narcotrafic et une corruption endémique.

La problématique de l'accès à l'eau n'y est pas en reste. Dans la zone rurale de la municipalité, il y a environ une soixantaine d'associations d'usagers d'aqueduc recensées. Si on se penche sur l'indice de risque pour la qualité de l'eau potable de ces derniers (IRCA, 2018), on constate que presque aucune de ces associations ne fournit de l'eau potable « sans risque ». De fait, une trentaine d'associations

uniquement possèdent une station de traitement de l'eau. La gestion de l'eau dans la zone urbaine, elle, est assurée par EPM. Les associations d'aqueducs que j'ai rencontrées à Barbosa sont à des stades de développement différents les unes des autres. Certaines se sont constituées plus ou moins récemment, d'autres sont plus anciennes. Toutes ont connu une relation compliquée avec les autorités locales tout au long de leur développement. Cette relation, comme toutes les autres, a été faite de hauts et de bas. Malgré une coopération ponctuelle nécessaire, le sentiment qui prédomine est souvent la méfiance et un certain rejet. « C'est la municipalité la plus corrompue de Colombie », s'exclame avec mépris l'un des membres d'une association qui tenait à garder l'anonymat. Voyons ce qu'il en est.

Acueducto La Gota de agua

En 1994, l'organisation d'habitants (*junta de acción comunal*) du hameau La Quebra obtient sa première concession d'eau auprès de Corantioquia. Deux ans plus tard, en 1996, la concession devient officielle (*resolución oficial*). Entre temps, il a fallu que la guérilla intervienne et fasse pression sur le propriétaire du terrain par lequel passe les conduites pour que celui-ci donne son autorisation. C'est ainsi que l'association des usagers de l'aqueduc multicomunal la Goutte d'eau (Acueducto multiveredal La Gota de agua) sera fondée en 2002, suivie de la constitution juridique en 2003. Yolanda, l'administratrice de l'association, témoigne :

« On a démarré avec 2'000 pesos (0,6 USD). Les plans de viabilité ont été réalisés avec le Comité de cafetiers en 2005. Et en 2008, les travaux ont pu débuter. En 2009, l'aqueduc a commencé à fonctionner après avoir passé les tests. Pour le financement, le Département d'Antioquia et la municipalité de Barbosa ont contribué, mais pas assez ! Il a fallu contribuer à hauteur de 400'000 pesos (120 USD) par membres ou contribuer en main d'œuvre à raison de 200 mètres de tranchée par personnes. La plupart des membres ont donc travaillé à la construction étant donné qu'ils n'avaient pas les moyens de payer leur contribution. »

L'association compte désormais 287 familles. Elle compte 3 salariés dont 2 plombiers et une administratrice. Les autorités locales ont contribué timidement à la réalisation des infrastructures initiales. Elles ont notamment financé un réservoir d'eau. Ensuite, plusieurs demandes ont été formulées auprès de la municipalité pour le financement de l'extension des réseaux, pour la rénovation de la captation d'eau et pour de nouveaux réservoirs. Ces demandes n'ont pas abouti. Yolanda estime qu'aujourd'hui, les autorités centrales, régionales et locales sont omniprésentes, mais uniquement dans leur nouveau rôle de contrôleur. L'association est enregistrée auprès de la CRA, de la Superintendance de services publics et du secrétariat régional de la santé du département d'Antioquia (*Secretaría Seccional de Salud y Protección Social de Antioquia*). Des tests sont effectués chaque mois. Selon l'administratrice, ce contrôle soutenu est peu adapté pour une association si petite. De plus, il s'accompagne d'une pression, ressentie et exprimée par Pablo, l'un des plombiers de l'association. Ce dernier pense que si l'État les force à remplir toutes ces normes qu'ils n'arrivent bien évidemment pas à remplir dans leur totalité, c'est dans le but de leur ôter la gestion de l'aqueduc. Pablo explique que :

« Au début, ils nous ont prévenu que si l'on ne s'enregistrait pas auprès de la superintendance, ils allaient nous prendre l'aqueduc. A chaque fois que la superintendance organise des formations, ils en profitent pour nous menacer d'intervention si nous ne suivons pas le règlement. Alors que tout le monde sait que la municipalité ne peut pas réaliser le travail que nous faisons. »

Acueducto Filo verde

Gloria Cecilia, la représentante de la corporation d'associés de l'aqueduc du hameau voisin Filo verde (cime verte), pense aussi que le gouvernement est une menace pour la gestion communautaire et que leur soutien ponctuel n'est pas dénué d'intérêts. « La municipalité a soutenu ponctuellement les aqueducs parce qu'elle a des intérêts propres » me confiait-elle. Selon Gloria, les communautés ne peuvent rien attendre du gouvernement. Elles doivent s'entraider les unes les autres ou faire appel à des ONGs. Elle suit d'ailleurs les ateliers et les formations dispensés par la corporation Penca de Sábila. La corporation Filo verde, qui compte aujourd'hui 402

membres (familles), a été créée de manière informelle dans les années 50 déjà et s'est officiellement constituée en 1998. Elle compte sur le travail salarié ou ponctuel d'une secrétaire et d'un plombier, ainsi que des contrats de prestation ponctuels pour les tâches de réparation ou maintenance. Son manque de ressources l'a par exemple obligée à déléguer le travail de facturation à une association plus grande située dans la municipalité voisine, à Copacabana.

Par ailleurs, la corporation Filo verde fait partie de l'association départementale d'aqueducs d'Antioquia (ADACA) et du réseau national d'aqueducs communautaires. La représentante exprime également leur difficulté à suivre les normes et rendre des comptes aux différentes entités de contrôle. Gloria explique par exemple que Filo verde n'a pas encore réussi à envoyer les informations de gestion administrative à la Superintendance et que de ce fait la corporation n'a pas eu accès aux subsides croisés versés en principe par la municipalité pour les ménages les plus pauvres. En attendant, c'est donc l'aqueduc qui se charge de payer les subsides des membres concernés. Pourtant, l'étude tarifaire réalisée par l'association d'aqueduc partenaire, celle qui assure également la facturation, a déjà été envoyée aux autorités. A ceci s'ajoute les problèmes internes liés en particulier à l'irrégularité du paiement des factures d'eau de certains membres. La représentante m'explique que les membres qui sont le plus concernés sont généralement et paradoxalement les plus aisés qui tiennent des « business ». Selon elle, les gens modestes, qu'elle nomme les « natifs », eux, paient régulièrement leurs factures (*nativos* en opposition aux entrepreneurs aisés qui s'installent dans les régions rurales pour y construire des propriétés de loisirs). Ceci n'est pas sans rappeler le terme de ruralité néolibérale définie par Ramirez-Miranda (2014). Dans les régions périphériques de Medellin, où cette réalité est omniprésente, beaucoup de personnes de la ville y construisent leurs villas et doivent par conséquent devenir membres des associations communautaires pour accéder à l'eau, même si dans certains cas ces derniers ont directement accès à l'eau sur leurs terres.

Acueducto El Paraíso

Constituée en 2006, l'association des usagers de l'aqueduc El Paraíso (le paradis), située dans la commune d'El Hatillo qui jouxte la route du nord de la vallée d'Aburrá, connaît une réalité bien moins réjouissante. L'eau fournie aux membres par l'aqueduc, qui compte un plombier comme unique personne salariée, n'est pas potable. Quatre bactéries auraient été identifiées dans l'eau qui est simplement traitée par une station de traitement dite compacte artisanale. Le soutien de la municipalité se fait toujours attendre, nous explique Luisa, la représentante de l'association. La seule chose que la municipalité ait faite ces dernières années, nous dit-elle, c'est la donation de 400 arbres pour la reforestation des terrains dans lesquels se situent les sources d'eau. Un projet pour une nouvelle station de traitement comportant notamment un système de floculation avait pourtant été développé avec la municipalité, mais il n'a jamais vu le jour pour cause, annoncée par le maire, de manque de ressources financières. Étonnant quand on sait que ce dernier aurait proposé de reprendre la gestion de l'aqueduc dans sa totalité, ce qui a été refusé par le comité. Ou tout ou rien, résultat : les 400 familles membres de l'association se fournissent en *garrafones* (grandes bouteilles d'eau de 20 litres) auprès de la petite échoppe du coin pour la modique somme de 8'000 pesos (2,4 USD). « L'eau qui sort des robinets est couleur chocolat quand il pleut », se lamente Luisa. Le changement des canalisations vétustes a tout de même été entrepris avec l'aide des membres, sans savoir si les ressources financières de l'association seront suffisantes pour finaliser les travaux.

Et c'est que parallèlement, l'association financent les « matriculas » (coûts fixes de connexion) des nouveaux membres et cela à un taux d'intérêt nul. D'un côté, les membres s'impatientent et le font savoir au comité. De l'autre, le comité reproche aux membres de ne pas payer leurs factures d'eau. Sur fond de désengagement de la municipalité, l'association se déchire à l'interne et rencontre d'importantes difficultés financières. Selon Luisa, 4 millions de pesos (1'200 USD) provenant des factures d'eau entre chaque mois dans la caisse, alors que les membres doivent quatre fois plus à l'association. La plupart des arrangements de paiement conclus avec les membres ne sont apparemment pas respectés. Luisa est convaincue que le remboursement des membres ne sera pas fait de sitôt. Avec les charges qu'il faut régler et les investissements à effectuer dans les infrastructures, « il est difficile

d'envisager la suite », soupire Luisa, d'autant plus que l'association ne compte pratiquement pas de compteurs volumétriques permettant de facturer les membres en fonction de leur consommation d'eau. Les prix sont uniquement fixés par rapport aux strates socioéconomiques des ménages et ne remplissent pas les critères de tarification énoncés par la CRA. Le cas d'El Paraíso est représentatif de la situation dans laquelle se trouve une grande partie des associations d'aqueducs dans le pays.

Manque de soutien et convoitise municipale

Une étude menée sur plusieurs aqueducs communautaires, dans le département du Valle del Cauca, qui se penche notamment sur l'aspect financier et les mécanismes de financement post-construction, souligne d'une part les difficultés financières qu'ils rencontrent et, d'autre part, le manque de soutien technique externe (Domínguez Rivera et al., 2016). Cette étude montre que les capacités et les ressources varient grandement en fonction des associations. Les systèmes les plus développés comptent sur du personnel salarié, un système de taxe, d'investissements et de revenus. En revanche, ceux de tailles plus modestes n'ont pas l'organisation et les ressources nécessaires pour entreprendre ne serait-ce que les tâches les plus basiques. La plupart des associations ont recours à des contributions financières supplémentaires et, parfois, à la participation des usagers en cas de dommages nécessitant des réparations, par exemple. Dans tous les cas, le manque de ressources financières, pour le fonctionnement et l'entretien des aqueducs, ainsi que le manque d'expertise technique ont été identifiés comme les principaux risques d'échec pour ces systèmes de gestion communautaire. Selon certains chercheurs, le soutien externe post-construction devrait faire partie intégrale de la gestion communautaire, étant donné que les coûts d'une expertise technique ou financière sont trop élevés pour être supportés par les simples taxes liées à l'eau. De plus, le nombre limité d'usagers ne permet pas d'atteindre des économies d'échelle pour générer des revenus rendant possible l'accès à de telles expertises (Smits et al., 2013). A titre d'illustration, l'image ci-dessous met en scène le plombier et le président de l'association Manga Arriba, dans la municipalité de Girardota, lors d'un constat de fuite d'eau au niveau de la station de traitement.



Station de traitement de l'aqueduc Manga Arriba dans la municipalité de Girardota en 2018 (source: Brendan Ecuver)

A Barbosa, ce manque de soutien externe post-construction est évident. Mais là-bas, le sentiment d'abandon s'accompagne également d'un sentiment de méfiance à l'égard des autorités locales et vient s'ajouter à la pression ressentie de la part du gouvernement central. Il y a de quoi, la menace de la municipalisation de l'eau est omniprésente. Par exemple, La municipalité de Barbosa avait le projet de mettre en place une entreprise publique municipale de gestion de l'eau dans la zone rurale. Le Conseil municipal approuve ainsi en septembre 2017 l'accord par lequel le maire de Barbosa est autorisé à créer l'entreprise mixte de services publics de la municipalité de Barbosa E.S.P. qui a pour objet social la fourniture de services publics, tels que l'approvisionnement en eau, l'assainissement et éclairage publics entre autres. Ainsi, des « évaluations techniques opérationnelles, environnementales, juridiques et financières de la fourniture des services publics d'approvisionnement en eau et d'assainissement de base de la municipalité » (contrat 209, 2017) ont été lancées afin de préparer un exposé des motifs qui justifierait la création de la société municipale de services publics, en faisant valoir que les organismes actuels de gestion de l'eau sont inefficaces et ne remplissent pas les normes (Mesa ambiental de Barbosa, 2018). L'idée était de réunir plusieurs associations et de les municipaliser afin d'approvisionner les zones non desservies par EPM, qui comme je l'ai dit plus haut, dessert la zone urbaine.

Ce projet s'est frotté aux comités des associations qui s'y sont fermement opposés, notamment à travers la *mesa ambiental* de Barbosa (espace de concertation sur les questions environnementales), qui pense que cet accord a été conclu dans le dos de la communauté, sans garantir le droit à la participation de tous les citoyens lorsque les décisions qui sont prises les concernent. Selon le communiqué de la *mesa ambiental* de Barbosa (2018), il n'a pas été donné de place à la participation de la communauté, affectant non seulement les communautés mais aussi la légitimité de la décision, pas plus que les caractérisations qui motivent la décision n'ont été partagées. Ce projet a jusqu'à ce jour été un échec et la menace semble écartée pour le moment. Effectivement, le maire à l'origine du projet a fini en prison pour sa responsabilité présumée dans le détournement de plus de 4 milliards de pesos (1,2 millions de USD) dans le cadre notamment de la réalisation de contrats de services d'eau et d'assainissement frauduleux (RCN, 2018).

Conclusion

J'ai voulu, avec ce chapitre, retracer l'évolution historique récente des politiques publiques de gestion de l'eau en Colombie, marquée relativement tôt par un processus de néolibéralisation hétérogène, et montrer comment celle-ci a affecté le développement de la gestion communautaire. Malgré l'incapacité de l'État et celle des investisseurs privés à résorber l'écart entre les zones rurales et urbaines, le modèle de la gestion communautaire continue d'être ignorée. Même si l'État colombien s'est attelé ces dernières années à développer une stratégie nationale pour l'accès à l'eau et à l'assainissement en zone rurale, et que Bogota a effectivement augmenté le budget dévolu à cette zone, les efforts restent pour l'heure insuffisants. Ainsi, les investissements publics et privés de 2013 dans le secteur de l'eau en zone rurale, ne comptaient que pour 8,5% du total des investissements dans ce secteur (DNP, 2014). Pourtant, la gestion communautaire de l'eau représente l'une des plus riches expressions de gestion environnementale participative sur sol colombien et offre une réelle alternative aux modèles dominants. A noter que celle-ci a également fait ses preuves en termes de prévention et résolution de conflits, ce qui constitue sans nul doute un apport non négligeable dans un pays en proie à des conflits chroniques et

multidimensionnels. Le ministère de l'environnement lui-même annonçait, il y a une dizaine d'années déjà, que 65% des communes connaîtraient des pénuries en eau si la gestion actuelle de la ressource ne changeait pas (Carrascal, 2009). En dépit de l'absence de reconnaissance constitutionnelle et la fragilité financière des associations de gestion communautaire, l'utilisation de ce modèle de gestion poursuit son développement dans les zones rurales.

Certes, la gestion communautaire, empreinte d'idéologie, est loin de faire l'unanimité dans un pays qui a historiquement été gouverné par des partis conservateurs et libéraux. Ainsi, il ne s'agit bien évidemment pas de l'adopter comme modèle unique, mais de la considérer comme modèle à part entière et de l'inclure dans un plan national intégré. Il convient donc de considérer la gouvernance dans sa globalité - économique, politique et sociale. On l'a vu, le traitement juridique indifférencié continue de décourager de nombreuses associations de se standardiser (Chaves & García, 2009), ce qui les empêche d'accéder, par exemple, à des subventions tarifaires ou à des projets dans le cadre d'accords avec les municipalités. Il est donc important de garder à l'esprit la nécessité d'un changement structurel pour une reconnaissance effective de la gestion communautaire de l'eau, qui a historiquement été rendue invisible. Ce changement structurel passe nécessairement par une reconnaissance juridique spécifique, prenant en compte les particularités de ces entités, ainsi que par un soutien du gouvernement, aussi bien sur le plan technique que financier. Un soutien qui, pour l'heure et dans le meilleur des cas, est assuré par des ONG locales.

Le cas de Barbosa est intéressant pour comprendre les relations entre les autorités locales et les communautés de l'eau. Celles-ci évoluent en fonction des intérêts politiques ou même de l'administration locale du moment. Certains aqueducs ont bénéficié dans le passé du soutien de la municipalité pour se développer, mais se retrouvent aujourd'hui directement menacés par la municipalisation. Si l'on met de côté le cas de corruption, on peut aisément y voir l'application au niveau local des politiques publiques nationales orientées vers la néolibéralisation de l'approvisionnement en eau. Force est de constater ici le changement de position de l'État qui passe d'un État « bienfaiteur » (Sepulveda Franco, 2016) à celui d'un acteur « extra-économique » (Bridge, 2014). Comme le montre K. Bakker, (2003) et Castree

(2008), la néolibéralisation du secteur de l'eau doit être analysée comme un processus de re-réglementation plutôt que de déréglementation qui s'appuie tant sur un changement organisationnel qu'institutionnel. D'où cette volonté politique de changer les formes de gouvernance de l'eau au niveau local. Toutefois, au sein de ce cadre néolibéral, les relations sociales ne sont pas figées pour autant. Comme nous le verrons dans la suite de ce travail, les rapports changent et se transforment au gré des choix et des actions des différents acteurs.

4. Un besoin de reconnaissance éclairé par le « post-accord » de paix

A en croire les témoignages des membres des associations de Barbosa, le manque de reconnaissance va bien au-delà des simples exigences techniques non adaptées imposées par le gouvernement. Il dépasse également les seules questions juridique et économique découlant des politiques néolibérales. De fait, la seule mention du modèle de gestion communautaire de l'eau est problématique au sein de l'État, les documents officiels ne reconnaissant pratiquement pas ce modèle de gestion comme tel. A titre d'exemple, le décret 1898 de 2016 utilise le terme « schémas différenciés » au niveau rural pour désigner les systèmes communautaires de gestion de l'eau, les définissant comme des alternatives temporaires et traduisant la volonté politique d'en finir avec ce modèle de gestion. Mais qu'est-ce qui se cache derrière ce manque de reconnaissance ? Il est légitime de se demander si celui-ci n'est pas associé à un rejet idéologique plus profond de la ruralité et en particulier à une méfiance à l'égard des mouvements paysans auto-organisés, qui rappelons-le, sont à l'origine de la lutte contre la concentration de la terre initiée entre les années 1930 et 1940 (Valencia Agudelo, 2019b), lutte qui a débouché sur le conflit armé en Colombie.

Il paraît difficile de revenir sur le sens donné à la gestion communautaire de l'eau dans le contexte du conflit armé, notamment en raison du manque de données disponibles dans les régions les plus touchées par le conflit. En revanche, il est certain qu'elle a un rôle à jouer dans le développement des zones les plus touchées par le conflit, en contribuant à inverser les causes de celui-ci, telles que le manque de biens et de services publics (Restrepo Salazar & Bernal Morales, 2014). Le contexte du post-

conflit, ou plutôt devrait-on dire du « post-accord » de paix (G. Martin, 2018), offre davantage de visibilité sur la dimension donnée à la gestion communautaire autant par les populations rurales que par les autorités. Qu'en est-il donc dans le cadre du post-accord de paix ? A-t-elle été prise en compte dans les réformes rurales post-accord ? Comme évoqué dans l'introduction, les réformes lancées à la suite des accords de paix entre les FARC-EP et le gouvernement de Juan Manuel Santos sont l'occasion de se concentrer enfin sur les zones rurales. Si leur succès dépend principalement de leur mise en œuvre effective, celles-ci sont déjà utiles pour comprendre les besoins des populations les plus marginalisées, notamment en termes d'accès à l'eau. Dans ce chapitre, tiré d'un article rédigé avec German Valencia (Valencia & Ecuyer, à paraître), nous nous intéressons à la place que prend la gestion communautaire de l'eau dans les réformes territoriales découlant du traité de paix. Nous y analysons plus précisément le diagnostic et les enquêtes réalisés par le gouvernement pour évaluer les besoins d'accès à l'eau, dans le cadre des programmes de développement territoriaux (PDET). Ceci afin de mieux saisir l'importance que revêt la gestion communautaire de l'eau auprès des populations les plus vulnérables et les plus affectées par le conflit armé, ainsi qu'au sein de l'administration en charge des réformes. Il est frappant d'y voir le décalage entre la place qui est donnée à la gestion communautaire par la population et son manque de considération lors de la synthèse des besoins effectuée par les entités responsables du diagnostic participatif.

L'analyse que je présente ci-après se base principalement sur des informations fournies par l'Agence de rénovation territoriale (*Agencia de Renovación del Territorio* - ART), qui est l'organisme public chargé d'accompagner l'élaboration, le suivi et la mise en œuvre des PDET. En outre, des informations provenant de divers rapports publiés par la Fondation pour la paix et la réconciliation (*Fundación Paz y Reconciliación* - Pares) et la Fondation Idées pour la paix (*Fundación Ideas para la Paz* - FIP) pendant l'élaboration des PDET ont été utilisées.

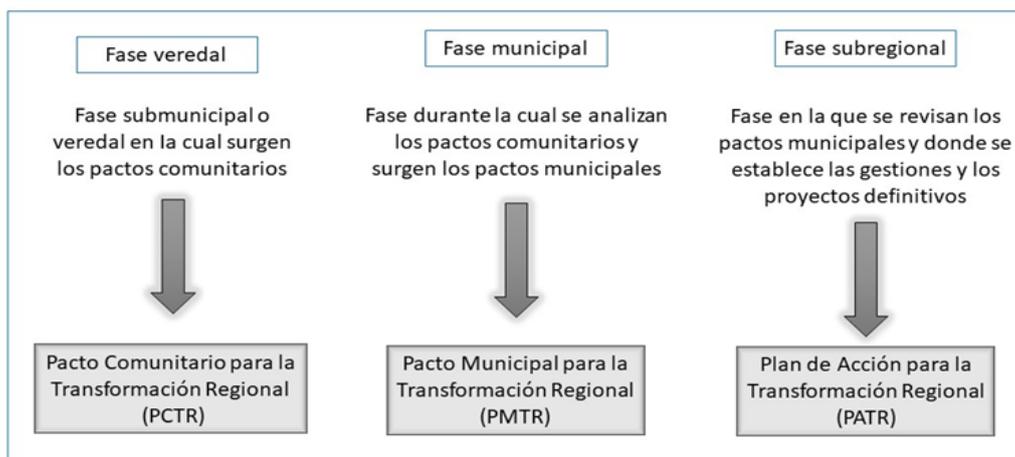
Identifier la gestion communautaire dans les programmes de développement territorial

Les programmes de développement territorial (PDET) sont l'une des trois mesures proposées dans le premier point de l'accord final de paix, mentionné rapidement en introduction, les deux autres étant l'accès à la terre et leur utilisation, et les plans nationaux de réforme rurale intégrée. Pour le gouvernement colombien, les PDET sont devenus l'un des instruments principaux permettant aux institutions d'État d'atteindre les régions les plus touchées par le conflit armé et d'articuler leurs efforts, ainsi que de mobiliser la population de ces territoires autour de la paix (Valencia Agudelo & Restrepo-Cano, 2020). Concrètement, ce sont des instruments de gestion et de planification du développement participatif qui visent à articuler les différents projets d'investissement sociaux avec la paix et ainsi pouvoir, à moyen et long terme, combler le fossé des inégalités entre les campagnes et les villes. Ses objectifs sont définis plus en détail dans le règlement qui a donné naissance aux PDET, à savoir le décret 893 de mai 2017.

Pour rappel, les PDET sont constitués de huit piliers, tous associés aux thèmes fondamentaux du développement territorial, dont le pilier 5, qui aborde la question de l'eau potable, en plus de celle du logement rural et de l'assainissement de base. Ce processus participatif à grande échelle constitue un outil unique pour connaître les demandes et les besoins liés à l'accès à l'eau des communautés rurales. L'idée ici est d'analyser le diagnostic de l'accès à l'eau potable réalisé via les PDET des 16 sous-régions dans lesquelles la mise en œuvre est prioritaire dans le cadre du post-conflit avec les FARC-EP et d'identifier la gestion communautaire de l'eau dans les demandes sociales formulées par la population. De telle sorte que le rôle de la gestion communautaire de l'eau dans le développement territorial et la résolution du conflit puisse être considérée de manière générale et que son importance puisse être mesurée. Pour ce faire nous avons épluché les informations fournies par les 16 Plans d'action pour la transformation régionale (PATR) et les 170 Pactes municipaux pour la transformation régionale (PMTR), qui contiennent des données provenant des 170 municipalités et des 19 départements du pays les plus touchés par la violence (ART, 2020).

Il faut savoir que pour la construction et la mise en œuvre des PDET, le décret 893 de 2017 a établi trois phases de planification participative : le niveau communal (*veredal*), municipal et sous-régional, comme illustré dans le graphique 1 ci-dessous. La méthodologie de chaque phase était la suivante : dans la phase communale, chaque municipalité est divisée en noyaux communaux ou hameaux (*nucleos veredales*), au sein desquels les communautés ont tenu des préassemblées communautaires dans lesquelles des délégués ont été élus pour se rendre à l'assemblée générale où le processus de construction et d'approbation du Pacte communautaire de transformation régionale (PCTR) a eu lieu. Cette phase a été suivie par la phase municipale, qui a impliqué notamment la participation du secteur privé, des institutions publiques locales et des organisations sociales. Ces derniers ont été chargés de produire des Pactes municipaux pour la transformation régionale (PMTR). Enfin, la phase sous-régionale réunissait des délégués des différentes municipalités élus lors de la phase précédente. Dans cette phase, les délégués ont dû convenir et approuver les Plans d'action pour la transformation régionale (PATR) qui sont les documents finaux du processus PDET et dans lesquels se trouvent les projets et les actions définitives qui ont été jugés prioritaires par les différents acteurs prenant part à ce processus participatif.

Graphique 1: Les trois phases de planification participative des PDET



Source: Valencia y Restrepo (2019, p.127)

Tout d'abord, il convient d'expliquer comment nous avons analysé les PDET et comment les informations nécessaires ont été identifiées et extraites. Dans le cadre

de cette analyse, nous avons examiné et analysé les 16 PATR et les 170 PMTR. Ces derniers, issus des décisions prises dans les scénarios participatifs des municipalités, ont permis de recueillir des informations plus détaillées sur la question de l'accès à l'eau dans les territoires qui n'apparaissent pas au niveau sous-régional car les données sont agrégées et trop générales. Dans un premier temps, les autodiagnostic établis dans les PATR et les PMTR concernant l'accès à l'eau potable ont été observés. Cette analyse permet d'identifier les problèmes communs au secteur de l'eau. Ensuite, les initiatives issues des PMTR et celles prioritaires dans les PATR pour résoudre les problèmes diagnostiqués d'accès à l'eau ont été analysées et comparées, en mettant l'accent sur la gestion communautaire de l'eau et en identifiant systématiquement les initiatives et les propositions ayant une approche de gestion communautaire. Seules les initiatives comportant des termes spécifiques se référant à ce modèle de gestion ont été considérées comme comportant une approche de gestion communautaire. Il est donc important de noter que le nombre d'initiatives recensées n'est pas exhaustif, car dans de nombreux cas, les termes utilisés sont trop généraux et ne donnent pas de détails sur le modèle de gestion. En réalité, il y a beaucoup plus d'initiatives avec cette approche.

En Colombie, la terminologie de la gestion communautaire de l'eau varie selon les régions et les communautés. Comme expliqué dans l'introduction, il existe autant de systèmes d'administration différents que de statuts juridiques correspondant. Par ailleurs, ceux-ci peuvent être gérés autant par des communautés paysannes métisses que par des communautés indigènes ou afro-colombiennes (Moncada Mesa et al., 2013). Voici quelques-uns des termes identifiés dans les initiatives PATR et PMTR qu'il convient d'énumérer :

- Termes qui désignent le système, l'infrastructure d'approvisionnement en eau communautaire ou l'organisme chargé de la gestion : « aqueducs artisanaux », « aqueducs communaux (*veredales*) », « aqueducs multicommunaux (*multiveredales*) », « aqueducs ruraux », « aqueducs communautaires », « aqueducs propres (*proprios*) », « aqueducs ruraux existants », « système de traitement des eaux communautaires » et « lacs communautaires ».

- Termes qui désignent l'organisme communautaire chargé de la gestion : « entreprise communautaire », « comité d'administration de l'eau », « association d'usagers de l'eau », « comité communautaire », « comité d'action communautaire » et « association communautaire de l'eau ».

L'objectif ici n'est pas d'évaluer quel modèle de gestion est idéal pour améliorer l'accès à l'eau et contribuer au développement territorial et à la résolution des conflits, ni de cacher l'existence d'initiatives visant à renforcer les services publics et privés ou les solutions individuelles, mais de rendre visibles les propositions communautaires et d'analyser leur prise en compte dans ce processus participatif que sont les PDET, et par extension dans le développement post-conflit et rural. Concrètement, il s'agit d'identifier les initiatives et les propositions contenant une terminologie se référant à la gestion communautaire de l'eau et de voir si celle-ci est reprise dans les différentes phases de priorisation. En d'autres termes, l'intention est de s'assurer que l'information relative à la gestion communautaire remonte de la base jusqu'au sommet, sans se perdre en route.

L'accès à l'eau dans les zones rurales les plus affectées par le conflit armé

Selon le recensement du département national de statistiques (DANE, 2018), 37,2% de la population colombienne située dans les zones rurales ne bénéficie pas de couverture de service d'eau (Ministerio de Vivienda, Ciudad y Territorio, 2018). Dans les zones les plus affectées par le conflit armé, celles priorisées par les programmes de développement territorial (PDET), seuls 15% des ménages ont accès aux services d'eau, moins d'un tiers (31%) à des solutions alternatives et plus de la moitié (54%) n'ont aucune solution d'approvisionnement en eau ou une solution inadéquate (Zambrano Arciniegas, 2020). Les PDET ont permis d'entériner et de compléter les diagnostics et les demandes qui ont été faits au niveau local concernant le secteur de l'eau potable dans ces zones priorisées. A ce titre, un intérêt récurrent des communautés pour les questions d'accès à l'eau a été observé, tant au niveau du diagnostic que des initiatives recensées. Ces informations sont d'une grande utilité pour atteindre les objectifs fixés par le gouvernement, à savoir assurer l'accès aux

services d'eau dans les zones rurales à 3 millions de personnes supplémentaires (Ministerio de Vivienda, Ciudad y Territorio, 2018). Voyons à continuation quels ont été les résultats du diagnostic sur l'accès à l'eau réalisé dans les PATR et les PMTR, et comment apparaissent les demandes (initiatives et propositions), tout en soulignant la présence du modèle de gestion communautaire dans les projets de gestion et d'investissement des PMTR, ainsi que dans les initiatives définitives cristallisées dans les PATR qui seront mises en œuvre dans ces territoires au cours des 10 prochaines années.

Diagnostic de l'accès à l'eau potable dans les territoires du PDET

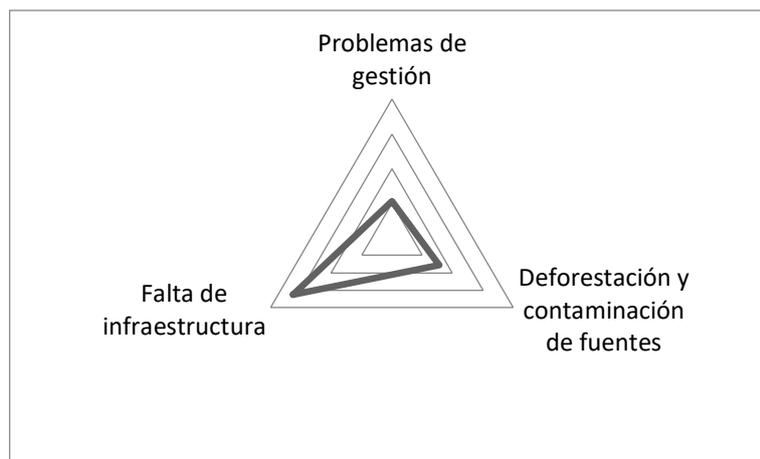
Les chiffres agrégés des PDET montrent une participation de 157'979 personnes pour 1'626 Unités de planification de base (UBP) dans la phase communale, correspondant à une moyenne de 91 personnes par noyaux communaux. Dans la phase municipale, il y a eu une participation totale de 16'313 personnes, soit une moyenne de 96 personnes pour chacune des 170 communes du PDET. Une fois les initiatives construites dans le cadre de la deuxième phase (la phase municipale), l'Agence de rénovation territoriale (ART) a réalisé une dernière phase sous-régionale pour coordonner, de bas en haut, les propositions et les initiatives à prioriser pour chacun des huit piliers. Lors de cette phase, la participation a été beaucoup plus réduite, touchant 4'246 personnes dans les 16 sous-régions.

Au total, 34'704 problèmes ont été identifiés - en moyenne, 2'169 par sous-région, 204 par municipalité et 21 par unité de planification de base (UBP). Au niveau de l'accès à l'eau, trois problèmes majeurs ressortent des diagnostics municipaux réalisés dans les 170 municipalités (voir graphique 2). Le problème le plus fréquemment diagnostiqué est le manque d'infrastructures pour l'approvisionnement en eau depuis la source jusqu'aux ménages, suivi par la déforestation et la contamination des sources due aux activités agricoles, à l'exploitation forestière, au brûlage, à l'élevage, aux activités minières et pétrolières, à l'urbanisation non planifiée et à la gestion inadéquate des déchets solides et des eaux usées, entre autres. Enfin, il y a les problèmes de gestion qui renvoient aux problèmes de gestion opérationnelle et administrative des systèmes d'aqueducs, des puits ou des réservoirs d'eau, à la

gestion environnementale et à l'utilisation des ressources en eau tant au niveau individuel que communautaire, et aux conflits liés à l'accès à la ressource.

Il convient de noter que la plupart des municipalités ont mentionné la richesse en eau de leur territoire. En fait, très peu de municipalités ont diagnostiqué le manque de ressources en eau comme un problème d'accès à l'eau. Il est important de contraster ce dernier aspect avec les problèmes identifiés afin de comprendre que le problème de l'accès à l'eau pour la grande majorité des communes du PDET ne réside pas dans la rareté mais dans la mauvaise gestion institutionnelle de la ressource et le manque d'investissements pour assurer la qualité et la continuité du service, ce qui corrobore le constat effectué par Carrascal (2009) cité dans l'introduction de cette thèse.

Graphique 2 : Les problèmes d'accès à l'eau identifiés dans les municipalités du PDET



Source : *Élaboration propre basée sur les PATR et les PMTR (ART, 2020)*

Les initiatives pour l'accès à l'eau dans les PDET

Au total, 31'630 initiatives et propositions ont été formulées. Parmi ces initiatives, 9 % correspondent au pilier 5 : logement rural, eau potable et assainissement rural de base (Pares, 2019). De manière générale, les 16 PATR montrent que les initiatives d'investissement public les plus fréquemment proposées par les communautés sont des travaux d'infrastructure - tels que le pavage de routes tertiaires, la construction de ponts et d'aqueducs, l'amélioration des centres communautaires, la construction d'écoles et l'amélioration de l'infrastructure hospitalière - et des projets agricoles et

d'élevage productifs. Ces priorités ont été incluses dans les PATR qui, comme mentionné ci-dessus, est le document final qui contient les dernières étapes et les projets à mettre en œuvre dans les territoires au cours des 10 prochaines années.

Dans le cadre de l'application ascendante de la méthodologie des PDET, il est évident que tous les problèmes n'ont pas pu être classés par ordre de priorité et que toutes les initiatives n'ont pas pu être considérées, même si cela devrait être l'objectif ultime. Après trois ans de formulation des PDET, le résultat a donc été la construction des PATR et des initiatives prioritaires pour chaque territoire. Parmi les initiatives mentionnées ci-dessus dans chacune des phases, seules 1 178, soit 3,72 %, ont été classées par ordre de priorité et rendues viables. Cela signifie que seules quatre initiatives sur cent aux niveaux communal et municipal ont pu atteindre la phase sous-régionale, où les 16 PATR ont finalement été soumis avec les prévisions budgétaires correspondantes. Selon les calculs de la Fondation pour la paix et la réconciliation (Pares), « (...) dans les PATR, 29 % (341) des initiatives étaient des initiatives de gestion et 71 % (837) des initiatives de projet » (2019, p. 18). Cela réaffirme la nécessité de projets à long terme, d'une structuration spécialisée et de l'articulation des entités gouvernementales à différents niveaux pour aborder les solutions dans un délai de 5, 10 ou 15 ans, comme le stipulent les PDET.

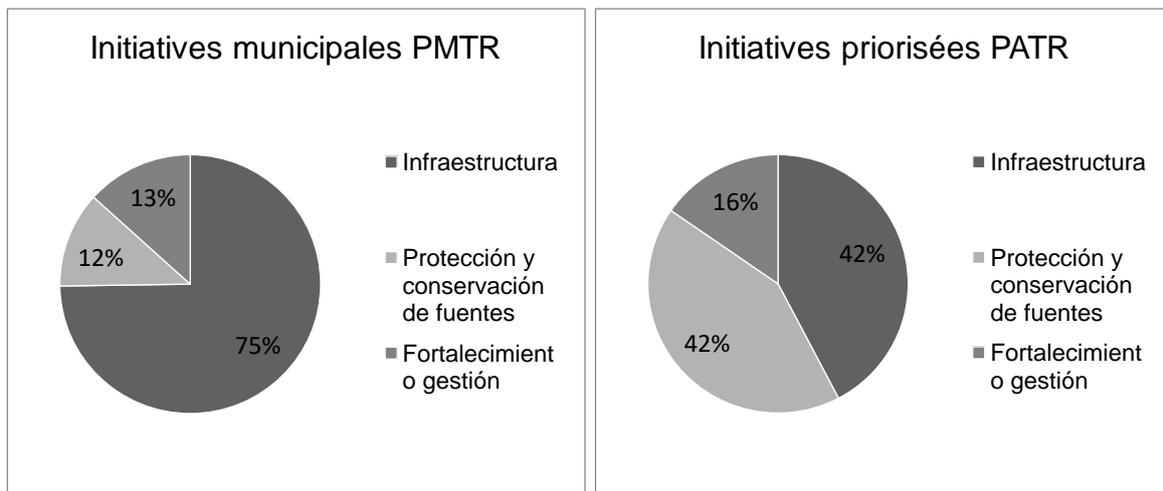
Les initiatives du 5^{ème} pilier (logement rural, eau potable et assainissement rural de base) passent de 9% dans les PMTR à 4% du nombre total d'initiatives prioritaires dans les PATR (Pares, 2019). Les initiatives prioritaires dans les PATR pour l'accès à l'eau potable correspondent au sein de ce pilier à presque la moitié des initiatives (46%), c'est-à-dire qu'elles ne représentent même pas 2% du nombre total d'initiatives prioritaires. Les initiatives des PATR pour l'accès à l'eau sont en accord avec les diagnostics et sont principalement des initiatives visant l'amélioration des infrastructures, la protection et la conservation des sources d'eau et le renforcement de la gestion de celle-ci.

Les initiatives en matière d'infrastructures comprennent la construction, l'amélioration ou l'extension de systèmes d'approvisionnement en eau ou de puits avec leurs composants respectifs (prise d'eau, pompage, dessalement, stations de traitement, réservoirs de stockage, réseaux, etc.) Ils couvrent également la conception et le

développement de solutions domestiques. La protection et la conservation des sources d'eau concernent l'achat de terrains avec des micro-bassins versants et des programmes de conservation et de reforestation des sources d'eau qui alimentent les zones rurales et les centres habités. Le renforcement de la gestion s'entend dans ce cas par des programmes de formation, des ateliers ou une assistance technique au niveau individuel, communautaire ou commercial en matière d'exploitation, d'administration et de maintenance. Il suit également la tendance des « projets à long terme », puisque la grande majorité de ces initiatives apparaissent sous la marque « projet ». Seules 4 initiatives sur 22 sont des initiatives de « gestion ».

En comparant les initiatives municipales des PMTR et les initiatives prioritaires des PATR, on observe des variations en termes de pondération des initiatives priorisées pour l'accès à l'eau. Les initiatives en faveur des infrastructures, qui passent de 75% à 42%, s'équilibrent avec celles en faveur de la protection et de la conservation des sources d'eau, qui passent de 12% à 42%. Alors que, les initiatives visant à renforcer la gestion ne varient quasiment pas, passant de 13% dans les PMTR à 16% dans les PATR (voir graphique 3 ci-dessous).

Graphique 3 : Initiatives d'accès à l'eau dans les municipalités du PDET



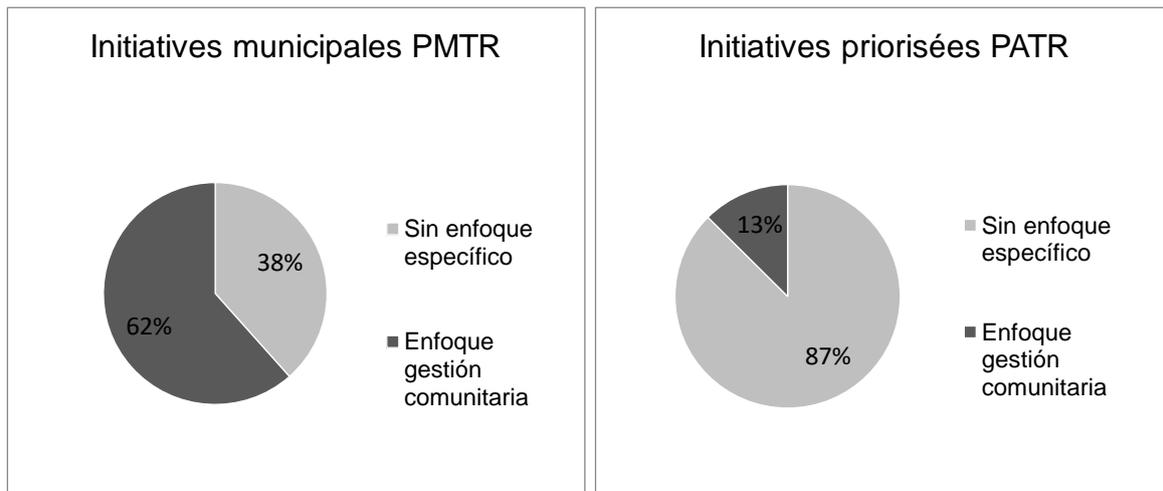
Source : *Élaboration propre basée sur les PATR et les PMTR (ART, 2020)*

La gestion communautaire de l'eau au centre des initiatives de développement territorial

La gestion communautaire apparaît comme le dénominateur commun, tant dans les diagnostics municipaux que dans les initiatives et propositions faites dans le cadre de l'accès à l'eau. Dans chacune des 749 initiatives municipales d'accès à l'eau, qu'il s'agisse d'initiatives d'infrastructure, de gestion ou de protection et de conservation des sources, l'approche de gestion communautaire est mentionnée, c'est-à-dire que les termes qui font référence à ce modèle de gestion ont été identifiés. Cela étant dit, on constate un manque de cohérence entre le niveau municipal et le niveau sous-régional, et les initiatives prioritaires des PATR ne reflètent pas les spécifications que l'on peut observer dans les initiatives municipales des PMTR en ce qui concerne l'approche privilégiée pour résoudre le problème de l'accès à l'eau dans les territoires.

La proportion d'initiatives municipales ayant une approche de gestion communautaire est presque cinq fois plus élevée que ce que l'on peut observer dans les initiatives prioritaires des PATR (voir graphique 4 ci-dessous). Cela pourrait s'expliquer par la nécessité de présenter des termes plus généraux et moins détaillés dans les PATR afin d'inclure toutes les municipalités. Toutefois, leur quasi-invisibilité dans les PATR est discutable, sachant qu'il existe une proportion significative d'initiatives avec une approche de gestion communautaire dans toutes les sous-régions et presque toutes les municipalités (seulement 5 municipalités sur 170 ne font pas de référence à la gestion communautaire de l'eau).

Graphique 4 : Gestion communautaire des initiatives dans le domaine de l'eau



Source : Élaboration propre basée sur les PATR et les PMTR (ART, 2020)

Les études de cas de trois sous-régions, Alto Patía Norte del Cauca, Sur del Tolima et Urabá Antioqueño, basées sur les informations et les données des PATR et des PMTR, illustrent cette tendance dans les zones rurales du PDET.

Alto Patía Norte del Cauca

La sous-région de l'Alto Patía Norte del Cauca dispose d'une grande richesse en ressources hydriques dans la majorité de ses 24 municipalités, cependant, il existe une forte contamination des sources et de fortes déficiences dans les infrastructures de service et de potabilisation de l'eau. Dans 23 de ses 24 municipalités, la gestion communautaire de l'eau est explicitement mentionnée dans la formulation des initiatives. Et sur les 99 initiatives municipales liées à l'accès à l'eau, 70 font référence au modèle de gestion communautaire de l'eau. Au niveau des infrastructures, il est fait référence à l'achèvement d'études de conception et à la construction ou l'amélioration d'aqueducs ruraux, collectifs, communautaires ou existants dans les zones rurales de 17 municipalités des départements de Cauca, Valle del Cauca et Nariño. Au niveau de la conservation des sources d'approvisionnement en eau, il est fait mention de la gestion de projets d'achat de terrains, de conservation et de reforestation pour la protection des sources d'eau qui alimentent les communautés ou les aqueducs ruraux, notamment dans les municipalités de Balboa (Cauca) et Mercaderes (Cauca). En ce qui concerne la mise en œuvre de programmes de

renforcement organisationnel et de formation communautaire, des initiatives ont été proposées visant à créer et/ou à renforcer au niveau technique et administratif les comités de gestion, les organisations de gestion, les leaders communautaires et les organisations communautaires pour le fonctionnement des services publics d'eau potable dans 12 municipalités des départements de Cauca, Valle del Cauca et Nariño.

Sur de Tolima

Dans la sous-région Sur de Tolima, malgré la richesse des ressources en eau de la région, le manque généralisé d'aqueducs et de systèmes d'égouts est un problème qui touche les zones rurales. À cela s'ajoute le fait que les municipalités ne disposent pas de systèmes adéquats pour la collecte des déchets, ni pour la gestion du bétail, ce qui exacerbe les problèmes sanitaires, la contamination, notamment des sources d'eau, et l'utilisation d'alternatives inappropriées et illégales. Pour remédier à cette situation, la priorité est donnée à la gestion communautaire dans les quatre municipalités par le biais d'initiatives pour la construction et l'amélioration des aqueducs dans les zones rurales, aqueducs communautaires ou de hameau, en précisant la localisation et le type d'intervention technique nécessaire.

Il existe 37 initiatives municipales pour l'accès à l'eau dans cette sous-région, dont 27 font référence à la gestion communautaire de l'eau. Par exemple, dans la municipalité de Chaparral, il est proposé, entre autres, la construction de stations de traitement d'eau potable pour les aqueducs des centres peuplés et l'amélioration des aqueducs ruraux et, en particulier, de l'aqueduc communautaire du district de Tuluni, afin d'augmenter sa capacité d'approvisionnement. Dans la commune d'Ataco, il est proposé de construire des stations de traitement pour les aqueducs des 10 hameaux. L'accent est également mis sur la conservation des sources d'eau et le renforcement de la gestion communautaire par la mise en œuvre de projets de protection et de conservation des zones d'approvisionnement en eau via la renaturation et la formation des communautés. Par exemple, dans la municipalité d'Ataco, il est demandé de reboiser et de former la communauté à l'entretien des sources d'eau des 104 villages de la municipalité, tandis que dans la municipalité de Planadas, il est demandé de reboiser la prise d'eau des aqueducs des villages de La Palmera et de San Pedro

dans le Resguardo de Nasa de Gaitania, en renforçant parallèlement la capacité organisationnelle, sociale, politique et économique des associations d'utilisateurs des aqueducs ruraux.

Urabá Antioqueño

Selon l'indice synthétique des conditions de vie (ISCV), 62,5 % de la population rurale dispersée de la sous-région PDET de l'Urabá Antioqueño sont en situation de pauvreté multidimensionnelle (IPM). L'assainissement est la principale privation : 96,2 % des ménages ruraux ne sont pas raccordés au réseau d'égouts et 88,7 % ne sont pas raccordés à un aqueduc. La source d'eau pour la consommation des ménages provient principalement de puits sans pompe ou de citernes, d'eau de pluie, de ruisseaux et de rivières. La plupart des ménages ruraux éliminent leurs excréments à l'air libre et, dans une moindre mesure, dans des fosses septiques. Ces initiatives affirment clairement la volonté de miser sur la gestion communautaire comme stratégie d'accès à l'eau. Sur les 42 initiatives municipales d'accès à l'eau, 35 sont engagées dans la gestion communautaire de l'eau.

Dans les 8 municipalités, la priorité est donnée à la construction ou à l'amélioration des aqueducs *veredales* et des aqueducs *multiveredales* afin d'alimenter en eau potable les foyers paysans et indigènes, ainsi qu'au renforcement des associations communautaires. Par exemple, il est proposé d'améliorer la distribution et l'extension des réseaux et des structures des stations de traitement dans 14 villages de la municipalité de Carepa et de construire des aqueducs pour l'accès à l'eau potable dans les villages de Guapa, Champita et dans les communautés indigènes de Peñita et Sadem de la municipalité de Chigorodó. Dans les municipalités de Mutatá et d'Apartadó, respectivement, il est nécessaire de former les communautés paysannes et indigènes situées proches des sources d'eau à l'administration des aqueducs construits, ainsi qu'à la gestion et à l'administration de l'aqueduc du noyau de Media Cuesta. À Apartadó, il est même précisé quelles communautés ont été affectées par le transfert de la gestion des aqueducs aux entreprises publiques d'Apartadó (EMPAPA). Dans la municipalité de Dabeiba, par exemple, l'une des propositions est de négocier avec la Corporation pour le développement durable d'Urabá (Corpouraba)

la concession d'eau privée qui sera administrée par les communautés, afin de garantir la consommation d'eau potable. Des stratégies ont également été conçues pour la conservation des sources d'eau communautaires, comme on peut le voir dans la municipalité de Turbo, où l'on espère dispenser une formation à la conservation et à la protection des sources d'eau, des forêts, de la faune et de la flore dans les communautés rurales et ethniques. Enfin, dans la municipalité de Necoclí, l'objectif est de délimiter des territoires de protection des sources d'eau afin d'en assurer la conservation.

Conclusion

Les PDET sont un processus de planification collective et non une imposition unilatérale du gouvernement, ni une politique de développement généralisée pour toutes les régions prioritaires. Les PDET ont été conçus comme des projets construits de manière participative avec les communautés qui bénéficieraient directement de l'accord final, soulignant qu'au centre de ces programmes devaient se trouver les milliers de citoyens qui réclament encore la possibilité de voir leurs besoins les plus élémentaires satisfaits, notamment celui de l'accès à l'eau. Depuis la publication du décret 893 de 2017 qui a réglementé leur élaboration, ces programmes représentent l'opportunité de fournir des biens et des services publics à 30% des territoires traditionnellement dépourvus de présence étatique et d'investissements privés en Colombie et où, en raison de la richesse qu'ils possèdent en ressources naturelles, peuvent être exploités par l'illégalité. Le gouvernement national, par le biais de l'Agence de rénovation territoriale (ART), a essayé avec ces programmes d'atteindre les municipalités les plus touchées par le conflit armé, en essayant d'encourager la participation citoyenne et la planification du développement dans les différents espaces du système démocratique, en promouvant des projets d'investissement social, économique et productif dans les territoires ruraux. Avec la culmination de l'élaboration des PDET en janvier 2019, un exercice démocratique a été réalisé qui en se poursuivant participerait à la construction de la paix en Colombie, impulserait le développement social, économique et productif des territoires ruraux, de l'économie paysanne et familiale, et contribuerait à inverser les causes qui ont donné lieu au long

conflit armé interne, pour enfin combler le fossé des inégalités entre les zones rurales et urbaines en Colombie.

Dans le domaine de l'accès à l'eau, ce chapitre souligne le besoin des communautés pour une gestion communautaire. Pris dans leur ensemble, les PATR et les PMTR représentent un indicateur significatif qui réaffirme la volonté des campagnes colombiennes de s'appuyer sur la gestion communautaire pour améliorer l'accès aux services d'eau potable et le développement rural. Ces documents, à travers les diagnostics et les initiatives, reflètent relativement bien les besoins des communes du PDET en matière d'accès à l'eau et, en particulier, quel type d'intervention est demandé.

Tout d'abord, dans l'analyse du diagnostic, le manque d'infrastructures pour l'approvisionnement en eau potable et les problèmes de déforestation et de contamination des sources d'eau sont mis en évidence. D'autre part, des problèmes de gestion des ressources en eau sont également constatés. A travers l'analyse des initiatives et en comparant les PATR avec les PMTR, il a été possible de vérifier l'adéquation entre le diagnostic et les solutions présentées en fonction des problèmes identifiés. Cependant, il a également été possible d'observer un réajustement dans la hiérarchisation des thèmes des PATR. On a vu, par exemple, comment la question de la protection et de la conservation des sources apparaît renforcée dans les PATR et comment la question des infrastructures perd du poids. Enfin, on constate l'omniprésence de l'approche communautaire de la gestion de l'eau dans les PDET. Bien qu'elle n'apparaisse pas de manière évidente dans les PATR - elle apparaît dans seulement 13% des initiatives prioritaires - son importance est significative dans les initiatives municipales, puisque 62% d'entre elles ont une approche de gestion communautaire. L'analyse de l'accès à l'eau dans les PATR et les PMTR montre clairement la volonté explicite des communautés du PDET de s'appuyer sur la gestion communautaire dans la mise en œuvre des initiatives proposées.

Reste à espérer que les propositions et les idées qui proviennent des communautés et qui sont établies dans les PCTR, les PMTR et les PATR seront considérées par les administrations municipales, qui devraient prendre en compte ces projets afin de les inclure dans les plans de développement municipaux. Le décret 893 du 28 mai 2017

établit que les PDET doivent être articulés avec le plan national de développement (PND), les plans d'aménagement du territoire (POT), les plans d'aménagement du territoire de base (PBOT) et les schémas d'aménagement du territoire (EOT) (Valencia Agudelo, 2019a). Bien que le gouvernement continue de vouloir « profiter des économies d'échelle et promouvoir la régionalisation » dans les zones rurales (DNP, 2019, p. 677), il convient de souligner l'évolution de sa position sur la gestion communautaire au cours des dernières années. Par exemple, le gouvernement reconnaît dans le Plan national de développement 2018-2022 « Pacte pour la Colombie, Pacte pour l'équité » présenté juste après l'élaboration des PDET que « la fourniture d'eau et d'assainissement de base dans les zones rurales a dans la gouvernance communautaire l'opportunité de combler les écarts nécessaires par rapport à la sphère urbaine » (DNP, 2019, p. 677). En outre, il est proposé de garantir la « gouvernance communautaire » par des mesures telles que l'assistance technique, la flexibilité des procédures ou le suivi différencié (*Ibid.*, p. 683).

Il est encourageant de penser que la prise en compte des conclusions des PDET ait conduit le gouvernement à présenter des objectifs et des mesures spécifiques axés sur la gestion communautaire de l'eau dans le PND 2018-2022. L'élan donné par les PDET et les premières mesures prises par le gouvernement pour reconnaître la gestion communautaire de l'eau peuvent être vus comme un premier pas afin de concrétiser les efforts déployés, en s'attaquant à la racine du problème. Toutefois, pour parler de « gouvernance communautaire » (DNP, 2019), il est nécessaire de reconnaître des droits et des devoirs en considérant une reconnaissance juridique spécifique. En ce sens, le programme *Agua al Campo* du ministère du Logement, de la Ville et du Territoire, chargé de suivre la mise en œuvre des initiatives en matière d'eau dans les 170 municipalités du PDET et les progrès en termes de normes, de réglementation et de politique publique dans le secteur de l'eau et de l'assainissement, pourrait être l'occasion de poursuivre le dialogue.

5. La résistance communautaire s'organise et se vit à plusieurs niveaux

Les institutions publiques et privées ont placé l'eau dans un cadre marchand. Il ne fait aucun doute que la tarification est essentielle au bon fonctionnement d'un système d'approvisionnement en eau, mais elle doit être équitable, ce qui signifie que les utilisateurs les plus riches et les plus importants paient davantage par unité et que les ménages les plus pauvres reçoivent un « minimum vital » gratuit ou subventionné. Malheureusement, ce n'est généralement pas le principe directeur qui est retenu. Au contraire, les décideurs politiques et les opérateurs privés se sont tournés définitivement vers le recouvrement intégral des coûts auprès de tous les utilisateurs (Koudstaal et al., 1992; Bakker, 2005), même si cela implique de nier les droits fondamentaux à l'eau. Cette nouvelle interprétation économique a profondément modifié l'ensemble du système de gestion de l'eau dans le monde. Ainsi, une vague de restructuration institutionnelle et économique s'est abattue sur une grande partie du monde. En commençant par l'Amérique latine, où les institutions publiques de l'eau ont été démantelées et remplacées par des acteurs privés qui, dans certains cas, gèrent des systèmes entiers et, dans d'autres, sont sous-traités pour la construction ou la perception des tarifs. En 2000, la première guerre mondiale de l'eau à Cochabamba¹⁶, en Bolivie, a été le cas le plus emblématique symbolisant la colère des couches les plus pauvres exclues des services d'eau parce qu'elles n'étaient pas en mesure de payer (Dargantes et al., 2012).

Les années qui ont suivi, ont été marquées par un vaste mouvement citoyen pour la justice liée à l'eau visant à défendre l'eau comme bien commun, à récupérer la gestion publique et à faire remonter le droit à l'eau et à l'assainissement aux Nations unies. Il a notamment été défini, via le comité des droits économiques, sociaux et

¹⁶ La première guerre mondiale de l'eau fait référence à une série de mobilisations qui ont eu lieu à Cochabamba entre janvier et avril 2000. De grandes manifestations ont été organisées par des syndicats et des associations paysannes en réponse à la la privatisation du système municipal d'approvisionnement en eau et à l'augmentation des prix appliqué par l'entreprise *Agua del Tunari*, filiale de l'entreprise américaine Bechtel. Le mouvement de contestation s'est terminé par l'annulation du contrat de concession. La couverture médiatique de ce conflit a fait de Cochabamba un symbole international de la résistance populaire contre les multinationales (De Gouvello & Fournier, 2002).

culturels (CESCR), rattaché au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH), que « le droit à l'eau consiste en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable pour les usages personnels et domestiques de chacun » (CESCR, 2002). Dans certains cas, ces efforts ont abouti à une remunicipalisation ou à d'autres formes de gestion locale. En Colombie, un mouvement national est né pour s'opposer à la législation sur la privatisation de l'eau et pour promouvoir un référendum national visant à obtenir un amendement constitutionnel qui garantirait la protection de l'eau en tant que bien commun et bien public. La campagne du référendum, « L'eau, un bien public » (*Agua bien público*), a été lancée le 27 avril 2005 par Ecofondo, une organisation non gouvernementale, et comprenait trois phases : recherche, diffusion, organisation et mobilisation (Salazar Restrepo, 2018). Ecofondo soulignait notamment l'existence d'aqueducs communautaires fournissant 15% de l'eau à la population colombienne et la menace pesant sur le droit humain à l'eau en raison des suspensions et des déconnexions du service d'eau ou de la privatisation (Mira, 2006). Cette mobilisation a été le début d'une convergence et d'un débat national sans précédent en Colombie pour discuter des conflits environnementaux liés à la gestion et à la conservation de l'eau. Plus de deux millions de Colombiens ont signé des pétitions en faveur du référendum, mais plusieurs de ses éléments les plus importants, dont la reconnaissance du droit à l'eau, ont été supprimés par l'Assemblée nationale (Villada Ríos, 2012). Cette campagne spécifique aura connu des succès et des échecs. Mais une chose est sûre, elle aura mis en évidence les synergies entre les mouvements citoyens de défense de l'eau et la gestion communautaire locale. Les communautés de l'eau ont notamment joué un rôle essentiel dans la collecte des signatures, démontrant ainsi leur capacité de mobilisation. Le réseau décentralisé des organisations communautaires en est sorti renforcé.

J'ai pris la mesure, dans les chapitres précédents, du contexte hostile dans lequel évolue la gestion communautaire de l'eau en Colombie. J'ai abordé l'évolution de la gestion publique de l'eau et des exemples de cas dans la municipalité de Barbosa où l'État pouvait être vu comme une menace, ainsi que le besoin de reconnaissance et de considération éclairé par les initiatives de gestion communautaire dans le cadre des programmes de développement territorial (PDET). Je vais à présent me pencher sur le mouvement de résistance qui en résulte et tenter de saisir les bases sur

lesquelles il se construit, ainsi que les pratiques qui lui donne forme. « Résister, c'est ainsi mettre en pratique une forme d'opposition au pouvoir en place, au pouvoir dominant ou hégémonique » (Meudec, 2017). David Vallat explique à propos du bien commun « connaissance » que la menace constante qui pèse sur les ressources communes est l'appropriation privative, ce qui explique « des mouvements de résistance à cette appropriation privative (...). » (Vallat in (Farinet (dir.) et al., 2018, p. 260). Dans le cas quelque peu différent des communautés de l'eau, l'idée est de savoir comment se traduit concrètement leur résistance face à la menace que représente la privatisation, mais surtout comme on a pu le voir, face à la municipalisation des ressources en eau.

A cet égard, un certain nombre de pratiques sont mises en place pour assurer leur reproduction sociale, telles que des formes organisées de plaidoyer ou de mise en réseaux. Toutefois, la résistance puise également ses forces dans les pratiques quotidiennes, avec l'organisation du travail collectif, les processus de « communautarisation foncière » ou l'adoption de nouvelles pratiques financières. Avant d'entamer l'analyse de ces nouvelles pratiques, lesquelles sont au centre de ce travail, et de tenter d'en saisir toutes les subtilités, il est nécessaire de se pencher sur les caractéristiques du mouvement de résistance de la gestion communautaire de l'eau et sa proposition plus large de changement socioéconomique. Celles-ci constituent à mon sens l'une des clés d'interprétation du processus de financiarisation communautaire que je traiterai dans la troisième partie de ce travail.

« Idéologie communautaire » et émancipation

Le travail réalisé au sein de la corporation Penca de Sábila m'a aidé à identifier une série de principes qui permettent aujourd'hui de faire le lien avec l'économie sociale et solidaire et de mieux saisir ce mouvement de résistance. Au sein des comités d'aqueduc, la communication est un principe démocratique fondamental basé sur l'écoute, la libre expression et les droits et responsabilités de chaque membre, facilité par l'accès à l'information via la radio, la presse, internet ou le téléphone. J'ai également compris que le sens de la citoyenneté et la participation de toutes les parties de la population sont encouragés. Par exemple, les jeunes sont impliqués dans

la protection de l'environnement et la reforestation, ce qui rend envisageable la reprise de la gestion des aqueducs par les générations futures. Leur engagement stimule un esprit général de coopération et de solidarité et une meilleure compréhension par les citoyens des lois et des ordonnances municipales qui ont une incidence sur l'accès à l'eau. L'emphase est mise sur les actions collectives pour maintenir le système d'eau et prendre soin des bassins versants, ainsi que des actions pour résister à la privatisation et promouvoir le droit humain à l'eau. Par ailleurs, le leadership démocratique apparaît comme une valeur fondamentale. Enfin, comme nous allons le voir, les efforts de coordination ont intentionnellement rassemblé des communautés de tout le pays et au sein d'organismes locaux, régionaux et départementaux, afin que le mouvement des aqueducs communautaires puisse unir ses efforts et avoir un plus grand impact.

Dans la municipalité de Girardota, Raul et Carlos, respectivement le président et le trésorier de l'association Juan Cojo, composée de 950 membres (familles) et représentée par 52 délégués à l'assemblée restreinte, évoque une « idéologie communautaire ». Lors de notre rencontre, ceux-ci se prononcent sur les changements observés ces dernières années au sein de leur communauté, sur leurs craintes et les options qu'ils ont de préserver leur modèle de gestion. Comme déjà évoqué dans la méthodologie, les deux membres de l'association Juan Cojo me font part de leur désarroi de devoir fonctionner pratiquement comme un prestataire de services publics « classique » et de voir la participation des membres décroître. Les avis divergent quelque peu entre mes deux interlocuteurs et laissent transparaître leurs différences, notamment en termes d'activité professionnelle. L'un est, selon ses dires, « entrepreneur » et l'autre travailleur agricole. D'un côté, Carlos estime que c'est négatif pour l'aspect associatif, mais de l'autre, il y voit du positif puisque cela prouve que tout fonctionne bien et qu'il y a de la confiance parmi les membres. « Les lois font changer les choses. On se doit d'être compétitifs et s'il faut remplir des normes pour survivre, alors on tente de le faire », s'explique Carlos. Raul nuance les propos de ce dernier. Il estime qu'il est fondamental que la communauté participe afin de pouvoir défendre l'association face aux politiques de privatisation au niveau national et international. A ce niveau, l'assemblée générale est la seule qui puisse agir face aux menaces, assure-t-il. « On a besoin de la participation de tous les membres ! ». Il regrette que l'« idéologie communautaire » soit en train de se perdre. Il poursuit :

« les usagers nous voient comme une entreprise publique. Alors oui, nous remplissons pratiquement entièrement tous les points stipulés par la loi 142. Nous sommes devenus compétitifs au même titre qu'une entreprise. Mais que va-t-il advenir de l'aspect social ? Comment va-t-on modifier nos statuts ? On ne sait pas si l'idéologie communautaire va disparaître ou dans combien de temps.»

Étant donné que ce terme d'idéologie communautaire, souvent utilisé par les communautés, est pour moi relativement abstrait, j'en profite pour poser la question : « à quoi est-ce qu'elle fait référence cette idéologie communautaire ? » La réponse hésitante de Raul est pourtant claire, « c'est de l'économie solidaire... participative... collaborative. » Je ne peux ici m'empêcher de faire le lien avec la définition de l'économie collaborative et du partage de David Vallat qui mobilise justement Ostrom et la gestion des ressources communes. Ce dernier la présente comme une alternative au dualisme État-marché. Il explique que l'économie collaborative trouve ses origines dans :

« une organisation plus verticale, plus traditionnelle mais qui redéfinit ses valeurs et son modèle d'affaires pour intégrer la coopération et la collaboration dans ses objectifs stratégiques ou son mode d'organisation » (Farinet (dir.) et al., 2018, p. 252).

Il ajoute que :

« l'économie collaborative, l'économie du partage, par ses valeurs (ouverture, collaboration, égalité, *empowerment*, réciprocité) serait à même de proposer une alternative d'autant plus crédible au capitalisme (selon les tenants de ce mouvement) qu'elle aborde le changement de façon pragmatique en tenant compte d'un contexte bien réel : de crise économique, de crise écologique, de révolution technologique réduisant immensément les coûts marginaux et facilitant les échanges et la structuration de communautés (...) » (*Ibid.*, p.250).

Et qu'elle « semble offrir une troisième voie entre l'État et le marché, celle des communaux collaboratifs (Rifkin, 2014) qui, visant à produire, innover, gérer en

commun sont fondés sur l'intérêt de la communauté (économie pris dans son sens substantif) plutôt que sur la seule satisfaction des désirs individuels (économie pris dans son sens formel) » (*Ibid.*, p.258).

Dans leur constitution, les associations de l'eau ne font pas référence au « capital » mais au « patrimoine » et sont composées d'associés qui ont des droits et des devoirs, tels que les principes et pratiques proposés par Ostrom & Baechler (2010), et non de simples clients. Les décisions sont prises selon un système de quorum et de scrutin majoritaire ou repose sur des délibérations de la communauté (Salazar Restrepo, 2011), s'alignant ainsi sur les principes de l'économie sociale et solidaire qui visent notamment « un fonctionnement collectif basé sur l'égalité de vote entre les membres (selon le principe : une personne = une voix) » (Laville, 2011, p. 103). Par ailleurs, les systèmes d'adduction et de traitement de l'eau mis en place utilisent des technologies alternatives respectueuses de l'environnement, la protection des sources d'eau apparaissant aujourd'hui comme une priorité pour ce modèle de gestion. Enfin, l'offre est axée sur les besoins des communautés et des tarifs relativement bas sont appliqués (Gómez Bustos, 2012). Il faut savoir que pour les populations rurales et défavorisées, la gestion communautaire représente souvent l'unique possibilité d'avoir accès à l'eau. A noter que la majorité des organisations facturent leur service sur la base des coûts d'entretien, qui varient entre 1 et 3 USD par mois. A titre d'exemple, le tableau ci-dessous informe des tarifs appliqués par l'association Juan Cojo de Girardota, en fonction des strates socioéconomiques et qui prévoit à partir d'un certain nombre de mètres cubes un paiement supplémentaire (moins cher 3 USD, plus cher 10 USD).

ESTRATO	CARGO BÁSICO	CONSUMO ADICIONAL
1	\$ 11.607	\$ 1.094
2	\$ 20.313	\$ 1.252
FINCAS 1	\$ 29.397	\$ 1.407
FINCAS 2	\$ 35.535	\$ 1.565
COMERCIAL	\$ 23.260	\$ 1.252
RECONEXIÓN	\$ 34.110	

CDT. 3...

Cobro Bacterias

Tableau des tarifs appliqués par l'association Juan Cojo de Girardota, 2018 (source : Brendan Ecuyer)

Hillenkamp note que dans le cadre des nouvelles pensées critiques, « l'économie solidaire se distingue par l'attention portée aux processus d'émancipation, à des sujets pouvant être marginaux (...) et non nécessairement organisés, à la fragilité des mobilisations et à leur complexité » (Hillenkamp in Farinet (dir.) et al., 2018, p. 285). Il devient alors possible de concevoir le mouvement de résistance des associations de l'eau comme un mouvement d'émancipation qui permet de tenir compte des inégalités de reconnaissance, de distribution ou de représentation (Fraser in Hillenkamp & Laville (dir.), 2013, p. 52). Le fait de resituer le mouvement de résistance communautaire de l'eau, d'une part, comme porteur d'une « idéologie communautaire » ancrée dans l'économie sociale et solidaire et d'autre part, participant de manière plus large à un processus d'émancipation me permet de donner un sens aux pratiques des associations de l'eau que j'analyserai dans les pages qui vont suivre. Voyons maintenant comment se matérialise ce mouvement de résistance.

Le plaidoyer et le travail en réseau

Les communautés de l'eau ont su rompre avec leur confinement au fil des années et se sont organisées en réseau – un réseau articulé qui s'étend aujourd'hui sur tout le territoire colombien. Chaque région compte une organisation faîtière regroupant de

nombreux aqueducs communautaires. Ces organisations régionales sont ensuite représentées au niveau national via le réseau national des aqueducs communautaires (*Red nacional de acueductos comunitarios*). Parallèlement, des ONG locales gravitent autour de ces organisations effectuant un travail de plaidoyer et de représentation auprès du gouvernement colombien, des organisations internationales et d'autres entités étrangères.

En novembre 2018, j'assiste à la rencontre nationale organisée par le réseau national des aqueducs communautaires, à Iza dans le département de Boyacá. De la côte caraïbe aux Andes, en passant par la région des plaines (Los Llanos), des représentants d'organisations de l'eau affluent de tout le pays. Des présentations de différentes organisations se succèdent sur plusieurs jours. Des travaux de groupe sont organisés, pour connaître les différentes problématiques régionales, ainsi que des ateliers plus techniques, comme les traitements de potabilisation, par exemple. J'y découvre la grande diversité des pratiques qui compose la gestion communautaire de l'eau en Colombie. Dans les biotopes néotropicaux d'altitude (los páramos) de la cordillère des Andes, les systèmes d'adduction puisent l'eau des sources de montagne et la chloration de l'eau s'effectue pratiquement à la sortie de celles-ci. Dans les plaines orientales (Llanos orientales), il est impensable de centraliser la potabilisation de l'eau, ainsi chaque famille dispose d'un filtre individuel. Dans les Caraïbes, où l'eau provient d'aquifères, ce sont des systèmes de pompages ou de puits qui sont installés pour s'approvisionner en eau et le problème le plus grave n'est pas la contamination de l'eau par les métaux lourds mais celui des déchets solides. Ainsi, les problématiques rencontrées ne sont pas les mêmes partout. Entre les différentes activités organisées tout au long de la rencontre nationale, chaque organisation a la possibilité de présenter un petit stand, comme illustré sur la photo ci-dessous, pour expliquer son travail et partager les solutions et autres innovations élaborées afin de surmonter leurs problématiques respectives.



Stand tenu par une association lors de la rencontre nationale des aqueducs communautaires en 2018 à Iza dans le département de Boyacá (source : Brendan Ecuyer)

Malgré leurs différences, toutes les communautés s'accordent à dire, par exemple, que l'élevage de bétail et l'agriculture dans les zones de sources d'eau, ainsi que l'exploitation minière mal gérée sont un problème pour la survie de leurs aqueducs. Toutes partagent également les mêmes craintes liées aux politiques publiques qui propose la gestion corporative du service d'approvisionnement en eau, ainsi que la même volonté de s'unir pour y faire face. Effectivement, au-delà du partage d'expériences entre communautés sur les différentes techniques d'approvisionnement en eau et les diverses problématiques liées à sa gestion, c'est un véritable mouvement social qui se réunit, lequel partage bien plus qu'un modèle de gouvernance commun. Cette rencontre, est avant tout destinée à organiser la résistance de la gestion communautaire de l'eau sur le plan politique et juridique, donnant lieu à des travaux de groupe parfois intenses, marqués par des discussions enflammées, la résistance comportant également ses divergences et ses particularités.

Depuis 2006 déjà, les aqueducs communautaires de différentes régions du pays se réunissent pour analyser le contexte national en termes de politique et de cadre juridique, afin de construire, à partir d'une réflexion alternative et collective, des propositions politiques et réglementaires cherchant un traitement adéquat par le système étatique. Les espaces d'articulation entre les communautés de l'eau sont

parrainés dès le début par les organisations environnementales faisant partie de la faîtière non gouvernementale Ecofondo (Salazar, 2018). Une première réunion a lieu cette année-là dans le département d'Antioquia, avec comme invité spécial Oscar Olivera Foronda de la Coordination nationale de défense de l'eau et de la vie de Cochabamba (Bolivie). Ce dernier conclut en ces termes :

« Je crois qu'une question très importante est que nous devons obtenir la reconnaissance, un camarade a dit il y a quelque temps qu'en Colombie, ceux qui sont au pouvoir ne nous voient pas, c'est comme si nous n'existions pas, et c'est vrai Quand existons-nous pour ceux qui sont au pouvoir ? Camarades, je dis que nous n'avons que deux occasions d'exister pour ceux qui sont au pouvoir : lorsqu'il y a des élections et que nous devons être taxés. Après cela, nous n'existons pas, ils nous ignorent, ils prennent des mesures sans nous consulter, mais alors nous devons nous organiser et nous mobiliser pour dire que nous sommes là, les systèmes d'eau communautaires, que nous sommes prêts à nous défendre et que nous voulons la reconnaissance de l'État, un soutien, une assistance, une subvention de l'État, mais sans perdre notre autonomie » (Olivera, 2006, p. 3).

En septembre de la même année, la ville de Bogotá est choisie pour organiser la première rencontre nationale des aqueducs communautaires, rassemblant plus de 200 délégués de tout le pays.

En 2008, la publication du décret réglementant les plans départementaux de l'eau (PDA) par le gouvernement national va générer un véritable processus de résistance des aqueducs communautaires au niveau local. Ces derniers vont alors participer aux sessions des conseils municipaux en s'opposant à l'approbation de cette politique et en exigeant son rejet par les organes politiques de représentation locale, en invoquant comme facteurs aggravants la perte d'autonomie des municipalités en matière économique et administrative, ainsi que le risque imminent de rachat ou de liquidation des systèmes d'eau communautaires (Salazar, 2018). Les actions de résistance consistent également en l'organisation de vastes forums de discussion sur le caractère inapproprié de la politique nationale et la nécessité de construire des propositions alternatives pour contrecarrer ses effets, de sorte que les communautés

insistent sur la nécessité de s'articuler à travers des processus associatifs pour influencer collectivement les décisions politiques. Ils décident donc de reproduire les modèles d'organisation de second niveau existants afin de se rendre visibles en tant que syndicat, en construisant de manière participative des projets d'accords d'initiative populaire dont le contenu va à l'encontre des orientations de la politique nationale. Ceci donne lieu à la proposition de politiques publiques participatives avec une approche basée sur les droits (Salazar, 2018).

« Notre propre loi »

Le dialogue communautaire met notamment en évidence la nécessité d'analyser la loi 142 de 1994 et de travailler sur une loi alternative qui garantirait aux aqueducs leur forme d'autonomie et d'autogestion. La troisième rencontre nationale, qui a lieu dans la ville de Carthagène en août 2011, marquera un tournant pour la mobilisation des communautés de l'eau. Lors de cette rencontre, à laquelle se joignent de nouveaux réseaux situés dans le département de Bolivar et les mouvements communautaires de Santander et de Meta, les parties prenantes s'engagent à construire leur propre loi d'initiative populaire, en promouvant le parallélisme public-communautaire. Ce sera également l'occasion de rappeler les objectifs et les accords conclus lors des dialogues précédents et de réitérer que la gestion communautaire est :

« (...) un héritage qui s'est transmis de génération en génération, consolidant et défendant l'identité de nos communautés dans un contexte de mondialisation économique et d'homogénéisation culturelle » (Red Nacional de Acueductos Comunitarios, 2011b).

Soutenue par le réseau Vie (Red Vida) et la Plateforme pour les accords publics-communautaires des Amériques, la rencontre aura ainsi inclus dans l'agenda thématique une proposition méthodologique pour la construction d'une loi « sur mesure ». La *Ley propia*, traduction de « propre loi » ne signifie pas tellement que les communautés de l'eau veuillent faire leur propre loi mais qu'elles veulent avoir des droits et des devoirs qui leurs sont adaptés. Les organisations réunies à Carthagène

invoquent les raisons suivantes pour la création de cette loi (Red Nacional de Acueductos Comunitarios, 2011a) :

- Il est nécessaire de rendre visible au niveau national la gestion publique et communautaire de l'eau, qui est antérieure à la loi 142/94.
- Le développement social, communautaire, public et participatif des communautés organisées doit être inscrit dans une loi.
- Il est nécessaire de préciser les autorités auxquelles sont soumises les communautés organisées.
- Il est essentiel d'engager l'État à tous les niveaux à allouer des ressources pour le renforcement des communautés.
- La loi ne doit pas seulement traiter de la fourniture de services publics domestiques d'eau, mais aussi d'autres aspects tels que les questions communautaires et environnementales.
- La loi devrait créer des espaces de dialogue entre les entités étatiques et les communautés organisées.
- Elle doit prévoir un modèle de partenariat public-état-public-communauté.
- Elle doit développer des systèmes de tarification en fonction de la capacité de paiement des bénéficiaires et des conditions géographiques, culturelles et techniques des localités.

A ce titre, Maya Pinzón, représentante du réseau territorial des aqueducs communautaires de Bogotá, explique dans un article du journal El Espectador (2017) que :

« La façon dont nous gérons les ressources n'est pas d'imposer une redevance, mais de convenir entre voisins du montant que nous pouvons donner pour maintenir l'aqueduc en fonctionnement et pour réaliser les investissements nécessaires au maintien ou à l'amélioration du service. »

L'initiative législative populaire pour le droit à l'autogestion communautaire (*Ley Propia*) sera finalement élaborée par le Réseau national des aqueducs communautaires avec son comité de soutien composé d'organisations communautaires d'aqueducs, dont les faïtières régionales : le réseau territorial des

aqueducs communautaires de Bogota et Cundinamarca (RETACO), la Fédération de second niveau des aqueducs communautaires ruraux du Valle del Cauca (FECOSER) et l'association départemental des aqueducs communautaires d'Antioquia (ADACA), ainsi que des entités non gouvernementales telles que Censat Agua Viva, Enda Amérique latine, l'institut Mayor Campesino, la Fondation Suyusama et la Corporation Penca de Sábila. Elle sera présentée fin 2017. Malheureusement, elle n'aboutira pas.

Bibiana Salazar, alors juriste de la corporation Penca, qui a participé à l'élaboration de cette loi affirme que celle-ci :

« (...) se présente comme une proposition de résistance à la vision hégémonique des pouvoirs étatiques chargés de déterminer leurs possibilités d'existence, de survie ou de transformation, sous la perception consciente et permanente du pouvoir que les institutions ont exercé de manière coercitive pour les dépouiller de la gestion de l'eau » (Salazar, 2018).

Et d'ajouter que le réseau a constamment utilisé le discours des droits de l'homme, en soulignant entre autres le droit à l'eau, pour exposer ses demandes ou revendications contre le pouvoir de l'État, en brandissant comme caractéristiques des communautés organisées, l'accès et le contrôle de l'eau comme « armes de guerre » (Salazar, 2018), faisant ainsi écho à Boelens (2011) qui décrit l'accès et le contrôle de l'eau comme « armes de résistance et instruments d'autogestion et d'autonomie » pour faire face aux politiques de privatisation et aux cadres réglementaires (Boelens, 2011, p. 690). En ce sens, les rapports entre l'État et les communautés autogérées, omniprésents dans ce travail, apparaissent comme primordiales pour que ce dernier soit en mesure de garantir le droit à l'eau, comme l'exigent désormais les Nations unies, qui reconnaissent, à travers la résolution de son assemblée générale du 28 juillet 2010, l'accès à une eau de qualité et à des installations sanitaires comme un droit humain (UN, 2010).

La *Ley propia* propose justement une série d'articles qui visent une coopération harmonieuse entre les communautés organisées et l'État en mettant ce dernier face à ses responsabilités. Par exemple, l'article 8.2 de la *Ley propia* définit la coresponsabilité comme la concomitance d'acteurs et d'actions conduisant à garantir

et à auto-garantir progressivement l'accès à l'eau potable et/ou l'assainissement de base pour les usages personnels, domestiques et collectifs, de manière continue, acceptable et économiquement abordable. L'article 8.6, lui, précise les principes du cofinancement :

« Les entités nationales, départementales, régionales, de district et municipales cofinanceront et exécuteront, par le biais d'accords publics-communautaires et/ou communautaires-communautaires avec les communautés organisées, des projets visant à garantir l'accès et la fourniture d'eau pour la consommation humaine et/ou l'assainissement de base, l'irrigation, le drainage, la protection des terrains où se trouvent les sources d'eau, la défense contre les inondations, la régulation des cours d'eau et la légalisation des terrains destinés à la protection des sources d'eau et la constitution de servitudes (droit de conduite ou droit de passage de canalisations) » (Red Nacional de Acueductos Comunitarios, 2017, p. 61).

L'article 8.5 évoque la coordination institutionnel et communautaire :

« Les entités nationales, départementales, de district et municipales coordonnent, promeuvent et encouragent la participation des communautés organisées qui fournissent des services d'eau et/ou d'assainissement de base, dans le but d'exécuter des travaux et des projets, en respectant leur autonomie sans interférer dans leurs systèmes organisationnels » (Red Nacional de Acueductos Comunitarios, 2017, p. 60).

Concernant la politique publique municipal pour la gestion de l'eau, l'article 20 stipule que :

« Chaque municipalité et district disposera d'une politique publique de gestion de l'eau, dont le processus d'élaboration et d'approbation sera participatif. Sa conception doit inclure une phase de diagnostic, de définition, de mise en œuvre et d'évaluation avec la participation active des organisations communautaires de gestion de l'eau, intégrer un programme et un plan de renforcement, articuler de manière cohérente et harmonieuse les instruments de planification

environnementale et d'aménagement du territoire, et créer un espace de consultation et de décision sur l'utilisation de l'eau dans la localité » (Red Nacional de Acueductos Comunitarios, 2017, p. 69).

Enfin, l'article 21 fait référence à l'accord public-communautaire comme un instrument de liaison entre le capital public et le capital communautaire, et encourage sa matérialisation par des contrats de soutien, des accords de solidarité, des contrats inter-administratifs et des accords spéciaux de coopération.

Le rôle des réseaux intercommunautaires

Comme je l'ai montré dans le cadre de la proposition de loi, les communautés de l'eau sont de plus en plus incluses dans les processus multi-niveaux et sont donc encouragées à s'organiser aux niveaux supérieurs de la gouvernance par des stratégies de *scaling-up*, sous la forme de réseaux intercommunautaires ou de partenariats public-communautaire (Boelens, 2008; Dedeurwaerdere, 2005). La deuxième rencontre nationale des aqueducs communautaires qui s'est tenue dans la municipalité de Buga (Valle del Cauca) en décembre 2010, avec la participation d'organisations des départements de Nariño, Cauca, Risaralda, Tolima, Valle del Cauca, Cundinamarca et Antioquia, a rendu visible ces processus intercommunautaires de second niveau tels que FECOSER, RETACO et ADACA, qui ont déclaré conjointement être des défenseurs de l'eau, ont rejeté les stratégies de privatisation et de marchandisation de la ressource en eau et ont conclu par l'engagement de travailler en réseau, en respectant l'autonomie de chaque processus et en assumant la défense des contenus du référendum populaire (Red Nacional de Acueductos Comunitarios, 2010).

Emilie Dupuits & Andrea Bernal (2015) questionnent le rôle des réseaux intercommunautaires dans la gouvernance multi-niveaux de l'eau. Elles montrent comment les organisations de base en Colombie (JAC, associations d'usagers, APC et communautés non organisées) augmentent leur participation dans différentes associations de second niveau exerçant une influence régionale. Certaines de ces organisations, comme AMAC (Dosquebradas), ADACA, AQUACOL (association

d'aqueducs communautaires de Colombie), COOPESAN (Norte del Cauca), FACORIS (Risaralda) ou FECOSER, sont régies par leurs propres statuts et ont atteint un statut légal. Après des tentatives successives de travailler ensemble dans un réseau national, ces associations de second niveau ont créé la Confédération nationale des approvisionnements en eau en milieu rural en février 2015, atteignant une influence significative auprès des autorités gouvernementales nationales.

Ces associations ont été reconnues comme une alternative pour fournir un soutien technique et une autonomisation au niveau communautaire dans le cadre de la politique publique nationale d'accès à l'eau et à l'assainissement. Cependant, tous les membres du réseau ne sont pas égaux en termes de pouvoir et de capacités, ce qui conduit à un processus d'intégration complexe. Dupuits et Bernal (2015) se penchent notamment sur le cas de l'association d'aqueducs communautaires de Colombie (AQUACOL), créée en 2001. AQUACOL est un membre particulièrement puissant parmi ces réseaux intercommunautaires, partenaire d'une trentaine d'organisations de base ayant un impact direct sur plus de 70'000 habitants situés dans les départements du Valle del Cauca, Cauca, Caldas, Risaralda et Nariño, localisés dans le sud de la Colombie. AQUACOL est née d'une initiative communautaire visant à partager les expériences et les solutions en matière d'approvisionnement en eau à l'échelle locale. En effet, certains dirigeants communautaires connaissaient l'existence d'associations communautaires de gestion de l'eau au Honduras et aux États-Unis, organisées pour répondre aux besoins communs d'assistance technique et se soutenir mutuellement, et ont alors aspiré à répondre à cette initiative. AQUACOL est officiellement reconnu comme une association par le gouvernement colombien, et son principal organe de décision est l'assemblée générale ou assemblée annuelle des membres. Le réseau est représenté par son directeur général, qui partage les responsabilités de gestion avec le conseil d'administration. Les opérations locales sont déployées par des délégués dans chaque département. Les institutions publiques ou d'autres types d'organisations ne peuvent pas devenir membres. AQUACOL perçoit une cotisation volontaire de ses membres pour les opérations de base, mais certains membres contribuent également à payer certaines dépenses (Rojas et al., 2011).



Atelier organisé par la corporation Penca de Sábila dans la municipalité de Jardin, dans le département d'Antioquia en 2018. Les avantages de l'adhésion à l'association départementale ADACA ont été longuement traités ce jour-là avec les représentants des associations présents (source: Brendan Ecuyer)

Dans le département d'Antioquia, l'association départementale des aqueducs communautaires d'Antioquia (ADACA) se concentre sur les politiques de l'eau à l'échelle du département. Elle a été légitimement constituée le 21 août 2010, intégrant à sa création, l'association des aqueducs communautaires de Girardota, celle intégrée par les organisations d'Envigado, l'Association des Aqueducs de la municipalité de l'Estrella et Copacabana et Asopromisan (association des aqueducs d'El Santuario), qui articule le travail collectif réalisé sans être formellement associée. ADACA trouve parfois un écho favorable du côté des autorités. Dans la municipalité de Girardota mais cette fois auprès des autorités municipales, je constate qu'il existe des exemples de collaboration possible. Le conseil municipal a adopté une ordonnance dans ce sens (Villada Ríos, 2012), en vertu de laquelle la politique publique consiste à renforcer les organisations communautaires qui fournissent des services d'eau et d'égouts et à travailler en collaboration avec ces comités locaux de l'eau, notamment en mettant en place une équipe technique permanente chargée de concevoir et de mettre en œuvre en coopération un plan opérationnel annuel.

En février 2020, je rencontre la personne chargée de suivre les associations communautaires au sein de la municipalité de Girardota. Il m'explique d'emblée que « l'accompagnement et la formation avec les aqueducs doivent être constants », c'est pourquoi la municipalité est présente sur le terrain et à l'écoute des besoins des communautés. Même si celle-ci semble être à la pointe en matière de suivi et soutien de la gestion communautaire – les autres municipalités rencontrées ne comptent sur aucun programme de suivi – certains commentaires laissent toutefois penser que la volonté d'accompagnement n'est pas vraiment là. Il confie en fin d'entretien que :

« Avec les aqueducs communautaires, un accompagnement est nécessaire pour l'opération. Par exemple, ils ne savent pas comment manipuler les réducteurs de pression. La mise à disposition sous opération, signifie que si les règles ne sont pas respectées, la gestion peut être confiée à une autre communauté ou à une entreprise, auquel cas ce serait idéal. Avec un gérant d'entreprise, ce serait plus efficient et nous n'aurions pas à perdre du temps avec l'accompagnement. »

Comme à Girardota, d'autres associations d'aqueducs ont également cherché à obtenir le soutien des municipalités mais sans succès. Les défis sont de taille : « il s'agit de continuer à faire pression par tous les moyens au niveau municipal, départemental et national pour obtenir une reconnaissance officielle et le soutien au niveau local », conclut le fonctionnaire, sans trop de conviction.

La résistance au quotidien

Bien que la résistance des communautés locales n'ait rien de nouveau, il convient d'en distinguer les différentes formes afin de pouvoir en identifier de nouvelles. La résistance des aqueducs communautaires, par exemple, ne se cantonne pas à leur engagement politique et aux actions de plaidoyer articulées à différents niveaux. Comme le dit à juste titre Marie Meudec (2017), aborder la notion de résistance en sciences sociales, c'est penser à ses diverses formes – exceptionnelles ou ordinaires – selon les contextes. C'est se pencher aussi sur ses formes invisibilisées et quotidiennes, sur ses conditions de possibilité et sur le nécessaire décentrement de

la pensée de la résistance. Dans son livre, *Weapons of the weak. Everyday forms of peasant resistance*, James C. Scott (1985) s'interroge sur la résistance paysanne pacifique, tout en explorant le débat sur l'hégémonie et la fausse conscience. A travers sa recherche anthropologique au sein de familles paysannes réalisée entre 1968 et 1980, à Sedaka, « nom d'emprunt » donné à un petit village situé en Malaisie. La résistance masquée est notamment comprise, en même temps, comme une manière de se rebeller contre le système et un besoin de survivre en son sein. L'auteur y explique que, si les idées hégémoniques résultent de conflits et sont continuellement reconstruites, la résistance, elle, naît bien plus des expériences quotidiennes que d'une conscience révolutionnaire. C'est cette résistance quotidienne des associations communautaires de l'eau que je souhaite mettre en évidence ici.

Le convite et la réciprocité comme fondements de la résistance communautaire

L'association des usagers de l'aqueduc El Platanito (*parte baja*), située dans la municipalité de Barbosa, évolue dans une ambiance plus apaisée que les associations voisines présentées dans le chapitre 3. Yuliana Bustamante, jeune agricultrice représentante de cette association fondée en 1985 et formalisée en 1995, insiste sur le fait que si la cohésion et les dynamiques de participation au sein de l'association sont bonnes, c'est en grande partie grâce à l'engagement bénévoles de ses membres. Elle-même assume le rôle de secrétaire de manière bénévole et se dit très engagée avec « la cause » (communautaire). Inutile de préciser que dans les faits, les dynamiques internes sont bien plus contrastées, à l'instar des conflits autour des pratiques financières évoqués dans le chapitre méthodologique. D'ailleurs, l'association, qui compte un plombier salarié et une trésorière rémunérée en contrat de prestation, a mis en place une assemblée de délégués, composées de 62 délégués qui représentent 12 secteurs auto-définis, afin d'améliorer le fonctionnement de l'association qui peinait à réunir une assemblée générale. Contrairement à ce que Yuliana raconte, la participation semble poser des problèmes. Le soutien de la municipalité, elle préfère ne pas trop en parler. Le seul soutien dont elle se souvient est la modeste contribution pour la construction de la station de traitement, il y a de cela quelques années déjà. Elle relève surtout la méfiance de la communauté à l'égard du « soutien » de la municipalité par le biais du prêt à usage (*comodato*). En effet, la

communauté se méfie des intentions de la municipalité de vouloir reprendre par la suite le contrôle des infrastructures dans lesquelles elle a investi. Les infrastructures qui ont, en d'autres termes, été prêtées par celle-ci. Alors qu'historiquement la municipalité n'a pas fourni l'eau dans les zones rurales, précise-t-elle, « ils veulent reprendre le contrôle une fois que tout sera en place ». L'association préfère pour le moment miser sur le travail volontaire (sous forme de *convites*) ou rémunérer ses membres pour de petits travaux.

Yuliana m'explique de quelle manière les participations financières ponctuelles, en plus des factures habituelles, sont demandées aux membres et votées lors des assemblées. Les membres ont par exemple contribué à l'achat d'un terrain pour la conservation des sources d'eau et d'une valve dite « intelligente » qui se referme en cas de fuites d'eau ou de présence de boue en quantité trop importante. Ces participations se sont montées respectivement à 100'000 et 30'000 pesos (30 et 9 USD). Toutefois, ce mode de fonctionnement comporte des limites. La situation financière de l'association est délicate. Certains membres sont endettés auprès de l'association à hauteur de 50 millions de pesos (15'000 USD), pour retard de paiement. Et c'est que l'association, ne remplissant pas les standards de gestion technique et administrative requis pour accéder aux subsides croisés octroyés par la municipalité, peine à financer l'accès à l'eau des ménages les plus démunis. Selon ses statuts, l'association est censée procéder à la déconnexion des ménages après 3 mois de retard de paiement. Dans la pratique, cette dernière lance des médiations et propose des arrangements de paiement bien après 3 mois. Une commission de recouvrement a même été créée et effectue la tournée des maisons pour trouver des solutions. Au sein de l'association, la participation en nature semble, dès le début, avoir été une alternative à la participation financière ponctuelle des membres (celle qui est demandée en plus des tarifs de l'eau), s'entremêlent ainsi participation monétaire et non-monétaire. En d'autres termes, certains membres contribuent au développement de l'aqueduc en temps de travail et d'autres en participation financière. Tous vont recevoir en retour l'accès à l'eau et les prestations offertes par l'associations.

Comme mentionné brièvement en amont, une première définition du *convite* est l'invitation à un banquet ou un événement pour célébrer un moment important (ASALE & RAE, 2021). En Colombie, sa définition est sensiblement différente. Le *convite* est

une réunion pour réaliser un travail communautaire volontaire (Davila Ladron de Guevara et al., 2018), et comme expliqué dans l'introduction, il renvoie aux coutumes et aux pratiques d'aide mutuelle des communautés indigènes. Pendant longtemps la pratique du *convite*, qui est à la base même du fonctionnement de la gestion communautaire, a rendu possible la construction de beaucoup d'aqueducs communautaires, ainsi que leur entretien. Elle constitue un modèle de fonctionnement alternatif venant notamment pallier le manque de financement et l'absence de soutien étatique, et représente, à ce titre, un bon exemple de résistance quotidienne des communautés de l'eau.

Il convient de préciser que le *convite* n'appartient pas à proprement parler au champ de l'économie sociale et solidaire conceptualisé récemment par les chercheurs. C'est une institution endogène qui appartient davantage aux us et coutumes des communautés même si elle change constamment au grès des évolutions sociales et politiques. Par exemple, Crucifix & Morvant-Roux (2018) observent au Mexique que les *faenas* (équivalent du *convite* en Colombie) sont fortement impactées par la migration ou par les programmes sociaux. Toutefois, on retrouve dans le champ de l'économie sociale et solidaire un élément qui, à mon avis, est central pour comprendre le *convite*. Il s'agit de la réciprocité. En effet, cette pratique qui s'affranchit de l'économie marchande s'aligne parfaitement sur le principe de réciprocité, défini notamment par Servet (2013), qui permet selon lui de comprendre et construire l'économie solidaire. Même si ce dernier dissocie le don contre don de Marcel Mauss (1925) du principe de réciprocité, celui-ci (le don contre don) m'a aidé à penser le système de réciprocité étalé dans le temps que donne à voir le *convite* entre les associations. Yuliana me disait que quand certains membres de son association donnent un coup de main ou participent à un *convite* pour une autre association, celle-ci se « sent redevable » et apporte à son tour son soutien le cas échéant. Les associations se rendent ainsi mutuellement service et participent au travail communautaire de l'association voisine à tour de rôle, s'engageant ainsi dans une logique de don contre don.

Lors d'un séjour à Bogotá, je rends visite à l'ONG *Enda América latina*, pour sonder d'éventuelles expériences de crédit de ses associations partenaires. De ce point de vue, comme expliqué dans la méthodologie, les résultats ne sont pas très

encourageants puisqu'une seule association remplissant ces caractéristiques est portée à ma connaissance. Comme s'il s'agissait d'un lot de consolation, Andreiev, le directeur de l'ONG m'invite à participer à un *convite* à Los Mochuelos, village situé dans la périphérie rurale au sud de Bogotá. Ce jour-là, c'est la grisaille sur la capitale. Nous partons à l'aube. Accompagné par un ingénieur de l'ONG, nous rejoignons un petit groupe de personnes. Tous membres d'aqueducs de la zone, ils se retrouvent pour aider l'association des usagers de l'aqueduc de Los Mochuelos Alto avec le remplacement des filtres de traitement d'eau et les conduites endommagées. La journée de travail est plutôt festive, la bière ne manque pas et les conversations sont animées. C'est l'occasion de se retrouver et d'échanger tant sur des sujets frivoles que sur des sujets plus sérieux. Un point de situation est fait sur les problèmes de contamination des eaux dus à la gigantesque décharge Doña Juana située à quelques kilomètres de là en direction de la ville de Bogotá. La photo ci-dessous illustre bien l'atmosphère qui régnait lors de cette journée : quand les uns travaillent, les autres discutent, boivent des bières et vice versa.



Changement de filtres et de conduites d'eau dans le cadre d'un convite organisé un dimanche à Los Mochuelos, dans la périphérie rurale de Bogotá en 2018 (source: Brendan Ecuyer)

La communautarisation foncière

La « communautarisation foncière » (le fait que les communautés accèdent à la propriété collective) me semble également constituer une pratique de résistance des communautés de l'eau, en ce sens qu'elle offre la possibilité aux communautés de renforcer leur ancrage territorial. Nahrath (2008) aborde la question de la communautarisation, dans un article qui traite de la propriété privative et de la régulation du paysage en Suisse. Même si la problématique et le contexte géographique s'éloignent quelque peu de la gestion de l'eau en Colombie, le texte soulève plusieurs points qui aident à la compréhension du processus de communautarisation, notamment dans son articulation avec l'État. Il définit le « consortage du paysage » par un regroupement volontaire et auto-organisé qui devient responsable de l'élaboration des normes, de leur application et de la sanction des contrevenants.

« La communautarisation du paysage suppose donc, en l'état actuel des choses, que l'État délègue à une communauté locale son monopole de la puissance publique » (Nahrath, 2008, p. 175).

« Pareil renoncement n'apparaît évidemment acceptable d'un point de vue démocratique que si, d'une part, le consortage du paysage jouit lui-même d'une certaine légitimité primaire – en termes de représentativité des acteurs locaux, qu'ils soient propriétaires fonciers ou non, et en termes de règles décisionnelles internes – et si, d'autre part, il favorise une gestion efficace et durable du paysage, la qualité de cette gestion paysagère lui conférant une légitimité secondaire. Autrement dit, l'État assure l'exclusivité de la protection et de l'exploitation du paysage à un consortage local pour autant que ce dernier entretienne convenablement cette ressource » (*Ibid.*).

En Colombie, la figure de la propriété collective est inscrite dans la Constitution politique de 1991 (Herrera Arango, 2017). Dans le cadre du système juridique en vigueur, celle-ci s'applique exclusivement aux groupes ethniques. Alors que la propriété collective des réserves indigènes et des terres des communautés afro-descendantes est reconnue, celle des zones de réserve paysannes ne l'est pas

encore. Des questions se posent donc sur la nécessité de considérer une figure similaire en termes de protection des droits des paysans. Il s'agit d'un débat ouvert qui est directement lié à la mise en œuvre de l'accord de paix récemment conclu entre le gouvernement et les FARC- EP (Herrera Arango, 2017). De ce fait, la proposition de création d'une figure adaptée aux réalités territoriales gagne du terrain dans le débat public. Effectivement, dans certaines régions, les indigènes, les afro-descendants et les communautés paysannes partagent les mêmes espaces et se sont mélangés. C'est pourquoi les figures actuelles ne sont pas adaptées et ne garantissent pas aux communautés paysannes de sécurité juridique. Dans le cas des aqueducs étudiés, qui comme spécifié dans l'introduction sont constitués de communautés paysannes métisses, la communautarisation foncière s'effectue dès lors par l'accès à la propriété « classique » de leurs associations en tant que personne morale (*persona jurídica*). Les associations ont cependant la possibilité d'inscrire leurs propriétés en tant que réserve naturelle de la société civile (loi 99 de 1993), dans le cadre du plan d'utilisation du sol auprès du plan d'aménagement territorial (POT), lorsqu'il s'agit d'une aire protégée, d'une zone forestière ou de la protection des sources d'eau (Santamaría et al., 2018). Elles bénéficient ainsi de réductions sur les impôts fonciers et de subventions pour services environnementaux.

Pour ce qui est de l'exploitation des sources d'eau, l'État gère les concessions de gestion de l'eau renouvelables à échéance. Obtenir des concessions d'eau à long terme de la part des corporations autonomes régionales d'eau (CAR) est difficile. Les CAR sont censées être autonomes et n'exercent que des fonctions de planification technique, telles que l'octroi de concessions d'eau et la fourniture d'un soutien environnemental aux municipalités pour l'application des lois environnementales. Mais les CAR sont visiblement sensibles aux vents et pressions politiques. Par exemple, alors que les exploitants miniers reçoivent des concessions à long terme (10 à 15 ans) (Villada Ríos, 2012), les aqueducs reçoivent généralement des concessions à court terme (3 à 4 ans). Le boom minier en Colombie s'est accompagné ainsi de concessions d'eau pour les entreprises minières, qui souvent sont délivrées aux dépens des communautés. Les systèmes d'eau communautaires moins puissants politiquement sont perdants. De ce fait, le renforcement de leur pouvoir pour influencer les décisions des CAR fait partie de l'agenda politique du réseau d'aqueducs ruraux. L'un des enjeux ici est justement celui de la propriété foncière. Au même titre que le

consortage en Valais, la communautarisation de l'eau n'implique pas uniquement d'être en soi propriétaire de l'eau, mais il réunit l'ensemble des propriétaires (fonciers) et des usagers locaux (Nahrath, 2008, p. 175). Contrairement à la communautarisation de l'eau, qui dépend donc des concessions d'eau délivrées par les autorités, la communautarisation foncière assure, elle, un ancrage territoriale durable aux communautés de l'eau. Ces dernières achètent ainsi des terrains, sur lesquels se situent les sources d'eau et deviennent ainsi propriétaires.



Image d'illustration: point de captage de l'association Juan Cojo à hauteur de la source d'eau, municipalité de Girardota, 2018 (source: Brendan Ecuyer)

Elkin Arley, le représentant de l'association La Clara, dans la municipalité de Guarne, m'explique, dans le cadre de notre rencontre, que la pression sur les sources d'eau est de plus en plus forte. D'une part, ils ressentent la pression régionale et locale, respectivement d'EPM et de l'entreprise de services publics de la municipalité, Aquaterra, par le biais des exigences de l'État. D'autre part, ils constatent les captations illégales des propriétaires de bétail et des élevages de volailles et de porcs. Il ajoute à cela, l'entreprise de production d'avocats qui consomme, selon lui, une quantité astronomique d'eau. Cette pression est difficile à gérer, d'autant que la zone de montagne où se trouvent les sources n'est pas la propriété de l'aqueduc. Fort de ce constat, mon interlocuteur estime que l'achat de terres de conservation est la clé de la protection des sources, l'idée étant « qu'elles appartiennent à la communauté,

pour que celles-ci soient moins vulnérable ». Il insiste sur le fait que l'eau est un bien vital et qu'il faut la protéger. Et d'ajouter que la protection des ressources naturelles est la seconde vocation des communautés. Mais pour y parvenir et renforcer son impact, Elkin juge nécessaire que les sources d'eau et les terres sur lesquelles elles se situent appartiennent à la communauté.

On retrouve ici la dynamique communautaire, abordée au début de ce travail, dans laquelle le statut donné à l'eau doit être compris dans une perspective holistique. La défense du territoire y est intrinsèquement liée à la gestion de l'eau. « L'eau est liée au territoire ; ils ne peuvent être séparés », disait l'un des participants aux enquêtes de terrain menées par Llano-Arias (2015). Elkin poursuit et s'exclame avec fierté :

« Si le gouvernement peut refuser de nous délivrer une concession d'eau, il ne peut en revanche pas nous empêcher d'acquérir des terrains appartenant à des particuliers. C'est donc une force invisible que de pouvoir assurer le service d'eau et la protection environnementale en possédant la terre au nom de la communauté. »

Il est intéressant ici d'observer comment la communautarisation foncière, au-delà de sa fonction première de conservation et protection des zones de captage et des sources d'eau, est un instrument pour reprendre le contrôle de la terre et peut être interprétée, par conséquent, comme un moyen de résistance au quotidien. Toutefois, Elkin déplore le manque de ressources financières pour négocier certains terrains qui sont relativement chers. Ce dernier me confie, à cet égard, que l'association est en train de considérer l'option du crédit pour l'achat d'un terrain sur lequel se trouve l'une des zones de captage de l'aqueduc. De la même manière, si le gouvernement ne peut pas leur interdire d'acheter des terrains, il ne peut pas non plus les empêcher de prendre des crédits.

Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai essayé de comprendre le mouvement de résistance politique et sociale des communautés étudiées. Pour ce faire, j'ai mobilisé les réflexions et les propos de certains chercheurs de l'économie sociale et solidaire afin de donner un sens à ce mouvement de résistance, qui est porteur selon moi d'une alternative socioéconomique, qui dépasse largement le dualisme État-marché. La *Ley propia* le précise par ailleurs dans son article 8.7, intitulé économie solidaire :

« Les systèmes communautaires de gestion de l'eau pour la consommation humaine et la petite irrigation font partie d'un système socio-économique, culturel et environnemental composé de l'ensemble des forces sociales organisées en formes associatives identifiées par des pratiques d'autogestion solidaires, démocratiques et humanistes, sans but lucratif, pour le développement intégral de l'être humain en tant que sujet, acteur et fin de l'économie » (Red Nacional de Acueductos Comunitarios, 2017, p. 61).

Nous avons vu comment les communautés de l'eau s'organise au niveau national pour défendre leurs droits, l'accès à l'eau et faire connaître leur fonctionnement, leur engagement et leur vision de la société. Les actions de plaidoyer, les rencontres de partage au niveau national et régional, ainsi que les initiatives législatives apparaissent ici comme des actes de résistance et participent au renforcement politique de la gestion communautaire de l'eau. Puis, j'ai tenté de montrer que cette résistance ne se cantonne pas aux actions coordonnées, mais que les pratiques quotidiennes de résistance assurent également la reproduction sociale des communautés de l'eau. C'est le cas par exemple de la pratique du *convite* ou de la « communautarisation foncière » qui offre un ancrage territorial durable aux communautés, même si ce processus se heurte souvent à des limitations financières.

Ceci me permet de faire le lien avec l'accès au crédit des communautés de l'eau. L'utilisation de l'outil de crédit par les associations est justement observée dans ce genre de cas pour surmonter les obstacles financiers liés à la « communautarisation foncière » et à l'achat de terrains de conservation des sources, par exemple, mais pas

seulement. L'utilisation de l'argent du crédit est relativement diversifiée. Ce dernier est autant utilisé pour l'achat de terrains, que pour la construction de réservoirs d'eau ou pour la réparation de conduites d'eau endommagées.

Dans la continuité de ce qui a été exposé dans ce chapitre, la financiarisation émergerait-elle donc aussi de pratiques quotidiennes de résistance ? L'accès au crédit serait-il un outil permettant aux associations de renforcer leur modèle de gestion communautaire et ainsi de résister au modèle néolibéral défendu par l'État ? En d'autres termes, la financiarisation est-elle ici synonyme de résistance ? Que ce soit en vue d'acquérir des terrains ou de renforcer les systèmes d'approvisionnement en eau, comme nous le verrons dans la deuxième partie, c'est l'idée que je défends dans cette thèse, les nouvelles pratiques financières apparaissent comme un moyen de résistance parmi d'autres, au sens donné par Appel (2014) et Mann (2017).

Partie 3 : Reconnaissance de dette ou par la dette

La troisième partie de la thèse couvre la pierre angulaire de cette recherche, à savoir la financiarisation par la dette des organisations de gestion communautaire de l'eau. En proposant une analyse des pratiques financières et une réflexion sur la dette, cette partie relaie la perspective des communautés de l'eau dans leur rapport à l'endettement. Elle soutient que l'accès au crédit a émergé afin de diversifier les sources de financement des associations, mais également dans le but de réduire la dépendance à l'égard de l'État et résister à l'adoption du modèle néolibéral de gestion de l'eau imposé par ce dernier.

Le chapitre 6 décrit, dans un premier temps, l'avènement de la financiarisation par la dette dans l'accès à l'eau en Colombie, puis, s'intéresse au comment et au pourquoi de l'apparition du crédit dans les communautés de l'eau. J'y analyse les processus de bancarisation et de financiarisation des communautés et montre qu'au-delà de l'amélioration des infrastructures, de la qualité de l'eau et de rendre possible la conservation et la protection des sources d'eau via la « communautarisation » (Nahrath, 2008), le crédit a une dimension politique et sociale plus large et est synonyme d'autonomie.

Dans le chapitre 7, j'essaie de comprendre ce qui se cache derrière ce sentiment d'autonomie et me questionne sur l'instrumentalisation politique sous-jacente de l'utilisation du crédit, notamment dans le cadre des relations entre les coopératives financières et les associations de gestion de l'eau, qui mobilise les notions de confiance et de reconnaissance autour de la dette. Je décortique ce « partenariat solidaire » basé sur la dette afin de donner à voir les dynamiques qui le sous-tendent et les différents éléments qui motivent les deux partenaires. Nous verrons que si ces derniers se retrouvent sur certaines valeurs communes, leurs aspirations sont loin d'être les mêmes.

6. De l'eau à crédit

Il est complexe de situer les débuts de la financiarisation des aqueducs communautaires en Colombie dans une perspective historique, en raison du nombre limité de cas existants et de la diversité des expériences vécues. Cela étant, il semble que certaines des communautés de l'eau soient devenues des sujets de crédit, à la suite de la transformation du rôle de l'État et l'affirmation de l'État néolibéral, la loi 142 de 1994 constituant un marqueur temporel incontournable au niveau des politiques de gestion de l'eau. L'association Piedragorda de San Vicente et d'El Peñol a été témoin de cette évolution.

L'association Piedragorda peut compter sur un « capital humain » très engagé (environ 670 familles), se réjouit son administrateur, Fernando. Les membres paient avec régularité leurs factures et sont soucieux de préserver l'aqueduc. Fernando estime que c'est une réponse au bon travail effectué par le comité et les salariés de l'association. Par exemple, dans le cadre des plans départementaux de l'eau (PDA), il leur a été demandé de céder la gestion des micro-bassins versants à la municipalité, mais la communauté s'y est opposée fermement. Bien au contraire, les terrains des bassins versants ont été communautarisés, quelque temps après. S'agit-il d'une réponse directe à cette menace ? Difficile de le savoir. Dans tous les cas, la communauté n'accepte pas ces conditions, parce qu'elle a peur qu'on lui « vole » son territoire et la gestion de l'eau, explique Fernando, faisant ainsi écho aux propos de Perera (2014), qui relevait que les communautés de l'eau « se réfèrent à l'eau comme quelque chose qu'ils possèdent collectivement et connaissent intimement en raison de leur expérience de vie physique dans leur propre parcelle rurale » (Perera, 2014, p. 208). Pourtant, l'aqueduc Piedragorda a été construit, en partie, grâce à un crédit de 700 millions de pesos (210'000 USD), contracté auprès de Findeter (fonds décentralisé de financement du développement territorial) et payé intégralement par la municipalité de San Vicente. Par ailleurs, le secrétariat régional de la santé du département d'Antioquia (*Secretaría Seccional de Salud y Protección Social de Antioquia*) a apporté son soutien au niveau juridique ce qui aura permis la réalisation de trois systèmes d'adduction au total.

Les années ont passé et les crédits ne sont plus gérés par la municipalité. C'est à présent l'association Piedragorda qui s'endette. Un premier crédit de 50 millions a déjà été pris par l'association auprès de la banque agricole pour réparer des dommages survenus, sur un tronçon de l'aqueduc au niveau du franchissement de la rivière, à la suite d'une tempête. Et il sera probablement nécessaire d'en contracter d'autres, affirme Fernando, pour l'amélioration des réseaux et l'achat de compteurs volumétriques, et peut-être même pour l'achat de terrains. La municipalité n'aura probablement pas l'argent pour le cofinancement de ces projets, se lamente Fernando. Et d'ajouter que même si l'occasion se présentait, le soutien ne serait certainement pas désintéressé et les risques de perte de souveraineté trop importants pour la communauté. Selon lui, le crédit est un moyen de défendre la gestion communautaire et de résister contre le gouvernement. « Le crédit peut être un outil d'autonomie » ajoute-t-il.

Dans ce chapitre, je tente d'expliquer au mieux le processus d'appropriation des dispositifs financiers que j'ai pu observer auprès des associations de gestion communautaire. Je souhaite, en particulier, mettre en avant l'aspect endogène de ce processus, qui le démarque d'autres processus de financiarisation de l'eau. Ainsi, je me questionne sur les raisons qui ont poussées les associations à se tourner vers ces nouvelles pratiques financières. Mais avant cela, il convient de revenir brièvement, à titre de mise en contexte, sur les nouvelles stratégies de financement de l'accès à l'eau qui donnent corps à la financiarisation de l'eau et de relever les exemples les plus marquants sur sol colombien.

Les nouvelles formes de financement de l'eau

On observe un peu partout dans les pays du sud de nouveaux dispositifs d'adaptation des individus et des communautés locales pour le financement de l'accès à l'eau. Ceux-ci s'inscrivent dans une tendance structurelle plus large, présentée dans l'introduction, découlant des principes et des pratiques du développement et de l'accès à l'eau (Dargantes et al., 2012), qui responsabilise l'individu et lui fait prendre en charge les coûts et les investissements dans les services que le secteur public ne prend plus ou pas en charge.

La combinaison entre le microcrédit commercial, qui a connu un boom dans les années 1980, et l'accès à l'eau, qui répond à des logiques pro-marché depuis le début des années 1990, représente l'une de ces nouvelles stratégies pour le financement de l'accès à l'eau (Baron et al., 2019). Les microcrédits sont principalement utilisés par les ménages pour effectuer des investissements liés à l'accès à l'eau (filtres, raccordement au réseau, consommation, etc.) (Mader, 2011). La Fondation Gates prédisait le développement de cette connexion, en 2015, à 12 milliards de prêts pour l'eau bénéficiant à 125 millions de ménages à travers le monde (Mehta, 2005). Même si ces prédictions ne se sont pas réalisées, la pratique du microcrédit dans le secteur de l'eau s'est, de fait, accélérée au cours de ces dernières années, notamment à travers des ONGs et leurs projets financés par des agences de coopération au développement et des bailleurs de fonds privés (Baron et al., 2019). La Banque Mondiale a par exemple soutenu la microfinance pour l'accès à l'eau au Bangladesh, en Indonésie et au Kenya, et a expliqué que le lien entre la microfinance et l'eau représentait une opportunité de croissance dans le cadre de l'agenda 2030 des objectifs de développement durable (ODD) (Kolker et al., 2016).

Suivant cette logique, de grandes fondations, telles que la Fondation IKEA, la Fondation Michael et Susan Dell ou encore la Fondation Bill et Melinda Gates ont largement soutenu les ONGs sur ce type d'intervention. Autre exemple, le programme *WaterCredit* coordonné par l'ONG Water.org, située à Kansas City, qui a bénéficié, entre autres, de la donation de la Fondation PepsiCo (8 millions de USD en 2011), aurait avec ses partenaires à travers le monde délivré depuis 2017 1.6 millions de crédits pour l'eau, touchant ainsi 7 millions de personnes (Baron et al., 2019). Selon les recommandations, ces crédits devraient être destinés au financement de réservoirs de stockage d'eau pour les ménages, de raccordements aux réseaux d'approvisionnement en eau, de forages et de puits, ou encore de systèmes de filtration (Water.org, 2013). La plupart des modèles de financement définis par Water.org impliquent un réseau d'approvisionnement en eau préexistant (Baron et al., 2019), assuré par le gouvernement, le secteur privé ou une association de gestion communautaire.

Le financement des infrastructures d'eau colombiennes

En Colombie, la décentralisation et les réformes des services publics d'eau potable orientées vers la corporatisation (recouvrement intégral des coûts, comptage volumétrique et financement par la dette) ont posé les bases de plusieurs niveaux de financiarisation de l'accès à l'eau dans le pays, s'inscrivant dans la tendance internationale du secteur de l'eau illustrée par la littérature spécialisée (Ahlers & Merme, 2016; Bayliss, 2014; March & Purcell, 2014). Le financement des grandes infrastructures par des entités internationales apparaît comme la stratégie de financement la plus visible. Le fonds *AquaFund*, mis en place en 2008 par la fondation de l'entreprise mexicaine FEMSA (Fomento Económico Mexicano SA) et la Banque interaméricaine de développement (BID), a par exemple financé des projets pilotes d'accès à l'eau et assainissement en zone rurale pour un montant total de 1,3 millions de USD en 2016¹⁷. Parmi les donateurs figurent de grandes firmes et agences de coopération internationales, telles que la Fondation Siemens, le fonds spécial japonais pour la réduction de la pauvreté ou encore la Fondation PepsiCo. Ces projets ont été exécutés par Give To Colombia, une organisation qui facilite la canalisation des ressources vers des projets sociaux en Colombie et en Amérique latine (Editorial La República, 2016).

Le système bancaire multilatéral commence à jouer un rôle majeur dans l'élaboration des politiques de l'eau en Colombie, dès 1994, au moment où le modèle de privatisation est lancé à travers la loi 142 (Urrea, 2013). Les schémas étatiques de financement des infrastructures d'eau basés sur l'endettement auprès des banques nationales et des banques multilatérales sont, par la suite, privilégiés à un niveau plus local, ce qui implique un endettement croissant pour les autorités départementales du pays. Ces schémas sont par exemple implémentés par les anciens plans départementaux de l'eau (PDA), élaborés en 2007 pour renforcer la privatisation de l'eau dans le pays (Conpes 3463, 2007), et par la récente politique « eau pour la prospérité » (*Aguas para la prosperidad*) mise en place à la suite du démantèlement des PDA en 2011. Au-delà de la différence nominale, cette dernière politique, qui est

¹⁷ <https://www.iadb.org/es/sectores/agua-y-saneamiento/aquafund/inicio>.

présentée comme une nouvelle tentative pour résoudre le problème de l'accès à l'eau en milieu rural, maintient les mêmes schémas de financement et les mêmes structures bureaucratiques, et annonce l'entrée massive d'opérateurs privés dans le pays sous prétexte qu'ils offrent davantage d'efficacité et d'efficience dans la gestion de l'eau (Urrea, 2013). Selon les documents officiels, elle est en partie structurée dans le but de :

« contracter au nom de la Nation un prêt externe auprès de la Banque multilatérale, pour un montant maximum de soixante millions de USD ou son équivalent dans d'autres devises, destiné à financer partiellement le programme d'approvisionnement en eau et de gestion des eaux usées dans les zones rurales, du Ministère du Logement, de la Ville et du Territoire (MVCT) » (Conpes 3715, 2011).

Plus concrètement, le modèle de crédit le plus connu pour l'accès à l'eau en Colombie est celui que l'État a mis en place pour les gouvernements départementaux, les municipalités et les entreprises privées et publiques, en complément des schémas traditionnels de financement de l'État, le système de partage des recettes générales, le budget national général et les schémas de redevances (World Bank, 2016). Il s'agit d'une ligne de crédit spécifique pour financer le secteur de l'eau et de l'assainissement à travers le fonds de financement du secteur agricole (Finagro) et le fonds de financement du développement territorial (Findeter), qui fonctionnent tous deux comme des banques de second rang. Entre 2010 et 2017, par exemple, Findeter a financé le secteur de l'eau avec environ 474'000 de USD, 85% ont été alloués au secteur public et 15% au secteur privé (Findeter Financiera del Desarrollo, 2017). Urrea (2013) relève, en plus des questions soulevées concernant la participation du système bancaire multilatéral dans le développement de la politique de l'eau en Colombie, le rôle que pourrait jouer la coopération espagnole, étant donné l'implication des entreprises espagnoles dans le processus de privatisation depuis 1994, et les tendances et conditions récentes inquiétantes de la coopération européenne. Selon lui, il semble que la volonté de sécuriser la trilogie endettement-investissement-coopération, généralement avec une intervention étrangère, réduise la possibilité d'envisager l'étroite corrélation entre la politique de l'eau en milieu rural et la protection du territoire comme condition nécessaire pour garantir l'approvisionnement en eau de

la population urbaine, qui est par ailleurs totalement absente de la conception du nouveau programme gouvernemental « eau pour la prospérité ».

La gestion de la dette des entreprises publiques

L'un des mécanismes les plus intéressants de financement de l'accès à l'eau est celui adopté par les entreprises de services publics des grandes villes du pays, telles que Bogotá, Cali ou Medellín. Bien que celles-ci aient résisté au processus de privatisation lancé par la loi 142 de 1994, qui établit les principes de la concurrence du « libre » marché pour l'approvisionnement en eau et cherche à mettre fin à « l'avantage injuste des sociétés publiques existantes dans le secteur » (Furlong et al., 2018, p. 198), elles ont en revanche bel et bien intégré les mécanismes de financement résultant de leur corporatisation, initiée, comme expliqué dans le chapitre 3, dès le début des années 1990 (Guerrero et al., 2015). Ces mécanismes de financement impliquent largement les usagers dans leur mise en œuvre, notamment à travers la gestion de la dette par le biais du recouvrement intégral des coûts. Le recouvrement intégral des coûts, fondé sur les discours relatifs à l'inefficacité des services publics et à la sous tarification des services, masque le fait que les principaux « coûts » pour lesquels le recouvrement est souhaité sont ceux de la montée des obligations de la dette (Furlong, 2019). Ceci éclaire le principe du recouvrement intégral des coûts, qui constitue un élément clé de la néolibéralisation (Harvey, 2004).

A cet égard, les entreprises publiques de Medellín (EPM), qui appliquent rigoureusement le recouvrement intégral des coûts depuis les années 1970 et se sont engagés dans divers processus de financiarisation par la dette depuis les années 2000 (Furlong, 2019), donnent à voir les exemples les plus parlants. EPM a mis en place des programmes visant à fournir des crédits aux ménages pour leur permettre de financer, entre autres, l'accès à l'eau. Le programme de financement des connexions au réseau (*Network Connection Funding Program - NCFP*) est une initiative conçue pour permettre l'accès aux services d'eau aux ménages à faibles revenus dans les zones périurbaines de la vallée d'Aburra. Le programme offre des crédits sur 10 ans à un faible taux d'intérêt pour leur permettre de financer leur raccordement au réseau d'eau, au réseau d'égouts et au compteur volumétrique d'eau. Le directeur marketing d'EPM, rencontré en décembre 2019 au siège de

l'organisation à Medellin, me présente les trois déclinaisons d'interventions possibles, en précisant que dans tous les cas, la dette est intégrée à la facture des ménages :

1. La distribution d'eau communautaire dans le cadre des quartiers informels est totalement prise en charge par EPM : 80 milliards de pesos (24 millions de USD) pour les aqueducs « provisoires », ce qui équivaut à environ 6 millions de pesos (1'800 USD) par ménage, Tout est payé par EPM, mais le compteur et le raccordement sont la propriété d'EPM. Un contrat de prêt à usage est signé. Il précise qu'il ne s'agit pas d'un cadeau mais d'une stratégie de « récupération » : les pertes due aux raccordements illégaux sont réduites, les dommages causés au réseau sont évités, la récupération financière de ce qui a été volé est lancée et les externalités sociales sont observables. L'idée est maintenant de le faire en collaboration avec les municipalités et l'EPM.
2. L'amélioration intégrale de quartier menée par la municipalité et le programme d'habilitation et de logement d'EPM : la municipalité se charge de la viabilisation et EPM fait l'installation définitive des réseaux, 12 millions de pesos (3'600 USD) par logement car il est sur la voie publique. Le client paie le raccordement à l'eau et aux égouts avec un compteur, 4 millions de pesos (1'200 USD) à payer sur 10 ans, ce qui varie en fonction de la strate socioéconomique (strate 1, 2 et 3) et du taux d'intérêt appliqué.
3. Raccordement des bâtiments (normalisation) : financement sur 10 ans uniquement pour le raccordement à l'eau avec compteur, 2 millions de pesos (600 USD). Taux d'intérêt bancaire minimum appliqué (celui que la banque de la République facture aux banques commerciales) 4,20 % par an.

De cette manière, entre 1999 et 2011, 45 millions USD ont été prêtés par le biais du programme NCFP, ce qui aurait permis le raccordement, entre 1998 et 2010, de 10'163 ménages aux services d'eau et de 13'917 au réseau d'égouts, au bénéfice de 55'670 personnes (Avendaño, 2011). Cette expérience a été relativement bien documentée en termes de données quantitatives. Cependant, peu ou pas d'informations sont disponibles sur les conséquences qualitatives des pratiques d'endettement des ménages. En 2007, le revenu moyen d'exploitation d'EPM par

mètre cube à Medellín était de 1,43 USD, tandis que les coûts d'exploitation par mètre cube étaient de 0,64 USD (Fernández et al., 2009). Ce qui aurait permis à EPM de réaliser la marge brute la plus élevée d'Amérique latine cette année-là. Parallèlement, la ville de Medellín a enregistré ces dernières années l'un des tarifs d'eau les plus chers du pays provoquant la déconnexion de nombreux ménages (López Rivera, 2013) – 46'000 ménages ont été déconnectés en 2011 pour non-paiement (EPM, 2011). Nous reparlerons du sort réservé à ces ménages déconnectés d'EPM dans le dernier chapitre de cette thèse.

Le microcrédit communautaire

Dans la même lignée que le Catholic Relief Service au Salvador¹⁸, des ONG et des fondations ont mis en œuvre des projets de microcrédit pour l'accès communautaire à l'eau en Colombie. L'institution internationale de microfinance ECLOF a travaillé dans le pays sur une ligne de microcrédit pour le financement d'équipements (filtre à eau à technologie spécialisée) dans le cadre de l'autogestion communautaire de l'eau, dans le but de permettre aux communautés rurales de consommer de l'eau potable. Les emprunteurs sont ici des ménages. Étant donné qu'ils sont connectés à des aqueducs communautaires, l'eau distribuée aux ménages n'est souvent pas potable, m'explique la directrice d'ECLOF en Colombie¹⁹, contactée par mail. Comme spécifié dans le rapport annuel 2015, le projet visait à financer la filtration domestique et le « dernier kilomètre » des lignes d'eau. Selon la directrice, ce dernier a pris fin car les aqueducs ont amélioré la qualité de l'eau fournie dans la zone d'intervention. « Il n'y a donc plus besoin de filtres domestiques », assure-t-elle. Celle-ci mettra fin à nos échanges après que je lui ai demandé des informations écrites sur ce projet de microcrédit pour les filtres.

La fondation AVINA a également expérimenté un projet de microcrédit pour la construction d'un système d'approvisionnement en eau communautaire (*Acuaplus*).

¹⁸ Le célèbre projet AZURE du Catholic Relief Services déploie des capitaux d'emprunt pour améliorer et développer les infrastructures d'eau et d'assainissement pour les communautés mal desservies au Salvador. Il s'agit d'un mécanisme de financement mixte qui catalyse à la fois les investissements et les subventions (entretien téléphonique avec le responsable du programme le 10 janvier 2020).

¹⁹ Échanges de mails avec la directrice d'ECLOF Colombie le 26 mars 2019.

Dans ce cas, il semble que les microcrédits étaient destinés aux associations communautaires, étant donné que la description du projet fait référence à l'infrastructure de l'aqueduc (construction d'un puits d'approvisionnement, d'une station de pompage, d'une centrale électrique, d'une station de traitement, de réservoirs de stockage, d'un réseau de conduction et d'un réseau de distribution domestique). Notons que paradoxalement la Fondation Avina a souvent été critiquée, notamment pour son approche avec le développement communautaire et les mouvements sociaux, qui serait, selon certains, un moyen de défendre les intérêts des multinationales (Puche, 2012). La fondation a été fondée par le milliardaire suisse Stephan Schmidheiny, ancien PDG d'Eternit Suisse (amiante et ciment). Principal accusé dans le procès de l'amiante en Italie en 2009, il a notamment été membre du conseil d'administration de l'UBS pendant 18 ans et administrateur du conseil de Nestlé pendant 15 ans. Concrètement, il s'agit ici d'un projet avec les communautés de la municipalité de Turbo, dans le département d'Antioquia, visant à développer des infrastructures pour l'approvisionnement en eau potable et l'irrigation des plantations de bananes. Le coût total du projet s'est élevé à près d'un million de USD. Il a été financé par un programme de microcrédit sous la direction de la fondation sociale Corbanacol et coordonné par des entités municipales, départementales et étatiques (Avina Fundación & FUNDESNAP, 2011). Cette expérience apparaît comme l'un des rares projets documentés mettant en scène le financement d'infrastructures via un mécanisme de crédit pour des organisations de gestion communautaire de l'eau en Colombie.

Autogestion et bancarisation

Le processus de financiarisation que j'ai pu observer auprès des associations d'aqueduc, lui, ne s'inscrit pas dans le cadre d'un projet piloté par une fondation ou une ONG. Il débute par la bancarisation des associations, initiée il y a une vingtaine d'années. Ainsi, je m'interroge, dans un premier temps, sur le rôle de l'État dans cet élan de bancarisation.

Une première idée tiendrait au fait que cette bancarisation ait été progressivement insufflée par l'État qui apparaîtrait dans ce cas comme une figure essentielle dans le

processus de bancarisation comme présenté par exemple dans le cas français par Gloukoviezoff (2010). Difficile de ne pas penser dès lors au développement de la stratégie nationale pour l'inclusion financière lancée en 2006, avec l'apparition de la *Banca de las oportunidades* qui marque un véritable engagement gouvernemental envers l'inclusion financière en Colombie. Les efforts avaient été jusque-là dispersés et orientés vers les microentreprises. Au cours des deux dernières décennies, le gouvernement colombien a mis en place une série de mesures visant à améliorer l'inclusion financière. L'accessibilité aux produits et services financiers s'est développée par le biais notamment de la simplification des produits, de mesures d'incitation de l'offre de microcrédit et d'assurances, ainsi que par le développement de services bancaires mobiles (Cano et al., 2014). Le gouvernement lance la *Banca de las oportunidades* par décret en 2006 (Conpes, 2006), politique de bancarisation qui vise à coordonner et stimuler les intermédiaires financiers existants, tels que les IMF, les coopératives financières et les ONG et autres entités de financement dans le but de favoriser l'inclusion financière des plus démunis (Tafur Saiden, 2009). La *Banca de las oportunidades* est un programme axé sur le développement de projets visant à augmenter les niveaux d'inclusion financière dans le pays. Le programme est administré par Bancóldex (qui a été créée à l'origine comme une banque de second rang dédiée au commerce extérieur) et son objectif principal serait de promouvoir l'accès aux services financiers pour les familles vivant dans la pauvreté, les microentreprises, les petites et moyennes entreprises et les entrepreneurs, « afin de réduire la pauvreté, de promouvoir l'égalité sociale et de stimuler le développement économique ». Ses projets sont développés avec le soutien du réseau la *Banca de las oportunidades*, composée de banques, de sociétés de financement, de coopératives financières et d'ONG, entre autres.

Il est vrai qu'en Colombie, la bancarisation est devenue un passage obligé ces dernières années pour les associations de l'eau afin de payer les impôts auprès de l'administration fiscale (DIAN), de recevoir les subventions tarifaires finançant les couches de revenus les plus faibles (Ministerio de Vivienda, Ciudad y Territorio, 2014) ou pour recevoir les compensations environnementales (BancO2, 2017). Plusieurs associations mentionnent par exemple l'ouverture d'un compte bancaire auprès de la plus grande banque du pays, à savoir Bancolombia, dans l'optique de recevoir le versement de subsides gouvernementaux de type compensation carbone, via

l'organisation BancO2 qui fait le lien entre les entreprises, les municipalités et les autorités environnementales et facilite les paiements des services environnementaux (*Pago por Servicios Ambientales – PSA*), paiements qui sont uniquement transférés sur des comptes bancaires Bancolombia. Ces transferts cantonnés à l'ouverture d'un compte bancaire auprès d'une banque en particulier, font écho, dans un autre registre, au processus de bancarisation des pauvres dans le cadre des transferts conditionnés au Brésil décrit par Lavinias (2018) et Badue et Ribeiro (2018). Ces dernières expliquent notamment comment les bénéficiaires du programme d'aide sociale *Bolsa Família* ont eu, dans un premier temps, la possibilité de retirer leurs allocations avec une carte de débit, puis ont été contraints de posséder des comptes bancaires individuels pour les recevoir. Ces comptes, qui ne facturaient pas de frais, permettaient aux utilisateurs de contracter un large éventail de services financiers bon marché et représentaient à ce titre un premier pas pour devenir sujet de crédit. Morvant-Roux décrit un phénomène similaire au Mexique : « initialement distribués en argent liquide, les transferts d'argent conditionnés (*Progresa, Oportunidades* puis *Prospera*) sont de plus en plus digitalisés, c'est-à-dire transférés sur un compte bancaire (...) » (Fouillet & Morvant-Roux, 2018, p. 5).

La bancarisation par le bas

Dans le cas des associations d'aqueduc, même si des comptes supplémentaires ont été ouverts par conditionnalité pour accéder à certaines prestations spécifiques (subventions croisées ou paiements pour services environnementaux), les personnes enquêtées dans le cadre de cette recherche, semblent être unanimes quant à l'origine de ce processus. Elle est à chercher dans les besoins spécifiques des associations et de leur développement. L'association des usagers de l'aqueduc Hondita Hojas Anchas est un exemple de cette bancarisation endogène. Lorsque je suis accueilli par le président, l'administrateur et la secrétaire dans les bureaux de cette association qui approvisionne en eau plusieurs hameaux dans la municipalité de Guarne, je suis étonné de découvrir la dimension de l'organisation. Située à environ 40 kilomètres à l'est de la ville de Medellin, l'association a été fondée en 1992 et compte aujourd'hui près de 2'000 membres (familles). L'une des plus importantes que j'ai rencontrées. Elle compte 6 salariés (3 plombiers, 1 personne chargée de l'administration et 2

secrétaires). Pourtant, le président John Jairo, tout un personnage, qui se décrit lui-même comme un « éternel optimiste », m'explique en préambule que la « petite taille » de l'association, en comparaison avec les entreprises des services publics, la rend vulnérable à une reprise de la gestion par la municipalité. Il me fait savoir que la communauté appréhende l'arrivée des entreprises publiques de Medellín (EPM), déjà présentes dans la région.

Mais revenons à la bancarisation, l'association a ouvert son premier compte bancaire en 1992, année de sa fondation. Elle en possède aujourd'hui 8 auprès de 4 grandes institutions financières différentes (Banco santander, Bancolombia, Banco Bogotá, Itaú) et d'une coopérative financière. Mais comment expliquer cette surbancarisation éclairée ? Comment s'est bancarisée cette association qui est passée de 0 à 8 comptes en moins de 20 ans ? Tout commence en 1986, quand les membres fondateurs, des leaders communautaires se réunissent et lancent, par le biais de leurs associations d'habitants respectives (*Juntas comunales*), le projet de construction d'un aqueduc communautaire. Un premier compte bancaire est ouvert auprès de la banque Itaú, peu avant l'inscription de l'association auprès du registre du commerce, afin de centraliser les premiers apports pour la construction. Par la suite, ce compte a permis de faciliter le paiement des factures des membres, mais surtout d'offrir un maximum de transparence et de sécurité aux membres, précise John Jairo. Effectivement, la fraude et les vols sont devenus monnaie courante pour un grand nombre d'associations qui centralisaient et centralisent encore leurs ressources financières croissantes au domicile du trésorier de l'association.

Très vite l'association diversifie sa palette de comptes bancaires afin de s'aligner avec les membres déjà bancarisés auprès d'autres banques et ainsi réduire les coûts de transfert, souvent réalisés depuis les guichets de banques en ville ou par le biais d'applications mobiles. Certaines institutions bancaires facilitent également le paiement des factures d'eau auprès de petits commerces, tels que les supermarchés ou les *tiendas* par le biais notamment de terminaux de paiement, pour les membres qui habitent relativement loin et ne peuvent pas effectuer de transferts. Il est fort probable que cette dynamique ait été impulsée par la coopération internationale, ce qui renforcerait l'argumentaire d'Urrea (2013) et Urrea & Camacho (2007) sur l'implication de celle-ci dans le processus de financiarisation de l'eau dans le pays.

Les membres de l'association peuvent par le biais de ces « correspondants » bancaires payer leurs factures et obtenir des informations sur l'état de leurs finances. Les supermarchés ou les petits commerces sont généralement moins chers que les banques pour collecter les taxes des membres et, surtout, ils sont ouverts tous les jours, ce qui simplifie la tâche des paysans qui descendent au village une fois par semaine en moyenne pour vendre et acheter des produits au marché. L'image ci-après, donnant à voir un bassin d'eau d'une association dans la municipalité de Caldas au sud de Medellin, illustre bien l'éloignement des habitations paysannes des centres urbains.



Réservoir d'eau, municipalité de Caldas, département d'Antioquia, 2014 (source: Brendan Ecuyer)

Sécurité, transparence et simplification de la gestion financière, devenue complexe avec l'augmentation du nombre d'utilisateurs, expliquent en partie le choix de la bancarisation pour de nombreuses associations et la quantité de comptes différents qu'elles possèdent. Les associations se seraient ainsi bancarisées afin d'améliorer leur gestion financière et de s'adapter aux besoins de paiement spécifiques de leurs membres. En d'autres termes, la possession de plusieurs comptes auprès de différentes institutions financières offre diverses solutions de facturation aux

associations et des facilités de paiement pour les membres, en fonction de leur localisation et de la banque ou coopérative financière à laquelle ils sont affiliés.

Récit similaire, Froilan Roberto, représentant de l'association Vereda La Chuscala, située dans la municipalité majoritairement rurale de Caldas au sud de la vallée del Aburra à quelques 50 km de la Ville de Medellin, nous explique l'« évolution bancaire » de leur communauté comme il s'amuse à la décrire. L'association, fondée par l'organisation des habitants de La Chuscala (*Junta de Acción Comunal*), ouvre un premier compte bancaire, peu avant les années 2000, auprès du Banco Agrario pour centraliser les ressources financières de l'association et faciliter la comptabilité et le paiement des factures des membres. Ce compte a également été nécessaire pour le versement des salaires et les contrats de prestation. Froilan raconte avec amusement comment l'association avait dans un premier temps fait appel à un magasin agricole (*almacen agrícola*) pour la collecte des factures contre un « petit pourcentage ». Ceci afin d'éviter que des membres se servent dans la caisse, à l'instar de l'une des anciennes trésorières de l'association qui ne « s'était pas gênée » nous dit-il. En 2015, le comité décide de fermer ce compte et d'en ouvrir un nouveau auprès de la coopérative financière Confiar. Ce choix a été motivé par plusieurs raisons. Tout d'abord, le prix proposé par la coopérative financière pour le paiement des factures d'eau des membres est souvent plus bas que celui proposé par les banques commerciales. Ensuite, Confiar offre des solutions de paiement facilité pour les membres habitant loin des centres urbains. L'accompagnement entre également en compte puisque Confiar s'engage parfois à donner des ateliers d'éducation financière et gestion environnemental. Enfin, et c'est le point qui va nous intéresser particulièrement dans les pages suivantes, cette coopérative financière offre la possibilité à l'association d'accéder au crédit. Le compte en banque étant ainsi le premier pas afin de remplir les conditions légales d'accès au crédit.

Plusieurs autres témoignages viennent renforcer l'idée que la bancarisation a été initiée par le bas. De fait, comme en atteste le tableau des entretiens, la quasi-totalité des associations enquêtées ont mentionné avoir ouvert leur premier compte bancaire pour répondre, d'une manière ou d'une autre, aux besoins de l'association et de ses membres. Même si l'origine de l'ouverture récente de certains comptes bancaires est parfois moins claire, chaque compte répond à des logiques bien précises, certaines

imposées par le haut et d'autres émergeant du bas. En résumé, l'origine de cette bancarisation prendrait racine dans les besoins propres des communautés, puis, tendrait vers une surbancarisation ou du moins une diversification de la bancarisation qui mêle le *top down* et le *bottom up*, avec plus récemment, l'ouverture de comptes pour accéder au crédit, comme nous allons le voir maintenant.

Maintenir l'eau en vie par le crédit

Un certain nombre de représentants d'association ont mentionné l'accès au crédit comme l'une des principales motivations de la bancarisation. Toutefois, que ce soit lors d'ateliers de partage d'expérience communautaire et de social mapping, d'assemblées générales ou de rencontres régionales et nationales, la question des crédits n'est jamais traitée ouvertement. Si elle est abordée, c'est lors de discussions de couloir, comme mentionné dans l'introduction. Pourtant, elle semble dans de nombreux cas faire partie intégrante du développement de certaines de ses communautés. Avant d'analyser, plus en détail, dans le chapitre suivant, les aspirations qui se cache derrière l'accès au crédit, plus particulièrement dans le cadre du partenariat entre les associations de l'eau et les coopératives financières, je m'intéresse ici à la question de son utilisation et appropriation restée jusqu'ici latente au sein des réseaux d'associations de l'eau.

Dimanche 7 octobre 2018, c'est jour de paiement des factures des membres de la petite association d'aqueduc Rivera Arriba (128 membres) dans la Municipalité de El Carmen de Viboral. La réception des paiements a lieu dans les locaux de l'Association faîtière des aqueducs de El Carmen, Agua Viva (eau vive ou vivante), au cœur du village. Cette faîtière regroupe 9 associations d'aqueduc de la municipalité, allant de la plus petite qui compte 62 membres à la plus grande qui en compte quelque 1800. Elle les soutient sur le plan administratif, la constitution de leur assemblée, le suivi des normes imposées par Cornare (*Corporación Autónoma Regional de las Cuencas de los Ríos Negro y Nare*) et par la Superintendance de services publics. Elle se charge également de les appuyer pour la réalisation des tests de qualité de l'eau qu'il faut réaliser pour les autorités de la santé du département (*Secretaría Seccional de Salud y Protección Social de Antioquia*).

Une conversation informelle s'engage sur les difficultés des associations à trouver des financements, avec Rosa la responsable de la faïtière et deux autres femmes présentes ce jour-là. Rosa m'explique que chaque association fixe le montant des cotisations après concertation en interne. S'il y a des travaux ou projets à réaliser les cotisations peuvent augmenter après consensus, en interne également. Les aqueducs reçoivent rarement des subventions de la Municipalité, me dit-on. On m'explique que pour la réalisation des grands projets, les aqueducs demandent des crédits aux coopératives financières et aux banques, comme Confiar ou la banque publique agricole (Banco Agrario) respectivement, sachant que les crédits du Département d'Antioquia sont difficiles d'accès. La majorité pour l'achat de terrain de conservation. Les crédits départementaux, qui peuvent être demandé pour l'achat de terres par exemple, sont trop exigeants en termes de prérequis, insistent-elles. Selon Rosa, les aqueducs se tournent alors vers les banques et coopératives qui leurs proposent de meilleures conditions. « Ils maintiennent l'eau en vie par le crédit », s'exclame Rosa en rigolant et en faisant référence au nom de la faïtière « Agua Viva ». Les propos tenus par mes interlocutrices me laissent penser, dans un premier temps, que les crédits bancaires pris par les associations sont simplement une alternative à défaut de pouvoir accéder aux crédits départementaux. Toutefois, nous verrons à travers les différents témoignages, que cela ne se résume pas à une solution de rechange, mais qu'il existe une dynamique plus complexe en arrière-plan. D'autant que les crédits départementaux n'ont jamais vraiment été une option pour les associations communautaires.

Parmi les 9 associations membres de la faïtière Agua Viva, 6 d'entre-elles auraient déjà contracté des crédits « pour l'achat de terres de conservation, pour des locaux afin d'accueillir leur siège social ou pour le financement d'infrastructures », s'écrie Rosa. On me dit que certains aqueducs ont tout de même réussi à financer de grandes stations d'épuration avec des cotisations supplémentaires, de l'épargne et des subventions municipales, sans avoir recours au crédit. Selon un membre de passage venu payer sa facture, qui semble étonnement bien informé, le choix d'accéder au crédit auprès de la coopérative Confiar, coopérative avec laquelle la plupart des aqueducs contractent des prêts, n'est pas un choix par défaut. « Confiar partage les mêmes valeurs que les aqueducs et soutient le modèle de gestion communautaire »,

affirme le sexagénaire. Il ajoute que le taux d'intérêts appliqué par Confiar n'est d'ailleurs pas si avantageux. « El Banco Agrario offre de meilleurs taux d'intérêt, dit-il, 0,7 % par mois ». J'ai tenté d'en savoir plus sur le recours au crédit auprès de deux associations de la faïtière, l'association Campo Alegre (346 membres) et l'association Cerro Samaria (1796 membres).

Convite ou crédit, faut-il choisir ?

C'est dans le hameau de Campo Alegre (champ heureux) à quelques kilomètres d'El Carmen, devant un petit dépôt agricole faisant office de bureau, que je rencontre Jorge, l'ancien administrateur de l'association d'aqueduc du hameau. Ce paysan relativement jeune a quitté depuis peu le comité de l'association. Toutefois, selon les premiers contacts établis avec les membres du comité, il serait le plus à jour sur l'évolution récente des pratiques de financement de l'association. Jorge tient à me faire visiter les installations et la zone de captage pour mieux comprendre les spécificités de l'aqueduc et les enjeux liés à son financement.

Nous nous engageons donc pour environ une heure de marche à travers des sentiers caillouteux, suivant les canalisations en rénovation de l'aqueduc qui nous mènent directement à la zone de captage. Jorge profite de cette marche plutôt sportive pour me présenter certains membres de l'association en chemin. Il me présente notamment un membre âgé de l'association Alfonso, qui selon Jorge, peut nous donner beaucoup d'information quant à l'évolution financière de l'association. C'est tête baissée sur mon calepin que je tente de noter chaque phrase prononcée par Alfonso, lancé, depuis que nous nous sommes arrêtés devant chez lui, dans un monologue effréné repassant l'histoire de l'association avec une précision sans faille. Ce bref historique permet de réconcilier le développement de l'aqueduc avec l'évolution de sa gestion financière. Il permet de comprendre les étapes franchies jusqu'au recours au crédit que Jorge aura vraisemblablement plus de facilité à nous expliquer.

Au début des années 1960, les membres de l'association de quartier (*Junta de Acción Comuna*) de Campo Alegre ont pris l'initiative de construire un aqueduc pour fournir de l'eau à l'école et à certains voisins, car l'eau dont ils disposaient provenait de

fossés, elle était difficilement accessible et n'était pas potable. C'est avec l'aide de la municipalité, mais surtout avec les contributions de la communauté et l'organisation de *convites* qu'ont été construits une prise d'eau (zone de captage) au niveau de la source des Salazares et un réservoir de stockage. Le premier tuyau galvanisé installé était de petit diamètre et il a permis de conduire l'eau jusqu'à l'école, en passant par le pont du ruisseau qui mène au hameau La Madera, approvisionnant en chemin certaines habitations proches. Les usagers qui s'inscrivaient et avaient un travail étaient facturés vingt ou trente pesos en fonction de leur capacité économique. Chaque ménage avait droit à un maximum de trois robinets de 3/8" en payant mensuellement deux pesos pour les deux premiers robinets chacun et un peso pour le troisième. Afin de recevoir des contributions du gouvernement, l'association informelle de quartier a dû se doter d'un statut légal. Des statuts et un règlement ont été rédigés, règlement qui comporte aujourd'hui une vingtaine d'articles. L'argent, qui était initialement collecté tous les huit jours pendant bon nombre d'années, a par la suite été collecté mensuellement, dans les locaux de l'école où des rapports étaient donnés sur l'état de l'aqueduc, les travaux effectués, l'argent collecté, les investissements réalisés et les prochains travaux planifiés. A ses débuts, la source d'eau avait peu de débit et comptait avec peu de protection forestière. Quelques jours de sécheresse suffisaient à réduire son débit considérablement. Afin d'en tirer le meilleur parti, la communauté a décidé de construire un double réservoir pour stocker l'eau durant la nuit.

À la fin des années 1960, l'augmentation de la demande de service d'eau a poussé la communauté à chercher une autre source d'eau plus importante. La nouvelle source identifiée a paradoxalement pris le nom de La Quiebra, la faillite en français, alors qu'elle promettait, selon Alfonso, un avenir prospère à la communauté. Bien que plus éloignée du village et située à plus haute altitude, les travaux ont pu démarrer assez rapidement, avec les fonds existants de l'association, un petit coup de main de la municipalité et le soutien des membres de la communauté en nature ou par le biais de petites contributions financières. Une petite prise d'eau a été réalisée et un tuyau en plastique d'un pouce a été utilisé pour conduire l'eau jusqu'à Los Llanitos (petite zone de plaine) où un réservoir de stockage a été construit. A partir de là, un tuyau en PVC a été connecté au réseau existant en provenance de la source des Salazares, augmentant ainsi la capacité pour un plus grand nombre d'utilisateurs. La source des

Salazares continuant de se tarir, la zone de captage a été agrandie et améliorée à La Quiebra ; un autre réservoir, en ciment cette fois, a été construit à Los Llanitos, et une autre conduite en PVC a été installée depuis la source en parallèle du tuyau existant. Avec la construction de la route qui mène au hameau voisin La Madera, les pluies ont entraîné beaucoup de boue et ont obligé la communauté à construire un système de dessablage.



Sur le chemin en direction de l'aqueduc, Jorge discute avec un membre de l'association Campo Alegre, qui l'interpelle au sujet des travaux en cours. Municipalité de El Carmen de Viboral, 2018 (source : Brendan Ecuyer)

Dans les années 1980, le secrétariat régional de la santé du département d'Antioquia (*Secretaría Seccional de Salud y Protección Social de Antioquia*), qui avait envoyé quelques années plus tôt un contrôleur fiscal afin d'assister aux réunions de la communauté et à qui les rapports mensuels de trésorerie devaient être soumis, a soutenu l'association pour la construction d'un nouveau réservoir dans la partie supérieure de Los Llanitos. Ce soutien, qui a été largement complété par le travail sans relâche des membres de la communauté, marque un tournant vers la formalisation de l'association. Le secrétariat régional de la santé retire alors son contrôleur fiscal, mais demande à l'association d'engager un vérificateur qualifié et de remplir les standards de qualité et les conditions de gestion gouvernementales. De

nouveaux statuts sont élaborés en ce sens et légalisés devant la chambre de commerce. Un administrateur, chargé d'effectuer toutes les démarches administratives conformément aux exigences du gouvernement, a été engagé par l'association. Enfin une concession d'eau est demandée à l'autorité environnementale, Cornare. Par la suite, des terrains ont été achetés, avec l'épargne de l'association, pour construire une station de traitement. Tous les réseaux et toutes les installations de l'aqueduc ont été remodelés. Des micro-compteurs ont été placés dans les maisons et un macro-compteur à la sortie du réservoir de stockage. Le paiement pour consommation d'eau excédentaire a pu commencer. Ainsi, la consommation familiale de base, quantité au-delà de laquelle les mètres cubes supplémentaires consommés sont facturés, a été réduite de cinquante à vingt mètres cubes en l'espace de quelques années.

En arrivant à la zone de captage, Jorge tente de m'expliquer comment s'est déroulée la bancarisation et par la suite l'accès au crédit de l'association, points qui n'ont pas été mentionnés dans le récit d'Alfonso. Jorge pense que l'ancienne génération a du mal à aborder les questions financières qui doivent, à leurs yeux, rester strictement confidentielles. Jorge nous explique qu'un premier compte bancaire a été ouvert pour assurer la sécurité des ressources financières et faciliter le paiement des factures des usagers. Les paiements sont par ailleurs gérés par un petit supermarché (Mercavil) situé au centre du village. Une fois l'argent centralisé il est ensuite déposé en une seule fois sur le compte de la coopérative financière. « Ceci nous évite de payer la facturation trop chère », affirme-t-il. Le premier compte a été ouvert auprès de Confiar puisque tous les aqueducs étaient chez Confiar. Mais au fond il ne sait pas tellement pourquoi. Un compte a également été ouvert auprès de Bancolumbia afin de percevoir les subsides de compensation carbone (BancO2). Jorge raconte que le comité a pris la décision et fait voter par l'assemblée des délégués, à savoir 35 membres, le recours au crédit pour assurer la continuité des investissements de l'association. Même si Confiar était le premier choix, la coopérative ne voulait pas leur prêter plus de 50 millions de pesos (15'000 USD), ils se sont donc tournés vers la banque agricole (Banco Agrario) pour accéder au crédit.

La banque agricole leur a prêté à deux reprises, en 2013 et en 2018. Le premier crédit a permis à l'association d'acquérir un terrain pour le reboisement et la protection de la

source d'eau. D'ailleurs, plusieurs fermes, qui étaient destinées à l'agriculture et à l'élevage de bétail, ont été achetées à cet endroit-là et en contrebas afin de les utiliser pour la protection du bassin versant. Elles ont été reboisées dans leur intégralité et ne présentent plus de risque de contamination de la source désormais. Des points d'échantillonnage ont même été placés pour examiner la qualité de l'eau, s'enorgueillit Jorge. Le second crédit était destiné au remplacement des conduites d'eaux usées et d'eau potable, les mêmes qui étaient encore à découvert lorsque nous les avons longées pour nous rendre au point de captage. Jorge estime que ces travaux, qui étaient nécessaires compte tenu du nombre important d'incidents survenus dernièrement, n'auraient pas pu être entrepris sans ce dernier prêt. De manière générale, ces prêts ont contribué à l'amélioration des infrastructures et à renforcer l'accès à l'eau de la communauté, explique Jorge. Et d'ajouter que le crédit vient remplacer certaines pratiques comme le *convite*, qui comme nous l'a exposé Alfonso, permettait de compenser le manque de ressources financières dans le cadre de certains projets. Je suis surpris d'entendre Jorge dire que le crédit remplace le *convite*, alors même qu'il me disait que la communauté avait participé à creuser les tranchées pour le changement des conduites. En réalité, dans ce cas précis, le *convite* et le crédit se complètent l'un l'autre. Finalement, « le crédit est un outil comme un autre pour continuer à défendre notre modèle de gestion menacé », conclut-il.

Pas de chiffres sans histoire

Dans un autre ordre de grandeur, l'association Cerro Samaria, également intégrée à la faîtière Agua Viva et qui compte près de 5 fois plus de membres que Campo Alegre, a aussi compté sur le crédit dans le cadre de son développement. C'est lors d'un entretien avec sa présidente Maria Angélica et la secrétaire de l'association, que nous avons pu retracer avec passablement de détails l'historique de l'association et l'apparition ces dernières années de nouvelles pratiques financières. Mes deux interlocutrices, âgées toutes les deux d'une quarantaine d'année, connaissant le sujet de ma recherche, m'annonce d'emblée et sans tabou que l'association a pris 4 crédits au total. Toutefois, comme s'il s'agissait d'un protocole partagé par les communautés de l'eau, avant d'aborder la question financière, elles souhaitent partager avec moi l'histoire de l'association. Ceci me conforte dans mon idée d'analyser ces pratiques

financières dans leur contexte, avec une perspective historique et au sein des rapports sociaux dans lesquels elles s'inscrivent.

« On vient de loin » s'écrie Maria. Au début des années 1970, la plupart des habitants des communes de la municipalité d'El Carmen, s'approvisionnaient en eau à partir de leurs exploitations agricoles par le biais de divers arrangements familiaux, qui variaient en fonction des différents reliefs ruraux entourant le centre urbain municipal : coteaux et hautes terres vallonnées. Dans les zones à flanc de colline, l'eau était très abondante (sources et ruisseaux multiples), de sorte qu'en de nombreux endroits, des fossés d'irrigation ont été adaptés pour l'acheminer des ruisseaux voisins jusqu'aux alentours des maisons. Des béliers hydrauliques ont été ainsi construits pour générer de petites montées d'eau, permettant un accès direct aux maisons. Au contraire, dans les zones collinaires de l'altiplano, les eaux de surface étaient plus rares, apparaissant dans quelques ruisseaux et petits cours d'eau situés au fond des vallées des collines et complétés par des recharges souterraines présentes dans les parties inférieures. Ainsi, de nombreuses maisons situées dans cette région ont été construites dans les vallées des collines, avec une proximité suffisante du ruisseau ou d'un puits approprié par les habitants eux-mêmes, pour faciliter leurs travaux domestiques et agricoles. D'autres étaient construites au sommet des collines, il fallait donc faire plusieurs voyages quotidiens pour aller chercher l'eau, qui était disponible dans différents types de récipients tels que desalebasses, des seaux, etc. et qui était portée à la maison sur les épaules, une situation dont les deux femmes se souviennent aujourd'hui comme étant synonyme de grands efforts et de sacrifices pour accéder à l'eau.

C'est dans ces circonstances que plusieurs habitants paysans des hauts plateaux, après avoir formé les conseils d'action communautaire, ont commencé à acheminer l'eau à leurs villages depuis les collines environnantes, afin de faciliter leur accès permanent, ce qui a été possible par la construction d'aqueducs dans les villages. Initialement ce sont quatre hameaux qui se sont réunis pour demander les premiers financements auprès du secrétariat régional de la santé du département d'Antioquia et du programme de développement rural intégré (*Desarrollo Rural Integrado* (DRI)). 9 millions de pesos (2'700 USD) ont été débloqués pour la réalisation des plans et « les calculs » avec ces deux entités étatiques. La communauté avait alors apporté la main d'œuvre, équivalant à environ 3 millions de pesos (900 USD). Il faudra attendre

1982 pour que le système d'aqueduc, composé de deux zones de captage, d'un dessableur, d'un réservoir d'eau de 140 m³ et de valves pour environ 520 usagers commence à fonctionner. La facture d'eau était alors de 150 pesos (0,045 USD) précise Maria, ce qui permettait de couvrir les frais d'entretien et de rembourser une dette liée aux travaux de près de 4 millions de pesos (1'200 USD) sur 15 ans. Il sera impossible d'obtenir plus d'information sur cette dette initiale. A-t-elle été contractée auprès des autorités, auprès de prestataires de services ou de tiers ? Une chose est sûre, il ne s'agit pas d'une dette bancaire puisque selon Maria le premier compte bancaire a été ouvert en 1984 auprès de la Banque de Bogotá. Ce qui est intéressant ici c'est de voir qu'une dette non-bancaire est présente dès les fondations de l'aqueduc et que les premières cotisations des membres ont servi, en partie, au remboursement de celle-ci.

S'en suit un développement exponentiel qui permettra d'absorber la demande en eau des habitants des hameaux avoisinant : l'extension du réseau ; la construction de réservoirs supplémentaires et d'une station de traitement ; l'installation de compteurs volumétriques ; l'acquisition de terrains afin d'aménager de nouvelles zones de captage, assurer la reforestation ou pour l'installation d'un petit barrage. Ces investissements seront cofinancés de manière ponctuelle par les entités départementales mentionnées ci-dessus jusqu'à 1995, date de la constitution juridique de l'association d'usagers de l'aqueduc. Ce sera ensuite la municipalité qui contribuera ponctuellement au financement des infrastructures communautaires. La secrétaire se rappelle le premier crédit bancaire en 2003 auprès de la banque de Bogotá qui a servi pour acheter une parcelle de 35 hectares à des particuliers aux abords de l'une des sources d'eau de l'aqueduc. Ce qui a permis les années suivantes de reforester cette zone de captage. « C'était un réel soulagement, nous savions désormais que notre survie n'était plus conditionnée au seul bon vouloir des autorités ».

Le crédit suivant leur sera accordé par la coopérative Confiar en 2010 pour la construction d'un réservoir d'eau de 600 m³, à la suite de l'établissement d'un diagnostic général des six hameaux associés à l'association. L'enquête réalisée par des étudiants de l'école de formation professionnelle nationale (*Servicio Nacional de Aprendizaje* (SENA)) auprès des habitants avait montré la nécessité d'augmenter les

capacités de stockage de l'aqueduc. Deux autres crédits seront contractés par la suite. Maria explique que c'est par l'intermédiaire du gérant du bureau local de Confiar, connu de certains membres de l'association, qu'il a été possible d'accéder alors à un crédit « Bancóldex » subventionné s'inscrivant dans le cadre du programme *Banco de las oportunidades*, présenté plus haut. Au-delà des crédits, une convention est signée avec la coopérative Confiar en 2016. Cette convention prévoit le dépôt des factures liées au service d'eau, le paiement des salaires des salariés de l'association, la réalisation des transferts pour le paiement des prestataires de l'association et le paiement des impôts. Par ailleurs, elle fixe des prêts à faible taux d'intérêt pour la réalisation de projets spécifiques. Nous explorerons plus en détail dans le chapitre suivant ce type de partenariats qui dans certains cas dépassent la simple relation entre créancier et débiteur.

Banco Agrario de Colombia
El Banco que hace crecer al campo
No. NET: 80033000-9

TABLA DE AMORTIZACION

Cliente: 6313667 ASOCIACION DE SOCIOS DEL ACUEDUCTO Y ALCANTARILLAD
Dirección: CALLE 29 NUMERO 28 48

Plazo: 36 meses
Fecha de proceso: 02/26/2013
Oficina: CARMEN DE VIBORAL

DATOS DE LA OPERACION

No. operación: 12101-174003005
Fecha de desembolso: 01/23/2008
Monto: 305.000.000
Plazo: 36 (AÑOS)
Tipo amortización: CAPITAL FIJO
Cuenta: CREDITO
Fecha de vencimiento: 02/23/2013
Banco de cobro: COMERCIAL
Modalidad del préstamo: VENCIDA
Fecha de inicio de contrato: NO
Línea de crédito: NO
Línea de garantía: NO
Nuevo Cliente: 1058900102

TABLA DE AMORTIZACION

Cuota	Fec pag	Saldo Cap	Interes	Gracia	Estado
1	02/23/2008	291,667.00	17.40	50,157.00	NO VIGENTE
2	02/23/2008	34,796,333.00	17.40	50,157.00	NO VIGENTE
3	04/23/2008	34,814,666.00	291,667.00	17.41	NO VIGENTE
4	06/23/2008	34,832,999.00	291,667.00	17.48	NO VIGENTE
5	08/23/2008	34,851,332.00	291,667.00	17.79	NO VIGENTE
6	10/23/2008	34,869,665.00	291,667.00	17.86	NO VIGENTE
7	12/23/2008	34,887,998.00	291,667.00	17.92	NO VIGENTE
8	02/23/2009	34,906,331.00	291,667.00	17.98	NO VIGENTE
9	04/23/2009	34,924,664.00	291,667.00	18.07	NO VIGENTE
10	06/23/2009	34,942,997.00	291,667.00	18.07	NO VIGENTE
11	08/23/2009	34,961,330.00	291,667.00	18.35	NO VIGENTE
12	10/23/2009	34,979,663.00	291,667.00	17.88	NO VIGENTE
13	12/23/2009	34,997,996.00	291,667.00	17.12	NO VIGENTE
14	02/23/2010	35,016,329.00	291,667.00	15.28	NO VIGENTE
15	04/23/2010	35,034,662.00	291,667.00	14.27	NO VIGENTE
16	06/23/2010	35,052,995.00	291,667.00	13.33	NO VIGENTE
17	08/23/2010	35,071,328.00	291,667.00	12.64	NO VIGENTE
18	10/23/2010	35,089,661.00	291,667.00	12.71	NO VIGENTE
19	12/23/2010	35,107,994.00	291,667.00	13.34	NO VIGENTE
20	02/23/2011	35,126,327.00	291,667.00	13.97	NO VIGENTE
21	04/23/2011	35,144,660.00	291,667.00	12.38	NO VIGENTE
22	06/23/2011	35,162,993.00	291,667.00	12.35	NO VIGENTE
23	08/23/2011	35,181,326.00	291,667.00	12.25	NO VIGENTE
24	10/23/2011	35,199,659.00	291,667.00	12.08	NO VIGENTE
25	12/23/2011	35,217,992.00	291,667.00	12.16	NO VIGENTE
26	02/23/2012	35,236,325.00	291,667.00	11.87	NO VIGENTE
27	04/23/2012	35,254,658.00	291,667.00	11.83	NO VIGENTE
28	06/23/2012	35,272,991.00	291,667.00	11.79	NO VIGENTE
29	08/23/2012	35,291,324.00	291,667.00	11.70	NO VIGENTE
30	10/23/2012	35,309,657.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
31	12/23/2012	35,327,990.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
32	02/23/2013	35,346,323.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
33	04/23/2013	35,364,656.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
34	06/23/2013	35,382,989.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
35	08/23/2013	35,401,322.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
36	10/23/2013	35,419,655.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
37	12/23/2013	35,437,988.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
38	02/23/2014	35,456,321.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
39	04/23/2014	35,474,654.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
40	06/23/2014	35,492,987.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
41	08/23/2014	35,511,320.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
42	10/23/2014	35,529,653.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
43	12/23/2014	35,547,986.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
44	02/23/2015	35,566,319.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
45	04/23/2015	35,584,652.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
46	06/23/2015	35,602,985.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
47	08/23/2015	35,621,318.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
48	10/23/2015	35,639,651.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
49	12/23/2015	35,657,984.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
50	02/23/2016	35,676,317.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
51	04/23/2016	35,694,650.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
52	06/23/2016	35,712,983.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
53	08/23/2016	35,731,316.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
54	10/23/2016	35,749,649.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
55	12/23/2016	35,767,982.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
56	02/23/2017	35,786,315.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
57	04/23/2017	35,804,648.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
58	06/23/2017	35,822,981.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
59	08/23/2017	35,841,314.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
60	10/23/2017	35,859,647.00	291,667.00	11.68	NO VIGENTE
TOTALES		0	50,000,000	25,894,947	0

CFA Cooperativa Financiera

TABLA DE AMORTIZACION

OFICINA: SAN PEDRO
FECHA: 04/01/2018 (0 59.08a. m)
PAGINA: 2 USUARIO: Mon0201
DIRECCION: C.L. 643 949 102

CUENTA: 47531 JUNTA ADMINISTRADORA DEL ACUEDUC
DIRECCION: C.L. 643 949 102

Datos de la Obligación:

No. OBLIGACION: 011-2017-00058-8
LÍNEA DE CRÉDITO: PRODUCTIVO
TIPO AMORTIZACIÓN: CUOTA FIJA
CUOTA: MENSUAL

FECHA DESEMBOLSO: 09/09/2017
FECHA VENCIMIENTO: 05/04/2022
FORMA DE PAGO: NDADHO
TIPO TASA: FIJA
TASA INICIAL E.A.: 18.43%
TASA ACTUAL NOM: 17.92%
TASA ACTUAL E.A.: 19.43%

TABLA DE AMORTIZACION

Cuota	FEC PAG	SALDO CAP	INTERES	GRACIA	ESTADO
34	05/09/2020	27,931,432	840,205	424,710	NO VIGENTE
35	05/07/2020	27,091,227	850,266	388,645	NO VIGENTE
36	05/06/2020	26,224,958	866,153	368,782	NO VIGENTE
37	05/09/2020	25,368,895	879,323	356,692	NO VIGENTE
38	05/10/2020	24,479,482	894,750	340,215	NO VIGENTE
39	05/11/2020	23,574,782	908,450	328,485	NO VIGENTE
40	05/12/2020	22,668,332	921,351	333,964	NO VIGENTE
41	05/01/2021	21,758,981	934,384	335,521	NO VIGENTE
42	05/02/2021	20,802,587	949,602	316,513	NO VIGENTE
43	05/03/2021	19,833,885	962,241	272,874	NO VIGENTE
44	05/04/2021	18,851,744	978,114	288,801	NO VIGENTE
45	05/05/2021	17,853,660	1,001,788	265,157	NO VIGENTE
46	05/06/2021	16,851,872	1,028,218	256,697	NO VIGENTE
47	05/07/2021	15,873,894	1,031,338	233,562	NO VIGENTE
48	05/08/2021	14,842,519	1,039,231	229,564	NO VIGENTE
49	05/09/2021	13,803,088	1,055,033	209,882	NO VIGENTE
50	05/10/2021	12,748,655	1,077,328	187,587	NO VIGENTE
51	05/11/2021	11,670,727	1,087,456	177,458	NO VIGENTE
52	05/12/2021	10,583,271	1,106,183	159,732	NO VIGENTE
53	05/01/2022	9,474,088	1,132,857	144,058	NO VIGENTE
54	05/02/2022	8,353,231	1,137,600	127,015	NO VIGENTE
55	05/03/2022	7,215,331	1,163,820	99,095	NO VIGENTE
56	05/04/2022	6,049,511	1,172,929	91,866	NO VIGENTE
57	05/05/2022	4,876,582	1,193,156	71,739	NO VIGENTE
58	05/06/2022	3,693,426	1,208,807	56,008	NO VIGENTE
59	05/07/2022	2,474,519	1,228,833	38,412	NO VIGENTE
60	05/08/2022	1,246,015	1,248,158	18,548	NO VIGENTE
TOTALES		0	50,000,000	25,894,947	0

Elaborado por: _____ Aprobado por: _____ Cliente: _____

Señor asociado: CFA le informa: 1. No hará cobro superior a la tasa de interés pactada inicialmente en su pagara, ni a la de usura certificada por la Superintendencia Financiera de Colombia. 2. Si encuentra una tasa superior a la pactada inicialmente o a la de usura, por favor comunicarlo inmediatamente al área de control al teléfono: 3801010 o a la Línea Gratuita 01-8000-421-807. Si encuentra en la página WEB www.cfa.com.co cualquier inconsistencia, favor informar a nuestro asesor fiscal ACN America & Asociados Ltda al Apartado Aéreo No. 95915 de Medellín. Definición del Consumidor: Lina Lopez Yáñez | Teléfono 3759973- 311 7518873 | Dirección: Carrera 45 B N° 29 Sur 711 de B03 Medellín | E-mail: definicionconsumidor@cfanet.co. Recuerde mantener actualizados sus datos que están en contacto con usted.

Dirección: CRA 43A NRO 31155- EDIFICIO GRUVAL PISO 2 Ciudad: SAN PEDRO DE LD Teléfono: 0 Fuente: Amortiza.rpt
Cualquier inquietud informarla al área de gestión de Servicio CFA. Teléfono 262 18 27 ó 01 8000 42 18 27 ó al Defensor del Consumidor Financiero Dra. Natalia Muñoz Marín. Calle 91 No. 49-11 Oficina 989 | Medellín. Teléfono: 332 30 15 | Ciudad: Medellín. Teléfono: 315 259 92 21. E-Mail: definicionconsumidor@cfanet.co

Images d'illustration : extraits de tableaux d'amortissement de crédits d'une association de El Carmen de Viboral et d'une association de San Pedro de los Milagros, ayant contracté des crédits respectivement avec la banque agricole et la coopérative CFA, 2018 (source : Brendan Ecuyer)

Du nord au sud, de l'ouest à l'est de la vallée d'Aburrá, les exemples de financement par le crédit bancaire des associations d'aqueduc se multiplient. Dans la municipalité de Caldas, l'association d'usagers de l'aqueduc de la Chuscala a contracté un premier crédit de 25 millions de pesos (7'500 USD) auprès de la coopérative Confiar,

principalement pour débiter l'historique d'emprunteur. Avoir un historique créditeur est l'une des conditions pour accéder à un prêt. À la suite de ce premier crédit décrit comme un « crédit d'essai » par Froilan le représentant légal, l'association a accédé à un crédit de 47 millions de pesos (14'100 USD) pour des travaux d'extension du réseau et la construction de réservoirs d'eau. Froilan m'explique que ce crédit comme le précédant était réalisé au taux d'usure fixé par la superintendance financière au moment du contrat. Ce n'est qu'à partir du dernier crédit en date contracté par l'association que les conditions se sont assouplies, s'exclame-t-il. Ce crédit était de 90 millions de pesos (27'000 USD) et il a servi pour une batterie de réservoir d'eau (*batería de almacenada*). Le montant de 90 millions n'avait pas vraiment été décidé par le comité. A partir de 90 millions, il est possible d'avoir accès à un prêt du programme de crédits « sociaux » (1.6%). Ces crédits ne sont pas accessibles en dessous de 90 millions. Initialement, ils allaient demander un prêt de 70 millions (21'000 USD) mais vu que les frais sont quasiment identiques pour 90 millions et qu'il est possible avec ce montant d'accéder au crédit « solidaire », ils ont finalement demandé 90 millions. Froilan en conclut que :

« du point de vue légal il s'agit d'une association communautaire mais au fond les objectifs sont les mêmes qu'une entreprise et l'accès au crédit est nécessaire pour toutes les entreprises. Le soutien du gouvernement et des ONGs est faible, nous n'avons donc pas le choix de fonctionner comme cela. »

C'est auprès de Cobelen et Cotrafa, deux autres coopératives financières, que l'association voisine la Corrala a contracté des crédits, respectivement au taux d'intérêt mensuel de 1.79 et 1.5 sur 4 à 5 ans. Ces crédits sont venus compléter les projets réalisés en convention avec la municipalité et le département pour la construction de la station de traitement, l'extension du réseau et les réservoirs d'eau. Les coûts pour le changement des conduites d'eau sont très élevés nous explique le plombier de l'association, Roberto. Lorsqu'il faut changer les 40 km de conduites du réseau, les contributions ponctuelles des autorités ne suffisent pas. Le changement des conduites sur 3,6 km, de la zone de captage jusqu'à la station de traitement peut coûter autour des 500 millions de pesos (150'000 USD) si une étude technique est réalisée. Le dernier projet qui a été monté pour parvenir à financer ces travaux vise également le remplacement du dessableur situé sur ce tronçon. Il prévoit une

participation de l'association de 10%, de la municipalité à hauteur de 20% et celle du département à 70%, mais Roberto doute que ce projet voit le jour. La municipalité n'est pas en mesure de répondre aux besoins des communautés, se plaint Roberto. Il mentionne la situation de surendettement dans laquelle se trouve la municipalité après avoir sollicité le système de financement surnommé les « obligations pour l'eau » (*bonos de agua*). Il s'agit d'un système de financement pour les projets d'investissement en matière d'eau potable et d'assainissement de base pour les entités territoriales et les municipalités. Ils seront renommés les « bons Carrasquilla » en référence à l'ex-ministre des finances et principal accusé du cas de corruption lié à ce système de financement qui a fait scandale en Colombie (Fouillet & Morvant-Roux, 2018, p. 5).

Un sentiment d'autonomie

Revenons à Campo Alegre dans la municipalité d'El Carmen de Viboral, où nous questionnons Jorge, ancien administrateur, sur le rôle de la municipalité dans le soutien à l'association et les motivations qui sous-tendent l'émergence des nouvelles pratiques financières. Il affirme qu'ils sollicitent le maire régulièrement mais que le soutien se fait attendre. Il voit dans l'accès au crédit un moyen de réduire cette dépendance :

« Nous avons demandé quelques fois le soutien de la municipalité et elle ne nous l'a pas donné. Nous nous sommes donc tournés vers le crédit. Nous ressentons ainsi moins de dépendance vis-à-vis de la municipalité. Nous n'allons pas attendre le maire éternellement ! Le prêt est plus léger (*el préstamo sale más ligero*), nous ne nous humilions pas et nous ne dépendons de personne. »

On retrouve cette dynamique à un autre niveau, dans le livre d'Isabelle Guérin (2015) sur la microfinance et ses dérives : les ménages débiteurs accèdent au crédit pour contourner et réduire la dépendance envers les réseaux familiaux. C'est également le moyen d'éviter que les entreprises publiques ne s'intéressent de trop près à l'association nous explique Jorge. En effet, l'association ressent la pression constante de l'entreprise publique de la Municipalité d'El Carmen, La Cimarrona, qui semblerait

intéressée à reprendre la gestion des infrastructures. « On a entendu dire que si nous n'étions pas capables de gérer l'approvisionnement en eau de la communauté, la Cimarrona pouvait gérer l'aqueduc à notre place ». D'autant plus que cette dernière possède une station de traitement dans le même hameau et exploite des sources d'eau dans les mêmes montagnes. Une concurrence directe pour les zones de captage pourrait rapidement s'engager. Par ailleurs, Jorge craint tout autant l'entreprise de services publics de Medellin (EPM) qui s'est déjà installée dans la ville de Rionegro, dernier rempart avant la Municipalité del Carmen de Viboral. Il compare les deux modèles :

« EPM applique des tarifs trop élevés pour ceux qui n'ont pas les moyens de payer. Les accords de paiement que nous faisons, les entreprises ne le font pas. Ils ont 3 à 4 mois de retard, nous négocions, nous leur parlons et nous faisons du financement. Il s'agit de crédits internes. Les membres peuvent également travailler sur un chantier de l'association, la facture peut alors être réduite. »

Dans ce contexte de pressions des entreprises publiques qui se traduit pour le moment uniquement par des rumeurs ou par un sentiment de crainte au sein des communautés, Jorge déplore le manque de soutien de la Municipalité. L'association n'a par exemple pas accès aux subsides croisés puisqu'elle n'a pas encore présenté d'étude tarifaire, condition sine qua non pour accéder aux subsides. L'ancien administrateur le voit comme une impasse. Le système tarifaire tel qu'imposé par la CRA ne serait pas applicable selon lui auprès de la communauté essentiellement constituée de paysans aux revenus incertains. Il pense que les subsides ne permettraient pas d'assurer l'accès à l'eau des plus pauvres pour leurs activités agricoles ou pour le bétail, activités qui représentent leur seule source de subsistance.

Même son de cloche pour l'association voisine Cerro Samaria qui parle aussi d'autonomie. « On ne peut pas passer une vie entière à demander ! » nous dit Maria en référence aux demandes de financement et de soutien auprès de la municipalité. Surtout que parfois les autorités locales s'unissent aux entreprises publiques, telles que EPM, pour « s'emparer des aqueducs communautaires », assure-t-elle. Et d'ajouter que les entités municipales apportent peu d'aide, probablement parce que le modèle n'est pas reconnu. Selon Maria, s'ils ne reçoivent pas de subventions, c'est

une question de volonté politique. Elle précise que la grande différence avec les entreprises publiques et privées c'est que :

« Ils n'ont pas autant de douleur pour l'utilisateur (la douleur est à comprendre ici comme empathie). Nous leur rendons visite, nous nous occupons d'eux. Les entreprises publiques ne considèrent pas un utilisateur mais un client. Ceci se reflète au niveau des déconnexions des usagers, qui sont en retard de paiement, et qui sont quasiment inexistantes au sein des aqueducs communautaires. L'environnement, les relations sont différentes. Il y a plus d'humanité dans la gestion des communautés. Dans ce sens, le crédit nous permet de rester nous-même. Il nous permet de nous développer, de nous améliorer et d'être plus autonome. »

Qu'en est-il de l'épargne ? Est-elle également pensée comme un levier d'autonomie ? Je me souviens que l'acquisition des premiers terrains de l'association Campo Alegre pour construire la station de traitement avait été possible grâce à l'épargne. Les associations parlent peu de cet aspect et dissocient souvent le crédit de l'épargne. Toutefois, il semble qu'un lien existe entre les deux permettant de renforcer cette autonomie. Même si l'argent des crédits est généralement utilisé pour des investissements et ne génère pas directement de l'épargne. Le crédit donne la possibilité d'investir dans les infrastructures sans entamer l'épargne, puisque celui-ci est remboursé sur les prochaines facturations des membres. La plupart du temps, les comptes bancaires sont séparés. D'un côté, l'épargne et de l'autre le compte duquel est ponctionné le remboursement du crédit. Ainsi, comme le mentionne la trésorière de l'association Angelópolis, le crédit leur permet de ne pas utiliser leurs « économies » pour investir dans les infrastructures. « Nos économies peuvent alors être utilisées pour les réparations en cas de dommages ». En d'autres termes, le crédit préserve l'épargne, qui peut alors parer aux aléas et imprévus et offre à ce titre une forme de sécurité.

Conclusion

Hadrien Saiag (2018) identifie, dans son cas d'étude du sous-prolétariat de la ville de Rosario, deux processus distincts, portés par des institutions aux logiques en apparence contradictoires, qui donne forme à la financiarisation des rapports sociaux. Dans ce chapitre, les récits des communautés de l'eau présentés donnent également à voir l'entremêlement de tels processus : la formalisation des prestataires de services publics d'eau et le recours aux instruments de crédits. D'une part, comme nous l'avons vu, dans la première partie de ce travail, la formalisation des prestataires de services publics d'approvisionnement en eau est vécue comme une pression du gouvernement. Toutefois, on observe un rapprochement vers les directives de l'État avec la formalisation, à travers le respect des standards de qualité, le *reporting* administratif et financier ou l'adoption des normes de tarification. D'autre part, l'accès au crédit rendu possible par cette formalisation, permet, dans le même temps, d'affirmer et renforcer la distinction par rapport à l'État. Cet éloignement, à travers l'accès au crédit, se caractérise par un sentiment d'autonomie financière vis-à-vis de ce dernier.

Ce sentiment d'autonomie vis-à-vis de l'État est une chose. Mais cela implique nécessairement un rapprochement avec les institutions financières, en particulier avec les coopératives financières dans le cas des aqueducs analysés. De la même manière, le crédit synonyme d'autonomie dont parle les communautés de l'eau représente également une dette. Puisque que ce sont les « deux faces d'une même pièce » (Guérin, 2018), il convient d'en analyser les deux faces. Comment est perçue donc cette dette par les communautés ? Est-ce qu'elle peut être vue comme potentiel émancipateur, afin de s'émanciper de l'État ? Et alors comment la nouvelle interdépendance avec les coopératives financières est-elle vécue ? C'est en réfléchissant sur le concept de dette, que je tenterai dans le prochain chapitre de répondre à ces interrogations.

7. « Je paierai » : une réflexion sur la dette

« Voulez-vous voir une copie du *pagaré* ? » m'a-t-on proposé à plusieurs reprises, lors des entretiens, quand je m'apprêtais à aborder la question du crédit. Un *pagaré*, littéralement « je paierai » en français, est une reconnaissance de dette par laquelle le débiteur s'engage à payer une somme d'argent au créancier. Il fait référence à une dette quantifiable qu'il faut rembourser. « (...) être endetté signifie que l'on « doit » quelque chose, qu'il s'agisse d'une somme d'argent ou d'une obligation morale » (Guérin in (Farinet (dir.) et al., 2018, p. 135). L'anthropologue David Graeber, par exemple, auteur du best-seller *La dette : 5000 ans d'histoire*, insiste sur « la dimension quantifiable de la dette » et s'aligne ainsi sur la définition classique donnée par les économistes (*Ibid.*). Dans les récits des communautés de l'eau, la dette revêt une signification bien différente de celle de Graeber. « Nous avons simplement signé un *pagaré* et c'est tout ! Leur garantie est notre parole ! » Ces mots, exprimés avec une certaine fierté par un représentant d'une association d'aqueduc, révèlent la satisfaction du débiteur. Le *pagaré* apparaît ici comme relativement positif. En d'autres termes, ce billet d'ordre officialise, au-delà du devoir de remboursement, la confiance qui est faite au débiteur, dans ce cas à toute une communauté. Le modèle de gestion communautaire devient alors digne de confiance. Comme le dit à juste titre Isabelle Guérin :

« La quantification suppose qu'un remboursement intégral est possible, alors qu'une obligation ne peut jamais être complètement acquittée. Si cette définition permet à Graeber d'insister sur la violence des processus d'endettement monétaire et la domination des créanciers, elle occulte le fait que les dettes monétaires puissent être sources d'émancipation » (*Ibid.*, p.136).

Nous avons vu dans le chapitre précédent que l'accès au crédit des associations de l'eau est susceptible de les mener vers une certaine autonomie financière. Je souhaite, dans ce chapitre, aller un peu plus loin. L'autonomie est une chose, mais c'est autour de la reconnaissance de son identité et de ses pratiques que semble se jouer la permanence de la gestion communautaire. Comme présenté dans les chapitres 3 et 4, le manque de reconnaissance de l'État dont souffre la gestion

communautaire entrave considérablement son développement. A ce titre, Servet & Vallat (1998) partent du principe que « lutter contre le développement de l'exclusion » passe avant tout par :

« le développement de rapports de proximité et de confiance, rapports qui ne peuvent être seulement liés à la production et aux échanges économiques, mais qui, aussi, impliquent des réseaux sociaux, des formes de réciprocités, autant d'éléments que des rapports de dettes/créances peuvent organiser quand ils ne sont plus pensés uniquement en termes économiques » (Servet & Vallat, 1998, p. 24).

Il est important donc de resituer l'apparition de la dette de la gestion communautaire de l'eau dans le cadre de relations plus larges entre débiteur et créancier. Ceci me permet d'avancer dans ma réflexion sur la financiarisation comme moyen de résistance pour les communautés de l'eau et de façon plus générale sur la dette comme élément constitutif du lien social. Ainsi, l'éloignement des communautés de l'eau vis-à-vis de l'État pourrait en partie s'expliquer par le rapprochement parallèle avec les coopératives financières, duquel découle une sorte de pacte de confiance. Effectivement, plusieurs associations semblent avoir trouvé auprès des coopératives financières un partenaire privilégié. Et c'est autour de la dette que s'est figée la base de ce partenariat. Mais quels bénéfices en tirent les deux parties ? Si pour les communautés de l'eau ce partenariat, que je présente comme « solidaire » dans les lignes qui suivent, peut constituer une forme de reconnaissance, pour les coopératives financières il semble représenter un placement assurant un retour modeste, mais relativement stable et sûr.

La confiance et la reconnaissance des coopératives financières

Doering & McNeill (2020) se sont intéressées dans leur recherche à l'engagement envers la finance formelle de petits groupes intégrés au programme de micro-épargne parrainé par le gouvernement en Colombie, en s'appuyant notamment sur la théorie des organisations. Elles relèvent l'importance des recherches menées dans le domaine de la sociologie économique et de l'économie du développement pour

comprendre l'adoption ou non de produits financiers formels. Par exemple, les sociologues économiques soulignent que l'intérêt des individus pour les produits financiers formels est déterminé par leur confiance dans les institutions financières (Guseva, 2008; Polillo, 2011) et par les valeurs culturelles qui encouragent ou découragent l'utilisation de ces produits (Fourcade & Healy, 2007). Pour leur part, les économistes du développement soutiennent que les conditions matérielles des individus et l'accessibilité des services financiers influencent la demande (Demirguc-Kunt et al., 2017; Dupas et al., 2018).

Fortes de ce constat, Doering & McNeill soulignent également l'importance de tenir compte de l'histoire et du contexte institutionnel uniques de la Colombie et, à ce titre, se demandent si le conflit interne qui sévit depuis longtemps dans le pays a influencé l'opinion des communautés sur le secteur financier ou le gouvernement, qui est à l'origine du message sur l'inclusion financière. En effet, le conflit et l'insécurité qui y est associée ont influencé la façon dont les Colombiens perçoivent certaines institutions. Par exemple, les Colombiens directement touchés par le conflit ont moins confiance dans le système de justice pénale et ne soutiennent pas les institutions démocratiques (Blanco & Ruiz, 2013). Pourtant, par rapport à d'autres nations, l'histoire unique de la Colombie ne semble pas s'être traduite par des niveaux de confiance exceptionnellement bas dans le secteur financier. Selon l'enquête mondiale sur les valeurs, les Colombiens affichent un niveau élevé de confiance dans les banques. 51% des Colombiens déclarent avoir « beaucoup » ou « assez » de confiance dans les banques²⁰, un chiffre nettement supérieur à celui des États-Unis par exemple (40 %) (Doering & McNeill, 2020). Selon elles, la perception qu'ont les citoyens des institutions financières pourrait être influencée par la popularité historique des banques agricoles colombiennes comme la Caja Agraria. Bien que ce type d'institutions ne soient plus soutenues par l'État, elles ont été classées parmi les institutions colombiennes « les plus aimées ». Et c'est peut-être justement parce qu'elles ne sont plus directement liées à l'État que ces dernières affichent une telle cote de popularité. On l'a vu, la banque agricole (Banco Agrario), qui a remplacé la

²⁰ Résultat tiré de l'enquête mondiale sur les valeurs (World Values Survey) réalisée en 2012 en Colombie portant sur un échantillon de 1'512 personnes (unités d'échantillonnage : municipalités (50 au total) ; blocs (370 urbains et 60 ruraux) ; ménages).

Caja Agraria à partir de 1999, jouit d'une bonne réputation auprès des associations d'aqueduc, à tel point qu'elle est souvent préférée aux coopératives financières.

Cela étant dit, cette recherche ne nous renseigne pas sur les aspirations qui sont derrière ces « taux de confiance », elle ne nous renseigne pas non plus sur les représentations que les acteurs ont de leurs pratiques financières ordinaires. Qu'en est-il du côté de la gestion communautaire de l'eau ? Comment les communautés perçoivent-elles cette confiance et leur engagement vers la finance et l'endettement ? Comment voient-elles la dette et le lien avec les coopératives financières ?

Comprendre les préférences financières

Plusieurs associations, qui ont eu accès au crédit, m'ont fait part de leurs aspirations et de leurs ressentis en lien avec les crédits contractés. « Il vaut mieux être redevable à une banque qu'à la municipalité, qui peut alors te demander de rendre des comptes », me dit la représentante de l'aqueduc Filo Verde, dans la municipalité de Barbosa. Yuliana, l'administratrice de l'association voisine, El Platanito, de caractère très engagé, m'explique que l'association envisageait de contracter un crédit pour la première fois. Elle pense que l'approbation d'un prêt serait fondamentale pour renforcer l'aqueduc. Elle interprète cette potentielle approbation comme une acceptation de la « culture de paiement » de la communauté. Ce serait, selon elle, un « vote de confiance » à la bonne gestion administrative de l'association. Une confiance accordée à l'autogestion communautaire, en somme. Il s'agirait d'un acte de réciprocité, nuance-t-elle, parce qu'il faut montrer ensuite que vous pouvez rembourser. Et de conclure, qu'il s'agirait d'un investissement pour le futur et susceptible de renforcer l'autonomie de la communauté.

On retrouve le même discours du côté du village d'El Carmen, où Maria, la représentante de l'association de l'aqueduc Cerro Samaria va plus loin. Elle estime que la confiance des coopératives vient combler le manque de confiance de la municipalité et représente la reconnaissance du modèle communautaire, de sa culture de paiement et de sa bonne gestion. Comme le disent Servet & Vallat (1998), « (...) accorder un crédit c'est d'abord accorder sa confiance et donc réciproquement ne pas

donner droit au crédit exprime une méfiance alimentant la stigmatisation » (*Ibid.*, p.20).

Maria affirme que :

« La confiance de la coopérative financière Confiar, par exemple, c'est ce que la municipalité n'a pas fait. Elle (la coopérative Confiar) nous reconnaît comme une microentreprise, elle reconnaît le modèle communautaire. »

A cet égard, Isabelle Guérin estime que :

« Pour des populations marginalisées, discriminées, dénigrées, être autorisées à s'endetter en vertu de leur capacité de remboursement – et non de leur statut de dominées ou d'assistées – est en soi un signe de reconnaissance et d'émancipation dont il faut mesurer toute l'importance » (*Ibid.*, p.143).

A travers son cas d'étude en Inde, elle montre effectivement que :

« Dans les représentations locales, la dette est précisément source de reconnaissance et de respect lorsqu'elle finance des rituels sociaux et religieux : le fait de s'endetter témoigne des sacrifices et des risques que le débiteur supporte afin d'assumer ses responsabilités et ses obligations » (*Ibid.*, p.141).

Par ailleurs, les recherches de Deborah James et de Felipe Gonzales, respectivement en Afrique du Sud et au Chili, vont également dans ce sens (*Ibid.*). « Le crédit y est pensé comme un outil possible de redéfinition des rapports de classe, et dans le cas sud-africain, des rapports de race » (*Ibid.*, p.144).

Certaines associations vont jusqu'à refuser le soutien de la municipalité. C'est ce que m'ont dit Raul et Carlos de l'association Juan Cojo dans la municipalité de Girardota. Tout d'abord, ils ont observé un changement dans le type de soutien proposé par la municipalité ces dernières années. A l'époque, la municipalité leur accordait des subventions monétaires. Actuellement, elle appuie d'autres aqueducs qui en ont plus besoin et le peu de soutien qu'ils reçoivent est non-monétaire. De cette façon, elle leur a proposé à 3 reprises un soutien en matériel, à savoir des équipements d'analyse de l'eau et de laboratoire. « Nous avons refusé parce que nous tenons à garder notre

autonomie », affirme Carlos. Raul complète ces propos et précise que les soutiens en infrastructure ou en matériel sont généralement moins bien perçus par la communauté que les soutiens financiers. D'une part, elle y interprète la méfiance des autorités qui veulent s'assurer que leur argent est convenablement dépensé, et d'autre part, elle peine à s'approprier le matériel ou les infrastructures donnés. Les soutiens non-monétaires seraient davantage considérés comme des objets prêtés susceptibles d'être repris ou réclamés par la suite. Je leur demande alors ce qui différencie le soutien municipal des prêts des coopératives. Selon Raul, s'ils demandent une participation à la municipalité, cela retarde les projets parce que leur contribution prend du temps à arriver. Ce qui confirme les limites du système bureaucratique soulevés par Urrea (2013). Il se rappelle alors que lorsque la mairie a contribué à hauteur de 20 millions pour un projet de 50, elle a fait croire à toute la municipalité qu'elle avait tout financé. « Ils s'en servent à des fins politiques », estime Raul. L'image ci-dessous a été prise lors de la visite de l'aqueduc Juan Cojo en 2018. Une partie des installations visibles sur celle-ci a été financée il y a plusieurs années par la municipalité.



Aqueduc Juan Cojo, municipalité de Girardota, 2018 (source: Brendan Ecuyer)

L'aqueduc a pour le moment contracté deux crédits. Raul est convaincu que « ces crédits ont été possibles grâce à la confiance de la coopérative ». Le premier crédit

était de 30 millions et a servi à l'extension du réseau. Le second de 50 millions, a contribué à l'achat d'un terrain et à la construction d'une station d'épuration, pour un coût total de 150 millions. En ce moment, l'association n'a plus de crédit à payer, mais elle reçoit des propositions. « Certaines coopératives sont venues nous proposer directement des crédits, notamment la coopérative Cotrafa », se réjouit Carlos. « C'est positif parce que l'on sait que quand on est un peu juste au niveau des finances et que l'on doit entreprendre des travaux, on peut faire appel au crédit ». Il insiste sur le fait que l'association a la capacité de s'endetter :

« Un crédit de 50 millions de pesos (15'000 USD) peut se payer en 3 ans, sans trop de problème, précise-t-il. Concernant la participation des membres à leur gestion, parfois, la communauté ne se rend même pas compte. Si on a besoin de 200 millions de pesos (60'000 USD) pour des travaux et que l'on emprunte 50 millions (15'000 USD), on le gère depuis le siège sans problème. »

Selon ce que j'ai pu entendre ici et là, le crédit est loin de faire consensus au sein des associations, les voix dissonantes viendraient apparemment de certains paysans relativement âgés qui voient l'endettement d'un mauvais œil. Ceci explique peut-être pourquoi la gestion et les prises de décision concernant le crédit font si peu bruit lors des assemblées générales et autres plénières. Je questionne enfin le choix de faire appel à la coopérative CFA pour le compte bancaire, la collecte des cotisations et les crédits, plutôt qu'à une banque. Raul répond qu'ils se sont également renseignés auprès de Bancolombia, mais aussi d'autres coopératives, telles que Cotrafa ou la coopérative financière JFK. Cependant, la meilleure option était la CFA étant donné qu'il y avait une relation de confiance et une offre plus adaptée à leur association, en particulier au niveau de la facturation des usagers. Comme l'exprime Isabelle Guérin :

« La signification sociale de la dette n'est jamais donnée à priori : elle est nécessairement située. (...) conditionnée en partie par les circonstances singulières dans lesquelles se déroulent l'acte d'endettement et ses étapes successives » (*Ibid.*, p.142).

Aqueduc en mutation

La corporation d'Altavista, qui a la particularité d'être localisée dans une zone pratiquement urbaine, insiste sur la différence entre la coopérative et la banque. Située dans une zone sensible de la périphérie de la ville de Medellin, il ne s'agit plus d'une association mais d'une corporation d'aqueduc, statut intermédiaire entre la gestion communautaire et l'entreprise de services publics. Fondée comme association en 1989, la corporation compte aujourd'hui 2'500 membres-usagers. Son infrastructure appartient aujourd'hui à la municipalité. Le bureau est prêté par celle-ci et accueille les 15 personnes salariées de la corporation. 80 délégués composent l'assemblée générale de délégués. Les délégués sont très engagés mais il est de plus en plus difficile de les trouver, déplore Gustavo, administrateur de l'aqueduc depuis de nombreuses années. Les prises de décision se font plutôt du côté du Conseil d'administration avec le « consentement » du comité de contrôle. Gustavo ne se souvient pas exactement de ses débuts, ni de l'époque où les membres influent sur les décisions. A l'instar de sa situation géographique, son statut est également particulier. Le statut de corporation a été adopté parce que la mairie a proposé cette forme juridique comme condition, au moment de la reconstruction de l'aqueduc, que cette dernière a financée. Ce cas illustre bien la question de la mutation des aqueducs communautaires en entreprises, abordée dans le chapitre 3. La transformation s'effectue progressivement par le biais du soutien conditionné de la municipalité. Gustavo explique que même si celle-ci n'a jamais été considérée directement comme une menace, le risque de perdre la gouvernance existe réellement, principalement en raison des conditions de soutien. Bien que la relation avec la municipalité ait toujours été basée sur la confiance, la volonté de municipalisation est claire, estime-t-il. Une première étape a été franchie, mais pour le moment l'aqueduc est resté à mi-chemin.

Malgré le fait que la communauté « ne soit plus si douée pour la participation », Gustavo tient à préciser qu'il y a toujours un sentiment d'appartenance au système de la part de la communauté. Il ajoute que les problèmes de sécurité et les problèmes sociaux du quartier n'aident pas à la participation. En même temps, soupire-t-il, cette dernière a largement été remplacée par le crédit et sa gestion se fait uniquement au niveau du conseil d'administration. Il y a un niveau élevé d'incertitude, c'est pourquoi la communauté tente de se renforcer pour survivre, poursuit-il. « La communauté

continue de résister, puisqu'elle perd progressivement sa souveraineté » et elle le fait en cultivant les pratiques de la gestion communautaire, m'explique Gustavo. Par exemple, ils (les salariés) sont toujours engagés auprès de la communauté via des campagnes pour l'économie et l'utilisation responsable de l'eau, selon les programmes établis par le département, notamment dans le cadre du programme *Piragua* (Corantioquia). La corporation est très active au niveau de l'éducation. Deux campagnes sont organisées par an avec les écoles primaires, ainsi que « le festival du cerf-volant ». Elle continue de faire des accords de paiement et maintient un fonds spécial de solidarité utilisé pour deux ou trois familles qui ne peuvent pas payer. Par ailleurs, la corporation fait partie de l'association des aqueducs ruraux de Medellin (ACUA). Enfin, la protection de l'environnement est une bonne occasion de mettre en avant l'expertise de la communauté et sa raison d'être. « Nous redeviendrons des gardes forestiers » si la gestion de l'eau nous est enlevée, lâche Gustavo en riant. L'achat d'un terrain de conservation a par exemple été négocié avec le département de l'environnement.

Parallèlement à cela, Gustavo pense qu'il est important de continuer à financer leur infrastructure de la façon la plus autonome possible. Il estime qu'ils ont d'autant plus besoin de reconnaissance et de soutien dans ce contexte de « l'entre deux ». Selon lui, la différence dans le choix entre les banques et les coopératives intervient à ce niveau-là, dans le cadre de leur renforcement social et économique, ainsi que dans la défense de l'autogestion. La corporation d'Altavista possède 3 comptes bancaires. Le premier compte auprès de la banque de Bogotá. Ce compte courant est utilisé pour faire des chèques et payer les fournisseurs, conclure des contrats de travaux de génie civil, par exemple. C'est une condition des institutions avec lesquelles la corporation passe des accords et auxquelles elle effectue des versements. Ces dernières exigent des banques commerciales et refusent de traiter avec des coopératives financières. La corporation possède un deuxième compte auprès de la coopérative Confiar. Celui-ci a principalement été ouvert pour accéder à un crédit, qui leur a permis dans la foulée de participer à un appel d'offre ouvert par la municipalité pour la construction d'une station de traitement. Enfin, le troisième compte est ouvert auprès de la coopérative financière Coobelen, auparavant coopérative financière Altavista. Un premier crédit a dès le début été contracté auprès de cette coopérative pour l'exploitation et le fonctionnement de l'aqueduc. Plusieurs ont suivi, près d'une vingtaine, affirme

Gustavo, notamment pour le financement de la station d'épuration, la construction du siège, l'extension des réseaux, les compteurs volumétriques, les raccordements domestiques et même pour obtenir des concessions d'eau. Actuellement c'est ce dernier compte qui est utilisé pour la facturation. « Coobelen ne facture pas la facturation effectuée chez eux en raison de la relation historique que nous avons avec eux ».

Un crédit a tout de même été pris avec la banque de Bogotá, mais ce n'est pas la même chose, estime Gustavo. Avec Coobelen il y a un accompagnement individuel. Selon lui, il y a une relation de confiance et de familiarité avec Coobelen. « Avec la banque de Bogota, on ne ressent pas cela, nous sommes restés fidèles mais ils ont quand même baissé le montant du crédit accessible par exemple ». Et d'ajouter qu'il est préférable d'opter pour la coopérative financière, même si le taux d'intérêt est plus élevé, « les banques recherchent autre chose, on ne retrouve pas tellement l'aspect social ». « Avoir les portes des coopératives ouvertes est essentiel pour pouvoir continuer à renforcer la corporation », conclut-il. Pourtant, en me penchant sur la nature des crédits proposés par Coobelen, je constate qu'il n'y a rien de très avantageux. Il s'agit de prêts commerciaux classiques, avec les taux d'intérêt du marché. Je lui fais remarquer. La simple « signature du représentant légal et de la personne physique » suffit comme garantie rétorque Gustavo, avant de préciser que le remboursement est ponctionné sur le compte qui centralise la facturation des usagers.

« Cooperativiser versus bancariser »

L'omniprésence de la coopérative financière Confiar, lors de rencontres organisées conjointement entre la corporation Penca de Sábila et les associations d'aqueducs, m'interpelle. Des affiches ou des présentations de la coopérative lors de ces rencontres me laisse penser qu'il existe une volonté assumée de se rapprocher des communautés de l'eau. Constituent-elles un marché intéressant pour Confiar ? C'est lors d'un événement en 2014 que je prends connaissance de l'existence de la coopérative Confiar, littéralement « faire confiance » en français. Faisant acte de présence lors de ce type d'événements les représentants de Confiar tissent des liens

avec les associations. « Cooperativiser versus bancariser » peut-on lire dans une petite brochure distribuée lors de la rencontre nationale des aqueducs communautaires de 2018, à Iza, Boyacá. Une représentante de la coopérative prend même la parole, le dernier jour de l'événement, face à l'assemblée, pour remercier les organisateurs de l'avoir invitée et pour présenter brièvement les services financiers et l'accompagnement qu'ils proposent.



Banderole publicitaire de la coopérative Confiar exposée lors d'un atelier de social mapping organisé par la corporation Penca de Sábila en 2018 à Medellin (source: Brendan Ecuver)

Le basculement vers les coopératives financières s'observe chez la grande majorité des associations enquêtées. José Arango, représentant de l'aqueduc El Zarzal, qui surplombe les hauts de la municipalité rurale du nord de la vallée d'Aburrá, Copacabana, me fait part de la transition financière vécue par son association. C'est relativement tard que cette association, très développée aujourd'hui, a ouvert son premier compte bancaire. Ce fut en 2003, auprès de Bancolombia. Après un passage par la Banque de Bogotá, pour des questions de coûts, c'est finalement auprès de la coopérative financière CFA que l'association décide d'ouvrir un compte. Interrogé sur les raisons de ce changement, José explique qu'au fond ils ne savent pas tellement

pourquoi, mais que toutes les associations y allaient, donc ils ont suivi. « C'est l'économie sociale et solidaire nous disait-on », s'exclame-t-il. José nous explique que cette dernière leur proposait des prix plus abordables pour la collecte des factures et a mis en place un programme de trésorerie (*programa anual mensualizado de caja – PAC*) « avec la dame de l'échoppe ». Ainsi, les membres économisent sur les coûts de transport en se rendant au centre urbain de Copacabana. « C'est gagnant-gagnant » ajoute José, puisque la « dame » gagne 350 pesos (0,1 USD) par coupon de facture reçu et la CFA, 700 pesos (0,21 USD). « Plus de banque ! » s'écrie-t-il. Un autre compte a même été ouvert auprès d'une seconde coopérative financière, Cotrafa pour l'épargne et pour compléter la collecte des factures. Il finit tout de même par admettre que la relation avec la coopérative a une signification particulière et que celle-ci est en lien avec l'accès au crédit. « Avoir un historique de crédit donne un statut », et c'est la coopérative qui nous l'a donné. José voit « la confiance des coopératives comme une reconnaissance ». Le prêt le plus important que l'association a obtenu dépassait les USD36'000. Et d'ajouter que le Département d'Antioquia ou la municipalité de Copacabana leur fournissent parfois des infrastructures mais jamais de sommes monétaires, ce qu'il interprète par un manque de confiance, « ou du moins c'est ce que la communauté ressent ».

Au-delà du lien financier, les aqueducs ont trouvé chez les coopératives financières une configuration partenariale innovatrice, au sens de Malo et Lapoutte (2003), qui les reconnaît et les appuie dans leur lutte pour la défense de la gestion communautaire. En effet, les deux entités issues de l'économie sociale et solidaire partagent les mêmes valeurs. Elles « tendent à maintenir leurs relations de proximité avec les usagers et leurs communautés » et leur système de gouvernance est « fondé sur la démocratie représentative des usagers ainsi que leur rapport au territoire local » (Malo & Tremblay, 2004, p. 70). Les associations ont surtout trouvé à travers ce partenariat une reconnaissance et du soutien dans leur lutte pour défendre le droit à l'autogestion de l'eau.

Faire confiance au marché

En 2018, je contacte la coopérative financière Confiar pour essayer de mieux comprendre les liens que la coopérative entretient avec les aqueducs communautaires. En octobre de la même année, j'obtiens un rendez-vous au siège, situé dans le centre de Medellin. Pris en étau entre deux grands immeubles, les bureaux de Confiar sont répartis sur plusieurs étages d'un édifice de taille moyenne. L'intérieur aseptisé contraste avec le désordre organisé qui règne dans les rues marchandes du centre-ville. Au rez-de-chaussée, les gens prennent leur mal en patience dans les interminables files d'attente en serpentif avant d'atteindre les guichets. C'est à l'étage que j'ai l'occasion de rencontrer la directrice régionale de la coopérative, Emperatriz.

Lors de cet entretien, j'ai l'opportunité d'en savoir un peu plus sur cette entité et d'obtenir des informations générales sur leurs lignes directrices, notamment en termes de programmes « sociaux ». Nous abordons très vite ma question de recherche, que je présente brièvement. Je lui expose mon intérêt pour la relation qu'entretiennent les associations d'aqueduc avec Confiar et l'interroge sur l'existence de crédits pour l'eau. La directrice en profite pour réaffirmer l'ancrage social de Confiar et sa volonté de défendre le secteur public et le droit à l'eau potable. Tout en confirmant l'existence de ces crédits, elle reste relativement vague sur la question, probablement en raison de sa méconnaissance du sujet. Je comprends alors que je n'obtiendrai pas plus d'information ce jour-là et en déduis que la question des prêts aux associations d'aqueduc reste une activité marginale de la coopérative. Toutefois, elle fait référence à un programme de microcrédit collectif nommé Fomentos basé sur le concept de Mohammad Yunus et m'assure que ce programme ne s'applique pas aux aqueducs. Les crédits qui ont été faits aux aqueducs sont issus des « provisions », mais Confiar projette de créer une « ligne verte » de crédit exclusivement destinée à des projets environnementaux et adaptée en particulier aux aqueducs. Elle me propose d'effectuer des entretiens avec d'autres employés afin d'avoir plus de précisions sur la nature de ces crédits et leur origine. Pour finir, Emperatriz s'engage à demander une extraction d'une base de données ciblée sur les aqueducs communautaires et à partager un contact pour un entretien avec la responsable des crédits.

Je rencontre la responsable de crédit, Maria-Eugenia, quelques semaines plus tard, au même endroit. Mais cette fois-ci, c'est dans un *open space* que se déroule l'entretien, les bureaux individuels se comptant sur les doigts d'une main. Pour l'extraction de la base de données, elle me parviendra quelques mois plus tard et avec relativement peu d'information. Cette extraction me sera toutefois très utile par la suite pour identifier les associations concernées. Maria me laisse tout de suite entendre que l'origine des crédits aux aqueducs est liée à l'histoire de Confiar et que l'appui de projets sociaux et environnementaux de manière générale découle de la philosophie de la coopérative. Maria ajoute que :

« ces projets viennent rompre avec le système financier classique. Il faut savoir qu'en Colombie la supervision des banques est très forte. Confiar est un pari alternatif, un projet alternatif unique dans ce contexte relativement strict. »

Elle me tend alors une petite brochure publiée à l'occasion des 45 ans de la coopérative. J'ai ainsi l'occasion de retracer rapidement son histoire. Au même titre que les communautés de l'eau, Confiar est issue d'un mouvement de lutte sociale, ouvrière dans son cas, puisqu'elle est née d'un syndicat. La coopérative a été fondée en 1972, sous le nom de Cotrasofasa, par une trentaine de travailleurs de l'entreprise Sofasa (filiale du groupe Renault) dans la banlieue sud de Medellin, à Envigado. L'objectif de la coopérative des travailleurs Sofasa était alors de couvrir les besoins en crédit des employés de l'entreprise. Au cours des premières années, la coopérative a dû relever plusieurs défis, dont l'administration, le financement et l'éducation, qui ont été nécessaires pour transmettre les valeurs de solidarité, l'esprit coopératif et faire connaître l'importance de ce projet collectif à l'entreprise. Tout cela s'est produit dans le contexte d'agitation sociale de l'époque, qui a débouché sur une grève civique nationale. Après 10 ans d'existence, la coopérative comptait déjà 631 membres. C'est à ce moment-là que les premiers programmes pour les membres sont établis. Ceux-ci portent principalement sur les plans funéraires, les loisirs et la santé.

En 1989, après plusieurs déménagements, la coopérative s'installe durablement dans le centre-ville de Medellin. Elle en profite pour changer de nom et en adopter un qui lui permette d'inclure davantage de personnes. C'est ainsi qu'après une réforme statutaire, Cotrasofasa a commencé à s'appeler Caja Cooperativa de Trabajadores

(Fonds coopératif des travailleurs). Par la suite, un nouveau changement de nom intervient dans le cadre des 20 ans de la coopérative. Cette fois-ci elle adopte le nom de Confiar Caja Cooperativa. Par ailleurs, la décision est prise d'ouvrir la coopérative à tout un chacun, ce qui marque un tournant dans son développement. Lorsque la coopérative fête ses 30 ans, elle commence tout juste à se remettre de la crise économique d'alors. Après près de trois ans de pertes accumulées et d'affaiblissement de ses actifs, qui l'empêchait de remplir sa fonction sociale, Confiar met en place, en 1999, un réseau appelé le Bazar de la confiance, constitué d'organisations sociales. Il semble donc que ce soit ce réseau d'organisations sociales qui l'ait remise sur la voie. Elle compte aujourd'hui près de 50 succursales, réparties dans 6 départements : Antioquia, Boyacá, Cundinamarca (Bogotá), Casanare, Meta et Risaralda. Elle est notamment présente dans la quasi-totalité des municipalités voisines de la ville de Medellin.



Brochure promotionnelle de la coopérative Confiar, 2018 (source : Brendan Ecuyer)

Le besoin de confiance des communautés de l'eau, Confiar l'a bien compris. D'ailleurs, elle utilise volontiers la confiance comme argument de « vente ». « Nous avons frappé à de nombreuses portes, jusqu'à ce qu'ils nous ouvrent la plus importante : Celle de la confiance ! » (*Tocamos muchas puertas, hasta que nos*

abrieron la más importante : La de la confianza !), peut-on lire en quatrième de couverture de la brochure, qui met en scène une famille reconnaissante d'avoir trouvé à travers les services de Confiar la confiance qu'elle recherchait (illustration ci-dessus).

Je reviens alors sur le partenariat informel avec les aqueducs communautaires et demande à Maria si ce dernier s'est développé avec l'aide de la corporation Penca de Sábila. Ce à quoi elle me répond que même si Penca est un allié stratégique important et facilite la visibilité auprès des communautés, l'initiative vient de Confiar. Elle admet toutefois que ce sont les aqueducs qui ont fait le premier pas. Ils se sont adressés à Confiar pour ouvrir des comptes de dépôt et d'épargne, puis plus tard ils ont eu accès au crédit. Dans le cadre de ses recherches sur les marchés BoP (*bottom of the pyramid*), Julia Elyachar (2005) analyse les pratiques culturelles et les réseaux sociaux des pauvres comme matière première pour l'expansion du marché à travers la financiarisation. Elle voit notamment l'*empowerment* par la dette comme un mode de relations fiscales qui lie les ONGs avec les individus en dehors de leur relation à l'État en tant que citoyens. Il contribue ainsi à implanter de nouvelles subjectivités plus favorables à la règle du marché néolibéral. Ici, en l'absence d'ONGs directement impliquées dans l'implémentation du crédit avec les communautés de l'eau, il semble que ce sont les coopératives financières qui endossent ce rôle. Penca par exemple, crée le lien, mais ne travaille pas activement en ce sens.

La conversation se dirige, indépendamment de ma volonté, vers des aspects plus techniques sans que je ne puisse obtenir plus d'informations sur les rapports entretenus avec les communautés. Je me contente de ce que l'on me donne et m'intéresse donc à la nature du crédit proposé aux aqueduc. Je comprends qu'une ligne de crédit pour l'encouragement des investissements solidaires (*Fondo de inversión social* - FIS) a été créée, tout en restant dans le cadre du système d'analyse de risque en vigueur. Il s'agit d'une ligne spécifique permettant d'octroyer des crédits aux ONGs et aux associations, qui n'ont par exemple pas accès au crédit classique. Les crédits proposés aux communautés de l'eau s'inscrivent dans ce cadre, même s'il existe également des aqueducs suffisamment importants qui ne remplissent pas les conditions pour bénéficier de ces crédits « solidaires ». Selon ce que me dit Maria, la différence de statut n'est apparemment pas le critère le plus important, ce qui compte

c'est le volume financier de l'aqueduc. Elle m'explique alors que la Superintendance financière (autorité de surveillance financière) autorise 4 lignes de crédit : le crédit commercial, le crédit ordinaire (consommation ou activité indépendante), le microcrédit et le crédit hypothécaire, desquels découlent des sous-produits. C'est à partir de la ligne commerciale que la ligne de crédit « sociale et solidaire » (FIS) a été créée pour des organisations qui n'ont pas de base financière solide.

Maria poursuit avec les modèles de référence pour l'évaluation des portefeuilles de crédits commerciaux. Je tente de ne pas perdre le fil. Ces modèles se basent sur des variables sociodémographiques (qualitatives) et des variables relatives aux habitudes de paiement (quantitatives). La Superintendance financière exige une évaluation qui s'appuie des modèles de prédiction. Ce sont des modèles propres aux banques et qui remplissent des conditions strictes. Les entreprises doivent notamment présenter des indicateurs d'endettement, de rentabilité, l'état des fonds rotatifs et l'état de l'entreprise de manière générale. Le secteur et le classement (*ranking*) sont également pris en compte, ainsi qu'une comparaison avec les entreprises du même secteur. Elle précise que ce modèle est robuste et qu'il permet d'évaluer les expériences à succès et les scénarios qui donnent des pistes sur la réaction de l'entreprise. Tout ceci explique pourquoi les aqueducs, qui ne sont pas des entreprises, ne sont pas éligibles aux crédits classiques. Par ailleurs, ils ne le sont pas non plus pour le microcrédit, comme me l'avait mentionné Beatriz, la directrice régionale. Selon Maria, pour que la demande de crédit s'inscrive dans la catégorie microcrédit, les actifs du débiteur ne doivent pas dépasser 500 salaires minimums. Les aqueducs possèdent des terres et dépassent cette limite qui a été fixée au niveau national pour le microcrédit. Elle ajoute toutefois, comme pour me convaincre, que le taux d'intérêt du crédit commercial est plus bas que celui des microcrédits, qui tourne autour de 2% par mois. Le crédit commercial serait autour de 1%. Elle tient à préciser également que « le taux d'usure n'est jamais pratiqué ». Pourtant, certaines associations me disaient le contraire. Il est difficile de savoir ici si mes interlocuteurs font référence à une appréciation subjective ou s'ils s'appuient sur un élément légal. Il est probable que ces derniers fassent référence à deux choses différentes. Pour résumer, les crédits proposés aux associations d'aqueducs sont des crédits commerciaux, mais répondant à des conditions d'évaluation des risques moins rigoureuses.

La bonne culture de paiement

Je tente, tant bien que mal, de retrouver ma zone de confort et lance quelques questions sur les rapports entre la coopérative et les aqueducs. J'entends à nouveau ce que je suis venu chercher : avec le temps, les aqueducs sont devenus des partenaires relativement importants, me dit-elle. « Le début du partenariat a été marqué par la réciprocité ». Elle se justifie. Confiar a répondu par la positive quand les aqueducs se sont adressés à elle, car la proposition était en adéquation avec sa philosophie et sa volonté de défendre l'eau et l'environnement, et non pas parce qu'il s'agissait d'un marché rentable. Confiar veut s'investir dans les territoires et combler les besoins locaux qui émergent de ces derniers. La coopérative souhaite développer ses alliances locales qui participent au développement du territoire et « c'est pourquoi nous collaborons avec les aqueducs ». J'ai l'impression de recevoir mes questions en retour mais tournées différemment. Je creuse encore. Les aqueducs remboursent bien leurs crédits ajoute Maria :

« Ce sont de bons élèves. Il n'y a pas d'exemple d'aqueducs en retard de paiement. Les aqueducs rendent toujours l'argent à temps. Ainsi, le portefeuille a bien évolué (*maduración de la cartera solidaria*) se réjouit-elle. Le capital de risque (pourcentage) pour la ligne « solidaire » du portefeuille total des crédits est très bas, il est d'environ 1%. Les habitudes de paiement (remboursement) sont généralement meilleures dans les zones rurales, explique-t-elle, où il existe une culture rurale. Les statistiques le prouvent, il existe une bonne culture de paiement (*cultura de pago*) dans les zones rurales. »

Il est difficile de savoir ici de quoi on parle. J'interprète les propos de Maria comme une idée reçue que j'ai écoutée à mainte reprise en Colombie : « les gens de la campagne n'ont qu'une parole ». Néanmoins, cette « culture du remboursement » pourrait tout autant s'expliquer par le fait d'avoir peu d'options d'emprunt et par conséquent, de vouloir garder une bonne réputation. Maria finit par me dire que plus les aqueducs sont grands plus les versements du crédit (*las cuotas*) sont bas. Que faut-il entendre ici par grand, qu'ils sont solvables ? Je comprends alors que les aqueducs ne sont pas uniquement devenus intéressants avec le temps en raison des

valeurs de solidarité partagées, mais aussi probablement en raison de leur fiabilité et surtout de la rentabilité qu'ils représentent pour Confiar.

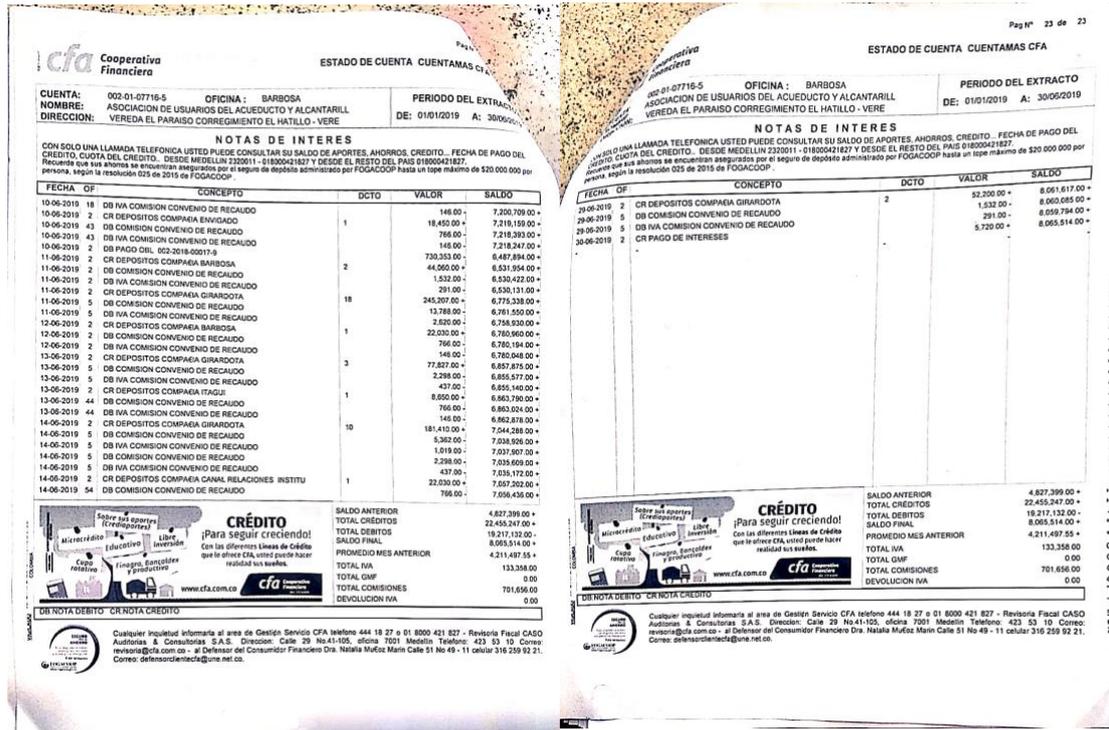
Un partenariat gagnant-gagnant ?

Je me suis également intéressé de près à la coopérative financière CFA (*Cooperativa Financiera de Antioquia*), plusieurs fois mentionnée lors des entretiens avec les associations. Je rencontre son directeur de réseau et circuits économiques, Juan Fernando, en novembre 2019 à Medellin. Il fait le même constat, il n'y a pas de retard dans le remboursement des crédits, ni non plus de problèmes de surendettement. « Les aqueducs communautaires ont de très bonnes habitudes de paiement », confirme-t-il. D'après Juan, la CFA compterait 29 aqueducs communautaires avec des produits financiers auprès de la coopérative (comptes et crédits compris). Il reste toutefois vague sur l'identité de ces associations. Celles qui ont contracté des crédits seraient réparties sur 4 municipalités (Girardota, Barbosa, San Pedro de los Milagros et Salgar) et totaliseraient 28 millions de pesos (8'400 USD) de portefeuille.

La coopérative CFA fondée dans les années 2000, résultat de la fusion de deux autres entités financières (Donmatías et Coobancoquia) et principalement active dans le nord de la vallée d'Aburrá, semble tout mettre en œuvre pour proposer un accompagnement « adapté » aux communautés de l'eau. Pour les aqueducs qui ont un compte auprès de la coopérative, plusieurs conditions favorables sont appliquées : le renforcement de l'activité « entrepreneuriale » et la facturation avec des conditions spéciales plus économiques. Les premiers comptes de recouvrement auraient été ouverts il y a 5 ans et les associations les « plus matures » auraient commencé avec le crédit à cette époque également, plus ou moins en 2015. Il s'agit ici également de crédits commerciaux classiques avec un taux d'intérêt qui se situe généralement autour de 1,2% par mois. Il n'y a pas de distinction particulière pour les associations d'aqueduc, la ligne de crédit appliquée est celle du « crédit productif ».

Au-delà des produits financiers, Juan se félicite de compter près de 120 associations d'aqueduc comme membres du réseau d'économie « solidaire » de la coopérative, qui comprend plusieurs petites entreprises. Il m'explique que dans le nord de la vallée

par exemple, l'élevage extensif affecte de manière considérable les aqueducs et que pour répondre à cette problématique et sur la question plus large de la gestion de l'eau, la CFA a réuni le centre de formation professionnel (SENA), la municipalité (celle de Santa Rosa de Osos par exemple) et les comités de gestion de plusieurs associations d'aqueducs. Le projet *Pro Aburrá Norte* en est l'illustration, me dit-il, dans le cadre duquel des formations ont été données aux communautés de l'eau. Je découvre sur le site internet que le projet *Pro Aburrá Norte*, qui est en réalité une organisation faîtière d'entreprises, a bel et bien intégré la question de la gestion communautaire de l'eau. Avec l'intention de contribuer au développement des zones rurales, en 2016, un nouveau chapitre de la formation Pro Leader a été ouvert, avec l'objectif de renforcer les compétences humaines, techniques, administratives, réglementaires et de travail des leaders des aqueducs ruraux, en alliance avec la Chambre de commerce de Medellín pour Antioquia, le SENNA, la Table ronde sectorielle pour l'eau potable et l'assainissement de base et la coopérative financière CFA. D'autre part, en 2017, environ 60 dirigeants de 45 aqueducs ont été formés, et la méthodologie a été reproduite dans d'autres régions, comme le sud-ouest d'Antioquia, par l'intermédiaire de SENNA et de la Coopérative financière d'Antioquia (Pro Aburra Norte, 2018). Dans le cadre de ce réseau, la CFA fait de la sensibilisation pour que les aqueducs soient durables et qu'ils diversifient leurs sources de financement. Juan estime que, puisqu'ils sont considérés comme des entreprises, l'un des défis des associations communautaires doit être de réduire les coûts. L'une des clés, selon lui, est de les aider à travailler ensemble pour accéder aux investissements et aux économies d'échelle. Ils peuvent ainsi acheter ensemble les intrants pour les stations de traitement et d'épuration ou facturer conjointement, par exemple, ce que j'ai pu observer avec la faîtière Agua Viva.



Scanned by CamScanner

Scanned by CamScanner

Extrats de compte de l'association El Paraiso sur lesquels apparait une publicité de la CFA pour l'accès au crédit, 2018 (source: Brendan Ecuyer)

Juan évoque à plusieurs reprises la question du renforcement du capital social des communautés, sans que je parvienne à en saisir la plus-value pour les associations, qui ne manque en tout cas pas de capital social. J'essaie d'approfondir un peu et de comprendre concrètement ce que gagne la CFA avec ces accompagnements. Pour Juan, cela semble évident :

« Nous les accompagnons dans la formalisation et les amenons aux produits, l'idée est de les faire mûrir pour qu'ils puissent accéder aux comptes et aux crédits. C'est souvent par le biais d'un accompagnement que nous sommes arrivés aux produits financiers. »

Dans son travail, Hadrien Saiag questionne notamment la connexion des institutions de microfinances avec l'accumulation du capital financier à l'échelle mondiale (Farinet (dir.) et al., 2018). A cet égard, j'interroge Juan sur le financement de la CFA et lui demande si elle est connectée au secteur bancaire national ou international. Il m'explique, que la coopérative se finance à trois niveaux : au niveau interne, avec le

recrutement d'associés (environ 66'000 membres actuellement), l'épargne et les cotisations, ainsi que les intérêts des prêts ; au niveau national, via la Banque de la République de Colombie (la Banque centrale) par le biais de fonds d'investissement, tels que Bancóldex (la banque gouvernementale qui promeut le développement entrepreneurial mentionnée plus haut) et le fonds Finagro, qui est une banque de second rang pour le secteur agricole ; et au niveau international, par le biais d'un fonds d'économie sociale et solidaire de la Confédération allemande des coopératives (DGRV). La DGRV est l'organe central des banques Raiffeisen et des Volksbanken allemandes. Très active dans la promotion de ce qu'elle considère comme des modèles financiers comparables aux banques coopératives allemandes dans les pays en développement, bien que dans certains cas, cela s'étende également à la promotion de la microfinance de type commercial. Elle s'occupe principalement du renforcement des capacités, mais aussi, comme dans ce cas, de prêter ou accorder des fonds directement. Sur son site internet, la DGRV présente ses activités en Colombie, où elle travaille avec des coopératives régionales d'épargne et de crédit (DGRV, 2021). Elle mentionne notamment la formation offerte au personnel de la CFA en matière de gestion du crédit rural. Les domaines de coopération comprennent des conseils sur la planification stratégique, la préparation d'un bilan social et le développement d'un système de contrôle interne. Dans le cadre de l'initiative spéciale du gouvernement allemand « Combattre les causes de la fuite, réintégrer les réfugiés », la DGRV mène également un projet de conseil en coopération avec la CFA. L'objectif du projet est de rendre les produits commercialisables et de développer des canaux de distribution formels avec des partenaires commerciaux. Le projet est complété par l'inclusion financière (microcrédit, ouverture de compte simplifiée) et l'éducation financière. Le projet est financé par le ministère fédéral allemand de la coopération économique et du développement (BMZ). La principale source de capitalisation de la CFA provient donc des banques nationales, suivie des versements de leurs membres. Le projet de coopération international n'étant qu'une source de financement secondaire, selon Juan.

Pour finir, nous revenons sur les débuts des relations avec les communautés de l'eau. Les crédits pour les aqueducs ont commencé dans le cadre du processus de renforcement du réseau de l'économie solidaire, m'explique Juan. Il pense que le rapprochement s'est effectué selon un double mouvement : la CFA a convoqué des

associations d'aqueducs pour intégrer le réseau et parallèlement des associations ont approché la CFA pour ouvrir des comptes et solliciter des services de facturation dans le but d'assurer la collecte des paiements de leurs membres. Ensuite, la proximité des leaders sociaux des aqueducs entre eux aurait permis de rapprocher les aqueducs de la coopérative, « cela commence presque toujours par des contacts de leader à leader, des contacts très informels, de bouche à oreille ». A terme, l'idée serait de créer une ligne dédiée à l'eau et d'assainissement qui pourrait également s'adresser aux entreprises, affirme Juan. Plusieurs entreprises publiques procèdent déjà à la facturation avec la CFA, notamment Aguas del norte antioqueño, dans la municipalité de Yarumal.

Conclusion

Dans un premier temps, j'ai montré dans ce chapitre que pour les associations de l'eau le partenariat avec les coopératives financières et par extension la relation de dette avec celle-ci est synonyme de reconnaissance. De ce point de vue-là, l'idée d'un partenariat solidaire qui donne corps à la dette comme moyen de reconnaissance politique et sociale prend davantage forme après avoir entendu les représentations que les communautés de l'eau ont de leurs « pratiques ordinaires ».

Ces pratiques ont une dimension politique, car les associations s'approprient les services financiers afin de devenir financièrement autonomes et de résister à l'État et à son contrôle (Appel, 2014 ; Mann, 2017). Les partenariats innovants avec les coopératives financières locales renforcent leur statut communautaire par le biais d'un soutien technique et d'un renforcement des capacités communautaires, mais surtout par la mise en place de nouveaux mécanismes de financement tels que le crédit. L'utilisation du crédit reflète la volonté des communautés de s'émanciper financièrement, mais surtout politiquement. Cela leur permet d'améliorer les systèmes de distribution d'eau, que ce soit au niveau de la gestion institutionnelle ou technique, sans dépendre de l'appui imprévisible et conditionnel de l'État, ainsi que du contrôle politique et de l'instrumentalisation que le gouvernement pourrait exercer à la suite de sa contribution financière ou infrastructurelle. De cette manière, ils affirment leur identité communautaire.

Le point de vue des coopératives financières est plus difficile à déchiffrer. Les coopératives financières ne cachent pas leur objectif de conquérir un nouveau marché de niche. Leur approche s'inscrit dans le cadre de l'élargissement du secteur de l'économie sociale et solidaire. Les coopératives considèrent les communautés de l'eau comme des petites entreprises. De plus, le fait qu'il s'agisse de crédits pour l'eau n'est pour le moment pas pris en compte, il n'y a pas vraiment de réflexion sur la question. D'un côté, les aqueducs en quête de reconnaissance et de nouvelles sources de financement, de l'autre, les coopératives, désireuses d'élargir leur marché au secteur de l'économie sociale et solidaire, qui quoi que l'on puisse dire, s'avère rentable.

A l'instar de José de l'association El Zarzal, Juan de la coopérative CFA voit également ce partenariat comme « gagnant-gagnant ». Mais, l'est-il réellement ? Comme on l'a vu à travers les propos de Juan, les intentions de la CFA, à terme, sont d'intégrer dans leur réseau davantage d'entreprises de services publics de distribution d'eau et de travailler, semble-t-il, à l'élargissement de sa base de débiteurs auprès des aqueducs communautaires. Ce partenariat avec les coopératives financières, ne serait-il pas finalement un chemin plus rapide vers la formalisation des aqueducs communautaires ou leur mutation en entreprise, plutôt qu'un moyen de résistance et de revendication ? Quoi qu'il en soit, les premiers effets de ce processus de financiarisation, aussi solidaire soit-il, peuvent déjà être observés. C'est ce que nous allons découvrir dans la dernière partie de ce travail.

Partie 4 : De la gouvernance communautaire à la gouvernance par la dette

La quatrième et dernière partie de ce travail s'intéresse à l'autre face de la pièce. Elle montre comment la dette communautaire, qui semble accompagner le chemin vers une plus grande autonomie, a déjà eu un impact sur le fonctionnement interne des associations et sur leurs relations avec les différents acteurs en interaction. Nous discuterons dans cette partie les changements qui peuvent déjà être observés au sein des communautés de l'eau et comment les nouvelles pratiques financières redéfinissent les rapports sociaux internes et externes. Nous verrons que cette nouvelle interdépendance avec les institutions financières s'accompagne, malgré tout, des effets de la logique de marché.

Dans le chapitre 8, je suggère qu'une redéfinition des rôles, au sein de la gouvernance particulière des associations, est à l'œuvre. Je donne à voir l'émergence de nouvelles figures et de nouveaux rapports de pouvoir. Par ailleurs, je montre, à travers certains témoignages, la transformation des pratiques et explique comment celle-ci aurait également influencé le changement de position des autorités locales.

Dans le chapitre 9, je traite les effets « secondaires » de la financiarisation sur les associations. J'analyse en particulier les mécanismes de réduction des risques liés au financement de l'eau et ses effets sur les usagers. Je présente, dans premier temps, le développement du *de-risking* dans le cadre des investissements d'accès à l'eau dans les pays du Sud et analyse, à titre de mise en perspective et de comparaison, le système d'accès à l'eau par prépaiement élaboré par les Entreprises Publiques de Medellin (EPM). Ensuite, je me penche sur les effets du transfert des risques, des coopératives financières, qui doivent rendre des comptes à la superintendance financière, vers les membres des communautés de l'eau. Nous le verrons, même si cette logique s'ancre de manière distincte dans le contexte des aqueducs communautaires, certaines similarités peuvent être observées.

8. La redistribution des rôles et le changement de pratiques

Dans son ouvrage, *Gouverner par la dette*, Maurizio Lazzarato (2014), pour qui la dette est avant tout un instrument de contrôle politique et l'expression de rapports de pouvoir, décrit le contexte politique et économique actuel comme étant entièrement déterminé par la dette. En faisant appel à Foucault, il comprend la dette comme une forme de gouvernance qui traverse la subjectivité ainsi que toute politique, en particulier en période d'austérité. Ainsi, la gestion de la dette devient un facteur d'organisation central de la gouvernance (Lazzarato, 2011). Sans aller si loin dans le raisonnement, je souhaite réfléchir, dans les deux derniers chapitres, à la question de la centralité de la dette dans les relations économiques et sociales (Graeber, 2011; Lazzarato, 2011). En restant à l'échelle micro, je vais tenter de montrer comment les nouvelles pratiques financières et en particulier la gestion de la dette sont en passe de prendre une importance non négligeable dans la gouvernance des communautés de l'eau. Des changements sociaux et de nouvelles formes de gouvernance sont à l'œuvre et semblent être liés de près ou de loin à la dette monétaire contractée par les associations. En d'autres termes, les nouvelles pratiques adoptées ont déjà déclenché une reconfiguration sociale au sein même des associations. Selon certains témoignages, ces changements sont déjà visibles au niveau des fonctions que les membres occupent au sein des communautés et de leurs rôles respectifs. On observe, par exemple, des effets immédiats sur la participation et la prise de décision des différents membres.

Selon mes observations, ces pratiques auraient également eu pour effet de redistribuer certaines cartes dans les relations externes des aqueducs et auprès des acteurs avec lesquels elles interagissent. Fouillet & Morvant (2018) expliquent dans le cadre de leurs recherches sur la microfinance que : « la question n'est plus seulement de savoir si l'accès aux services financiers formels permet aux ménages d'augmenter leurs revenus avec les bénéfices supposés du microcrédit, mais d'appréhender l'inclusion financière comme l'une des composantes essentielles de la construction de l'État et de la reconfiguration de la relation État/citoyen » (Farinet (dir.) et al., 2018, p. 102). Dans le cas présent, l'accès aux services financiers des

communautés de l'eau s'inscrit dans un contexte fortement marqué par les interdépendances et/ou tensions avec l'État. Il n'est donc pas surprenant que le changement des pratiques de gestion des associations vienne reconfigurer la relation préexistante avec l'État. Même s'il est encore tôt pour observer des changements significatifs, certains témoignages peuvent déjà nous permettre d'amorcer une réflexion à ce sujet. L'autre aspect qu'il m'a été donné de voir et qui mérite d'être soulevé ici, c'est l'apparition chez certaines communautés d'activités génératrices de revenu, en apparence relativement éloignées des pratiques habituelles des communautés de l'eau, qui ont parfois un lien étroit avec la finance ou sont stimulées par les nouvelles pratiques financières. Cela est d'autant plus étonnant que ces activités tendent parfois vers la marchandisation du précieux liquide, laquelle se situe, à première vue, aux antipodes des valeurs défendues par la gestion communautaire. La financiarisation fonctionnerait ainsi également comme effet de levier pour débiter une activité marchande parallèle, permettant de continuer à diversifier les sources de financement.

Du plombier au banquier : les nouveaux leaders communautaires

En marge d'un entretien dans la municipalité de Rionegro, l'un des membres d'une association, qui a souhaité garder l'anonymat, me confie que :

« L'accès au crédit a beaucoup reposé sur la confiance, sur les discussions de couloir, sur l'image de l'aqueduc et sa réputation, il est lié au mérite, mais aussi et surtout aux questions d'amitié. Les membres qui ont de bons contacts dans les institutions financières prennent des galons au sein des associations. »

Tandis qu'historiquement ce sont les personnes les plus engagées, en d'autres termes les leaders communautaires, ou celles qui possèdent des compétences techniques, comme les plombiers, qui sont davantage valorisés au sein des communautés. Depuis quelques temps, « les membres ayant des compétences financières ou des contacts dans le secteur financier sont en passe de devenir les personnes de référence du comité d'administration et pour les prises de décision », poursuit-il. Comme la gestion des crédits nécessite des qualifications spécifiques, elles sont gérées à partir du

comité de pilotage, déplore mon interlocuteur, apparemment sensible aux changements générés par les nouvelles pratiques financières. Et d'ajouter que les membres sont souvent informés des opérations financières a posteriori lors des assemblées générales. Cela peut conduire à écarter certains membres du processus participatif et des prises de décision à ce sujet, creusant ainsi davantage le fossé entre le comité directeur et les membres de la communauté, déjà bien creusé par l'irruption des démarches bureaucratiques liées à la formalisation. Par ailleurs, « le crédit remplace le travail participatif (tel que le *convite*), où le rôle de la communauté était central », conclut-il. Difficile d'y voir une relation de cause à effet. Toujours est-il que si l'on en croit ce témoignage, les plombiers laissent peu à peu leur place aux banquiers.

Comme je l'ai montré dans les premiers chapitres, la gouvernance des communautés de l'eau repose principalement sur une logique d'inclusion et de participation démocratique, contribuant considérablement à renforcer le tissu social des communautés (Gómez Bustos, 2012; Salazar Restrepo, 2011). Or, on assiste, depuis peu, à une reconfiguration sociale et à la redéfinition des rôles au sein des associations. Ainsi, il est intéressant de se pencher sur l'émergence de ces figures et l'établissement de nouveaux rapports de pouvoir. Ceci s'explique d'une part, par la formalisation croissante des associations qui implique le changement des pratiques de gestion technique et administrative, d'autre part et c'est ce que je tente de démontrer ci-dessous, par l'adoption de nouvelles pratiques financières et en particulier la gestion de la dette.

Un banquier pas comme les autres

C'est dans un centre commercial de la municipalité de Bello, que je rencontre Hector. Chemise bien taillée, de gabarit imposant et l'air déterminé, ce n'est pas le stéréotype du leader communautaire paysan que je suis habitué à rencontrer. Pourtant, Hector est bien membre du comité d'administration de l'association d'usagers de l'aqueduc El Zarzal, de la municipalité voisine de Copacabana. A ma grande surprise, Hector est gérant de banque (Banco Occidente de Bello). Il y a passé 33 ans en tant que cadre. Il est également engagé en politique et siège au conseil de Copacabana,

comme représentant du parti vert. Aujourd'hui, en plus de ses activités professionnelles et politiques, il est engagé dans l'associatif. A l'instar des anciens banquiers de Wall Street, membres de l'Alternative Banking Group, qui utilisent leur expertise financière pour faire acte de résistance et proposer des systèmes bancaires alternatifs (Appel, 2014), Hector met ses compétences financières au service de l'association El Zarzal et de la gestion communautaire de l'eau.

Son lien avec la gestion communautaire de l'eau, il l'a tissé sur son lieu de domicile, puisqu'il vit dans une ferme au cœur du hameau Zarzal la Luz. Même avant de rejoindre l'association, « j'ai toujours soutenu les aqueducs communautaires », tient-il à préciser avant de m'expliquer que le maire de Copacabana voulait privatiser les aqueducs de la municipalité, y compris celui d'El Zarzal. En réalité, la municipalité proposait à une entreprise privée de le gérer et le maire était censé être nommé gestionnaire. « Il s'agit d'une manipulation des ressources publiques », s'indigne Hector. Financièrement cette opération était rentable pour la municipalité mais pas pour la communauté. « Il m'en a parlé d'ailleurs, je n'étais pas d'accord ! », s'écrit Hector, visiblement bien positionné au niveau politique également. Il aurait joué un rôle dans la sauvegarde de l'association. « Les connexions au sein de l'administration publique, ça aide », dit-il en rigolant. Mais selon lui, c'est surtout le niveau d'organisation de l'association et son engagement qui lui ont permis de se défendre. Il faut dire que l'association n'a rien à envier à une entreprise de service public. La visite des installations effectuée avec José quelques semaines auparavant, me conforte dans cette idée. La clé pour subsister avec un aqueduc autogéré c'est l'autonomie, affirme Hector. Il s'explique. Les problèmes commencent lorsque les municipalités doivent subventionner les communautés de façon excessive, cela ne leur convient pas. Le manque d'autonomie mène au risque de privatisation. Il est nécessaire de rechercher un équilibre de financement (50/50), autrement ce n'est pas viable. « Si vous attendez les ressources de la municipalité, vous attendrez beaucoup trop », insiste-t-il et pour être autonome il faut chercher d'autres sources de financement.

Quand Hector a intégré le comité de l'association, il s'est tout de suite penché sur les questions de portefeuille, même si l'administrateur d'alors, précise-t-il, était très bon. Sachant que les institutions financières du département d'Antioquia sont centrées sur

les flux de trésorerie – « quand un prêt va être accordé, ils demandent et analysent toujours les actifs, les bilans, les fonds propres et les flux de trésorerie » – c'est là-dessus qu'il fallait être irréprochable, récite le banquier, tel un professeur d'économie. Tout en essayant de ne pas trop lier la trésorerie au crédit, ce dernier a donc apporté son expertise pour examiner la viabilité économique des projets. « Le système de passation de marchés, les devis ou la négociation pour réduire les coûts », c'est son rayon. Autant d'aspects maîtrisés qui, selon Hector, permettent actuellement à l'association El Zarzal de refinancer des crédits ou vendre le portefeuille à une autre entité financière dans le but d'obtenir des taux d'intérêt plus avantageux. Il apporte toutefois une nuance, « à moyen et long terme, nous ne regardons pas ce que nous allons gagner mais ce que nous apportons à la communauté », précisant au passage qu'avant d'être banquier, il est avant tout membre d'une communauté autogérée. Hector donne comme exemple la gestion des déconnexions, que l'association tente d'éviter à tout prix.

« Une dame qui avait une propriété à El Zarzal, devait 10 millions de pesos (3'000 USD) à l'association. Celle-ci a finalement payé 6 millions (1'800 USD) et le cas n'a pas été porté devant le tribunal. Elle a même été reconnectée, se félicite Hector, et l'argent remboursé est allé dans le flux de trésorerie. »

Consumo complementario 21-30 / 31-40		Consumo de 41-200 / 21-200	
Estrato 1	= 0.0247 \$ 680 ⁼	Estrato 1	0.2342 \$ 6.465 ⁼
2	= 0.0305 \$ 840 ⁼	2	0.2342 \$ 6.465 ⁼
3	= 0.0389 \$ 1.073 ⁼	3	0.2342 \$ 6.465 ⁼
4	= 0.0489 \$ 1.350 ⁼	4	0.2342 \$ 6.465 ⁼
5	= 0.0530 \$ 1.463 ⁼	5	0.2360 \$ 7.618 ⁼
Institucion	= 0.1099 \$ 2.923 ⁼	Institucion	= 0.3177 \$ 8.770 ⁼
Comercial	= 0.1589 \$ 4.386 ⁼	Comercial	= 0.3706 \$ 10.230 ⁼
Consumo suntuario 31-40 / 41-50		* Cantador	= \$ 91.125 ⁺
Estrato 1	= 0.0296 \$ 817 ⁼	* Yapa	= \$ 80.000
2	= 0.0366 \$ 1.010 ⁼	* Registro	= \$ 20.000
3	= 0.0467 \$ 1.289 ⁼	* Hlave	= \$ 20.000
4	= 0.0586 \$ 1.617 ⁼	* Reconexión	= \$ 55.200 (2)
5	= 0.1057 \$ 2.923 ⁼	* Multa Asamblea	= \$ 33.100 (1.2)
Institucion	= 0.1589 \$ 4.389 ⁼	* Hora	= \$ 1.500 ⁼ (0.056)
Comercial	= 0.2118 \$ 5.846 ⁼	* Aseo	= \$ 5.050 ⁼

Photo d'un cahier d'une association d'El Carmen de Viboral qui fixe les tarifs, le coût d'une reconnexion, ainsi que les pénalités pour retard de paiement. (Source : Brendan Ecuyer)

Toutefois, tout n'est pas si rose comme le dépeint Hector. Les nouvelles ambitions de l'association ont déjà fait les frais de l'ancien trésorier qui a été démis de ses fonctions. C'est José, représentant de l'association, qui m'en informait quelques semaines plus tôt, lors des entretiens avec la communauté. Hector justifie ce départ par son manque d'ambition. « Il ne voulait pas d'expansion, il ne voulait pas s'étendre, ni s'ouvrir à de grands projets », notamment celui de la route. « Il bloquait le processus de croissance de l'association ». Bien sûr que l'expansion occasionne des frais supplémentaires, mais pas si cela est réalisé via le crédit, assure-t-il. Puis, il change soudainement de sujet et revient sur l'impact positif que l'accès au crédit représente pour la communauté et relativise : il y a maintenant un meilleur contrôle et les pratiques communautaires ont été conservées. Hector attire l'attention sur l'importance de les conserver, auquel cas la flexibilité et les valeurs seraient perdues. Enfin, il prévient des méfaits de la privatisation :

« Si vous privatisez, vous standardisez et perdez la principale raison d'être qui est de satisfaire les besoins en eau des usagers. Par exemple, avec les entreprises publiques de Medellin (EPM), vous pouvez manquer d'eau. L'argent qui est en dessous est le risque. »

En résumé, la privatisation de l'eau : non, mais la financiarisation : oui. L'accès au crédit, qui s'est fait en partie grâce aux contacts avec les personnes des institutions financières, souffle-t-il à demi-mot, a permis de réduire, selon lui, la dépendance à l'égard de l'État et ouvrir de nouvelles opportunités de partenariat. Et d'ajouter qu'étant donné que la question financière est beaucoup traitée grâce aux amitiés et à la confiance, « si quelqu'un a donné, l'autre donne aussi, c'est simple ». Les aqueducs qui ne sont pas bien connectés, par exemple, ont difficilement accès au financement.

L'importance de la réputation

Le crédit fonctionnerait donc aussi comme nouvelle carte de visite pour les relations extérieures des associations de l'eau. « La confiance des crédits a renforcé la réputation de l'aqueduc. L'historique de crédit est synonyme de confiance pour les autres partenaires », confirmait le représentant d'une association de San Pedro de los

Milagros. D'autant que cet historique est irrécusable. Même s'il existe des conflits internes en raison de certains utilisateurs qui ne paient pas leur facture à temps, les prêts bancaires sont toujours remboursés à temps car les associations sont directement ponctionnées sur les montants du paiement des factures des membres chaque mois et ceux-ci sont séparés des montants destinés à l'investissement. Ainsi, les prêts sont facilement remboursés. Ceci est vrai pour les associations qui accèdent au crédit et qui comptent, par conséquent, sur des membres payant les services avec régularité. Pour les autres, l'accès au crédit n'est tout simplement pas possible. Je reviendrai sur ce point dans le chapitre suivant. La responsable des prêts au siège de Confiar à Medellín affirmait que le portefeuille « solidaire » avait bien mûri, notamment grâce aux bonnes habitudes de paiement des associations communautaires d'eau. Cette réputation de bon client, en d'autres termes le fait d'être honorablement connu d'un point de vue moral, a attiré d'autres entités financières qui approchent désormais les communautés de l'eau avec des offres de crédit. Cela a également eu pour effet d'attirer d'autres aqueducs qui ont suivi l'exemple et ont également contracté des crédits. Comme le disait Juan de la CFA, « Cela commence presque toujours par des contacts entre leaders communautaires, des contacts très informels, de bouche à oreille. »

Vers un changement de posture de l'État ?

Toutefois, l'un des effets les plus intéressants de ce processus de financiarisation est sans doute qu'il permet de penser une redéfinition des rôles et des relations avec l'État, même si pour l'heure ceci est difficile à observer. Je vais tout de même essayer d'en décrire les signes avant-coureurs. Comme je l'ai déjà évoqué, les relations interdépendantes avec l'État sont complexes. D'une part, l'État fixe les normes de distribution d'eau et fait pression sur les associations pour qu'elles s'y tiennent (Moncada Mesa et al., 2013). D'autre part, les associations communautaires font appel à l'État via les municipalités, en particulier ces dernières années avec l'intensification de leur processus de formalisation et de mise en conformité, pour accéder notamment aux subventions croisées sur les tarifs, au cofinancement de projets ou pour un soutien technique. Alors que le rapprochement avec les coopératives financières marque clairement une forme d'autonomisation par rapport

à l'État, selon certains témoignages, les nouvelles pratiques financières auraient simultanément facilité les relations avec ce dernier.

Même si le gouvernement continue d'insister sur une stratégie qui affecte les systèmes régis par d'autres logiques, afin de « profiter des économies d'échelle et promouvoir la régionalisation » dans le milieu rural (DNP, 2019, p. 677). Il convient de noter néanmoins l'évolution de sa position sur la gestion communautaire au cours des dernières années et de valoriser, à cet égard, les contributions du PDET, analysées dans le chapitre 4. A ce titre, j'y expliquais que le gouvernement avait reconnu dans le Plan national de développement 2018-2022 « Pacte pour la Colombie, pacte pour l'équité » présenté après l'élaboration du PDET que la gouvernance communautaire pouvait contribuer au niveau rural à la nécessaire réduction des écarts de fourniture d'eau et d'assainissement de base entre les zones rurales et urbaines. De plus, ce dernier s'engage dans ce plan à assurer la « gouvernance communautaire » par des mesures d'assistance technique, d'assouplissement des procédures ou de suivi différencié, entre autres (DNP, 2019, p. 683). S'il est peu probable que les changements de posture du gouvernement central soient liés à des changements de pratiques financières de certaines communautés de l'eau, le changement de position des autorités locales, lui, est plus plausible. Même si ces dernières disent ne pas être au courant de ces nouvelles pratiques, certaines communautés de l'eau y voient déjà un changement positif qui découlerait de leurs bons rapports avec les institutions financières, qui elles, considèrent les associations de l'eau comme de bons clients. « La confiance du gouvernement a augmenté parce que les coopératives financières nous ont fait confiance », me disait Hector. Par ailleurs, les communautés estiment qu'elles sont désormais en mesure de négocier car elles ont accès à une nouvelle source de financement.

Revenons sur l'association Hondita Hojas Anchas, dans la municipalité de Guarne, « modèle » bancarisation. En plus des comptes bancaires, il se trouve que l'association est également une habituée du crédit. Elle en a contracté 8 au total avec 5 institutions financières différentes, le premier en 2008. Les crédits ont été utilisés pour financer des infrastructures, telles qu'un nouveau bassin de captage, des conduites d'eau, une station de traitement, des réservoirs de stockage et de manière générale l'extension du réseau. Le président, John Jairo, vente les impacts de ce

mode de financement. Il estime que le changement est impressionnant, « L'aqueduc s'est développé à une vitesse fulgurante ». « Globalement, c'est positif, la couverture s'est améliorée et la participation s'est accrue ». Lors de la dernière assemblée générale, plus de 1'200 personnes se seraient réunies. Je lui demande comment l'accès au crédit aurait pu accroître la participation. La participation est toujours élevée, mais depuis peu, elle a augmenté, assure-t-il. J'insiste : ne serait-ce pas simplement la conséquence logique de l'augmentation du nombre de familles desservies par l'aqueduc ? Il change de sujet. J'interprète cet excès d'optimisme comme un moyen de justifier la bonne gouvernance du comité que ce dernier préside.

Lors de la discussion, la question des relations avec l'État est abordée. John Jairo affirme clairement l'objectif du financement par le crédit bancaire : « (...) autonomie financière et réduction de la dépendance à l'égard de l'État ». Il est convaincu que le crédit est synonyme de confiance et de reconnaissance du modèle communautaire, spécialement quand des crédits élevés sont accordés. Ce qui est intéressant dans le cas de l'association Hondita, c'est que celle-ci a également accédé à deux crédits auprès de Findeter, ce fonds de financement décentralisé (banque de second rang). Cela fait partie des paradoxes, dit-il. Il pense que cette reconnaissance des institutions financières, a eu un effet sur celle de l'État et que les premiers signes sont apparus du côté de Findeter, qui leur a accordé un premier crédit, puis un second. Il en est certain :

« Ces financements sont la preuve du changement de posture du gouvernement. Les bureaucrates de Bogotá qui pensaient uniquement comme des ingénieurs, même si cela a pris du temps et a été apparemment difficile pour eux, ils commencent à nous reconnaître également. »

Selon lui, ils ont été convaincus que les normes ne doivent pas être rigides afin de pouvoir assurer les besoins des personnes les plus vulnérables. Par exemple, l'association Hondita accorde des contrats spéciaux aux ménages les plus pauvres. La loi permet de le faire, se justifie John, la loi fixe un minimum vital (Alcaldía de Medellín, 2011). En outre, il poursuit, des accords de paiement ou des crédits internes sont proposés. Le système communautaire est très grand et il ne va pas se perdre même s'il croît et se développe, assure John Jairo. Par exemple, l'association continue

de faire des *convites* pour réaliser des petites routes, d'offrir de l'éducation environnementale pour ne pas perdre la tradition. Ce qui est dommage, regrette-t-il c'est qu'il a fallu que le secteur financier s'en rende compte pour que l'État y croit enfin aussi. Dans un contexte de retrait de l'État, qui se positionne depuis plusieurs années comme facilitateur de la provision d'eau potable et promoteur de la corporatisation, ce rapprochement avec la gestion communautaire ne signifie pas l'acceptation de ce modèle qui est malgré tout difficile à concevoir dans ce cadre. L'État semble s'intéresser aux associations à même d'entreprendre leur mutation en entreprise.

Il convient de distinguer ici le gouvernement central des municipalités locales, dont les relations sociales avec les communautés de l'eau sont constamment renégociées. Elles dépendent largement des affinités qui se font et se défont au gré du changement des administrations locales, comme en atteste les différents témoignages. Par exemple, la municipalité de Girardota possède une personne dédiée au suivi de la gestion communautaire. Alors que dans d'autres municipalités, les associations attendent le changement de législature. Par ailleurs, ces rapports sociaux sont également fonction des capacités des associations à négocier, l'accès à une source alternative de financement représentant ici un atout non négligeable. Comme le dit Hector, la municipalité est davantage disposée à traiter avec les associations quand elle sait qu'elles ont les moyens, via le crédit, de contribuer au projet co-financé, par exemple. La municipalité ne veut pas assumer à elle seule les coûts.

La tentation marchande

Comme le dit à juste titre Fraser en reprenant les propos de Eisenstein (2005) :

« (...) L'ambivalence de l'émancipation s'est trouvée résolue en faveur de la marchandisation des dernières années. Insuffisamment attentifs à l'avènement du néolibéralisme, les courants hégémoniques de la lutte émancipatrice ont noué des liaisons dangereuses avec la marchandisation. (...) Au bout du compte, la critique émancipatrice de la protection oppressive a convergé avec la critique néolibérale de la protection elle-même » (Fraser in Hillenkamp & Laville (dir.), 2013, p. 64).

Les communautés de l'eau, dans leur « lutte émancipatrice » ne font pas exception, même si pour celles-ci il ne s'agit pas de la « protection oppressive » mais plutôt du manque de protection. Les nouvelles pratiques ont, d'une certaine manière, stimulé l'émergence d'activités génératrices de revenus, parfois en lien avec la finance et la marchandisation.

Comme mentionné brièvement dans la méthodologie, l'association des usagers de l'aqueduc El Jordán, est celle que j'ai eu le plus de mal à atteindre. C'est après presque deux jours de voyage que je parviens au village d'El Jordán, dans la municipalité de San Carlos à l'est de Medellín. Après une première journée de voiture sur des routes caillouteuses, je rejoins d'abord le petit village de San Luis, dans lequel je passe la nuit chez la famille d'un ami. Puis je reprends la route le lendemain, à l'arrière d'une moto cette fois-ci, sur un dernier tronçon boueux. Ce périple en aura valu la peine puisque je découvre une association étonnante, qui a la particularité d'opérer principalement en zone urbaine. Effectivement, l'approvisionnement couvre seulement le centre urbanisé du village et quelques maisons de la zone rurale. La rencontre avec son administrateur et son président, nourrira considérablement ma réflexion. Fondée en 1980 avec la mise en place d'un comité de gestion, mais constituée juridiquement en 2009, elle compte actuellement plus de 600 membres. En plus des trois personnes salariées, un plombier, une personne responsable de la station de traitement et un assistant administratif, l'association propose des contrats temporaires pour les tâches ponctuelles. L'association est complètement isolée géographiquement et n'a aucune connaissance des réseaux d'associations régionaux ou du réseau national. Son président, Pedro, justifie cela par le fait qu'il est difficile de s'associer avec les aqueducs du coin, qui sont informels et n'ont pas les capacités de se mobiliser.

Depuis ses débuts, l'association a connu un développement quelque peu atypique. C'est une entreprise hydroélectrique, ISAGEN, filiale de l'entreprise de gestion d'actifs canadienne, Brookfield Asset Management Inc, qui est à l'origine de la construction de l'aqueduc et que Pedro considère comme le « moteur économique » de l'association. Dans le cadre de son projet de centrale hydroélectrique, ISAGEN a construit l'aqueduc pour en faire la donation à l'association des habitants (*Junta de*

Acción Comunal), probablement en compensation pour les dommages causés à la communauté et son environnement. Pedro se souvient de ce moment. Lorsqu'ils ont remis les infrastructures, ils ont d'abord proposé qu'elles soient gérées par l'entreprise publique de la commune voisine d'El Tabor, mais la communauté s'y est farouchement opposé et a expliqué à ISAGEN qu'elle pourrait reprendre son aqueduc si c'était sous ces conditions. ISAGEN a finalement remis l'aqueduc à la communauté. Il faut croire que celle-ci avait vraiment besoin de se racheter une bonne conscience, explique Pedro le sourire aux lèvres. Le plus étonnant dans tout cela, c'est que les entreprises publiques de Medellin (EPM) ont longtemps été actionnaires d'ISAGEN. D'ailleurs, EPM est aussi active dans la région via la production hydroélectrique à Punchina. Mais Pedro ne craint pas EPM, qui leur aurait aussi apporté son soutien par le passé. C'est plutôt le gouvernement qui l'effraie, même s'il se souvient que le gouvernement régional d'Antioquia avait aussi contribué, notamment en finançant les 60 premiers compteurs volumétriques et la station de traitement, de façon à dédommager la communauté, de la même manière, à la suite de l'installation de la centrale. Toutefois, ces dernières années, le seul soutien que l'association reçoit ce sont des outils de la part de la municipalité : « ils se contentent de nous prêter des outils ». Pedro ajoute que les impôts et les taxes ont beaucoup augmenté et qu'avec toutes les exigences que l'État leur impose pour fournir le service, il devient difficile de se maintenir. Il pense que ce dernier a une stratégie pour mettre fin à ce type d'association. Il mentionne, à titre d'exemple, la taxe des autorités départementales en charge des rivières et des bassins versants (Cornare), qui serait passée de 100'000 à 440'000 pesos (de 30 à 132 USD) semestriels.

Les revenus de la dette

La grande particularité d'El Jordan, c'est son rapport à l'endettement. L'association a contracté un premier crédit informel, avec un taux d'intérêt de 5% mensuel, afin de financer sa formalisation, à savoir la « paperasse » liée à la légalisation de l'association auprès de l'administration fiscale (DIAN), de la Chambre de commerce et de la superintendance des services publics : tout un paradoxe. Ensuite, elle n'a pas accédé au crédit bancaire pour développer ses infrastructures ou acquérir des terrains, elle l'a utilisé afin de développer des activités génératrices de revenu, comme

le ferait n'importe quelle petite entreprise ou ONG. Un crédit auprès de la coopérative financière Coogranada a ainsi été contracté pour l'agrandissement de leur café internet, lancé quelques années plus tôt dans les bureaux de l'association. « Le cybercafé a contribué à maintenir des tarifs bas pour les membres de l'aqueduc », assure le président. A l'intérieur du cybercafé, l'association dispose de quelques ordinateurs et vend tous types de produits d'épicerie. Par ailleurs, elle propose également des services de papeterie et d'impression. Il s'agit notamment de l'unique endroit du village disposant d'une imprimante, tient à préciser Pedro. A ce stade, l'association est en négociation pour un prêt destiné à surélever le bâtiment et séparer physiquement les bureaux de l'association du cyber café. Les activités économiques alternatives sont des sources de revenus pour continuer avec ce modèle de gestion de l'eau, se justifie Pedro, c'est un outil comme un autre pour pouvoir continuer à gérer l'association et défendre le modèle communautaire.

Mais le plus surprenant c'est que l'association est aussi devenue correspondante bancaire. « Nous avons monté une correspondance bancaire pour la banque agricole (Banco Agrario) auprès de laquelle nous avons ouvert un compte courant pour qu'ils nous paient ». L'association est également correspondante de la coopérative financière Coogranada, avec qui, elle possède un compte pour la facturation des membres et avec laquelle celle-ci a contracté un crédit. Pedro explique comment l'association est devenue en quelque temps, via ses bureaux et son cybercafé, le relais des banques au sein du village :

« C'est aussi une source de revenus que d'être correspondant, même si ce n'est pas grand-chose. La coopérative Coogranada nous a par exemple aidé avec les activités culturelles et sportives. De notre côté ont leur fait de la publicité et ils nous paient pour cela. Tout le monde y trouve un intérêt. »

Cette pratique s'inscrit précisément dans le décret 2233 de 2006 qui vient renforcer la stratégie nationale d'inclusion financière en autorisant les prestations financières des banques par le biais de correspondants non bancaires (Ministerio de Hacienda, 2006). Entre 2006 et 2013, la bancarisation des municipalités est passée de 72,4% à 99,9%, principalement grâce à l'expansion des correspondants bancaires promus par *Banca de las Oportunidades* (Cano et al., 2014, p. 11). Par ailleurs, le taux d'individus

possédant un produit financier du type épargne ou crédit est passée de 45,1% en 2009 à 67,1% en 2012 (*Ibid.*). Comme le dit Tafur Saiden (2009), l'accroissement de la financiarisation en Colombie est en partie dû à la rupture avec les structures rigides du système de banque traditionnelle. Plus récemment, une commission intersectorielle pour l'inclusion financière a été créée en 2015 par décret dans le cadre d'une stratégie nationale d'inclusion financière, qui a pour objectif de définir la politique, les grandes lignes et les outils pour améliorer l'inclusion financière (Ministerio de Hacienda, 2015). Ses axes prioritaires sont la promotion de l'utilisation des services financiers au niveau urbain et rural, l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises, l'éducation financière et la mise en place de services de transfert pour les populations exclues. À ses débuts, la stratégie d'inclusion financière visait à augmenter les niveaux de couverture financière. Son objectif était de faciliter l'accès de la population aux services financiers par le biais de diverses incitations gouvernementales au secteur privé et d'étendre ainsi la présence des entités par le biais d'agences, de CNB (correspondants non bancaires) et de conseillers mobiles, tels que l'association El Jordan, qui participe finalement à pérenniser la stratégie nationale d'inclusion financière.

La gestion de l'eau serait-elle passée au second plan ? Pas du tout, me répond Pedro, bien déterminé à me prouver le contraire. Tout ceci sert la communauté et nous permet de « fournir un service de qualité avec efficacité ». Aussi, nous utilisons l'excédent de revenu à des fins sociales, ajoute-t-il. Par exemple, l'association organise des fêtes costumées, offre des cadeaux et des pâtisseries aux enfants du village à Noël, et assure un soutien éducatif, culturel et sportif. Elle organise des discussions et des conférences dans les écoles sur l'environnement et le changement climatique, des débats sur la biodiversité et les questions relatives à la déforestation, ainsi que des marches vers les sources d'eau situées proche des sommets à titre de sensibilisation. Elle sensibilise également les paysans aux bonnes pratiques agricoles et à la problématique liée à l'utilisation d'intrants chimiques. Pedro est notamment fier que l'association décerne, chaque année, une distinction aux membres de la communauté qui dépensent le moins d'eau. Aussi, il se félicite qu'à la suite d'intenses négociations, le service d'approvisionnement en eau de la maison de retraite du village soit dorénavant payé par la municipalité. Finalement, il tient à se démarquer du modèle d'EPM, en particulier au niveau de la déconnexion des usagers qui ne paient

pas leurs factures. « De notre côté, nous comptons seulement 5 déconnexions temporaires par année », assure-t-il. Nous essayons ainsi de trouver dans la mesure du possible des arrangements de paiement avec les membres. Généralement, nous divisons la dette en 10 versements sans taux d'intérêt. Si l'arrangement n'est pas respecté, le service est coupé, mais jamais définitivement.

Les revenus tirés des activités parallèles permettent, tout d'abord, à l'association de s'aligner progressivement sur les normes tarifaires. L'association augmente progressivement les prix pour atteindre le prix minimum à payer indiqué par la dernière étude tarifaire réalisée, qui indiquait le coût minimum à environ 700 pesos (0,21 USD) par mois et le coût par m³ supplémentaire à 633 pesos (0,18 USD). « Comme nous somme à 500 pesos (0,15 USD), il est difficile d'augmenter d'un coup », précise Pedro. Ceci permettra ensuite d'accéder aux subsides tarifaires. Mais avant cela, il faut également qu'une stratification des usagers soit réalisée. Parce que pour le moment la facturation n'est pas effectuée en fonction des strates socioéconomiques et la municipalité refuse de donner la subvention. En même temps, cette dernière n'a pas réalisé la stratification officielle. « C'est un cercle vicieux », se lamente Pedro. La stratification est en général effectuée par le SISBEN pour le compte du département national de statistiques (DANE). Personne ne prend la responsabilité. Le bureau du maire n'est pas très coopératif. Alors que tout le monde sait que tous les usagers se trouvent dans les strates 1 et 2, les plus pauvres, et que les subsides tarifaires sont nécessaires. Ensuite, les revenus supplémentaires offrent également la possibilité de financer les compteurs d'eau, car pas tous les membres en sont équipés. L'association les vend à crédit aux membres, qui remboursent les 90'000 pesos (27 USD) que coûte le compteur sur 10 mois sans intérêt. Enfin, les à-côtés aident à rembourser le crédit bancaire. « Il est parfois difficile de faire face aux échéances du crédit », confirme Pedro. Bien sûr, « un service plus efficace et une couverture plus étendue », serait idéal, car plus le volume d'utilisateurs est important, plus l'association a la capacité de fournir le service à un moindre coût. Mais sans cette taille critique, les activités génératrices de revenu sont essentielles pour compenser, estime-t-il. Parallèlement à cela, nous réfléchissons également à la possibilité de lancer un projet de commercialisation d'eau en bouteille, finit par dire Pedro.

Mentionnée par plusieurs associations, la volonté de commercialiser de l'eau en bouteille, m'apparaissait comme une idée bien lointaine pour ces fervents défenseurs de l'eau et de l'environnement. Après la financiarisation, est-ce donc l'idée de la dernière chance pour se maintenir sur les rails ? Hector de l'association El Zarzal, qui avançait, comme argument pour ce type de projet, que l'eau gérée par les communautés était très bon marché, en relevait également toutes les difficultés, à savoir le quasi-monopole des multinationales, documenté par ailleurs dans le contexte mexicain par Joshua Greene (2018), ainsi que la difficulté de financement et les questions liées à la pollution. A cela s'ajoutait, selon lui, la difficulté d'obtenir les permis nécessaires. Ces difficultés n'ont visiblement pas fait peur à l'association Hondita Hojas Anchas, de la municipalité de Guarne, qui a fini par concrétiser cette idée et a franchi le pas. Cette dernière a mis en place une organisation d'habitants dédiée à la commercialisation d'eau embouteillée, sous le nom d'« association entrepreneuriale et communautaire Asoguane ». Ainsi, il est prévu que cette entité parallèle exploite l'une des stations de traitement de l'aqueduc, qui a déjà été adaptée. A ce titre, l'association Hondita a déjà investi près de 9'000 USD. Lors de ma dernière visite dans les locaux de l'association, je posais la question de la contradiction avec les valeurs de la gestion communautaire. John Jairo, le président, me répondait la chose suivante : « si les communautés autogérées ne se battent pas avec les mêmes armes que leurs concurrents, elles disparaîtront. »

Conclusion

La dette communautaire, qui semble accompagner le chemin vers une plus grande autonomie, a déjà eu un impact sur le fonctionnement interne des associations et sur leurs relations avec les différents acteurs avec lesquels elles sont en interaction. Comme on a pu le constater dans ce chapitre, certains changements peuvent déjà être observés. Selon le gestionnaire de crédit de la coopérative Confiar, le comportement des communautés de l'eau confirme que les habitudes de remboursement sont généralement meilleures dans les zones rurales, où il existe une culture rurale. Cette réputation de bon client a attiré d'autres entités financières qui approchent désormais les communautés de l'eau avec des offres de crédit. Cela a également eu pour effet d'attirer d'autres aqueducs qui ont suivi l'exemple et ont

également contracté des crédits. La confiance associée aux crédits a renforcé la réputation de l'aqueduc. L'historique des crédits est synonyme de confiance pour les autres partenaires.

De plus, selon certains témoignages de la communauté, cela a également influencé le changement de position des autorités locales, et la confiance du gouvernement a augmenté parce que les coopératives financières ont fait confiance. Même si les autorités locales ne semblent pas être au courant de ces nouvelles pratiques financières, pour certaines communautés de l'eau, il semble qu'il y ait déjà un changement positif dans la position du gouvernement envers les associations, en accord avec les autres institutions financières qui voient les associations de l'eau comme un bon client. Elles se sentent désormais capables de négocier car elles ont accès à une nouvelle source de financement. Cela pourrait influencer les possibilités de bénéficier des projets cofinancés par les municipalités. Comme le relève Ostrom, l'action collective auto-organisée ne tourne pas obligatoirement le dos à l'État ou à l'entrepreneuriat. Toutefois, il est important que celle-ci définisse ses propres règles et les moyens de leur suivi.

Nous avons pu également observer une redéfinition des rôles au sein de la gouvernance particulière de ces associations. D'une part, les membres qui ont des contacts dans les institutions financières prennent des galons. L'accès au crédit a été très lié à la confiance, aux ragots dans les couloirs, à l'image de l'aqueduc, au mérite, aux questions d'amitié. En revanche, ceux qui ont des compétences financières deviennent les personnes de référence dans le comité de pilotage et la prise de décision. La gestion des crédits nécessitant des qualifications, celles-ci sont gérées à partir du comité de pilotage. Cela pourrait conduire à l'exclusion des membres de la participation et de la prise de décision à cet égard, creusant ainsi le fossé entre le comité directeur et l'ensemble des membres. De la même manière, le crédit doit cohabiter avec le travail participatif (*convites*), où le rôle de la communauté est central.

9. Le transfert des risques et la responsabilisation

Jacques Trémintin (2012), journaliste au Lien social, disait ceci au sujet du livre, *La fabrique de l'homme endetté : essai sur la condition néolibérale*, de Mauricio Lazzarato (2011) qui postule que la figure de l'homme endetté serait le nouveau paradigme :

« Devenir l'entrepreneur de soi impose d'assumer des risques, à la place d'un État et d'entreprises qui ne veulent plus les prendre en compte. (...) Ce qui était revendiqué comme autant de droits collectifs relève dorénavant de la dette privée, les ayants droit se transformant en débiteurs et les assurances collectives devenant des contrats individuels : pas d'augmentation de revenus, mais des facilités de paiement à la consommation ; pas de droit au logement, mais l'ouverture de crédits immobiliers ; pas de droit à la scolarisation, mais des prêts pour les études ; pas de mutualisation des risques (chômage, santé, retraite), mais des assurances privées » (Trémintin, 2012, p. 27).

A ceci peut s'ajouter l'absence de droit à l'eau remplacé par des crédits pour y accéder.

On l'a vu, la financiarisation communautaire de l'eau s'inscrit dans un processus par le bas, fortement impulsé par la recherche d'alternatives économiques susceptibles de contribuer au renforcement de ce modèle de gestion. Il n'en demeure pas moins que les communautés sont entrées, de fait, dans des logiques de marché. Je donne à voir, dans ce dernier chapitre, les effets « indésirables » qui en découlent et que j'ai pu observer sur le terrain. Même si ces effets restent encore légers et sont observés dans des proportions minimales, ils présentent certaines similitudes avec d'autres études de cas bien différentes de la financiarisation de l'eau, en particulier au niveau du transfert du risque et de la responsabilisation des usagers. Le cas des Entreprises Publiques de Medellín (EPM) (Furlong, 2019; López Rivera, 2013) permet de pointer certaines de ces dynamiques. L'idée ici est de relever le grand paradoxe du processus de financiarisation communautaire qui montre, d'une part, la volonté des communautés de l'eau de se différencier du modèle néolibéral de gestion privée et

publique de l'eau, incarné à la perfection par EPM. D'autre part, le rapprochement avec le marché et l'adoption de la dette, qui par conséquent, est un rapprochement avec les pratiques initialement rejetées. Je tente d'identifier ce rapprochement dans les lignes qui suivent. La comparaison avec EPM me semble pertinente dans le sens où EPM est souvent considérée comme la plus grande menace pour les associations enquêtées et représente, comme on a pu le lire tout au long de la thèse, un modèle de gestion basé sur la rentabilité et menant à l'exclusion, en opposition au modèle communautaire qui, lui, peut être défini comme solidaire, participatif et inclusif. Toujours est-il que l'on retrouve dans les deux cas des mécanismes de transfert du risque vers l'individu à des niveaux différents.

Comprendre les mécanismes de financement de l'accès à l'eau d'EPM implique un niveau d'analyse davantage top down. Ainsi, je m'appuie, dans un premier temps, sur une analyse critique du *de-risking* (atténuation des risques par les investisseurs) appliqués au financement de l'accès à l'eau, présentée avec Solène Morvant-Roux et Philip Mader dans un article qui traite plusieurs études de cas, dont notamment celle d'EPM et de son programme d'eau prépayée (Mader et al., à paraître). Je présente ensuite les observations réalisées au sein des communautés de l'eau et tente de les mettre en perspective avec le cas d'EPM, qui me semble être un cas emblématique pour illustrer les dérives de la financiarisation de l'eau. J'y examine l'application de la stratégie du *de-risking* par les coopératives financières dans le cas des relations de dette construites avec les communautés de l'eau et essaie de voir à quel point on peut dire que le transfert des risques et la responsabilisation s'opèrent sur les associations et leurs membres usagers. Nous verrons que, même si cette logique s'ancre de manière distincte dans le contexte des aqueducs communautaires, certaines similarités peuvent être observées.

Le principe de la réduction des risques²¹

Le développement du *de-risking*, tel que promu par les banques multilatérales de développement, consiste à attirer les capitaux privés dans le financement des

²¹ Sous-chapitre tiré en partie de (Mader & al., à paraître)

investissements de développement dans les pays du Sud, tout en réduisant les risques pour les investisseurs. Comme le dit la stratégie de financement des ODD de la Banque mondiale (2013) :

« Il existe une inadéquation croissante entre les financements disponibles et les besoins d'investissement. (...) L'accès à des financements à long terme pour les infrastructures est essentiel et nécessitera qu'une plus grande attention soit portée sur la préparation des projets et des politiques, ainsi que des instruments susceptibles de réduire les risques et de renforcer la confiance des investisseurs sur le long terme » (World Bank, 2013, p. 2)

Cela signifie que les gouvernements et les bailleurs de fonds de développement intergouvernementaux assument ou gèrent de plus en plus les risques pour les investisseurs privés dans le cadre d'accords de « financements mixtes » (*blended finance*). Le secteur privé, dont la « surabondance de portefeuilles est une concentration sans précédent de capitaux entre les mains de quelques gestionnaires d'actifs mondiaux » (Gabor, 2021, p. 434), pourrait théoriquement financer un large éventail d'investissements en faveur du développement, mais il est en pratique peu enclin à prendre des risques. C'est pourquoi les acteurs étatiques cherchent à le stimuler via la mise en place des bonnes incitations. A titre d'exemple, la Suisse, comme de nombreux pays donateurs, est dotée d'une société financière décentralisée chargée de la promotion des investissements dans le cadre de la coopération au développement. Le Swiss Investment Fund for Emerging Market (SIFEM AG) investit dans des fonds d'investissement intermédiaires et des entreprises privées de pays en développement ou émergents, dont il est escompté, outre un rendement financier, des effets de large portée sur le développement, et la création d'emplois. Dans ce cadre, le SIFEM a notamment pour mandat de lever des fonds privés et de s'associer à des acteurs du secteur financier dans le cadre de partenariats public-privé et ainsi assurer la mitigation des risques de ces co-investisseurs privés (SIFEM, 2020). Ce qui peut supposer, dans certains cas, un transfert du risque vers les individus et les communautés les plus vulnérables, par le biais de mécanismes d'augmentation des prix, de conditionnalité d'accès ou de réduction des salaires au niveau local. Le *de-risking* a notamment fait sa place dans les modèles d'intervention pour l'accès à l'eau potable développés par la Direction suisse du développement et de la coopération

(DDC). La DDC présente avec la Fondation Antenna, dans le cadre de leur programme commun, Aqua for all, les méthodes d'intervention basées sur les financements mixtes (*blended finance*), en insistant notamment sur « les opportunités de *de-risking* pour attirer les investissements privés ».

L'analyse macro-financière critique de Gabor de ce nouveau paradigme de développement, qu'elle appelle le « Consensus de Wall Street »²², présente l'État « dé-risqueur » comme l'interlocuteur clé entre les investisseurs et les actifs potentiellement « investissables », tout en ajoutant qu'il a besoin « de coalitions politiques locales pour se consolider (...), pour répondre à ses demandes et pour apaiser la contestation politique » (*Ibid.*, 432). Gabor cite avec pertinence la réponse de la Banque interaméricaine de développement (BID) à la question de savoir comment construire des « actifs de développement investissables » :

« La première chose que les banques multilatérales de développement devraient se demander c'est « est-ce que les gens vont payer pour l'utiliser ? ». Les investisseurs sont beaucoup plus confiants dans les rendements lorsque les projets ont un ensemble intégré d'utilisateurs qui sont prêts à payer » (IADB 2017, cité dans Gabor 2021, p. 431).

Cela implique non seulement d'identifier les services et les infrastructures qui ont des populations d'utilisateurs intégrés en tant que clients payants, mais aussi, de manière cruciale, de trouver des moyens de les faire payer. La BID poursuit en expliquant qu'elle et d'autres banques multilatérales de développement devraient « maximiser leur effet de levier en se concentrant sur la réduction stratégique des risques liés aux aspects des projets qui préoccupent le plus les investisseurs ». Dans le cas des services d'eau, les risques se situent généralement au niveau de l'incapacité ou le refus des utilisateurs de payer des tarifs élevés, accrus ou inégaux, le recours des utilisateurs à des services alternatifs, et enfin le manque de réactivité des gouvernements face aux réactions populaires contre les questions sensibles des

²² En d'autres termes, le Consensus de Wall Street est un effort élaboré pour réorganiser les interventions de développement autour de la vente du financement du développement au marché (Gabor,2021).

projets financés par le secteur privé, telles que les augmentations de prix et les déconnexions.

Ainsi, la réduction du risque pour l'eau en tant qu'actif « investissable » est rendue possible par des modalités de segmentation, de conditionnalité et de responsabilisation individuelle des utilisateurs qui contribuent à assurer des flux de paiement plus compatibles avec le financement. Ces modalités transfèrent en partie, les techniques du secteur de l'investissement et de la finance, au secteur de la fourniture de services d'eau basée sur des approches de marchés BoP (*bottom of the pyramid*), qui suggère que parier sur les consommateurs ou producteurs à faibles revenus peut simultanément favoriser le bien-être et être rentable (Elyachar, 2012). La segmentation résulte d'un découpage en tranches des actifs, via la fusion des flux de paiement (actifs) en pools et leur séparation ultérieure en différentes classes (tranches) de titres avec des profils de risque différents, à vendre à des investisseurs ayant des exigences de risque différentes. Dans le cas de l'approvisionnement en eau basé sur les marchés BoP, cela se traduit par la fourniture de services de qualité différente à des groupes d'utilisateurs différents et à des prix différents. Par ailleurs, la conditionnalité est un élément essentiel du financement du développement depuis l'époque des programmes d'ajustement structurel (PAS) dans les années 1980, qui imposaient aux gouvernements emprunteurs des conditions politiques strictes à remplir sous peine de se voir refuser l'accès à de nouvelles liquidités. De la même manière, les utilisateurs d'eau financiarisés voient leur accès à l'eau conditionné par la menace d'être coupés ou déconnectés de l'eau et du financement s'ils ne répondent pas aux attentes des fournisseurs de services financiers. Enfin, la responsabilisation et le changement de comportement sont des domaines d'activité en plein essor dans la prestation de services financiers, grâce à de nouvelles quantités considérables de données financières numériques et à l'ascension de l'industrie de l'économie comportementale, dont l'objectif est de corriger les effets des écarts individuels par rapport à la prise de décision économique supposée « rationnelle ». Cela sous-tend une fixation sur les *nudges*²³ et les outils permettant d'élaborer de « meilleurs » comportements (Berndt, 2015; Wolf, 2018). Les systèmes de paiement de l'eau basés

²³ En sciences comportementales, les *nudges* désignent les méthodes visant à inciter les individus à changer leur comportement, sans contrainte et sans qu'ils ne s'en aperçoivent.

sur la dette rendent les utilisateurs d'eau (en tant qu'emprunteurs) responsables des situations d'exclusion ou d'« auto-exclusion », tout en ouvrant simultanément de nouvelles voies pour les interventions de changement de comportement autour de l'eau et de la finance. On retrouve dans ce travail plusieurs exemples empiriques d'incitation de réduction de la consommation d'eau et d'encouragements en ce sens.

Les bailleurs de fonds multilatéraux jouent un rôle important dans la réduction du risque de l'eau en tant qu'investissement, comme le montrent Carroll & Jarvis (2015) et Kumar & Brooks (2021) en soulignant les efforts souvent moins visibles mais simultanément importants des organisations du troisième secteur (organisations de la société civile, ONG internationales, « philanthrocapitalistes ») pour « dé-risquer » et financiariser l'eau. Dans la « nouvelle politique de développement » de l'ère post-ajustement structurel, les citoyens, les acteurs de la société civile et les organisations du troisième secteur sont devenus « une source importante d'agence pour la promotion de la conformité aux mesures de discipline du marché » (Carroll & Jarvis, 2015, p. 297), non seulement (en tant qu'élites nationales) en tant que bénéficiaires potentiels et promoteurs des processus de marchandisation, mais aussi en tant qu'électeurs exigeant une meilleure responsabilité par des moyens qui, en tant que sous-produit, promeuvent souvent des agendas pro-marché. Dans le même temps, au niveau transnational, les grandes fondations philanthropiques privées sont devenues des bailleurs de fonds du développement de plus en plus importants (A. Kumar & Brooks, 2021) dont les approches de financement axées sur l'investissement, sous des intitulés tels que l'investissement d'impact, le financement innovant, le capital-risque philanthropique et le capital patient, se réfère de manière collective à :

« (...) l'utilisation de fonds publics et/ou philanthropiques pour accompagner l'argent privé des marchés financiers mondiaux vers des marchés à haut risque mais potentiellement à haut rendement dans les pays pauvres ; ainsi, « dé-risquer » le développement en tant qu'opportunité d'investissement » (*ibid.*, p.336).

Ces modes d'intervention « philanthrocapitalistes » commercialisent et financiarisent le développement en traduisant les besoins de développement dans le langage financier et en les soumettant aux logiques des investisseurs financiers.

Dans ce cadre, il est important d'élargir la perspective pour reconnaître les processus moins étudiés et les acteurs moins visibles qui contribuent malgré eux à la réduction des risques liés à la financiarisation de l'eau. Comme je l'examine plus en détail ci-dessous, dans le cas d'EPM, ce sont les utilisateurs, plutôt que le fournisseur de services d'eau, qui deviennent les porteurs de dettes liées à l'eau. Ceci est également visible, dans une moindre mesure, dans le cas de la gestion communautaire, où la réduction du risque passe des coopératives financières aux individus, en passant par les organisations communautaires.

De l'eau prépayée : le cas des Entreprises Publiques de Medellin (EPM)

Le modèle d'accès à l'eau d'EPM via le prépaiement montre relativement bien les conséquences de l'application du *de-risking* sur les usagers de la ressource en eau. Furlong (2019) met en évidence dans ses recherches, comment les endettements successifs d'EPM pour les infrastructures et le remboursement des dettes précédentes auprès des banques multilatérales et des banques privées étrangères ont eu pour répercussion de transférer la dette de l'entreprise aux usagers. Elle explique comment l'endettement des infrastructures a inscrit la gouvernance des services publics dans une logique d'endettement (1970-1990). A ce titre, Bear (2015 cité dans Furlong, 2019) estime que « nombre des changements récents dans les politiques du secteur public attribués au « néolibéralisme » sont liés à des altérations spécifiques des relations et des mécanismes de la dette ». Depuis les années 2000, la gestion de la dette par la financiarisation aurait conduit, selon Furlong (2019), à l'acquisition de nouvelles dettes ainsi qu'à des augmentations tarifaires sanctionnées par la logique de recouvrement intégral des coûts. Comme indiqué dans le chapitre 6, les augmentations considérables des tarifs d'EPM ces dernières années, ont eu pour conséquence un nombre important de déconnexions parmi les ménages à faible

revenu. Pour y faire face, EPM semble avoir trouvé la solution miracle avec le modèle d'accès à l'eau prépayé.

EPM a lancé entre 2011 et 2012 un programme pilote de prépaiement pour l'accès à l'eau (*Aguas prepago*), inspiré par les expériences sud-africaines, chinoises et turques, et présente ce modèle innovant comme un moyen de permettre l'accès à l'eau des ménages les plus défavorisés. Ce dispositif vise les ménages qui n'ont pas de travail formel stable et ne peuvent pas prévoir leurs revenus à la fin du mois pour payer les factures d'eau, explique Santiago Alvarez, conseiller commercial du programme que j'ai interrogé au siège d'EPM en décembre 2019. Cela permettrait aux utilisateurs de consommer uniquement ce qu'ils peuvent payer au quotidien. Ayant débuté avec 300 familles pauvres dans la banlieue de Medellin, le comptage prépayé inclut désormais près de 24'000 familles réparties dans la zone métropolitaine de la vallée d'Aburrá (EPM, 2019).

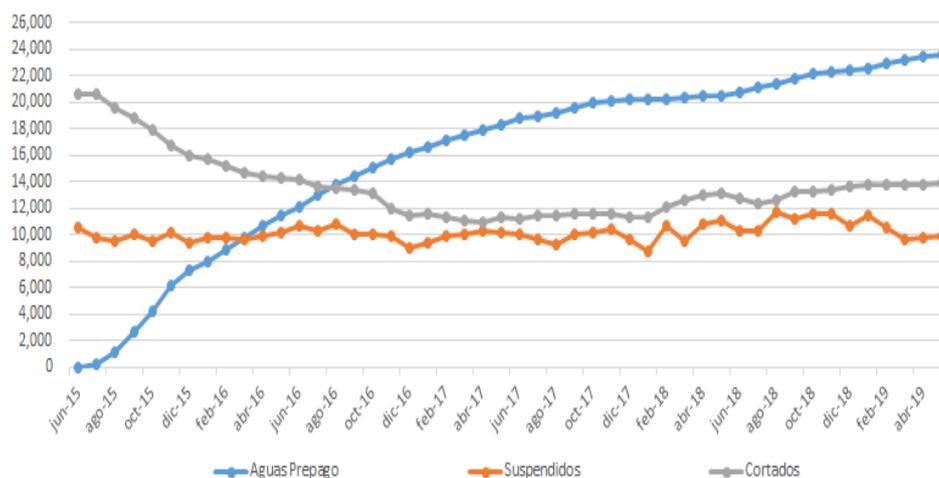
Pour le moment, le programme *Aguas Prepago* est exclusivement destiné aux ménages qui ont perdu l'accès via une modalité de connexion régulière et sont par conséquent endettés auprès de la société. Mais Santiago assure que l'ambition future du programme est d'atteindre tout ménage pauvre qui dépend de revenus informels ou incertains et qui n'est pas sûr de pouvoir payer la facture à la fin du mois. Nous allons voir que le modèle prépayé illustre très bien comment s'installe la responsabilisation chez les usagers tout en supportant les logiques de financiarisation.

De la déconnexion à l' « auto-déconnexion »

Les compteurs fournis par l'entreprise italienne Watertech et le système de prépaiement installé par la société chinoise Holley Technology ont été spécifiquement adaptés au contexte de Medellin, où le risque de connexions illégales est plus élevé. « Le compteur prépayé a intégré un système d'alarme anti-fraude », précise Santiago. Effectivement, les ménages qui ne sont pas desservis par EPM et qui n'ont pas accès à un réseau communautaire, se connectent généralement illégalement chez leurs voisins ou sont fournis par des bandes criminelles. A ce titre, Santiago m'explique qu'il faut parfois demander la permission aux groupes armés qui contrôlent les quartiers

pour y entrer et installer le système aux utilisateurs. Selon lui, le modèle prépayé vise principalement à éviter les connexions illégales au réseau, qui sont coûteuses pour l'entreprise. Pour cette raison, l'entreprise couvre les coûts du compteur prépayé et de son installation qui s'élèvent à 1 million de pesos (300 USD). Cela reste plus rentable pour EPM que de laisser des connexions irrégulières, estime Santiago.

Comme déjà évoqué, EPM a surtout trouvé, avec la modalité prépayée, une solution à la problématique des déconnexions pour défaut de paiement, qui sont passées d'environ 31'000 en 2006 à 46'166 en 2011 (EPM, 2006, 2011) et qui ont commencé à rencontrer une résistance sociale importante au début des années 2000 (Guerrero et al., 2015), notamment par la voix du Comité interurbain des déconnectés (*Mesa Interbarrial de Desconnectados* - MID). Cette question est effectivement devenue un problème majeur avec la loi 142/1994, notamment en raison des exigences plus strictes en matière de recouvrement des coûts et des restrictions sur les subventions croisées, qui ont entraîné des augmentations de prix disproportionnées pour les niveaux les plus bas (Fernández, 2004). Dans ce contexte, le système prépayé permet de transférer la responsabilité de la déconnexion aux usagers, entrant ainsi dans une logique d'« auto-déconnexion », observée très tôt par Coutard (1999) au Royaume-Uni à travers le cas de l'électricité prépayée. L'entreprise se décharge et décline ainsi toute responsabilité pour les déconnexions d'eau. En revanche, il est difficile de savoir si cette solution a véritablement un impact sur la réduction du nombre de ménages déconnectés. Selon le graphique ci-dessous, extrait de la présentation de Santiago, au lancement du modèle prépayé en 2015, il y a environ 30'000 déconnectés (*suspendidos* et *cortados*). Puis, à partir de 2016, alors que le nombre de ménages ayant accès au modèle prépayé augmente, il y a une stagnation dans la baisse du nombre de familles déconnectées autour de 22'000.

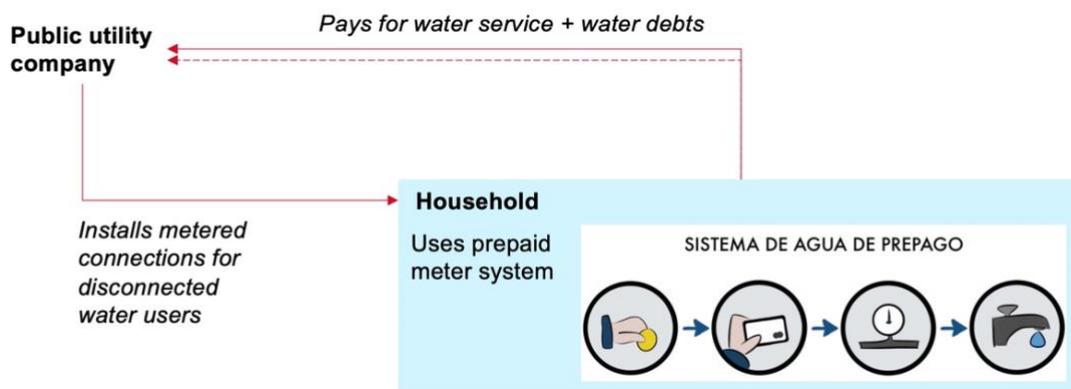


Graphique tiré de la présentation de Santiago Alvarez (EPM, 2019)

Le recouvrement de la dette

Le modèle de prépaiement est avant tout un moyen de recouvrer la dette des ménages endettés auprès de la compagnie. En effet, la condition pour accéder au compteur prépayé est d'être déconnecté et donc endetté auprès de la compagnie, l'utilisateur doit donc avoir 7 factures impayées ou plus. Ceux qui accèdent à ce mode de paiement ont généralement une dette de plus de 1,5 millions de pesos, soit environ 450 USD, explique Santiago. Pour y remédier, le recouvrement de la dette a été directement intégré au système de prépaiement et pour chaque recharge de la carte effectuée, 10% sont facturés pour le paiement de la dette. Lors du lancement de la modalité prépayée, EPM prévoyait d'introduire des services de compteur prépayé auprès de 35'000 familles déconnectées et de récupérer ainsi 2,7 millions de USD de dette (López Rivera, 2013). Ainsi, avec le système de prépaiement les utilisateurs dépendants du service entrent dans une relation quasi-permanente et inéluctable avec leur part individualisée de la dette d'infrastructure de l'entreprise (Furlong, 2019).

Pre-paid meters with built-in water debt repayment



Graphique tiré de la présentation de Philip Mader lors de la conférence IIPPE de septembre 2021

Santiago explique qu'avec le prépaiement, une culture d'économie d'eau et de gestion consciente est créée, ainsi qu'une responsabilisation du client. Sans surprise, on constate une diminution de la consommation des clients prépayés par rapport aux autres. Cependant, cela ne semble pas être dû à une prise de conscience écologique mais plutôt au manque de ressources financières pour accéder à plus d'eau. La recharge moyenne est d'environ 8 USD par mois (4 recharges de 2 USD) et la consommation moyenne d'eau par mois est de 8 m³ avec ce système, alors qu'elle est d'environ 12 m³ pour les ménages ayant un contrat à facturation (EPM, 2019). « Nous devons accompagner le client dans le changement de ses habitudes », dit Santiago. Il ajoute que les aspects sociaux et éducatifs sont fondamentaux pour atteindre cet objectif. Certains clients sont déconnectés depuis plus de 10 ans. Ils ne sont donc pas sensibilisés à la protection de l'environnement et leur culture de la gestion et du paiement des ressources est inadéquate, dit-il. Le comptage prépayé peut être considéré comme une tentative de l'entreprise et de la municipalité de rééduquer les consommateurs à faibles revenus à une « culture du paiement » en les insérant dans des formes modernes de rationalité (López Rivera, 2013). C'est un bon exemple de la manière dont les usagers sont responsabilisés individuellement alors que les logiques financiarisées sont soutenues. Dans le cadre de ses recherches,

López Rivera (2013) s'interroge à juste titre sur le changement d'équilibre entre l'approche citoyen-consommateur et une vision néolibérale stricte, changement qui s'est produit à la suite des réformes de la gouvernance des services d'eau au début des années 1990, comme présenté dans le troisième chapitre.

Santiago affirme que ce sont les clients eux-mêmes qui demandent à rejoindre le comptage prépayé, car ils ont été déconnectés des trois services (eau, électricité et gaz). En effet, si une demande n'est pas faite pour séparer les comptes des différents services publics, les retards de paiement d'un des services peuvent entraîner la suspension des autres services. Les gens ne le font pas parce qu'ils ne connaissent pas la loi, soupire Santiago. Un certain nombre de clients connaissent déjà le modèle économique, car ils ont déjà participé au système de prépaiement de l'électricité, qui a débuté en 2009. Maintenant, ils ont les deux systèmes de compteurs prépayés, dit-il fièrement. Récemment, dans le cadre de la pandémie de COVID-19, EPM a donné la possibilité aux utilisateurs des programmes d'eau prépayée et d'énergie prépayée d'effectuer des recharges financées à 100% (programme « recharges pour la vie »). Dans le cas des utilisateurs du programme *Agua Prepago*, ce financement était en vigueur du 27 mars 2020 au 15 juillet 2020. La valeur de chaque « recharge pour la vie » est ainsi ajoutée à la dette antérieurement relative à chaque programme prépayé et est remboursée sous les mêmes conditions, c'est-à-dire avec un taux d'intérêt de 0 %, pour une durée indéterminée, sans frais initiaux et prélevée à hauteur de 10 % des recharges effectuées.

De fait, pour les ménages éligibles déconnectés et endettés, la modalité du prépaiement n'est pas une option parmi d'autres, mais la seule option légale d'accéder à l'eau. En effet, ces derniers ne peuvent pas accéder à la quantité minimum vitale d'eau potable assurée par la municipalité et réglementée en 2011, car elle n'est pas attribuée aux ménages déconnectés des services publics. En effet, « pour être bénéficiaire du programme du minimum vital d'eau potable (MVAP), la maison dans laquelle vous vivez ne doit pas avoir été suspendue ou coupée des services d'eau et d'égouts » (Alcaldía de Medellín, 2011). Pour y accéder, il faut d'abord conclure un accord de remboursement ou éponger ses dettes auprès de la compagnie et ceci passe forcément par le programme prépayé. L'accès au programme est donc possible uniquement après la reconnexion au service d'eau. Il s'agit d'une double

différenciation pour les ménages déconnectés qui ne peuvent pas accéder à la quantité d'eau minimum et n'ont alors d'autre choix que d'adopter la solution d'accès à l'eau à prépaiement présentée comme une solution inclusive demandée et acceptée par eux-mêmes. De son côté, EPM réfléchit déjà à un modèle de comptage de gaz prépayé.

Le modèle prépayé montre clairement la stratégie de différenciation et de segmentation, les utilisateurs les plus pauvres, qui n'ont pas un revenu stable, étant séparés et se voyant offrir un service différent. Avec le modèle de prépaiement, les ménages endettés ont accès à l'eau, mais avec une fiabilité, une quantité et un confort réduits. Ils ne peuvent consommer que ce qu'ils paient à l'avance et doivent se rendre dans de petites boutiques de quartier pour recharger leur carte plusieurs fois par mois. Pour accéder légalement à l'eau, les ménages déconnectés sont contraints d'accepter les conditions du modèle de prépaiement, qui déduit les paiements de la dette pour chaque paiement d'eau. L'entreprise adopte ainsi le rôle de collecteur de dettes, dont la menace omniprésente de déconnexion immédiate vise à créer une « culture du paiement » en imposant aux usagers une « responsabilité morale » de payer le service (López Rivera, 2015). A travers les déclarations de l'entreprise, l'idée de changer le comportement des utilisateurs est claire, d'une manière qui confond la responsabilité environnementale et la responsabilité économique, même s'il est évident que toute utilisation responsable des ressources est dictée par le budget des utilisateurs plutôt qu'animée par une conscience environnementale. Le comportement clé attendu des usagers est une « bonne culture du paiement » (*buena cultura de pago*) et, par extension, la gestion permanente du risque d'exclusion par l'auto-déconnexion. Les usagers assument ainsi la responsabilité d'assurer eux-mêmes leur droit d'accès à l'eau, via le crédit.

Une question de solvabilité : retour sur les pratiques communautaires

Revenons à la gestion communautaire. Comme je l'ai montré dans le chapitre 7, on retrouve ce même discours de la bonne culture de paiement auprès des coopératives financières. Discours intégré par les communautés qui à leur tour veulent être

reconnues pour leur modèle de gestion communautaire de l'eau, mais également pour leur bonne gestion financière. De leur côté, les coopératives financières, au même titre qu'EPM, mettent en place des mécanismes de réduction des risques et veulent s'assurer que les utilisateurs sont prêts à payer. Dans ce cas, il s'agit de s'assurer que les membres des communautés de l'eau participent au remboursement de la dette. Effectivement, le remboursement est directement prélevé sur le compte bancaire qui centralise les versements des usagers. Ce compte constitue également le fonds de garantie le plus commun. Les associations qui ne remplissent pas un niveau adéquat de formalisation auprès du gouvernement et qui ne peuvent pas justifier que les membres paient régulièrement leur taxe rencontrent donc des difficultés à accéder au financement. Les coopératives financières, étant contrôlées comme toutes les institutions financières colombiennes par la Superintendance financière, semblent avoir trouvé de cette manière le moyen de prendre le moins de risques possible avec les communautés de l'eau.

Maria-Eugenia, la responsable de crédit chez Confiar, qui vantait les habitudes de remboursement des communautés rurales, précise tout de même que la Superintendance est très regardante par rapport aux crédits qui ne sont pas rentables comme ceux accordés aux aqueducs. Ils ne veulent pas que les banques et les coopératives financières fassent faillite, s'écrie-t-elle. C'est pourquoi Confiar a créé la ligne de crédit « solidaire » adapté aux organisations à but non lucratif et exigeant d'autres conditions d'accès. Pour les communautés de l'eau, Maria me fait savoir que l'analyse de risque est effectuée sous les mêmes conditions que pour n'importe quelle organisation à but lucratif. Afin que la Superintendance autorise la ligne de crédit solidaire, la provision pour chaque crédit est plus élevée que d'habitude et un capital risque a été créé (limite de risque maximum). La provision se fixe en fonction de l'évaluation du risque, notée de « A » à « D », « A » étant la meilleure qualification et donc la plus basse provision. Pour la ligne de crédit « solidaire » la lettre « B » sera la meilleure note possible afin de s'assurer que la provision est toujours suffisamment élevée. « Confiar doit donc faire un effort », conclut-elle. Cet effort dont parle Maria est en réalité, comme nous allons le voir, largement compensé par le risque qui est assumé par les communautés.

La superposition des couches de dettes

Il est important de rappeler que la notion de crédit n'est pas nouvelle chez les associations, qui, comme déjà mentionné plus haut, usent depuis longtemps des financements internes destinés à leurs membres, sous la forme d'arrangements financiers plus ou moins formels ou de crédit. Ces arrangements financiers existent pour les membres qui rencontrent des difficultés à payer leur facture ou qui sont en retard de paiement. Par ailleurs, les associations offrent généralement la possibilité aux nouveaux membres qui n'ont pas les moyens de payer les frais fixes d'adhésion de rejoindre l'association et de se connecter au réseau à crédit. En effet, la grande majorité des usagers ne sont pas en mesure de payer le coût d'entrée fixe d'environ 185 USD (prix qui comprend le raccordement au réseau, l'achat d'un compteur d'eau, l'installation de vannes d'eau et le coût de la main d'œuvre). L'association les finance donc sur 24 mois (environ 8 USD par mois) sans intérêt ou au maximum à 1%. La corporation d'Altavista, par exemple, enregistre une dizaine de déconnexion temporaires par mois, à la suite de retards de paiement de deux mois (2 factures). Pour remédier à cela, elle propose des crédits aux membres pour un maximum de 3 ans, qui varie entre 0,5% et 1% de taux d'intérêt par mois. La corporation est ainsi à la fois créancière et débitrice. Ceci n'est pas sans rappeler la recherche de Morvant-Roux (2006) dans les communautés indiennes au sud du Mexique, dans lesquelles plus de la moitié des emprunteurs sont également des prêteurs. « C'est aussi la situation des communautés villageoises médiévales que décrit Graeber, où « tout le monde est à la fois créancier et débiteur » (Guérin in Farinet (dir.) et al., 2018, p. 145).

Bien que la grande majorité des associations interrogées n'aient pas eu à prendre des mesures pour couvrir le remboursement d'un emprunt, dans certains cas, la dette se répercute déjà sur les membres, par exemple sous la forme d'une augmentation temporaire des tarifs pour couvrir une partie de la dette. Cette augmentation ne pouvant pas toujours être supportée par les membres, elle peut venir s'ajouter ainsi à la dette interne de raccordement ou de retard de paiement préexistante. Dans d'autres cas, c'est la dette formelle qui vient payer la dette interne, faisant écho au processus analysé par Morvant-Roux (2009) qui montre comment, dans le cas de la microfinance en milieu rural mexicain, l'offre financière formelle s'insère dans les pratiques qui prévalent et participe ainsi à l'entretien du système « d'enchaînement de dettes ».

Prenons un exemple plus concret pour comprendre comment le crédit formel peut venir couvrir un crédit interne ou vice-versa. L'aqueduc Multiveredal de Angelópolis, situé au sud-est de Medellin est à cheval entre plusieurs municipalités. Je me souviens que la méfiance était de mise lors de la prise de contact. Je suis finalement reçu par Claudia chargée de l'administration, le président et le plombier de l'aqueduc, après plusieurs heures de route. La construction de l'aqueduc de cette association d'usagers fondée en 1998, a été financée à hauteur de 50% par le comité de cafetiers, mais également par une entreprise d'assainissement, l'entreprise minière Carbocol active dans le secteur du charbon et par les membres de la communauté. L'association compte aujourd'hui 550 membres, dont trois salariés, deux plombiers et une chargée d'administration. Le président de l'association insiste d'emblée sur le fait que l'aqueduc n'appartient pas à la municipalité et que même si les infrastructures ont été, en partie, financées par une entreprise minière cela n'affecte en rien leur souveraineté communautaire. Même si l'eau n'est pas traitée elle est de relativement bonne qualité, en partie grâce aux arbustes de romarins qui entourent la source d'eau. « La main d'œuvre des membres a été décisive dans le développement de l'association », précise le président. Les qualités de fonctionnement qui sont relevés sont la solidarité, l'engagement, la responsabilité, la loyauté et l'honnêteté des paysans. Les membres de l'association vantent son autonomie et l'accessibilité en termes de prix de l'eau pour les membres. Ils ne reçoivent d'aide de personne, ajoute le plombier, ni de l'État, ni d'aucune ONG. Par ailleurs, l'aqueduc ne fait partie d'aucun réseau. Toutefois, l'association connaît des difficultés techniques et financières. Même si des fonds propres sont disponibles pour assurer les réparations en cas de petits dégâts, les cotisations des membres ne sont pas suffisantes d'autant qu'une bonne partie des membres a du mal à payer ses factures. Malgré cela, l'association ne compte pas plus d'une dizaine de déconnexion temporaire pour l'année écoulée, dont une seule de manière définitive. Claudia précise qu'il s'agit d'une famille qui possède un accès à l'eau individuel, c'est pourquoi cette situation ne l'affecte pas vraiment. La déconnexion temporaire est en principe envisagée à partir de 2 mois et 10 jours d'arriéré de paiement. Il faut ensuite attendre 6 mois pour que survienne une coupure définitive. Le plombier insiste sur le fait que des négociations pour trouver des arrangements de paiement débutent généralement après 3 mois de retard de paiement.

L'association de Angelópolis, comme beaucoup d'autres, finance les nouveaux membres pour les coûts fixes d'entrée, appelés communément droits d'accès à l'eau (*derechos de agua*), qui n'ont généralement pas les moyens d'assumer ce montant qui tourne autour de 1,2 millions de pesos (360 USD). L'association leur propose un crédit sur 5 ans, moyennant 200'000 pesos (60 USD) d'apport personnel et le remboursement de 20'000 ou 50'000 pesos (6 ou 15 USD) par mois. Le taux d'intérêt mensuel est d'environ 1,2%. A titre de comparaison, le représentant de l'association de la Corrala annonçait des taux d'intérêt allant jusqu'à 1.4% mensuel pour ce type de crédits internes. Il se trouve qu'en parallèle, l'association de Angelópolis finance également le remplacement ou l'installation des compteurs volumétriques d'eau. La plupart des membres sont équipés de compteurs. Mais il faut tout de même en remplacer 150 qui ne sont plus en état, m'explique Claudia. Les compteurs sont à la charge des usagers et ils coûtent environ 80'000 pesos (24 USD), que les membres paient généralement à raison de 5'000 pesos (1,5 USD) par mois. Pour les compteurs, l'aqueduc les finance sans intérêt. Seulement voilà, l'association ne dispose pas des ressources financières suffisantes pour assurer le financement des compteurs, en plus des coûts fixes d'entrée. C'est ainsi, que pour financer ce crédit interne l'association contracte à son tour son premier prêt d'une valeur d'environ 19,3 millions pesos (5'790 USD) avec une institution financière locale, *Microempresas*. Ce dernier a été réalisé à un faible taux d'intérêt mensuel de 0.9%, car le crédit s'inscrivait dans le cadre du programme *Banco de los pobres* (banque des pauvres), programme d'inclusion financière lancé par la municipalité de Medellin et similaire au programme étatique de la *Banca de las oportunidades* mentionné plus haut dans ce travail.

MICROEMPRESAS DE COLOMBIA COOPERATIVA A.C.
900189084
107- CICLO ESTADIVO DE AMORTIZACION - INICIAL PROTECTADO

05/23/15
Asociado 811014814 ASOCIACION DE USUARIOS DEL ACUEDUCTO MULTIVEREDAL AMAGA ANGELOPOLIS Y TITIRIBI
Dirección: VO EL CERRO AMAGA

Solicitud: Tipo BC Número 1510000362 Estado C Fecha 05/08/2015
Modalidad 431 B.O. MICROCREDITO ASOCIACION Línea M
Monto 19,330,500 Fecha tentativa de desembolso 05/16/2015
Tasa N.A.M.V. 11.76 Capitalización 0 Seg.Vida 0 Mora 0

Cbligac.: Tipo 15 Número 151000182 Reser/ 1 Utiliz Reser/Rep: 1

No.	Fecha de Vcto	Capital	Int. Corriente	Seguro de Vida	Cierr	Capita- lización	Cuota total	Baldo capital
0	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
1	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
2	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
3	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
4	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
5	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
6	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
7	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
8	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
9	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
10	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
11	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
12	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
13	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
14	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
15	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
16	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
17	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
18	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
19	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
20	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
21	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
22	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
23	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
24	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
25	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
26	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
27	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
28	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
29	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
30	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
31	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
32	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
33	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
34	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
35	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
36	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
37	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330
38	0	56,280	11,74	0	0	0	68,020	19,330

MICROEMPRESAS DE COLOMBIA COOPERATIVA A.C.
900189084
107- CICLO ESTADIVO DE AMORTIZACION - INICIAL PROTECTADO

05/23/15
Asociado 811014814 ASOCIACION DE USUARIOS DEL ACUEDUCTO MULTIVEREDAL AMAGA ANGELOPOLIS Y TITIRIBI
Dirección: VO EL CERRO AMAGA

Solicitud: Tipo BC Número 1510000362 Estado C Fecha 05/08/2015
Modalidad 431 B.O. MICROCREDITO ASOCIACION Línea M
Monto 19,330,500 Fecha tentativa de desembolso 05/16/2015
Tasa N.A.M.V. 11.76 Capitalización 0 Seg.Vida 0 Mora 0

Cbligac.: Tipo 15 Número 151000182 Reser/ 1 Utiliz Reser/Rep: 1

DESEMBOLSO O CONTABILIZACION DE CREDITOS

DOCUMENTO

Suo.	Fecha	Tipo	Número
10	05/23/2015	DC	10000294

Tercero : ASOCIACION DE USUARIOS DEL ACUEDUCTO MULTIVEREDAL AMAGA ANGELO

Descripción del Movimiento del Cont.crr.15 151000182 811014814 ASOCIACION DE USUARIOS DEL ACUEDUCTO MULTIVEREDAL AMAGA ANGELOPOLIS Y TITIRIBI 431 - MICROCREDITO F.Aplica: may-23-2015 F.Ing.8181:1 may-22-2015

Cuenta	Descripción	Suo (C.C.)	Tercero	Documento Ref.	Debitos	Créditos
2140510	Seguro de Vida	10	999	811014814	0.00	235,147.00
4150980	Fondo de Protección de Créditos	10	999	811014814	0.00	579,513.00
149330101	Microcédito Corrientes Categoría	10	999	811014814 15 151000182	0.00	64,280.00
149330101	Microcédito Seg Or. Car. A.	10	999	811014814 15 151000182	(19,330,500.00)	0.00
2145800	Créditos Prolongados por Desembolso	10	999	811014814 69 151000187	0.00	18,439,142.00
Total Documento :					19,330,500.00	19,330,500.00

Handwritten notes:
 - \$100000 CDAT choro
 - \$17,439,142 cheque

Documents de crédit de l'association de Angelópolis (tableau d'amortissement et décaissement de crédit) (source: Brendan Ecuyer)

Ces mécanismes de gestion des couches de dettes reflètent le risque lié au marché et font écho à une certaine forme de gouvernance par la dette et de relation d'assujettissement, telle que décrite par Lazzarato (2015) au niveau macro. Ces mécanismes peuvent par exemple impliquer concrètement l'augmentation des prix pour les membres. Jorge, de l'association Campo Alegre, me confie notamment l'augmentation temporaire de 3'000 pesos (environ 1 USD) par mois sur la facture des membres pour payer le crédit. De la même manière, Raul, le président de l'association Juan Cojo, affirme que « la formalisation des aqueducs exigée par le gouvernement engendre l'augmentation inévitable des tarifs, étant donné que cette dernière implique des investissements dans les infrastructures et pour ceci des crédits sont contractés ». Il ajoute qu'« aujourd'hui, cela paraît simple mais dans le passé ça a été assez compliqué. Il a fallu travailler tout ça avec la communauté et expliquer pourquoi les prix allaient augmenter ». Généralement, les membres paient en fonction de leur « strate » socio-économique. Par exemple, le coût fixe de l'association Juan Cojo varie entre 11'500 et 35'500 pesos (entre 4 et 11 USD) jusqu'à 20 m3. Au-delà, le mètre cube supplémentaire coûte entre 1'000 et 1'500 pesos (entre 0,3 et 0,45 USD). Les normes tarifaires sont respectées, mais à cela peut s'ajouter des augmentations

temporaires, qui auparavant étaient liées à la participation financière pour celles et ceux qui ne voulaient pas se joindre au *convite*, mais qui aujourd'hui servent à payer les crédits, tentait de m'expliquer Raul. En fin de compte, « nos tarifs tendent à se rapprocher des tarifs appliqués par les entreprises publiques et privées et à satisfaire les tarifs exigés par la Superintendance des services publics ». On retrouve donc aussi au niveau communautaire, la question de la responsabilisation des membres, qui prennent eux-mêmes en charge le remboursement de la dette.

Le président de l'association de Angelópolis m'explique brièvement pourquoi ils ne se sont pas tournés vers les autorités locales qui possèdent un budget pour ce genre d'investissement. Il faut avoir les bons contacts pour solliciter quelque chose à la mairie, explique-t-il. Et s'ils acceptent, le soutien prend du temps pour arriver. « Les questions politiques c'est compliqué, il vaut mieux rester à l'écart parce que ce sont toujours des fausses promesses », ajoute-t-il. Jusqu'aujourd'hui, les relations ont été relativement mauvaises avec la municipalité, c'est pourquoi l'association n'a pas sollicité de soutien. Le président espère toutefois que la nomination prochaine du nouveau maire changera la donne. « Le crédit nous permet de ne dépendre de personne », poursuit Claudia en expliquant que c'est une façon de renforcer l'association. Les compteurs permettent d'économiser de l'eau et de renforcer la gestion. Ces mesures sont importantes pour contrôler la consommation des membres, estime-t-elle. Les mêmes compteurs qui permettront à terme le recouvrement intégral des coûts. Depuis lors, l'institution financière Microempresas est venu leur proposer des crédits, à la seule différence qu'ils ne s'inscrivent pas dans le programme « banque des pauvres », proposant cette fois-ci un taux d'intérêt de 1,7% mensuel. « Ils ont téléphoné 3 fois et sont venus en personne deux fois », raconte ennuyée, Claudia, non sans exprimer une certaine fierté que l'association ait été démarchée de la sorte. L'idée est de reprendre un crédit pour finir de remplacer les compteurs et pouvoir continuer à financer les membres, conclut le président, avant d'ajouter que Microempresas vient tout juste, à leur grande surprise, de leur proposer à nouveau un crédit dans le cadre du programme « banque des pauvres » avec un taux d'intérêt de 0,9%. A l'avenir, ils souhaiteraient étendre leur réseau, mettre en place une station de traitement d'eau pour remplacer celle qui ne fonctionne plus depuis longtemps et pourquoi pas, ajoute le président, développer une entreprise d'eau embouteillée afin d'augmenter leurs ressources financières.

La responsabilité individuelle

Les visages se ferment quand il s'agit d'aborder la question de la garantie bancaire. Même si le président se félicite du bon remboursement du prêt grâce au paiement des crédits internes des membres et de leurs factures, qui ont été possibles notamment via les mesures prises par les compteurs, précise-t-il. Ce dernier nous explique que les documents de taxe foncière des garants du comité ont servi de garantie. « Ils nous responsabilisent au niveau individuel », se lamente-t-il. « Le risque est tenu sur les garants », ce qui représente un impact direct au niveau personnel. « Si ces derniers veulent prendre un crédit à titre personnel ce sera difficile parce qu'ils sont déjà engagés avec le crédit de l'association », lance le plombier à son tour. Un certificat de dépôt d'épargne à terme (CDAT) d'un million a également été pacté pendant la durée du prêt.

En effet, même s'il s'agit de crédit pour une personne morale et de crédit associatif, dans certains cas, une garantie hypothécaire sur les biens immobiliers (le siège de l'association ou les terrains) de l'association est réalisée. Pour les associations qui n'ont pas de garantie réelle ou pour lesquelles les propriétés foncières n'ont pas été légalisées, ce sont parfois même les membres du comité qui hypothèquent leurs propres biens. Ce qui peut affecter le patrimoine personnel des membres, car les personnes du comité s'engagent en leur nom et risquent de perdre leur propre maison, explique Maria de l'association Cerro Samaria, dans la municipalité d'El Carmen de Viboral. Dans tous les cas, la signature du représentant légal et celle d'un associé cosignataire sont requises. Les membres du comité assument donc une responsabilité individuelle en signant les contrats de crédit communautaire. Selon Maria, il est très facile d'être membre d'un comité de gestion, mais dans le cas d'un engagement financier qui peut affecter le patrimoine personnel le choix d'en faire partie peut être plus complexe, sachant que les membres du conseil sont les seules personnes habilitées à signer et à se compromettre. Elle précise que c'est la centrale d'information financière (Cifin) qui est sollicitée par les institutions financières pour effectuer les qualifications avant la réalisation d'un prêt et en conclut que :

« si la garantie de l'association est attaquée, ils peuvent attaquer notre patrimoine individuel. Donc si vous avez des arriérés, cela apparaît sur

l'historique de crédit des personnes morales, mais également sur l'historique des personnes physiques qui ont signé le contrat. En d'autres termes, lorsque vous prenez des responsabilités et des risques au nom de l'association, cela peut affecter votre situation personnelle. »

L'association Guasimalito, présentée dans l'introduction, illustre bien cette problématique. Le président de l'association, Gabriel, a contracté un deuxième prêt à son nom cette fois, auprès de Bancolombia pour compléter le premier et assurer l'achat des micro-compteurs, les conditions d'octroi étant trop exigeantes pour y accéder au nom de l'association. Ce cas est intéressant car il permet de boucler la boucle. Comment assumer le risque lié à l'achat de compteurs, imposés par les politiques néolibérales de l'État mais nécessaire au maintien de l'association, via le crédit bancaire auquel dans ce cas il est impossible d'accéder au nom de l'association ? Résultat : ni l'État, ni le marché, ni la communauté assume ce risque. Celui-ci est entièrement assumé par l'individu.

Par ailleurs, d'autres risques liés à la dette planent sur les communautés de l'eau, tels que celui-ci de dépendance au crédit. Ce risque est notamment observable avec les mécanismes de refinancement du crédit. Hector, le gérant de banque et membre de l'association El Zarzal me confiait que les associations étaient désormais capables d'avoir un prêt auprès d'une banque et de refinancer ou de vendre le portefeuille à une autre banque pour obtenir un taux d'intérêt plus bas. « Il y a un vrai danger pour les associations de tomber dans la dépendance », disait-il. Aujourd'hui, certaines communautés de l'eau fonctionnent comme n'importe quelle petite entreprise, recherchant les meilleures conditions de prêt. L'accès au crédit va alors bien au-delà du partenariat potentiellement « solidaire » avec les coopératives financières (ex. Cotrafa, Coobelen, Coganada, Microempresas), il s'est également étendu aux principales banques commerciales du pays (ex. Bancolombia, Banco Bogotá, BBVA). On l'a vu dans le chapitre 6, pour certaines opérations, des comptes auprès de banques sont exigés par les autorités. Ceci est également vrai pour les projets cofinancés avec la municipalité. L'association La Corrala, dans la municipalité du Sud de Medellín, Caldas, possède ainsi deux comptes bancaires. L'un avec la coopérative Cotrafa, pour l'épargne et la collecte des factures, l'autre, avec la banque Davivienda, pour certains membres qui règlent leurs factures de façon électronique, mais surtout

pour les projets cofinancés par la municipalité. Or, le fait d'avoir des comptes auprès des banques commerciales facilite ensuite l'accès au crédit avec de telles entités. Dans le cas de La Corrala, les discussions sont en cours avec Davivienda pour un premier crédit. Comme en témoignent les communautés, les banques commerciales ne font pas de suivi particulier des communautés et les risques de surendettement pourraient être plus importants. J'ai tenté de rencontrer des représentants des banques ci-dessus mentionnées, pour connaître leur position sur la question des crédits aux communautés de l'eau. Les personnes contactées n'ont pas souhaité se prononcer à ce sujet.

Conclusion

Nous avons vu dans ce dernier chapitre que la nouvelle interdépendance entre les communautés de l'eau et des coopératives financières s'accompagne, malgré tout, des effets propres à leur entrée dans une logique de marché. Plusieurs témoignages convergent vers la question des risques et de la responsabilisation qui découlent de cette logique. Les associations sont visiblement exposées à un certain nombre de conditions et de mesures liés aux contrats de prêt qui les responsabilisent et sont susceptibles à terme de les mettre en danger. Assumer les risques de ses investissements, ceci semble aller de soi pour une entreprise de production de biens et de services, mais cela pose un certain nombre de questions dans le cas d'une association à but non lucratif de gestion d'eau potable.

Dans un premier temps, il m'a semblé important de mettre en perspective ces premières observations des effets du marché avec le processus emblématique de financiarisation de l'eau des Entreprises Publiques de Medellin (EPM), qui donne à voir de manière bien visible comment s'applique le transfert du risque et de la responsabilité vers les ménages les plus pauvres. Le modèle de gestion de l'eau d'EPM est l'antithèse du modèle de gestion communautaire de l'eau et, comme nous avons pu le constater plus haut, EPM représente même une menace directe. Toutefois, les mécanismes de réduction des risques (*de-risking*) dans le cas du financement de l'accès à l'eau d'EPM semblent être également appliqués, dans une

moindre mesure, par les coopératives financières. Et celles-ci pourraient être tentées de l'appliquer davantage à l'avenir, d'où l'importance de cette mise perspective.

Dans un second temps, ce chapitre montre que les coopératives financières, qui sont contrôlées comme toutes les institutions financières colombiennes par la Superintendance financière, ont d'ores et déjà trouvé le moyen de prendre le moins de risques possible avec les communautés de l'eau. Par exemple, le remboursement de la dette est directement prélevé sur le compte bancaire qui centralise les redevances des membres des associations et ce compte en question constitue également le fonds de garantie le plus courant. A cet égard, nous avons pu voir que les associations qui ne remplissent pas un niveau adéquat de formalisation auprès du gouvernement et ne peuvent pas justifier que les membres paient régulièrement leurs factures rencontrent des difficultés pour accéder au financement.

Enfin, l'analyse des risques et de la responsabilité montre que les risques ne sont pas assumés de façon homogène au sein des associations. Effectivement, les membres du comité assument une responsabilité individuelle en signant les contrats de crédit. Si l'association a des arriérés, par exemple, cela se répercute sur l'historique de crédit de personne physique des membres du comité. Comme le disait si bien la représentante de l'association Cerro Samaria, lorsque ceux-ci prennent des responsabilités au nom de l'association, cela peut affecter leur situation personnelle. De surcroît, une garantie hypothécaire peut être réalisée sur les biens immobiliers de l'association. A nouveau, dans certains cas, ce sont les membres du comité qui assument largement les risques et qui hypothèquent leurs propres biens.

A travers les deux derniers chapitres, on remarque finalement qu'il existe deux registres moraux par rapport aux pratiques d'endettement pour l'accès à l'eau. Certains individus considèrent par exemple que le financement par la dette et l'utilisation des revenus de la dette, parfois même dans le cadre d'activités marchandes, est souhaitable pour renforcer le fonctionnement de l'association. Et, qu'il est acceptable d'assumer les risques découlant de ces investissements. En revanche, d'autres ne sont pas de cet avis et estiment que les pratiques d'endettement ne doivent pas se normaliser au risque d'entrer dans des relations de dépendance avec les institutions financières et de manière plus large avec le marché.

Conclusion générale

Retour au point de départ (du moins virtuellement), à la municipalité de Bello au nord de Medellin, où j'apprenais par hasard, en 2014, l'existence d'un lien entre la finance et les aqueducs communautaires. En mars 2022, je discute par visioconférence avec mon ami Edwin, qui me parle de la situation actuelle en Colombie, laquelle s'est considérablement détériorée à la suite des manifestations de masse contre le gouvernement d'Iván Duque, entre 2019 et 2021, manifestations qui ont succédé aux mobilisations étudiantes de 2018. Nous évoquons les prochaines élections présidentielles et l'espoir qu'elles suscitent autour de lui de voir enfin un gouvernement de gauche prendre le pouvoir dans le pays. Edwin me donne des nouvelles des quelques membres d'associations enquêtées avec lesquels il est encore en contact. Nous discutons notamment de l'association Guasimalito et de son président Gabriel Olarte. Il me dit ne pas avoir eu de contact avec ce dernier depuis longtemps, mais m'informe avoir vu au journal télévisé local un événement à Guasimalito annonçant un projet conjoint de la municipalité de Bello et des Entreprises Publiques de Medellin (EPM) pour l'extension des services d'eau dans cette zone sensible, incluant la reprise imminente de l'aqueduc communautaire. « Apparemment, tes crédits n'auront pas suffi pour résister », soupire-t-il avec une pointe d'ironie. Il me questionne alors sur les résultats et les conclusions de ma thèse. Je lui annonce que je suis sur le point de la finaliser et tente de lui en exposer les grandes lignes.

En 2014, avant de débiter ma thèse, l'opposition stricte entre la néolibéralisation et la gestion communautaire de l'eau (Valencia Agudelo, 2008 ; Moncada Mesa et al., 2013 ; Salazar Restrepo, 2018), me semblait être une évidence. Près de huit ans après, je suis parvenu à nuancer cette idée et éclairer la diversité et l'hétérogénéité qui caractérisent les rapports entre les communautés de l'eau, le marché et l'État, à travers l'analyse des pratiques financières des associations d'aqueducs. Ce travail de recherche aura permis en partie de comprendre ce qui motive les communautés de l'eau à se rapprocher de la finance, dans le contexte si particulier de la Colombie rurale néolibérale et ainsi de mettre en évidence les mécanismes et les dynamiques qui sous-tendent la diversité de ce processus de financiarisation par la dette.

Synthèse

Tout d'abord, le chapitre 3 a resitué le développement de la gestion communautaire de l'eau au sein de mécanismes structurels plus larges, dans le cadre de la ruralité néolibérale colombienne et montré comment celui-ci s'inscrit dans une perspective économique, sociale et politique locale marquée par les politiques néolibérales d'accès à l'eau. D'emblée se dévoile en quoi l'absence de reconnaissance légale spécifique et le manque de soutien gouvernemental, tant financier que technique, affecte le développement de la gestion communautaire et comment s'en suit la marginalisation de ce modèle de gestion au sein des politiques publiques. A noter que d'après les témoignages, la municipalisation apparaît comme la principale menace pour les aqueducs communautaires et non pas la privatisation. Néanmoins, nous avons vu que les rapports des communautés de l'eau avec l'État et le marché évoluent de manière dynamique et que ceux-ci ne sont pas figés et changent en fonction des intérêts politiques ou même de l'administration locale du moment.

Dans le chapitre 4, j'ai voulu souligner le besoin de reconnaissance des communautés de l'eau en m'appuyant sur les programmes de développement territoriaux (PDET), lancés à la suite des accords de paix entre le gouvernement de Juan Manuel Santos et les FARC-EP, qui donnent de bonnes indications quant aux besoins d'accès à l'eau des populations les plus marginalisées du pays. Dans le contexte du « post-conflit », marqué par des tensions liées à la gestion de l'eau, les besoins exprimés lors de la phase participative des PDET dans les régions les plus touchées par le conflit révèlent une volonté de la population rurale de s'appuyer en particulier sur la gestion communautaire pour résoudre le problème de l'accès à l'eau dans les zones rurales (Valencia Agudelo & Ecuyer, à paraître).

Le chapitre 5 montre à quel point les communautés de l'eau ne sont pas passives face au contexte hostile dans lequel elles évoluent. Ces dernières apparaissent dans ce chapitre comme un vecteur de changement, portées par leur mouvement de résistance politique et sociale. Afin de donner à voir ce mouvement social, j'ai mobilisé les réflexions et les propos de certains chercheurs de l'économie sociale et solidaire afin de donner un sens à ce mouvement émancipateur, qui est porteur selon moi d'une

alternative socioéconomique, qui dépasse largement le dualisme État-marché (Fraser, 2013 ; Hillenkamp in Farinet (dir.), 2018 ; Swaton in Farinet (dir.), 2018). Ce chapitre explique comment les communautés de l'eau s'organise au niveau national pour défendre leurs droits, l'accès à l'eau et faire connaître leur fonctionnement, leur engagement et leur vision de la société. On s'aperçoit notamment que cette résistance ne se cantonne pas aux actions coordonnées, mais que les pratiques quotidiennes de résistance assurent également la reproduction sociale des communautés de l'eau.

Le chapitre 6 passe tout d'abord en revue les nouvelles formes de financement de l'eau en Colombie qui participent à sa financiarisation. Il donne ensuite à voir le processus d'appropriation des dispositifs financiers des communautés de l'eau et se penche sur les significations que les communautés donnent à la dette et aux logiques auxquelles répond l'accès au crédit formel. Plusieurs dynamiques s'entremêlent. On retrouve la dynamique économique, à savoir la diversification des sources de financement et la recherche de l'option la plus avantageuse financièrement parlant, mais surtout les dynamiques politique et sociale (contre-mouvement décrit par Polanyi (1944)) relatif à la défense du modèle de gestion communautaire et la volonté réduire la dépendance vis-à-vis de l'État (Appel, 2014 ; Mann, 2017). L'éloignement avec l'État, à travers l'accès au crédit, se caractérise par un sentiment d'autonomie financière des communautés.

Le chapitre 7 approfondit l'analyse de la dette communautaire et se centre sur les partenariats novateurs avec les coopératives financières locales qui renforcent le statut communautaire des associations par le biais d'un soutien technique et d'un renforcement des capacités de la communauté, mais surtout par la dette comme lien de confiance et outil de reconnaissance sociale et politique. L'utilisation du crédit reflète la volonté des communautés de s'émanciper financièrement, mais surtout politiquement. Selon les témoignages recueillis, cela leur permet d'améliorer les systèmes de distribution d'eau, que ce soit au niveau institutionnel ou des infrastructures, sans dépendre de l'appui imprévisible et conditionnel de l'État, ainsi que de s'affranchir du contrôle politique et de l'instrumentalisation que le gouvernement local pourrait exercer à la suite de sa contribution financière ou infrastructurelle. De ce point de vue, les coopératives financières et la confiance accordée à travers le crédit, leurs offrent la possibilité d'affirmer leur identité

communautaire. En revanche, le point de vue des coopératives apparaît comme différent et leurs motivations ne sont pas les mêmes. Malgré le fait qu'elles participent à part entière à l'essor d'un écosystème d'économie sociale et solidaire, on remarque que celles-ci ne cachent pas leur objectif commercial. Le nouveau marché de niche des aqueducs semble être l'occasion de capter de nouveaux sujets de crédit et les taux d'intérêt appliqués ne reflètent pas toujours l'esprit coopératif.

Les deux derniers chapitres révèlent toute l'ambivalence de ce processus de financiarisation. Nous l'avons vu, d'une part, la dette renforce le mouvement de résistance contre les politiques néolibérales, puisqu'elle permet de renforcer le modèle de gestion communautaire de l'eau, qui par définition s'oppose à la privatisation et à la marchandisation de l'eau. Mais d'autre part, elle représente un chemin vers la formalisation et l'entrée dans la logique du marché. Le chapitre 8 analyse les premiers effets de cette financiarisation par la dette et pointe les transformations sociales internes et externes qui en découlent. On observe par exemple l'émergence de nouvelles figures au sein des associations et une reconfiguration des relations externes, en particulier avec l'État. On comprend également un peu mieux comment sont gérés ces financements. Comme on a pu le constater dans plusieurs cas, les comités de gestion gèrent les crédits sans trop partager l'information avec le reste des membres de l'association. Une division s'opère entre le comité de gestion et les membres. Cette division s'accroît dès lors par la redéfinition des rôles au sein de l'association et l'émergence des nouvelles figures : les membres les plus qualifiés et les plus à l'aise avec les questions financières ont tendance à prendre du pouvoir. D'où l'importance de se saisir des transformations sociales induites par ces nouvelles pratiques qui peuvent être problématiques pour ces communautés sur le moyen et long terme.

Enfin, avec la financiarisation, les pratiques se transforment et le fonctionnement des aqueducs s'oriente progressivement vers une logique de marché avec un transfert de risque et de responsabilité vers les membres des associations. On observe simultanément une diminution du rôle de l'État et l'émergence de pratiques entrepreneuriales qui s'inscrivent pleinement dans une approche pro-marché. Ainsi, les associations s'éloignent paradoxalement du modèle communautaire initialement défendu et s'alignent sur les politiques publiques visant la corporatisation de la gestion

de l'eau, notamment à travers la loi 142 de 1994 et les orientations dictées par le Conseil national de la politique économique et sociale (Conpes, 2005). Par exemple, la formalisation auprès du gouvernement, nécessaire pour accéder au crédit, impose aux associations de remplir un certain nombre de conditions et d'adopter un mode de fonctionnement entrepreneurial. D'autres conditions sont ensuite imposées par les coopératives financières qui doivent rendre des comptes à la superintendance financière. Le chapitre 9 se penche sur les risques liés aux logiques de marché, dans une perspective comparative, et montre que les effets des mécanismes de *de-risking*, appliqués par les Entreprises Publiques de Medellin (EPM) par exemple, peuvent également être observés, à un niveau différent, dans le cas des relations entre les coopératives financières et les aqueducs et de la gestion de la dette communautaire qui en découle. On constate par exemple que les membres se comportent de plus en plus comme des clients. Ils participent de moins en moins aux processus de prise de décisions et assument les responsabilités liées à la signature des contrats de crédit ou subissent les augmentations ponctuelles des cotisations pour le remboursement des crédits.

Conclusions théoriques

Mon angle d'analyse a porté sur les dimensions politiques et sociales des pratiques financières des associations d'aqueduc. Pour ce faire, j'ai adopté une approche socioéconomique axée sur la demande, basée sur des recherches précédentes qui analysent la financiarisation de bas en haut. Pour rappel, ces études montrent comment la financiarisation s'insère dans les pratiques des acteurs et tentent de comprendre à quels besoins et aspirations elle répond (Morvant, 2006 ; Servet, 2006 ; Saiag, 2011 ; Guérin et al., 2013 ; Van der Zwan, 2014 ; James, 2014). En amont, la définition du concept de la dette et son appréhension comme support de lien social ont été nécessaires (Servet, 2013 ; Guérin, 2018), ainsi que le rappel des nuances entre les termes de crédit et de dette.

Ma première hypothèse considérait le processus de financiarisation communautaire de l'eau comme un moyen de résistance vis-à-vis de l'État et de son modèle néolibéral d'accès à l'eau. De cette manière, je voyais l'accès au crédit comme un moyen de

réaffirmation de l'idéologie communautaire et des valeurs qui lui sont associées de façon plus large, ainsi que donnant la possibilité d'envisager une autonomisation du modèle de gestion communautaire. Alors que ma seconde hypothèse se concentrait sur les effets différenciés de ce processus, allant de la reconfiguration sociale au sein des associations d'aqueduc, à l'évolution des relations externes en passant par l'exposition simultanée aux logiques de marché qui en découlent (risques et responsabilisation). L'analyse de ces effets qui supposent des nouvelles interdépendances vis-à-vis des institutions financières et de l'État visaient à éclairer les nouvelles tensions entre divers systèmes de valeurs et de normes, ainsi que la redéfinition des pratiques sociales et des rapports de pouvoir.

De manière générale, il faut reconnaître que la dynamique de la thèse et la volonté de confidentialité de certains individus rencontrés ont pu résulter en une collecte incomplète, débouchant sur des informations trop partielles pour conclure de manière catégorique. Les informations fournies par les coopératives financières ne permettent pas de faire ressortir des logiques et des pratiques systématiques des institutions financières à l'égard des communautés de l'eau. Pareillement, les récits rapportés par les membres des communautés ont souvent été contrastés et parsemés d'ambiguïté. Les avis divergent par exemple sur les motivations réelles du recours au crédit. Ils oscillent entre la dette comme outil de résistance ou comme solution par défaut. S'il est difficile d'affirmer à ce stade que la financiarisation communautaire est un moyen de résistance revendiqué, on peut dire toutefois que les hypothèses de départ ont été partiellement confirmées dans les grandes lignes. D'une part, les « nouvelles pratiques financières » apparaissent comme émancipatrices et participent par moment à des logiques de résistance. D'autre part, la gestion de la dette chamboule le mode de fonctionnement des communautés et leurs rapports avec l'État et le marché sont repensés. Il est certain que quelque chose se joue au niveau de l'autonomie et de la résistance au travers de la dette. On l'a vu, celle-ci participe à la reconfiguration de la résistance, laquelle se décline en plusieurs formes (résistance organisée ou résistance au quotidien) et se développe à plusieurs niveaux : les résistances contre l'État central, les municipalités, les entreprises publiques, les entreprises privées ou le marché dans son acception la plus abstraite.

Sur le plan de l'identité et des dynamiques communautaires, si la théorie d'Elinor Ostrom sur la gouvernance des communs a permis dans un premier temps de facilement situer la gestion communautaire de l'eau au-delà de la dichotomie État/marché, son élargissement est apparu nécessaire pour analyser les nouvelles pratiques financières et y intégrer la notion de dette, que la seule théorie de la gouvernance des communs ne peut appréhender. L'analyse de ces dynamiques a montré l'importance de les comprendre dans le cadre plus large de l'économie sociale et solidaire. Tout au long de ce travail, il est apparu que celles-ci ne sont pas figées et changent constamment. Nous avons pu constater par exemple que certaines pratiques plus anciennes peuvent s'articuler avec les nouvelles pratiques. C'est le cas de la pratique du *convite* avec les prises de décision relatives au refinancement des crédits ou la gestion des couches de dettes pour le financement des compteurs volumétriques. Les dynamiques communautaires se diversifient ainsi et deviennent plus complexes à appréhender. De la même manière, l'identité communautaire mentionnée dans le chapitre 5 se décompose en plusieurs identités en interaction et se voit bousculée par les nouvelles tensions et les différents systèmes de valeurs. En considérant la gouvernance de la dette des communautés comme partie intégrante de la gestion des biens communs, cette thèse offre des pistes de réflexion susceptibles de faire évoluer et d'actualiser la théorie de la gouvernance des communs.

L'un des apports théoriques importants de ce travail a été de mettre en évidence l'expérience peu traitée de la financiarisation des organisations de base. La plus-value réside probablement dans l'interprétation originale qui est faite de ce processus de financiarisation et qui force à prendre en compte les aspects de mouvement social et des dynamiques politiques de groupe et d'association. Souvent mis de côté lorsqu'il s'agit d'analyser les causes et les conséquences de la démocratisation de la finance auprès des individus et des communautés. Malgré le fait que la financiarisation comme moyen de résistance n'ait pu être établie avec clarté, notamment en raison de l'exploitation financière à travers les taux d'intérêts dans certains cas ou des mécanismes de garanties hypothécaires qui laissent davantage penser à l'instauration de nouveaux rapports de dépendance, plusieurs éléments soulignent l'importance de la dette dans le processus d'autonomie des aqueducs communautaires. L'accès à la propriété collective par la dette exprime bien tout le paradoxe de ce rapport entre dette

et autonomie. D'une part, le crédit permet aux associations d'acquérir des terrains où se situent les sources d'eau et renforcent ainsi leur contrôle sur l'eau. D'autre part, ces mêmes terrains peuvent servir de garantie dans le cadre des contrats de crédit conclus avec les coopératives financières et mettent sous tension les dynamiques communautaires. S'instaure alors une complexe interdépendance régie par la dette qui peut mettre en péril l'équilibre si précieux entre le territoire et l'eau (Salazar Restrepo, 2018).

Cette thèse donne également à voir la prise de position des communautés à l'égard du processus de néolibéralisation. On observe comment, en utilisant l'outil de crédit, les communautés parviennent à s'opposer à ce processus. On l'a vu, la financiarisation des communautés de l'eau s'inscrit vraisemblablement dans une tendance internationale plus large de reconfiguration des rôles de l'État et du marché dans le secteur de l'eau. Comme expliqué dans le cadre théorique, les activités autrefois entreprises par l'État ont été redistribuées entre une palette d'acteurs différents allant des sociétés multinationales aux organisations de base (Gandy, 2004), alors que l'État s'est repositionné, principalement en assumant la fonction de « gestionnaire de marché » (Castree, 2008). Dans ce contexte, le cas des communautés de l'eau, qui se repositionnent également par rapport à l'État central colombien, aux municipalités et aux institutions financières, suggère que l'intégration entre la finance et l'eau peut à tout moment se retourner contre le processus plus large de la néolibéralisation de l'eau. On retrouve ici l'idée de résistance par la financiarisation défendue par Appel (2014) et Mann (2017) qui soutiennent que des « outils issus du capitalisme » peuvent être utilisés pour résister contre ce même système capitaliste.

Conclusions politiques

Alors que les conclusions théoriques de ce travail relèvent avant tout la liberté d'action et les choix des communautés de l'eau comme acteurs de changement, il convient de nuancer ces propos et d'insister sur la coresponsabilité de l'État dans le processus de néolibéralisation et par extension dans le processus de financiarisation communautaire. L'article 365 de la constitution politique colombienne dit que :

« Les services publics sont inhérents à la finalité sociale de l'État. Il est du devoir de l'État d'assurer leur mise à disposition efficace à tous les habitants du territoire national. Les services publics sont soumis au régime juridique établi par la loi et peuvent être fournis par l'État, directement ou indirectement, par des communautés organisées ou par des particuliers. En tout état de cause, l'État assure la réglementation, le contrôle et la surveillance de ces services » (Asamblea Constituyente de Colombia, 1991, p. 103).

Comme l'indique cette citation, l'État est le principal responsable pour assurer le bon fonctionnement des services publics. Il est ainsi important de rappeler que la financiarisation des aqueducs prend forme dans un contexte de défaillance de l'État et en réaction au manque de soutien de sa part aux communautés autogérées. Effectivement, l'État colombien (central et local) n'assure plus directement l'accès à l'eau. La gestion de ce service fondamental a été déléguée au marché, supposé mieux outillé pour la traiter. L'État encadre l'approvisionnement en eau au travers de normes et de règles, jouant un rôle clé dans le processus de néolibéralisation de l'eau à travers la re-régulation (Bakker, 2010a ; Lopez, 2015). Au mieux, il offre des subventions ou s'engage comme actionnaire dans des entreprises publiques corporatisées, à l'instar d'EPM. Nous avons vu, tout au long de la thèse, de quelle manière les politiques publiques de l'eau affectent le développement des aqueducs communautaires et ont un impact sur leur situation financière. La question du désengagement de l'État central, mais aussi celui des municipalités, est ressorti de la plupart des entretiens, que ce soit avec les membres des communautés, les mairies locales ou avec les fonctionnaires de Bogotá. Cette question est l'un des éléments clés pour comprendre les choix des associations en matière de financement.

En réponse à l'évolution de la posture de l'État et à l'immobilisme des politiques publiques sur la gestion communautaire, le réseau national des aqueducs communautaires a lancé une série d'initiatives populaires concrètes. C'est le cas de la proposition de *Ley propia*, présentée dans chapitre 5, qui pointe les déficiences des politiques publiques à l'égard de la gestion communautaire :

« Notre initiative législative naît en réponse au manque de reconnaissance exprimé dans les politiques et les normes qui ne valorisent pas cette magnifique construction des communautés qui s'auto-garantissent l'accès et l'approvisionnement en eau pour la consommation humaine et d'autres usages indispensables à l'économie paysanne et familiale et qui permettent une vie digne en communauté » (Red Nacional de Acueductos Comunitarios, 2017, p.13).

La *Ley propia* vise à établir les droits à l'autogestion communautaire de l'eau, à l'accès individuel et collectif à l'eau, et à réglementer les activités menées par les communautés organisées. Celle-ci propose de véritables solutions aux différentes problématiques soulevées par les membres des communautés. Elle se concentre par exemple sur le rapport entre les communautés et les autorités. Plusieurs articles de la loi reviennent précisément sur la coresponsabilité de l'État dans l'approvisionnement en eau des populations et sur la question du cofinancement des infrastructures. La loi définit cette coresponsabilité, précise les principes du cofinancement et propose une coordination institutionnelle et communautaire, en faisant notamment référence à l'accord public-communautaire. Les articles contenus dans la *Ley propia* peuvent également être interprétés comme des revendications adressées à l'État.

Alors que la *Ley propia* n'a finalement pas été approuvée par le Congrès de la république²⁴, le processus de financiarisation communautaire pourrait se révéler être un nouvel outil de revendication alternatif. Il semblerait qu'il ait déjà un impact indirect sur les rapports avec les autorités, comme le faisait remarquer John Jairo de l'association Hondita qui est convaincu que la reconnaissance des institutions financières a eu un effet sur la posture de l'État. Les aqueducs communautaires seraient-ils enfin en phase d'être reconnus par l'État en raison de leur capacité à s'endetter ? Il est difficile de savoir si la financiarisation communautaire aura pour effet de faire évoluer la position de l'État dans ce sens. Toutefois, une chose est sûre, la financiarisation a d'ores et déjà commencé à redéfinir certains rapports de pouvoir.

²⁴ *El Congreso de la República* est l'organe législatif colombien. Il est composé du Sénat et de la Chambre des représentants.

Mes questionnements ont beaucoup tourné autour des questions de reconnaissance, de confiance et d'autonomie liées à la dette des communautés de l'eau. Plusieurs questions sont toutefois toujours ouvertes et un grand travail reste à faire sur les aspects quantitatifs du phénomène étudié. Le nombre exact d'associations financiarisées et son évolution dans les prochaines années restent à établir, par exemple. Beaucoup d'associations s'intéressent au crédit comme moyen de financement et plusieurs sont sur le point de réaliser leur premier prêt auprès d'institutions financières. Il existe un réel besoin de continuer à observer les impacts de la financiarisation sur ces communautés au niveau quantitatif et qualitatif, même si ce phénomène est pour le moment résiduel. Plusieurs points méritent d'être étudiés, tels que l'ordre de grandeurs, la généralisation des pratiques, la reproduction des expériences ou encore l'analyse systématique des changements dans les relations de pouvoir au sein des associations.

En dévoilant une autre facette de la financiarisation centrée sur les organisations de base, cette thèse aura contribué à enrichir la littérature sur la financiarisation par le bas et à nourrir la réflexion sur l'évolution des modèles de gestion communautaire et les mécanismes d'inclusion et d'exclusion liés à la financiarisation des services de base. Celle-ci est un premier regard sur un phénomène socioéconomique, qui n'avait pas été analysé auparavant sous cet angle, et donne des pistes pour un approfondissement de la recherche sur la financiarisation de l'eau dans les pays du Sud.

Bibliographie

- Aglietta, M. (2000). Shareholder value and corporate governance : Some tricky questions. *Economy and Society*, 29(1), 146-159.
<https://doi.org/10.1080/030851400360596>
- Aglietta, M., & Orléan, A. (Éds.). (1998). *La monnaie souveraine*. Jacob.
- Aglietta, M., & Orléan, A. (2002). *La monnaie entre violence et confiance*. O. Jacob.
- Ahlers, R., & Merme, V. (2016). Financialization, water governance, and uneven development. *WIREs Water*, 3(6), 766-774. <https://doi.org/10.1002/wat2.1166>
- Aitken, R. (2007). *Performing Capital—Toward a Cultural Economy of Popular and Global Finance*. Palgrave Macmillan US.
<https://doi.org/10.1057/9780230607088>
- Alcaldía de Medellín. (2011). *Decreto n°1889—Acuerdo 06 de 2011 por medio del cual se institucionaliza el Programa Mínimo Vital de Agua Potable*. Gaceta Oficial n°3950.
- Allen, J., & Pryke, M. (2013). Financialising household water : Thames Water, MEIF, and 'ring-fenced' politics. *Cambridge Journal of Regions, Economy and Society*, 6(3), 419-439. <https://doi.org/10.1093/cjres/rst010>
- Anderson, T. L., Leal, D., & Ebrary, I. (2001). *Free market environmentalism*. Palgrave.
- Appel, H. (2014). Finance, Figuration, and the Alternative Banking Group of Occupy Wall Street. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 40(1), 53-58.
<https://doi.org/10.1086/676893>
- Arrighi, G. (2010). *The long twentieth century : Money, power, and the origins of our times* ("New and updated ed."-- Cover). Verso.
- ART, A. para la R. del T. (2020). *Documentos Corporativos. Planes de Acción para la Transformación Regional PATR*. Bogotá : ARN.
https://portal.renovacionterritorio.gov.co/Documentos/planes_estrategicos/programas_de_desarrollo_con_enfoque_territorial_pdet/planes_de_accion_para_la_transformacion_regional_patr
- ASALE, R.-, & RAE. (2021). *Convite | Diccionario de la lengua española*. «Diccionario de la lengua española» - Edición del Tricentenario.
<https://dle.rae.es/convite>
- Asamblea Constituyente de Colombia de 1991. (1991). *Constitución Política de Colombia*.
- Avendaño, R. D. (2011). Pro-poor financing and tariffs in Medellín, Colombia. *World Bank*, 9.
- Avina Fundación & FUNDESNA. (2011). *Mecanismos financieros del agua en América Latina*.
- Badue, A. F., & Ribeiro, F. (2018). Gendered redistribution and family debt : The ambiguities of a cash transfer program in Brazil: Gendered Redistribution and

- Family Debt. *Economic Anthropology*, 5(2), 261-273.
<https://doi.org/10.1002/sea2.12122>
- Bakker, K. (2003). A Political Ecology of Water Privatization. *Studies in Political Economy*, 70(1), 35-58. <https://doi.org/10.1080/07078552.2003.11827129>
- Bakker, K. (2005). Neoliberalizing Nature? Market Environmentalism in Water Supply in England and Wales. *Annals of the Association of American Geographers*, 95(3), 542-565. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8306.2005.00474.x>
- Bakker, K. (2013). Neoliberal Versus Postneoliberal Water : Geographies of Privatization and Resistance. *Annals of the Association of American Geographers*, 103(2), 253-260. <https://doi.org/10.1080/00045608.2013.756246>
- Bakker, K. (2010a). *Privatizing water : Governance failure and the world's urban water crisis*. Cornell University Press.
- Bakker, K. (2010b). The limits of 'neoliberal natures' : Debating green neoliberalism. *Progress in Human Geography*, 34(6), 715.
- BancO2. (2017). *Estrategia de pago por servicios ambientales*. <https://banco2.com/>
- Barlow, M. (2013). *Blue Future : Protecting Water for People and the Planet Forever*. House of Anansi Press.
- Baron, C., Greene, J., Mader, P., & Morvant-Roux, S. (2019). Water-Microcredit Models and Market Inclusion : Shifting Debts and Responsibility. *IDS*. <https://opendocs.ids.ac.uk/opendocs/handle/123456789/14299>
- Barrera-Osorio, F., Olivera, M., & Ospino, C. (2009). Does Society Win or Lose as a Result of Privatization? The Case of Water Sector Privatization in Colombia. *Economica*, 76(304), 649-674.
- Bauer, C. J. (2008). *The Experience of Chilean Water Markets*. 11.
- Bayliss, K. (2014). The Financialization of Water. *Review of Radical Political Economics*, 46(3), 292-307. <https://doi.org/10.1177/0486613413506076>
- Bayliss, K. (2020). Moving the goalposts : Reconfiguring the role of the private sector in the provision of water. In *Critical Reflections on Public Private Partnerships*. Routledge.
- Bayliss, K., Deekshit, P., Britto, A., Costa, M., Cunha, T., Ecuyer, B., Mader, P., Morvant-Roux, S., Moore, M., Pryke, M., Allen, J., Rooney, E., Sánchez Trujillo, S., & Reis, N. (à paraître). Finance, finance everywhere, but not a (free or clean) drop to drink : Contested geographies of water financialisation in the global South. *Geoforum*.
- Bayliss, K., & Fine, B. (2008). *Privatization and alternative public sector reform in Sub-Saharan Africa : Delivering on electricity and water*. Palgrave Macmillan.
- Bear, L. (2015). *Navigating Austerity : Currents of Debt along a South Asian River*. Stanford University Press.
- Becker, J., Jäger, J., Leubolt, B., & Weissenbacher, R. (2010). Peripheral Financialization and Vulnerability to Crisis : A Regulationist Perspective.

- Competition & Change*, 14(3-4), 225-247.
<https://doi.org/10.1179/102452910X12837703615337>
- Bernal, A., & Rivas, L. A. (2012). Modelos para la identificación de stakeholders y su aplicación a la gestión de los pequeños abastecimientos comunitarios de agua. *Revista LEBRET*, 4(4). <https://doi.org/10.15332/rl.v4i4.337>
- Bernal, A., Rivas, L., & Peña, P. (2014). Propuesta de un modelo de co-gestión para los Pequeños Abastos Comunitarios de Agua en Colombia. *Perfiles latinoamericanos*, 22(43), 159-184.
- Berndt, C. (2015). Behavioural economics, experimentalism and the marketization of development. *Economy and Society*, 44(4), 567-591.
<https://doi.org/10.1080/03085147.2015.1043794>
- Billaudot, B. (2016). L'anthropologue et la dette. *L'Economie politique*, 70(2), 91-104.
- Blanco, L., & Ruiz, I. (2013). The Impact of Crime and Insecurity on Trust in Democracy and Institutions. *American Economic Review*, 103(3), 284-288.
<https://doi.org/10.1257/aer.103.3.284>
- Boelens, R. (2007). *Procesos de acompañamiento al derecho local y las organizaciones de riego en los Andes*. Pueblos Indígenas y Educación, Quito: Abya Yala/GIZ, No. 59. <http://site.ebrary.com/id/10820870>
- Boelens, R. (2008). Water Rights Arenas in the Andes : Upscaling Networks to Strengthen Local Water Control. *Water Alternatives*, 1.
- Boelens, R. (2011). Luchas y defensas escondidas. Pluralismo legal y cultural como una práctica de resistencia creativa en la gestión local del agua en los Andes. *Anuario de Estudios Americanos*, 68(2), 673.
<https://doi.org/10.3989/aeamer.2011.v68.i2.554>
- Bohle, D. (2018). European Integration, Capitalist Diversity and Crises Trajectories on Europe's Eastern Periphery. *New Political Economy*, 23(2), 239-253.
<https://doi.org/10.1080/13563467.2017.1370448>
- Bonet, L. (2011). Gouvernance des biens communs, pour une nouvelle approche des ressources naturelles, Elinor Ostrom. Éditions De Boeck, 1990, trad. Française 2010. *RECMA*, 320(2), 116-118.
- Boyer, R. (2000). Is a Finance-led growth regime a viable alternative to Fordism? A preliminary analysis. *Economy and Society*, 29(1), 111-145.
<https://doi.org/10.1080/030851400360587>
- Briceno-Garmendia, C. M., & Foster, V. (2009). *Africa's infrastructure : A time for transformation* (Nº 52102; p. 1-386). The World Bank.
<http://documents.worldbank.org/curated/en/246961468003355256/Africas-infrastructure-a-time-for-transformation>
- Bridge, G. (2014). Resource geographies II : The resource-state nexus. *Progress in Human Geography*, 38(1), 118-130.
<https://doi.org/10.1177/0309132513493379>
- Cano, C. G., García, N., Esguerra, M. del P., Rueda, L., & Velasco, A. (2014). Inclusión financiera en Colombia. *Banco de la República*, 50.

- Carrascal, O. N. (2009). “Représentations sociales de l’eau dans un contexte de conflits d’usage : Le cas de la Sierra Nevada de Santa Marta, Colombie”, Abstract, Zusammenfassung, Riassunto, Resumen. *Les Cahiers Internationaux de Psychologie Sociale, Numéro 81(1)*, 65-86.
<https://doi.org/10.3917/cips.081.0065>
- Carrasco Mantilla, W. (2011). Políticas públicas para la prestación de los servicios de agua potable y saneamiento en las áreas rurales. *CEPAL – GTZ*, 57.
- Carroll, T., & Jarvis, D. S. L. (2015). The New Politics of Development : Citizens, Civil Society, and the Evolution of Neoliberal Development Policy. *Globalizations*, 12(3), 281-304. <https://doi.org/10.1080/14747731.2015.1016301>
- Castree, N. (2008). Neoliberalising Nature : The Logics of Deregulation and Reregulation. *Environment and Planning A: Economy and Space*, 40(1), 131-152. <https://doi.org/10.1068/a3999>
- Castree, N. (2010). Neoliberalism and the Biophysical Environment 1 : What ‘Neoliberalism’ is, and What Difference Nature Makes to it. *Geography Compass*, 4(12), 1725-1733. <https://doi.org/10.1111/j.1749-8198.2010.00405.x>
- Cayla, D. (2015). Dette : 5000 ans d’histoire. *Revue de la régulation. Capitalisme, institutions, pouvoirs*, 18, 1-13.
- CENIREC. (2016). *Colombia importa 30% de los alimentos que consume*. <http://www.cenired.org.co/index.php/publicaciones/item/137-colombia-importa-30-de-los-alimentos-que-consume>
- CESCR. (2002). *Conseil économique et social : Observation générale no 15 (2002) Le droit à l’eau (art. 11 et 12 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels)*. UNHCR. <https://www.unhcr.org/fr/publications/operations/4ba352cc6/conseil-economique-social-observation-generale-no-15-2002-droit-leau-art.html>
- Chaves, P., & García, M. (2009). Knowledge Management at the Community Level in Colombia. In *Capacity Development for Improved Water Management*. CRC Press.
- CNMH (Éd.). (2013). *La política de reforma agraria y tierras en Colombia : Esbozo de una memoria institucional* (1. ed). Centro Nacional de Memoria Histórica.
- Colectivo de Geografía Crítica de Ecuador. (2015). *Desentrañando las estrategias del capital : Hacia un Atlas Crítico del Ecuador*. Colectivo de Geografía Crítica de Ecuador. <https://geografiacriticaecuador.org/>
- Colectivo de Geografía Crítica del Ecuador. (2017). Geografiando para la resistencia. *Journal of Latin American Geography*, 16(1), 172-177. <https://doi.org/10.1353/lag.2017.0006>
- Congreso Nacional de Colombia. (s. d.-a). *Ley 80 de 1993—Gestor Normativo—Función Pública*. Consulté 11 février 2022, à l’adresse <https://www.funcionpublica.gov.co/eva/gestornormativo/norma.php?i=304>
- Congreso Nacional de Colombia. (s. d.-b). *Ley 226 de 1995 -Legislacion Colombiana Lexbase*. Consulté 11 février 2022, à l’adresse <https://www.lexbase.co/lexdocs/indice/1995/l0226de1995>

- Congreso Nacional de Colombia. (s. d.-c). *Ley 1508 de 2012—Gestor Normativo—Función Pública*. Consulté 11 février 2022, à l'adresse <https://www.funcionpublica.gov.co/eva/gestornormativo/norma.php?i=45329>
- Congreso Nacional de Colombia. (1994). *Ley 142.pdf*. <https://www.minenergia.gov.co/documents/10180/23517/21435-3670.pdf>
- Conpes, C. N. de P. E. y S. (2005). *Conpes 0091, Metas y estrategias de Colombia para el logro de los objetivos de desarrollo del milenio—2015*. Departamento Nacional de Planeación. http://www.minambiente.gov.co/images/normativa/conpes/2005/Conpes_0091_2005.pdf
- Conpes, C. N. de P. E. y S. (2006). *Conpes 3424, La Banca de las oportunidades una política para promover el acceso al crédito y a los demás servicios financieros buscando equidad social*. Departamento Nacional de Planeación. https://bancadelasoportunidades.gov.co/sites/default/files/2017-03/conpes_3424_banca_opportunidades.pdf
- Conpes, C. N. de P. E. y S. (2007). *Conpes 3463, Planes departamentales de agua y saneamiento para el manejo empresarial de los servicios de acueducto, alcantarillado y aseo*. Departamento Nacional de Planeación. <https://minvivienda.gov.co/sites/default/files/normativa/3463%20-%202007.pdf>
- Conpes, C. N. de P. E. y S. (2011). *Conpes 3715, Concepto favorable a la nación para contratar un empréstito externo con la banca multilateral hasta por US\$ 60 millones o su equivalente en otras monedas destinado a financiar parcialmente el programa de abastecimiento de agua y manejo de aguas residuales en zonas rurales*. Departamento Nacional de Planeación. <https://colaboracion.dnp.gov.co/CDT/Conpes/Económicos/3715.pdf>
- Conpes, C. N. de P. E. y S. (2014). *Conpes 3810, Política para el suministro de agua potable y saneamiento básico en la zona rural*. Departamento Nacional de Planeación. <http://www.minvivienda.gov.co/conpesagua/3810%20-%202014.pdf>
- Convert, B., Jany-Catrice, F., & Sobel, R. (2008). Editorial. Prouver le mouvement en marchand. Contexte, enjeux et ambitions de la RFSE. *Revue française de socio-Economie*, n° 1(1), 3-7.
- Coutard, O. (1999). L'accès des ménages à faible revenu aux services d'eau et d'énergie en France et en Grande-Bretagne. *Flux*, 15(36), 7-15. <https://doi.org/10.3406/flux.1999.1271>
- Crotty, J. (1990). Owner–Manager Conflict and Financial Theories of Investment Instability : A Critical Assessment of Keynes, Tobin, and Minsky. *Journal of Post Keynesian Economics*, 12(4), 519-542.
- Crucifix, C. (2019). *Les argents de la fin du progrès : Une ethnographie du Mexique rural néolibéral*.
- Crucifix, C., & Morvant-Roux, S. (2018). Fragmented rural communities : 81The faenas of Prospera at the interface of community cooperation and state dependency. In *Money from the Government in Latin America*. Routledge.

- Cruz, L. E. (2010). La constitución política de 1991 y la apertura económica. *Revista Facultad de Ciencias Económicas: Investigación y Reflexión*, 18(1), 269-280.
- Cuestión Pública. (2018, octubre 29). Bonos de agua, una jugada maestra anunciada por la Contraloría hace cinco años. *Cuestión Pública*. <https://cuestionpublica.com/bonos-carrasquilla-jugada-maestra-contraloria/>
- DANE, D. N. de E. (2013). *Gran Encuesta Integrada de Hogares—GEIH - 2013— Colombia*. <https://microdatos.dane.gov.co/index.php/catalog/68/datafile/F35>
- DANE, D. N. de E. (2020). *Encuesta Nacional Agropecuaria—ENA | Datos Abiertos Colombia*. <https://www.datos.gov.co/Estad-sticas-Nacionales/Encuesta-Nacional-Agropecuaria-ENA/fe3a-d2we>
- Dargantes, B., Manahan, M. A., Moss, D., & Suresh, V. (2012). Water Commons, Water Citizenship and Water Security : Revolutionizing Water Management and Governance for Rio + 20 and Beyond. *Our Watercommons*. <http://www.onthecommons.org/sites/default/files/Water-commons-water-citizenship-and-water-security-3.pdf>
- Davila Ladron de Guevara, M. R., Prieto, A. V., Blanco, L., Roa, E., Caceres, L. S., & Vargas, L. A. (2018). Características de la economía solidaria colombiana. Aproximaciones a las corrientes influyentes en Colombia. *CIRIEC-España, revista de economía pública, social y cooperativa*, 93, 85. <https://doi.org/10.7203/CIRIEC-E.93.10327>
- De Gouvello, B., & Fournier, J.-M. (2002). Résistances locales aux « privatisations » des services de l'eau : Les cas de Tucuman (Argentine) et Cochabamba (Bolivie): *Autrepart*, n° 21(1), 69-82. <https://doi.org/10.3917/autr.021.0069>
- Dedeurwaerdere, T. (2005). *The contribution of network governance to sustainable development*.
- Dehouve, D. (2003). *La Géopolitique des Indiens du Mexique—Du local au global— CNRS Editions*. <https://www.cnrseditions.fr/catalogue/anthropologie-et-mondes-contemporains/la-geopolitique-des-indiens-du-mexique/>
- Demirguc-Kunt, A., Klapper, L., & Singer, D. (2017). *Financial Inclusion and Inclusive Growth : A Review of Recent Empirical Evidence* [Working Paper]. World Bank. <https://doi.org/10.1596/1813-9450-8040>
- Devine, J. (2006). Community-Based Organizations—New Fad or Old Hat? *Community Development Journal*, 41(4), 521-527.
- DGRV. (2021). *The German Cooperative and Raiffeisen Confederation—DGRV*. <https://www.dgrv.coop/>
- Dissaux, T. (2014). Dette de qui, dette de quoi ? Une économie anthropologique de la dette. *Revue de la régulation*, 15. <https://doi.org/10.4000/regulation.10616>
- DNP. (2014). *Documento Conpes 3810 : Política para el suministro de agua potable y saneamiento básico en la zona rural*. Departamento Nacional de Planeación.
- DNP. (2015). *El campo colombiano : Un camino hacia el bienestar y la paz. Tomo III. Bogotá D.C.* Departamento Nacional de Planeación.

- DNP. (2019). *Bases de Plan Nacional de Desarrollo 2018-2022, Pacto Por Colombia, Pacto Por La Equidad*. Bogotá D.C. Departamento Nacional de Planeación.
- Doering, L. B., & McNeill, K. (2020). Elaborating on the Abstract : Group Meaning-Making in a Colombian Microsavings Program. *American Sociological Review*, 85(3), 417-450. <https://doi.org/10.1177/0003122420920647>
- Domínguez Rivera, I., Oviedo-Ocaña, E. R., & Restrepo-Tarquino, I. (2016). Service provision in rural water supplies : Analysis of four community-based systems in Colombia. *Cuadernos de Desarrollo Rural*, 13(77), 117. <https://doi.org/10.11144/Javeriana.cdr13-77.sprw>
- Dupas, P., Karlan, D., Robinson, J., & Ubfal, D. (2018). Banking the Unbanked? Evidence from Three Countries. *American Economic Journal: Applied Economics*, 10(2), 257-297. <https://doi.org/10.1257/app.20160597>
- Dupuits, É., & Bernal, A. (2015). Scaling-up water community organizations : The role of inter-communities networks in multi-level water governance. *Flux*, N° 99(1), 19. <https://doi.org/10.3917/flux.099.0019>
- Editorial La República. (2016). *Fundación PepsiCo invirtió US\$1,3 millones para proyecto AquaFund*. <https://www.larepublica.co/responsabilidad-social/fundacion-pepsico-invirtio-us13-millones-para-proyecto-aquafund-2382801>
- El Colombiano. (2014). *Medellín, la ciudad de América Latina que más creció en 2014*. <https://www.elcolombiano.com/negocios/economia/medellin-la-ciudad-de-america-latina-que-mas-crecio-en-2014-CC1150477>
- El Colombiano. (2021). *Crece desplazados en Medellín y se pide afinar ruta de atención*. <https://www.elcolombiano.com/antioquia/crecen-desplazados-en-medellin-y-se-pide-afinar-ruta-de-atencion-EO15820466>
- El Espectador, B. E. R. (2017). *Peticiones absurdas para acueductos comunitarios*. Blogs El Espectador. <https://blogs.elespectador.com/actualidad/el-rio/peticiones-absurdas-acueductos-comunitarios>
- Elyachar, J. (2012). Next practices : Knowledge, infrastructure, and public goods at the bottom of the pyramid. *Public Culture*, 24(1 (66)), 109-129.
- EPM. (2006). *Informe ambiental*. Empresas Públicas de Medellín.
- EPM. (2011). *Informe de sostenibilidad*. Empresas Públicas de Medellín.
- EPM. (2019). *Aguas prepago—Presentación*. Empresas Públicas de Medellín.
- Epstein, G. A. (2005). *Financialization and the World Economy*. Edward Elgar Publishing.
- Erturk, I., Froud, J., Johal, S., Leaver, A., & Williams, K. (2007). Against agency : A positional critique. *Economy and Society*, 36(1), 51-77. <https://doi.org/10.1080/03085140601089903>
- Farinet (dir.). (2018). *Pour une socioéconomie engagée Monnaie, finance et alternatives*. Classiques Garnier. <https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-08114-2>

- Ferguson, J. (2010). The Uses of Neoliberalism. *Antipode*, 41(s1), 166-184. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8330.2009.00721.x>
- Fernández, D. (2004). *Colombia : Desarrollo económico reciente en infraestructura balanceando las necesidades sociales y productivas de infraestructura – Informes de base, sector agua potable*. Washington, DC: World Bank – Finance, Private Sector and Infrastructure Unit, Latin America and the Caribbean.
- Fernández, D., Jouravlev, A. S., Lentini, E., & Yurquina, A. (Éds.). (2009). *Contabilidad regulatoria, sustentabilidad financiera y gestión mancomunada : Temas relevantes en servicios de agua y saneamiento*. Naciones Unidas, CEPAL, Div. de Recursos Naturales e Infraestructura [u.a.].
- Findeter Financiera del Desarrollo. (2017). *Informe sectorial : Agua potable y Saneamiento básico*.
- Fine, B. (2012). La financiarisation en perspective. *Actuel Marx*, 51(1), 73. <https://doi.org/10.3917/amx.051.0073>
- Foster, T. (2013). Predictors of sustainability for community-managed handpumps in sub-Saharan Africa : Evidence from Liberia, Sierra Leone, and Uganda. *Environmental science & technology*, 47(21), 12037-12046.
- Fouillet, C., & Morvant-Roux, S. (2018). L'inclusion financière au service de l'État en Inde et au Mexique ? *Revue internationale de politique de développement*, 10.1. <https://doi.org/10.4000/poldev.2504>
- Fourcade, M., & Healy, K. (2007). Moral Views of Market Society. *Annual Review of Sociology*, 33(1), 285-311. <https://doi.org/10.1146/annurev.soc.33.040406.131642>
- Fraser, N. (2010). Marchandisation, protection sociale et émancipation : Les ambivalences du féminisme dans la crise du capitalisme. *Revue de l'OFCE*, n° 114(3), 11-28. <https://doi.org/10.3917/reof.114.0011>
- Furlong, K. (2013). The Dialectics of Equity : Consumer Citizenship and the Extension of Water Supply in Medellín, Colombia. *Annals of the Association of American Geographers*, 103(5), 1176-1192. <https://doi.org/10.1080/00045608.2013.782599>
- Furlong, K. (2019). Trickle-down debt : Infrastructure, development, and financialisation, Medellín 1960–2013. *Transactions of the Institute of British Geographers*, 45(2), 406-419. <https://doi.org/10.1111/tran.12352>
- Furlong, K., Guerrero, T. A., Arias, J., & Sanchez, C. P. (2018). *Rethinking water corporatisation : A « negotiation space » for public and private interests, Colombia 1910-2000*. 11(1), 22.
- Gabor, D. (2018). Understanding the financialisation of international development through 11 FAQs. *Heinrich Böll Stiftung*. <https://us.boell.org/sites/default/files/financialisationfaqs.pdf>
- Gabor, D. (2021). The Wall Street Consensus. *Development and Change*, 52(3), 429-459. <https://doi.org/10.1111/dech.12645>

- Gandy, M. (2004). Rethinking urban metabolism : Water, space and the modern city. *City*, 8(3), 363-379. <https://doi.org/10.1080/1360481042000313509>
- Gentes, I. (2002). Derecho de aguas y derecho indígena : Hacia un reconocimiento estructural de la gestión indígena del agua en las legislaciones nacionales de los países andinos. *Revista de Derecho Administrativo Económico*; Núm. 8 (2002); 81-111. <https://doi.org/10.7764/redae.8.7>
- Gloukoviezoff, G. (2010). *L'exclusion bancaire*. Presses Universitaires de France; Cairn.info. <https://www.cairn.info/l-exclusion-bancaire--9782130578253.htm>
- Godin, R. (2021). *Colombie : L'échec du néolibéralisme latino-américain*. Mediapart. <https://www.mediapart.fr/journal/international/110521/colombie-l-echec-du-neoliberalisme-latino-americaain>
- Gómez, A., Hylton, F., & Tauss, A. (2022). En Colombie, le verrou Medellín. *Le Monde diplomatique*.
- Gómez Bustos, I. J. (2012). *El agua como bien común y público, desde el análisis de la acción colectiva del referendo por el agua*. Universidad Nacional de Colombia.
- Graeber, D. (2011). *Debt : The first 5,000 years*. Melville House.
- Greene, J. (2018). Bottled water in Mexico : The rise of a new access to water paradigm. *Wiley Interdisciplinary Reviews: Water*, 5(4), e1286. <https://doi.org/10.1002/wat2.1286>
- Grossi, G., & Reichard, C. (2008). Municipal corporatization in Germany and Italy. *Public Management Review*, 10(5), 597-617. <https://doi.org/10.1080/14719030802264275>
- Guereña, A. (2016). Desterrados : Tierra, poder y desigualdad en América Latina. *Oxfam America*, 99.
- Guérin, I., D'Espallier, B., & Venkatasubramanian, G. (2013). Debt in rural South India : Fragmentation, social regulation and discrimination. *The Journal of Development Studies*, 49(9), 1155-1171.
- Guérin, I., Morvant-Roux, S., & Servet, J.-M. (2011). Understanding the diversity and complexity of demand for microfinance services : Lessons from informal finance. In *The handbook of microfinance* (p. 101-121). World Scientific.
- Guérin, I., Morvant-Roux, S., & Villarreal, M. (2013). *Microfinance, debt and over-indebtedness : Juggling with money* (Vol. 104). Routledge.
- Guérin, I. (2015). *La microfinance et ses dérives : Émanciper, discipliner ou exploiter*. Demopolis.
- Guérin, I., & Venkatasubramanian, G. (2020). The socio-economy of debt. Revisiting debt bondage in times of financialization. *Geoforum*, S001671852030138X. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2020.05.020>
- Guerrero, T. A., Furlong, K., & Arias, J. (2015). Complicating neoliberalization and decentralization : The non-linear experience of Colombian water supply, 1909–2012. *International Journal of Water Resources Development*, 32(2), 172-188. <https://doi.org/10.1080/07900627.2015.1026434>

- Guseva, A. (2008). *Into the Red : The Birth of the Credit Card Market in Postcommunist Russia*. Stanford University Press.
- Hardin, G. (1968). The Tragedy of the Commons. *Science*, 162(3859), 1243-1248.
- Harvey, D. (2004). The « New » Imperialism : Accumulation by Dispossession. *Socialist Register*, 40.
<https://socialistregister.com/index.php/srv/article/view/5811>
- Harvey, P. A., & Reed, R. A. (2006). Community-managed water supplies in Africa : Sustainable or dispensable? *Community Development Journal*, 42(3), 365-378.
- Hayek, F. A. (2013). *La route de la servitude* (Nouvelle éd.). PUF.
- Heierli, U., & Graser, R. (2021). *Blended finance | SSWM - Find tools for sustainable sanitation and water management!* <https://sswm.info/safe-water-business/prepare/blended-finance>
- Herrera Arango, J. (2017). *La tenencia de tierras colectivas en Colombia : Datos y tendencias*. Center for International Forestry Research (CIFOR).
<https://doi.org/10.17528/cifor/006704>
- Heynen, N., McCarthy, J., Prudham, S., & Robbins, P. (Éds.). (2007). *Neoliberal Environments : False Promises and Unnatural Consequences*. Routledge.
<https://doi.org/10.4324/9780203946848>
- Hillenkamp, I., & Laville, J.-L. (dir.). (2013). *Socioéconomie et démocratie : L'actualité de Karl Polanyi*. Erès.
- Hours, B., & Ould Ahmed, P. (Éds.). (2013). *Dette de qui, dette de quoi? Une économie anthropologique de la dette*. L'Harmattan.
- Hurtado, H., Suescún, S., Toro, R., Valencia, N., Monroy, J., Henao, O., & Bedoya, I. (2006). Servicios públicos domiciliarios : Seis aplicaciones en el caso del departamento de Antioquia. *Universidad de Buenaventura, Medellín, Colombia*.
- Hutton, G., Haller, L., & Bartram, J. (2008). Global Cost-benefit Analysis of Water Supply and Sanitation Intervention. *Journal of water and health*, 5, 481-502.
<https://doi.org/10.2166/wh.2007.009>
- IADB. (2017). *Mobilizing Private Capital for Infrastructure*. Inter-American Development Bank.
<https://publications.iadb.org/publications/english/document/Mobilizing-Private-Capital-for-Infrastructure-Lessons-for-Governments-Private-Investors-and-Multilateral-Development-Banks.pdf>.
- Iconoclastas. (2020, mai 19). *Critical mapping, collaborative practices and open source graphic resources*. <https://iconoclastas.net/>
- IRCA, I. de riesgo de calidad del agua para consumo humano. (2018). *Vigilancia de la Calidad del Agua de Consumo Humano y Uso Recreativo*.
<https://www.dssa.gov.co/index.php/programas-y-proyectos/factores-de-riesgo/item/146-vigilancia-de-la-calidad-del-agua-de-consumo-humano-y-uso-recreativo>
- James, D. (2014). *Money from Nothing : Indebtedness and Aspiration in South Africa*. Stanford University Press.

- James, D. (2020). *Redistribution and indebtedness : A tale of two settings* (C. Hann & D. Kalb, Éd.s.; N° 6; Numéro 6, p. 196-219). Berghahn Books.
<https://www.berghahnbooks.com/title/HannFinancialization>
- Kolker, J. E., Trémolet, S., Winpenny, J., & Cardone, R. (2016). Financing Options for the 2030 Water Agenda. *World Bank Group*, 12.
- Koudstaal, R., Rijsberman, F. R., & Savenije, H. (1992). *Water and sustainable development*. 14.
- Krippner, G. R. (2011). *Capitalizing on crisis : The political origins of the rise of finance*. Harvard University Press.
- Kumar, A., & Brooks, S. (2021). Bridges, platforms and satellites : Theorizing the power of global philanthropy in international development. *Economy and Society*, 50(2), 322-345. <https://doi.org/10.1080/03085147.2021.1842654>
- Kumar, K. (1989). *Conducting key informant interviews in developing countries* (p. 35). Agency for International Development Washington DC.
- Lambert, R., Leder, S., Raim, L., & Richard, H. (2016). *Manuel d'économie critique*. Le Monde diplomatique Hors-série. <https://www.decitre.fr/revues/le-monde-diplomatique-hors-serie-manuel-d-economie-critique-3663322091933.html>
- Langley, P. (2009). *The Everyday Life of Global Finance : Saving and Borrowing in Anglo-America*. Oxford University Press.
- Lapavistas, C. (2006). Relations of Power and Trust in Contemporary Finance. *Historical Materialism*, 14(1), 129-154.
<https://doi.org/10.1163/156920606776690956>
- Lapavistas, C. (2011). Theorizing financialization. *Work, Employment and Society*, 25(4), 611-626. <https://doi.org/10.1177/0950017011419708>
- Laville, J.-L. (2011). L'économie sociale et solidaire : Contre le productivisme? *Revue Projet*, 5, 98-103.
- Laville, J.-L., & Cattani, A. D. (Éds.). (2006). *Dictionnaire de l'autre économie* (éd. mise à jour et augm). Gallimard.
- Lavinas, L. (2018). The Collateralization of Social Policy under Financialized Capitalism. *Development and Change*, 49(2), 502-517.
<https://doi.org/10.1111/dech.12370>
- Lazonick, W., & O'Sullivan, M. (2000). Maximizing shareholder value : A new ideology for corporate governance. *Economy and Society*, 29(1), 13-35.
<https://doi.org/10.1080/030851400360541>
- Lazzarato, M. (2011). *La fabrique de l'homme endetté : Essai sur la condition néolibérale*. Amsterdam.
- Lazzarato, M. (2014). *Gouverner par la dette* (1st edition). AMSTERDAM.
- Legault, F. (2018). Pour un renouvellement élargi de la théorie critique du capitalisme : Le projet théorique de Nancy Fraser. *Raisons sociales*.
<http://raisons-sociales.com/articles/renouvellement-elargi-de-theorie-critique-capitalisme-projet-theorique-de-nancy-fraser/>

- Leyshon, A., & Thrift, N. (2007). The Capitalization of Almost Everything : The Future of Finance and Capitalism. *Theory, Culture & Society*, 24(7-8), 97-115. <https://doi.org/10.1177/0263276407084699>
- Liverman, D. (2004). Who Governs, at What Scale and at What Price? Geography, Environmental Governance, and the Commodification of Nature. *Annals of the Association of American Geographers*, 94(4), 734-738. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8306.2004.00428.x>
- Llano-Arias, V. (2015). *Communication practices and citizens' participation in the Colombian water movement* [PhD Thesis]. University College Dublin (Ireland).
- Loftus, A., March, H., & Nash, F. (2016). Water Infrastructure and the Making of Financial Subjects in the South East of England. *Water Alternatives*, 9, 319-335.
- Loftus, A., March, H., & Purcell, T. F. (2019). The political economy of water infrastructure : An introduction to financialization. *Wiley Interdisciplinary Reviews: Water*, 6(1), e1326. <https://doi.org/10.1002/wat2.1326>
- López Rivera, D. M. L. (2013). Flows of Water, Flows of Capital : Neoliberalization and Inequality in Medellín's Urban Waterscape. *desiguALdades.net, Working Paper Series No. 38*, 33.
- López Rivera, M. (2015). *Contested Urban Waterscapes : Water, Power and Urban Fragmentation in Medellín, Colombia*. Freien Universität Berlin.
- Mader, P. (2011). Making the poor pay for public goods via microfinance : Economic and political pitfalls in the case of water and sanitation. *Max Planck Institute for the Study of Societies*.
- Mader, P. (2015). *The Political Economy of Microfinance ; Financializing Poverty*. Palgrave Macmillan.
- Mader, P., Morvant-Roux, S., & Ecuyer, B. (à paraître). *Water debts, de-risking and the deep financialisation of water at the 'bottom of the pyramid'*.
- Malo, M.-C., & Lapoutte, A. (2003). Caisse Desjardins de Lévis et ACEF Rive-Sud : Une configuration partenariale innovatrice en micro-crédit. *Economie et Solidarités*, 34, 105-122.
- Malo, M.-C., & Tremblay, B. (2004). Coopératives financières et solidarité. *Finance & Bien Commun, No 20*(3), 66-73. <https://doi.org/10.3917/fbc.020.0066>
- Mann, G. (2017). Haute finance in the not-so-quiet revolution : Colonialisme Anglo-Saxonne and the bombing of la Bourse de Montréal. *Journal of Cultural Economy*, 10(4), 364-376. <https://doi.org/10.1080/17530350.2016.1233131>
- Mansfield, B. (2008). *Privatization : Property and the remaking of nature-society relations*. Blackwell publ.
- March, H., & Purcell, T. (2014). The muddy waters of financialisation and new accumulation strategies in the global water industry : The case of AGBAR. *Geoforum*, 53, 11-20. <https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2014.01.011>

- Marin, P. (2009). *Public-Private Partnerships for Urban Water Utilities : A Review of Experiences in Developing Countries*. World Bank.
<https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/2703>
- Martin, G. (2018). La Colombie entre post-accord et post-conflit. *Herodote*, 171(4), 45-66.
- Martin, R. (2002). *Financialization of daily life*. Temple University Press.
- Mauss, M. (2002). *Essai Sur Le Don*. Psychology Press.
- McCarthy, J., & Prudham, S. (2004). Neoliberal nature and the nature of neoliberalism. *Geoforum*, 35(3), 275-283.
<https://doi.org/10.1016/j.geoforum.2003.07.003>
- McDonald, D. A. (2007). *World City Syndrome : Neoliberalism and Inequality in Cape Town*. Routledge. <https://doi.org/10.4324/9780203939673>
- McDonald, D. A. (Éd.). (2014). *Rethinking corporatization and public services in the global South*. Zed Books.
- McShane Wulfhart, N. (2015). 36 Hours in Medellín, Colombia. *New York Times*.
<https://www.nytimes.com/2015/05/17/travel/things-to-do-in-36-hours-in-medellin.html>
- Mehta, L. (2005). The politics and poetics of water : The naturalisation of scarcity in Western India. *The Politics and Poetics of Water: The Naturalisation of Scarcity in Western India*. <https://www.cabdirect.org/cabdirect/abstract/20083109939>
- Melo, A., Ramírez, J., Forero, J., Uribe, D., & Chavéz, D. (2016). Acuerdos de La Habana, reforma rural integral y su enfoque étnico. *La Paz: Instituto para el Desarrollo Rural de Sudamérica*.
- Memoli, M., & Rivière d'Arc, H. (2006). *Le pari urbain en Amérique latine*. Armand Colin. <https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-03050928>
- Mesa ambiental de Barbosa. (2018). *No a la privatización del agua en Barbosa. (Antioquia)*. <https://kavilando.org/lineas-kavilando/territorio-y-despojo/6008-no-a-la-privatizacion-del-agua-en-barbosa-antioquia>
- Mesa de Conversaciones en La Habana. (2016). *Acuerdo Final para la Terminación del Conflicto y la Construcción de una Paz Estable y Duradera*. Bogotá: Imprenta Nacional de Colombia.
https://www.cancilleria.gov.co/sites/default/files/Fotos2016/12.11_1.2016nuevoacuerdofinal.pdf
- Meudec, M. (2017). Résistance. *Anthropen*.
<https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.063>
- Ministerio de Agricultura y Desarrollo Rural. (2017). *Decreto 893 (mayo 28 de 2017). Por el cual se crean los Programas de Desarrollo con Enfoque Territorial PDET*.
- Ministerio de Hacienda. (2006). *Decreto 2233 de 2006 Ministerio de Hacienda— Unidad de Información y Análisis Financiero UIAF*.
https://www.uiaf.gov.co/sistema_nacional_ala_cft/normatividad_sistema/decretos/decreto_2233_2006_ministerio_398

- Ministerio de Hacienda. (2015). *Decreto 2338 de 2015 por el cual se crea la Comisión Intersectorial para la Inclusión Financiera*.
- Ministerio de Vivienda, Ciudad y Territorio. (2014). *Guía orientaciones uso y destinación SGP-APSB inversión y subsidios*.
- Ministerio de Vivienda, Ciudad y Territorio. (2016). *Decreto 1898*.
<http://es.presidencia.gov.co/normativa/normativa/DECRETO%201898%20DEL%2023%20DE%20NOVIEMBRE%20DE%202016.pdf>
- Ministerio de Vivienda, Ciudad y Territorio. (2018). *Plan Director de Agua y Saneamiento Básico, visión estratégica 2018-2030*.
<https://www.minvivienda.gov.co/sites/default/files/2020-07/plan-director.pdf>
- Ministerio de Vivienda, Ciudad y Territorio. (2019). *Agua al Campo | Minvivienda 2019-2022*. <https://www.minvivienda.gov.co/viceministerio-de-agua-y-saneamiento-basico/agua-al-campo>
- Mira, J. C. (2006). El agua un bien público. *Gestión y Ambiente*, 9(3), 69-80.
- Moncada Mesa, J., Pérez Muñoz, C., & Valencia Agudelo, G. D. (2013). Comunidades organizadas y el servicio público de agua potable en Colombia : Una defensa de la tercera opción económica desde la teoría de recursos de uso común. *Ecos de Economía*, 17(37).
- Montgomerie, J. (2006). The Financialization of the American Credit Card Industry. *Competition & Change*, 10(3), 301-319.
<https://doi.org/10.1179/102452906X114393>
- Moreno, G. A. C. (2018). Historia de la Acción Comunal y perspectivas en el pos-conflicto. *Cambios y Permanencias*, 9(2), 597-810.
- Morvant-Roux, S. (2006). *Processus d'appropriation des dispositifs de microfinance : Un exemple en milieu rural mexicain*.
- Morvant-Roux, S. (2009). Accès au microcrédit et continuité des dynamiques d'endettement au Mexique : Combiner anthropologie économique et économétrie. *Revue Tiers Monde*, 197(1), 109-130.
- Morvant-Roux, S., Guérin, I., Saiag, H., & Schijman, E. (2019). *Séminaire EHESS: La financiarisation par le bas. Une économie morale et politique de la dette*. Paris.
https://www.cessma.org/IMG/pdf/La_financiarisation_par_le_bas_2019.pdf
- Motta Vargas, R. (2011). Agua multinacional española en Colombia y gestión de recursos hídricos corporativos. *Misión Jurídica*, 4(4), 191-207.
<https://doi.org/10.25058/1794600X.43>
- Moussaoui, A. (2012). Observer en anthropologie : Immersion et distance. *Contraste*, N° 36(1), 29-46. <https://doi.org/10.3917/cont.036.0029>
- Muehlebach, A. (2017). The price of austerity : Vital politics and the struggle for public water in southern Italy. *Anthropology Today*, 33, 20-23.
<https://doi.org/10.1111/1467-8322.12380>

- Nahrath, S. (2008). Propriété privative et régulation du paysage en Suisse. *Études rurales*, 181, 163-180. <https://doi.org/10.4000/etudesrurales.8713>
- OECD. (1999). *The Price of Water : Trends in OECD Countries*. OECD. <https://doi.org/10.1787/9789264173996-en>
- OECD. (2010). *Innovative Financing Mechanisms for the Water Sector*. OECD. <https://doi.org/10.1787/9789264083660-en>
- Olivera, O. (2006). *Primer encuentro departamental de acueductos comunitarios— Conclusiones generales*. <http://www.corpenca.org/images/stories/documentos/Oscar%20Olivera,%20conclusiones%20Encuentro%20acueductos%20comunitarios%202006.pdf>
- Olivier de Sardan, J.-P. (1995). La politique du terrain. Sur la production des données en anthropologie. *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 1, 71-109.
- Olson, M. (1965). *The logic of collective action : Public goods and the theory of groups*.
- orangotango+, kollektiv. (2018). *This Is Not an Atlas : A Global Collection of Counter-Cartographies*. transcript Verlag.
- Ostrom, E. (1990). *Governing the commons the evolution of institutions for collective action*. Cambridge University Press.
- Ostrom, E. (2000). Collective Action and the Evolution of Social Norms. *The Journal of Economic Perspectives*, 14(3), 137-158.
- Ostrom, E. (2005). Understanding Institutional Diversity. *Understanding Institutional Diversity*. https://digitalcommons.usu.edu/unf_research/54
- Ostrom, E., & Baechler, L. (2010). *Gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*. De Boeck.
- Pares, F. P. y R. (2019). Dos años de los PDET. *Bogotá: Fundación Paz y Reconciliación*.
- Peck, J., Theodore, N., & Brenner, N. (2010). Postneoliberalism and its Malcontents. *Antipode*, 41(s1), 94-116. <https://doi.org/10.1111/j.1467-8330.2009.00718.x>
- Peck, J., & Tickell, A. (2002). Neoliberalizing Space. *Antipode*, 34(3), 380-404. <https://doi.org/10.1111/1467-8330.00247>
- Peebles, G. (2010). The Anthropology of Credit and Debt. *Annual Review of Anthropology*, 39(1), 225-240. <https://doi.org/10.1146/annurev-anthro-090109-133856>
- Penca de Sábila, C. (2014). *Planeación estratégica 2011-2016*.
- Penca de Sábila, C. (2015). ¿Para qué un Distrito Rural Campesino en Medellín? *Kavilando*. <http://kavilando.org/index.php/2013-10-13-19-52-10/formacion-popular/3957-para-que-un-distrito-rural-campesino-en-medellin>
- Perera, V. (2014). Engaged Universals and Community Economies : The (Human) Right to Water in Colombia. *Antipode*, 47(1), 197-215. <https://doi.org/10.1111/anti.12097>

- Perreault, T. (2006). From the Guerra Del Agua to the Guerra Del Gas : Resource Governance, Neoliberalism and Popular Protest in Bolivia. *Antipode*, 38(1), 150-172. <https://doi.org/10.1111/j.0066-4812.2006.00569.x>
- Perreault, T., & Martin, P. (2005). Guest editorial : Geographies of neoliberalism in Latin America. *Environment and Planning A*, 37(2), 191-201. <https://doi.org/10.1068/a37394>
- Pitluck, A., Mattioli, F., & Souleles, D. (2018). Finance beyond function : Three causal explanations for financialization. *Economic Anthropology*. <https://doi.org/10.1002/sea2.12114>
- Polanyi, K. (2017). *La grande transformation : Aux origines politiques et économiques de notre temps*. Gallimard.
- Polillo, S. (2011). Money, Moral Authority, and the Politics of Creditworthiness. *American Sociological Review*, 76(3), 437-464. <https://doi.org/10.1177/0003122411407737>
- Pollin, R. (2007). Resurrection of the Rentier. *New Left Review*, 46, 140-153.
- Pro Aburra Norte. (2018). *Formación de líderes de acueductos veredales*. https://proaburranorte.org/wp-content/uploads/programas/6_lideres_pro.pdf
- PROTOS-CEDIR. (2011). *Yakukamay. Alianza público-comunitarias : Un modelo de gestión desde el CENAGRAP. MUNICIPIO DE CAÑAR. JUNTAS ADMINISTRADORAS DE AGUA POTABLE DE CAÑAR*. 90.
- Pryke, M., & Allen, J. (2019a). Financialising urban water infrastructure : Extracting local value, distributing value globally. *Urban Studies*, 56(7), 1326-1346. <https://doi.org/10.1177/0042098017742288>
- Pryke, M., & Allen, J. (2019b). Financialising urban water infrastructure : Extracting local value, distributing value globally. *Urban Studies*, 56(7), 1326-1346. <https://doi.org/10.1177/0042098017742288>
- Puche, P. (2012). Dos mil doce : Un año clave en la lucha contra AVINA y Ashoka. *Ecoportal*. <https://www.rebellion.org/docs/161380.pdf>
- Quintero, C., & Pérez, L. (2013). Campesinado sin rostro en el desarrollo rural colombiano. *Corporación Penca de Sábila*. https://issuu.com/corpenca/docs/cartilla_campesinado_sin_rostro
- Ramírez-Miranda, C. (2014). Critical reflections on the New Rurality and the rural territorial development approaches in Latin America. *Agronomía Colombiana*, 32(1), 122-129. <https://doi.org/10.15446/agron.colomb.v32n1.41218>
- RCN. (2018, octubre 30). *Por actos de corrupción, envían a prisión al alcalde de Barbosa (Antioquia)*. RCN Radio. <https://www.rcnradio.com/colombia/antioquia/por-actos-de-corrupcion-envian-la-carcel-al-alcalde-de-barbosa-antioquia>
- Red Nacional de Acueductos Comunitarios. (2010). *Encuentro de acueductos comunitarios. Los acueductos comunitarios prestadores de los servicios de agua potable y/o saneamiento básico*. <https://drive.google.com/file/d/0BxoL14AukwqFZXVzbWc0LV9DdVE/view?reso urcekey=0-HOfYa79HAig-S7v8tcIBZA>

- Red Nacional de Acueductos Comunitarios. (2011a). *Memoria síntesis III Encuentro Nacional de Acueductos Comunitarios Declaración de Cartagena de Indias, 26, 27 y 28 de agosto. Cartagena de Indias, Colombia.*
<http://www.plataformaapc.org/im/Documentos/Memoria%20Encuentro%20Nacional%20Acueductos%202011.pdf>
- Red Nacional de Acueductos Comunitarios, C.-. (2011b). *Declaración del tercer encuentro de acueductos comunitarios en Cartagena de Indias, 26-28 ago 2011.* <http://censat.org/es/noticias/declaracion-del-tercer-encuentro-de-acueductos-comunitarios-en-cartagena-de-indias-26-28-ago-2011>
- Red Nacional de Acueductos Comunitarios. (2017). *Iniciativa legislativa para el fortalecimiento y la defensa de los acueductos comunitarios.*
<https://www.ohchr.org/sites/default/files/Documents/Issues/Water/Accountability/RedNacionalAcueductosComunitariosColombia.pdf>
- Renault, P. (2012). *Monographie de la ville de Medellín, Colombie.* Institut français d'urbanisme. https://www.villes-developpement.org/wp-content/uploads/2014/02/140205_Pierre-Renault-Monographie-Medellin-2012.01.03.pdf
- Restrepo Salazar, J. C., & Bernal Morales, A. (2014). *La cuestión agraria : Tierra y posconflicto en Colombia* (Primera edición). Penguin Random House Grupo Editorial, S.A.S.
- Rifkin, J. (2014). *La nouvelle société du coût marginal zéro : L'internet des objets, l'émergence des communaux collaboratifs et l'éclipse du capitalisme.* Éditions les Liens qui libèrent.
- Roberts, J. T., & Thanos, N. D. (2003). *Trouble in Paradise : Globalization and environmental crises in Latin America.* Routledge.
- Robledo, J. E. (2009). *La verdadera hecatombe : El debate del TLC permanece.* Aurora.
- Rodríguez, C. S., Giraldo, C. G., García, H. G., López, M. L., Acevedo, M. C., Mejía, C. C., & Rendón, C. P. (2005). Medellín entre la muerte y la vida. Escenarios de homicidios, 1990-2002. *Estudios Políticos*, 26, 185-205.
- Rojas, J., Zamora, A., Tamayo, P., & García, M. (2011). *Colombia : Abastecimiento de agua en zonas rurales; Experiencias en la prestación de servicios sostenibles.* La Haya: Centro Internacional de Agua Potable y Saneamiento (IRC) y Cali: Universidad del Valle/ CINARA.
https://www.ircwash.org/sites/default/files/colombia_country_study.pdf
- Sader, E. (2009). *Postneoliberalism in Latin America.* Dag Hammarskjöld Centre.
- Saiag, H. (2011). *Le Trueque argentin au prisme de la dette : Une socioéconomie des pratiques monétaires et financières* [Thesis, Paris 9].
<http://www.theses.fr/2011PA090057>
- Saiag, H. (2020). Consumer Credit and Debt. In *Oxford Research Encyclopedia of Anthropology.* Oxford University Press.
<https://doi.org/10.1093/acrefore/9780190854584.013.227>

- Salazar Restrepo, B. (2011). *Planes departamentales para el manejo empresarial de los servicios de agua y saneamiento básico -PDA-*. Corporación Ecológica y Cultural Penca de Sábila. <http://corpenca.org/2013/cuadernillo-no-1-plan-departamentales-para-el-manejo-empresarial-de-los-servicios-de-agua-y-saneamiento-basico-pda/>
- Salazar Restrepo, B. (2018). *La gestión comunitaria del Agua en la municipalidad : Un análisis comparado de experiencias en Envigado y El Santuario, Antioquia—Tesis de maestría*. Universidad de Antioquia, Facultad de derecho y ciencias políticas.
- Sánchez Garcia, C. A., & Villegas Carrasquilla, L. (2001). Regulación de los servicios públicos : Redefinición constitucional del Estado colombiano, derecho constitucional, perspectivas críticas. *Editorial Legis, n° 2°, 1a edición*.
- Sandoval-Moreno, A., & Günther, M. G. (2013). La gestión comunitaria del agua en México y Ecuador : Otros acercamientos a la sustentabilidad. *Ra Ximhai, 9(2)*, Article 2. <http://revistas.unam.mx/index.php/rxm/article/view/53968>
- Santamaría, M., Areiza, A., & Matallana, C. (2018). Estrategias complementarias de conservación en Colombia. *Instituto Humboldt, Resnatur y Fundación Natura, 32*.
- Schwabe, K., Nemat, M., Landry, C., & Zimmerman, G. (2020). Water Markets in the Western United States : Trends and Opportunities. *Water, 12(1)*, 233. <https://doi.org/10.3390/w12010233>
- Scott, J. C. (2000). *Weapons of the weak : Everyday forms of peasant resistance* (Nachdr.). Yale Univ. Press.
- Sepulveda Franco, A. (2016). *La acción comunal, nuevos retos y oportunidades*. <https://docplayer.es/15257857-La-accion-comunal-nuevos-retos-y-oportunidades-por-alvaro-sepulveda-franco-director-ejecutivo-de-la-escuela-ciudadana.html>
- Servet, J.-M. (2006). *Banquiers aux pieds nus : La microfinance*. Odile Jacob.
- Servet, J.-M. (2007). Le principe de réciprocité chez Karl Polanyi, contribution à une définition de l'économie solidaire. *Revue tiers monde, 2*, 255-273.
- Servet, J.-M. (2012). *Les monnaies du lien*. Presses universitaires de Lyon.
- Servet, J.-M., & Vallat, D. (1998). *Exclusion et liens financiers—Servet-Vallat—Association D'économie Financiere—Grand format—Librairie Georges TALENCE*. <https://www.librairiegeorges.com/livre/9782911144318-exclusion-et-liens-financiers-servet-vallat/>
- SIFEM. (2020). *SIFEM - Investing in sustainable development*. Swiss Investment Fund for Emerging Markets. https://sifem.ch/fileadmin/user_upload/sifem/pdf/en/Reports/SIFEM_Impact_Report_2020_en.pdf
- Smith, A. (2010). *The Wealth of Nations : An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*. Harriman House Limited.

- Smits, S., Rojas, J., & Tamayo, P. (2013). The impact of support to community-based rural water service providers : Evidence from Colombia. *Water Alternatives*, 6(3), 384.
- Soto Baquero, F., Gómez, S., & Food and Agriculture Organization of the United Nations. (2013). *Dinámicas del mercado de la tierra en América Latina y el Caribe : Concentración y extranjerización*.
- Sultana, F., & Loftus, A. (Éds.). (2012). *The right to water : Politics, governance and social struggles* (1st ed). Earthscan.
- Swaton, S. (2013). Jean-Michel Servet, Les monnaies du lien. *Æconomia. History, Methodology, Philosophy*, 3-1, 165-170.
- Swyngedouw, E. (2004). *Social Power and the Urbanization of Water : Flows of Power*. Oxford University Press.
<https://doi.org/10.1093/oso/9780198233916.001.0001>
- Swyngedouw, E. (2009). The Political Economy and Political Ecology of the Hydro-Social Cycle. *Journal of Contemporary Water Research & Education*, 142(1), 56-60. <https://doi.org/10.1111/j.1936-704X.2009.00054.x>
- Tafur Salden, C. (2009). Bancarización : Una aproximación al caso colombiano a la luz de américa latina. *Estudios Gerenciales*, 25(110), 13-37.
[https://doi.org/10.1016/S0123-5923\(09\)70060-9](https://doi.org/10.1016/S0123-5923(09)70060-9)
- Théret, B. (Éd.). (2008a). *La monnaie dévoilée par ses crises*. Editions de l'Ecole des hautes études en sciences sociales.
- Théret, B. (2008b). Les trois états de la monnaie : Approche interdisciplinaire du fait monétaire. *Revue économique*, 59(4), 813-841.
- Tobon Orozco, D. F., & Valencia Agudelo, G. D. (2006). *La participación privada en la provisión del servicio público de agua potable : El caso de cinco municipios de Antioquia*. Universidad de Antioquia, Centro de Investigaciones Economicas.
- Tönnies, F., Bond, N., & Mesure, S. (2010). *Communauté et société : Catégories fondamentales de la sociologie pure*. Presses universitaires de France.
- Trémintin, J. (2012). *Critiques de livres (accès libre) n°1051- La fabrique de l'homme endetté. Essai sur la condition néolibérale*. <https://www.lien-social.com/La-fabrique-de-l-homme-endette-Essai-sur-la-condition-neoliberal>
- Tucker, A. W. (1983). The Mathematics of Tucker : A Sampler. *The Two-Year College Mathematics Journal*, 14(3), 228-232. <https://doi.org/10.2307/3027092>
- UN, G. A. (2010). *The human right to water and sanitation : Resolution / adopted by the General Assembly*. Refworld.
<https://www.refworld.org/docid/4cc926b02.html>
- UNDP. (2011). *Colombia rural : Razones para la esperanza: Informe Nacional de Desarrollo Humano 2011*. PNUD Colombia.
- UNIANDÉS. (2016). *Encuesta longitudinal colombiana de la Universidad de los Andes (ELCA)*. <https://docplayer.es/83435059-Encuesta-longitudinal-colombiana-de-la-universidad-de-los-andes-elca.html>

- Urrea. (2013). *Economic-drivers-of-water-financialization.pdf*. Friends of the Earth Palestine.
- Urrea, D., & Camacho, J. (2007). Agua y transnacionales en la Costa Caribe Laboratorio experimental del modelo privatizador en Colombia. *CENSAT Agua Viva - Amigos de la Tierra Colombia*. www.censat.org
- Valencia Agudelo. (2008). La irrazonable lucha del Estado contra los pequeños proveedores del servicio de agua en Colombia. *instname: Universidad de Antioquia*. <http://bibliotecadigital.udea.edu.co/dspace/handle/10495/4032>
- Valencia Agudelo. (2010). Cinco hitos institucionales que configuraron la historia de los servicios públicos domiciliarios de Medellín, 1890-2010. *Universidad de Antioquia*, 22.
- Valencia Agudelo, G. D. (2004). Metamorfosis del Estado : De empresario a regulador: El caso de los servicios públicos domiciliarios en Colombia. *Ecós de Economía: A Latin American Journal of Applied Economics*, 8(18), 7-32.
- Valencia Agudelo, G. D. (2007). *La propuesta de un mínimo vital de agua en Colombia*.
- Valencia Agudelo, G. D. (2019a). La paz y la JEP en el Plan Nacional de Desarrollo 2018-2022 : En el PND, como en otros documentos del gobierno Duque, se observa un abandono de la narrativa de la paz y se trata de posicionar otros como los de legalidad, emprendimiento y economía naranja. *Revista Debates*, 81, 34-43.
- Valencia Agudelo, G. D. (2019b). *Organizarse para negociar la paz : Gobernanza de la paz negociada en Colombia, 1981-2016* (Primera edición: septiembre del 2019). Editorial Universidad de Antioquia.
- Valencia Agudelo, G. D., & Ecuyer, B. (à paraître). *La gestión comunitaria del agua en el posconflicto colombiano (2016-2020)*.
- Valencia Agudelo, G. D., & Restrepo-Cano, D. (2020). Participatory Democracy and Development Planning in Development Programs with a Territorial Approach. *Campos en Ciencias Sociales*, 8(1), 115-142. <https://doi.org/10.15332/25006681/5260>
- Van der Zwan, N. (2014). Making sense of financialization. *Socio-Economic Review*, 12(1), 99-129. <https://doi.org/10.1093/ser/mwt020>
- Villada Ríos, M. A. (2012). Colombian Rural Aqueducts : How a Grassroots Referendum Declaring Water a Commons and Human Right Strengthened a System of Local Water Administration. *Our Watercommons*. <https://aer.ph/industrialpolicy/wp-content/uploads/2015/06/Water-commons-water-citizenship-and-water-security-all-studies.pdf>
- Voorn, B., van Thiel, S., & van Genugten, M. (2018). Debate : Corporatization as more than a recent crisis-driven development. *Public Money & Management*, 38(7), 481-482. <https://doi.org/10.1080/09540962.2018.1527533>
- Wade, P. (2003). Repensando el mestizaje. *Revista Colombiana de Antropología*, 39, 273-296.

- Waine, B. (2006). Ownership and Security : Individualised Pensions and Pension Policy in the United Kingdom and the United States. *Competition & Change*, 10(3), 321-337. <https://doi.org/10.1179/102452906X114401>
- Water.org. (2013). *Water, Sanitation and Microfinance Toolkits : Introduction to Opportunities in Water, Sanitation and Hygiene Finance* (p. 75).
- WEF, W. E. F. (2015). *Blended Finance Vol. 1 : A Primer for Development Finance and Philanthropic Funders—An overview of the strategic use of development finance and philanthropic funds to mobilize private capital for development*. World Economic Forum and OECD.
- Wheeler, S., & Garrick, D. E. (2020). A tale of two water markets in Australia : Lessons for understanding participation in formal water markets. *Oxford Review of Economic Policy*, 36(1), 132-153. <https://doi.org/10.1093/oxrep/grz032>
- WHO. (2017). *Progress on drinking water, sanitation and hygiene, launch version report jmp water sanitation hygiene.pdf*. <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2017/launch-version-report-jmp-water-sanitation-hygiene.pdf>
- WMO. (1992). *The Dublin Statement on Water and Sustainable Development*, Geneva. <https://www.wmo.int/pages/prog/hwrrp/documents/english/icwedece.html>
- WMO. (2021). *2021 State of climate services water*. https://library.wmo.int/index.php?lvl=notice_display&id=21963#.YV21F0bP3X0
- Wolf, M. (2018). Ain't misbehaving—Behavioral economics and the making of financial literacy. *Economic Sociology. The European Electronic Newsletter*, 19, 10-18.
- World Bank. (2013). *Financing for development post 2015*. Washington, DC. <https://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Poverty%20documents/WB-PREM%20financing-for-development-pub-10-11-13web.pdf>.
- World Bank. (2016). *Private Sector Provision of Water and Sanitation Services in Rural Areas and Small Towns : The Role of th Public Sector Country Report—Colombia* (p. 72). <https://www.wsp.org/sites/wsp/files/publications/WSP%20SPI%20Country%20Report%20-%20Colombia%20final.pdf>
- Zambrano Arciniegas, J. C. (2020). Agua potable y saneamiento básico rural como política en territorios con más pobreza y violencia. *Revista de Ingeniería*, 49, 70-75. <https://doi.org/10.16924/revinge.49.9>